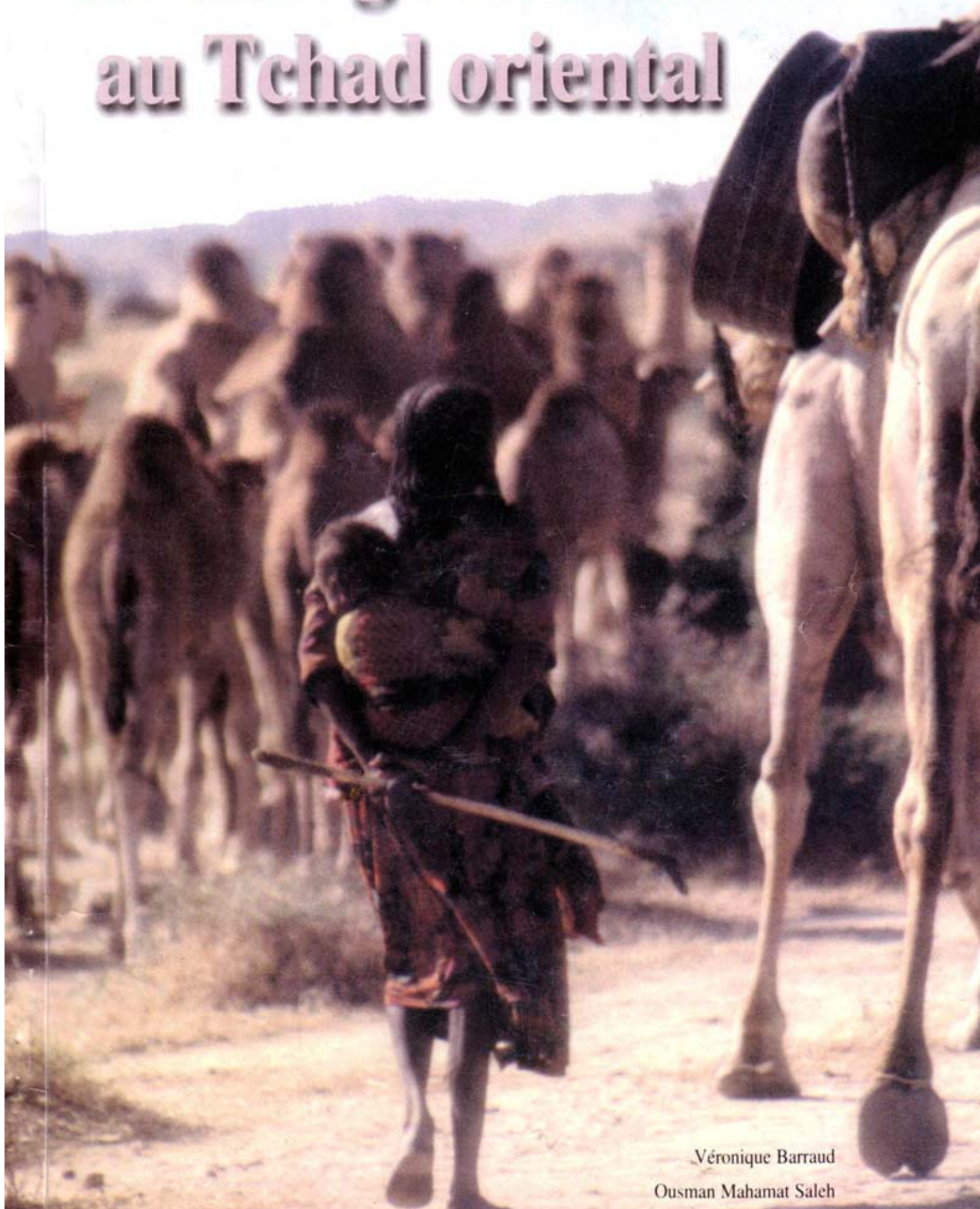


# L'élevage transhumant au Tchad oriental



Véronique Barraud  
Ousman Mahamat Saleh

L'élevage transhumant  
au Tchad oriental

*Véronique Barraud  
Ousman Mahamat Saleh  
Didier Mamis*

Ce document a été réalisé par

*Véronique Barraud*  
*Ingénieur Agronome*  
*Coordinatrice du volet élevage au projet Almy Bahaïm de 1995 à 1999*  
*pour l'association Vétérinaires Sans Frontières*

Une contribution a été apportée pour les parties concernant la santé animale par

*Ousman Mahamat Saleh*  
*Ingénieur Agronome*  
*Responsable du volet infrastructures, formation et information des éleveurs*  
*au projet ASETO de 1996 à 1999*

Ce travail a été placé sous la coordination de

*Didier Mamis*  
*Docteur Vétérinaire*  
*Coordinateur du Projet ASETO de 1998 à 2000*

Cette équipe remercie vivement tous ceux qui ont pu apporter leur contribution à travers la relecture du document :

*Dassering Oueddo et Jean César*  
*(Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha - Tchad)*  
*Djibrine Nadengar*  
*(Direction de l'Organisation Pastorale, Ministère de l'Élevage - Tchad)*  
*André Marty*  
*(IRAM - France)*

Un remerciement tout particulier revient aux rédacteurs des préfaces :

*S.E. Mahamat Nouri*  
*Ministre de l'Élevage au Tchad*

*S.E. Moussa Moustapha Terap*  
*Ministre des Travaux Publics au Tchad*  
*ex Directeur de l'Hydraulique au Ministère de l'Environnement et de l'Eau*

qui ont toujours suivi et soutenu avec grand intérêt les réalisations des projets ASETO et Almy Bahaïm, y compris sur le terrain.

Enfin, les auteurs tiennent à remercier M. Jean-Marc Grosjean de l'imprimerie AGB-N'Djamena-Tchad, pour son travail d'édition.

Cet ouvrage est dédié aux éleveurs transhumants du Tchad oriental.

## *Préface*

C'est avec grande joie et un plaisir non dissimulé que j'ai accepté de préfacier cet ouvrage sur l'élevage transhumant au Tchad Oriental, terre d'élevage qui me tient personnellement fortement à cœur pour l'avoir arpentée dans ses moindres recoins en d'autres temps et circonstances ! Cette épopée appartient désormais à l'histoire, mais les pasteurs et leurs troupeaux demeurent et perpétuent leurs pratiques ancestrales tout au long des "mourhals", du Biltine aux confins du Salamat en passant par le Ouaddaï.

Ce mode de production, basé sur la mobilité et qui a trop souvent connus adversaires et détracteurs depuis l'époque coloniale, ne doit pas rester, comme je le répète souvent, la « richesse oubliée » de notre pays.

A l'heure où le Tchad s'engage dans l'ère pétrolière, cet ouvrage remarquable vient fort à propos rappeler à nos concitoyens et au monde entier quelle valeur sûre et durable représente le secteur de l'élevage pour l'économie tchadienne. Les revenus comptabilisés en travail, viande et lait, le pays les doit uniquement au capital humain et au savoir faire d'une frange de la population souvent laissée pour compte et dont je reste l'ardent avocat et défenseur après plus de cinq années à la tête du ministère de l'élevage.

Nos pasteurs transhumants, bouviers ou chameliers, leurs femmes et enfants, perpétuent une pratique d'élevage en harmonie avec l'environnement et font preuve d'une forte adaptabilité aux conditions difficiles du milieu.

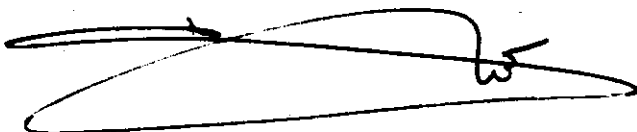
Ce potentiel de production, que nul autre ne pourra remplacer dans les conditions environnementales du pays, repose avant tout sur sa mobilité qui est, à l'heure actuelle, menacée dans son existence même.

Je saisis ici l'occasion de remercier très sincèrement les acteurs des projets ASETO ( Appui au secteur de l'élevage du Tchad Oriental ) et Almy Bahaïm (de l'eau pour le bétail en arabe tchadien) pour leur forte et remarquable contribution à la réhabilitation de ce mode de production qui est également un mode d'existence. A telle enseigne que la sécurisation des systèmes pastoraux et particulièrement de la transhumance constitue aujourd'hui l'axe principal de la stratégie de développement du secteur de l'élevage au Tchad.

Je ne saurais terminer mon propos sans adresser mes plus vifs remerciements à nos partenaires de l'aide française qui a été et reste notre plus fidèle soutien pour le développement de l'élevage tchadien.

Que cet ouvrage serve la cause de nos femmes et hommes, pasteurs transhumants, afin qu'ils soient reconnus comme acteurs à part entière et respectés comme tels pour le développement de notre nation. Tel est mon vœux le plus cher , en ce début de troisième millénaire.

*Mahamat Nouri Allatchi*  
*Ministre de l'Elevage*



## *Avant-Propos*

En tant que directeur de l'Hydraulique, j'ai fondé beaucoup d'espoir dans le projet Almy Bahaïm lorsqu'il fut lancé début 95. La mise en place de ce vaste projet représentait un grand défi : œuvrer explicitement pour sécuriser la mobilité de l'élevage constituait une position novatrice et en grande partie à contre-courant des tendances du développement à cette période.

C'était aussi intervenir sur une zone très vaste, en choisissant délibérément une équipe réduite, qui puisse imprimer une dynamique et faire preuve d'une grande souplesse de fonctionnement. C'était aussi faire travailler ensemble de jeunes cadres vétérinaires, zootechniciens ou agronomes avec un chef de projet hydrogéologue ayant plus de 30 ans d'expérience au Tchad, je pense ici à M. Louis Authosserre.

Aujourd'hui, je suis fier d'avoir fait confiance et d'avoir soutenu cette équipe qui a cherché à innover, à concevoir des modes d'intervention adaptés malgré les réticences et les difficultés rencontrées. La force de ce projet a été, comme il se doit à la Direction de l'Hydraulique, de toujours privilégier le terrain : les véhicules ont d'ailleurs terminé complètement usés, illustrant les milliers de kilomètres parcourus jusqu'aux fins fonds du Tchad Oriental.

Cet ouvrage représente l'aboutissement de plus de 4 ans d'efforts communs et est le fruit d'un esprit d'engagement qui se poursuit encore aujourd'hui dans la deuxième phase d'Almy Bahaïm. Il reflète aussi un esprit de collaboration qui a su s'instaurer entre deux institutions différentes, à savoir les projets ASETO et Almy Bahaïm et au delà entre les Ministères de tutelle respectifs de ces projets, celui de l'Elevage et celui de l'Environnement et de l'Eau.

Souhaitons qu'il atteigne son objectif, à savoir le partage de connaissances sur des systèmes d'élevage encore peu étudiés.

*Moussa Moustapha Terap*  
*Ministre des Travaux Publics*  
*ex Directeur de l'Hydraulique*



# L'élevage transhumant au Tchad Oriental

## Sommaire

<i>Introduction</i>	9
<b>I. La transhumance : un phénomène ancien en pleine évolution</b>	11
<b>I.1 Le temps des sultanats : de la création du Ouaddaï à son extension</b>	11
I.1.1 L'arrivée des transhumants et la fondation du royaume du Ouaddaï	11
I.1.2 L'organisation du royaume du Ouaddaï	13
I.1.3 Le Ouaddaï, un carrefour d'échanges au XIX <sup>e</sup> siècle	17
<b>I.2 La colonisation : un bouleversement des systèmes traditionnels</b>	23
I.2.1 Une administration qui bouleverse les équilibres entre groupes sociaux	24
I.2.2 La décadence économique du Ouaddaï et le développement de l'élevage chez les sédentaires	29
<b>I.3 De l'indépendance à nos jours</b>	31
I.3.1 Une histoire récente marquée par l'insécurité et les affrontements armés	31
I.3.2 Entre sédentarisation et sécurisation de la mobilité	32
I.3.3 L'évolution de l'agriculture et de l'élevage : une pression de plus en plus forte sur l'accès aux ressources	33
I.3.4 Des structures sociales mieux connues	35
<b>I.4 Les nombreuses migrations des « nomades » : un mode de résistance et d'adaptation</b>	39
I.4.1 Les conflits pour le contrôle des ressources	39
I.4.2 Les crises climatiques et les épizooties	40
I.4.3 Les contraintes d'ordre « politico-économique »	42
<b>II. Qu'est-ce que la transhumance ?</b>	49
<b>II.1 Les grandes logiques de la transhumance</b>	49
II.1.1 Un milieu contrasté et aléatoire	49
II.1.2 La mobilité de l'élevage, une réponse adaptée aux conditions du milieu	69
<b>II.2 Une grande diversité des formes d'expression de la transhumance au Tchad oriental</b>	74
II.2.1 Typologie des systèmes d'élevage	74
II.2.2 La petite transhumance	83
II.2.3 La transhumance de forte amplitude	88
II.2.4 La moyenne transhumance	99
<b>III. L'approche des flux</b>	101
<b>III.1 Méthodologie utilisée : l'approche « mosaïque »</b>	101
<b>III.2 Les flux de la transhumance</b>	102
III.2.1 Les flux dans le temps	102
III.2.2 Les flux dans l'espace	105
<b>III.3 Commercialisation et importance économique</b>	110
III.3.1 Les effectifs du cheptel	110
III.3.2 La commercialisation du bétail à Abéché et au Tchad oriental	111

III.3.3 Un capital productif	118
<b>IV. Conclusion : Quel avenir pour l'élevage transhumant au Tchad</b>	121
<b>IV.1 Un mode de vie et de production menacé</b>	121
IV.1.1 Un accès difficile aux services sociaux	121
IV.1.2 Une menace sur l'accès aux ressources pastorales	122
IV.1.3 Des conditions de production difficiles	126
IV.1.4 Des politiques et des actions de développement parfois contradictoires	128
<b>IV.2 L'élevage transhumant, un futur riche de potentialités</b>	129
<b>Bibliographie</b>	131
<b>Liste des iconographies</b>	137

# INTRODUCTION

A l'occasion de leur intervention dans la région depuis mars 95, les projets Aseto (Appui au Secteur de l'Élevage au Tchad Oriental) et Almy Bahaïm (« De l'eau pour le bétail ») ont recueilli des données de base sur les systèmes d'élevage mobiles, jusqu'alors très peu étudiés. Cet ouvrage propose une présentation des connaissances actuelles sur la transhumance, afin qu'elles soient à disposition du plus grand nombre : intervenants du développement, bailleurs de fonds, écoles, ainsi que toute personne s'intéressant aux systèmes pastoraux ou tout simplement au Tchad Oriental.

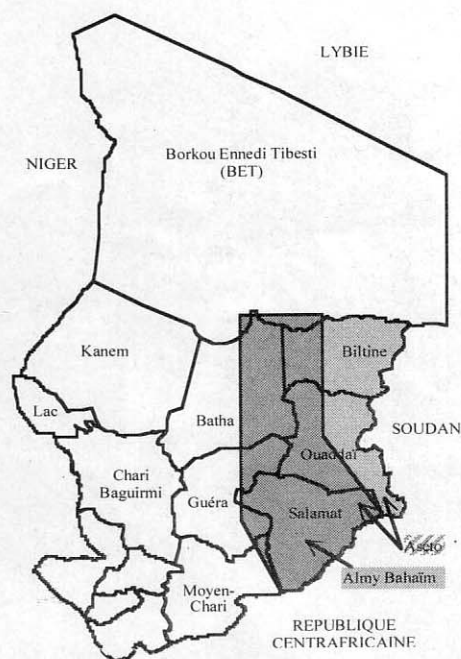
Le projet Aseto (mars 95-juillet 2000) était financé par le Fonds Français d'Aide et de Coopération. Le maître d'ouvrage, le Ministère de l'Élevage, a confié sa mise en œuvre à la Coopération Française. Vétérinaires Sans Frontières intervenait en sous-traitance ainsi que le laboratoire de Farcha (LRVZ). Le projet visait une amélioration de la santé animale par un appui à la privatisation des services de santé animale, la réalisation d'infrastructures, la formation des éleveurs, la conduite d'études pour améliorer la connaissance de la zone.

Le projet Almy Bahaïm (phase 1 : mars 95-juillet 99 ; phase 2 en cours) est financé par l'Agence Française de Développement. La Direction de l'Hydraulique, le maître d'ouvrage, a confié la maîtrise d'œuvre au BURGEAP (Bureau de Géologie Appliquée). Le volet Elevage de ce projet a été sous-traité à Vétérinaires Sans Frontières. L'IRAM, le CIRAD-EMVT et le Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha y sont intervenus en appui. Le projet vise la sécurisation de la mobilité de l'élevage au travers de réalisations d'infrastructures d'hydraulique pastorale.

Ce document, certes incomplet, présente l'état des connaissances à un moment donné et tente de faire ressortir les grands traits des systèmes de transhumance dans une région encore peu étudiée. Beaucoup d'aspects restent encore à approfondir et nous espérons que ce document puisse servir de base pour aller plus loin dans la connaissance des systèmes pastoraux. Puisse cet ouvrage contribuer à mettre fin aux préjugés et idées « toutes faites » qui circulent encore trop souvent sur les « nomades », dont le mode de vie est bien lointain pour beaucoup...

## Quelques définitions préalables

La définition de la transhumance varie selon les auteurs. D'après Daget, Godron et al., « le système de production transhumant consiste en un déplacement saisonnier des troupeaux, d'une région à une autre, par des éleveurs qui ont une résidence permanente ». Cependant, dans le cas du Tchad Oriental, la transhumance ne s'accompagne pas forcément de la sédentarité d'une partie de la famille. Nous nous référerons donc plutôt à la définition de Rochette (1997), pour qui « la transhumance est une forme plus systématique de mobilité puisque les déplacements sont calqués sur les saisons et se font en direction de pâturages



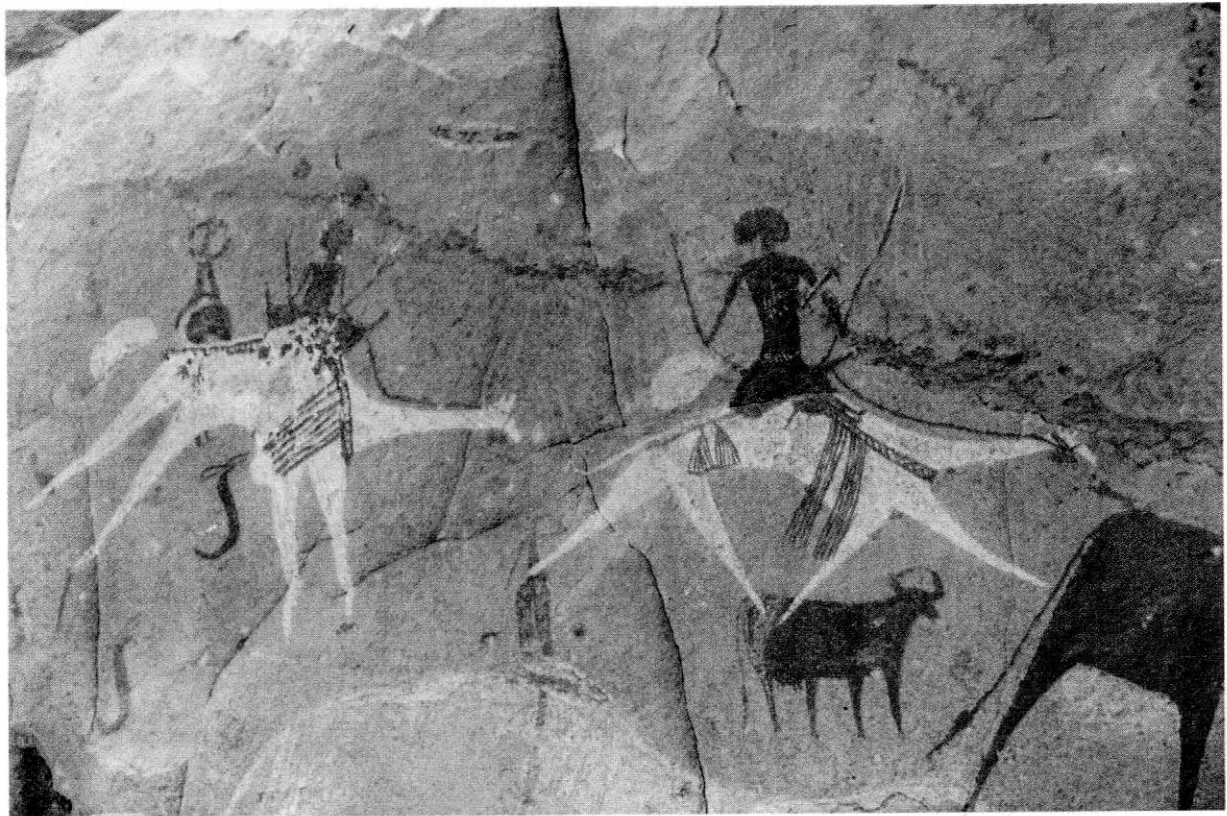


connus. La mobilité s'accompagne généralement et de plus en plus souvent d'une sédentarisation partielle des familles et de certaines bêtes ».

Plus précisément, dans le cadre de cet ouvrage, le terme de **transhumance** est utilisé pour caractériser **un mouvement saisonnier, cyclique, entre deux pôles, et prévisible dans ses grandes lignes**. Cette mobilité concerne bien évidemment les troupeaux. Elle est distincte de la mobilité des éleveurs et de leur famille, qui est le plus souvent différente.

Au contraire, le terme de **nomadisme** sera utilisé pour caractériser des mouvements, **qui ont lieu au sein d'une région qui ne sont pas prévisibles, mais directement liés aux aléas**. Cette définition converge avec celle de Daget, Godron et al. qui définissent le nomadisme pastoral comme « un système de production caractérisé par un constant déplacement des éleveurs et de leurs troupeaux, pendant toute l'année, à la recherche de l'eau et de l'herbe ».

Dans tous les cas, la mobilité des troupeaux et des hommes qui les accompagnent ne relève pas uniquement d'une logique agropastorale. Les déplacements sont entre autres également liés aux échanges économiques et aux exigences sociales.



*Cliché Emmanuelle Mamis.*

*Peinture rupestre, grotte de Manda Gueli, massif de l'Ennedi*

# I. LA TRANSHUMANCE : UN PHENOMENE ANCIEN EN PLEINE EVOLUTION



Cette partie a été rédigée à partir de deux études réalisées au Tchad Oriental par Barbara Morovich, anthropologue :

- « Histoire de la transhumance au Tchad Oriental. Etude bibliographique », mai 2000
- « Etude sur la structuration du milieu éleveur transhumant au Tchad Oriental, analyses et propositions »<sup>1</sup>, décembre 99

Ce recueil bibliographique aurait mérité d'être complété par des témoignages oraux, ce qui n'a malheureusement pas pu être le cas dans le cadre de cet ouvrage.

## I.1 LE TEMPS DES SULTANATS : DE LA CREATION DU OUADDAÏ A SON EXTENSION

Cette partie retrace l'arrivée des transhumants et décrit la société à partir de la fondation du royaume du Ouaddaï, c'est-à-dire à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

### I.1.1 L'arrivée des transhumants et la fondation du royaume du Ouaddaï

#### I.1.1.1 L'origine de la transhumance

La majorité des transhumants actuels appartient à des groupes « Arabes ». L'arrivée au Tchad de ces populations s'est faite progressivement à partir du VII<sup>e</sup> siècle. Les Arabes du Tchad seraient venus du Yémen par l'Égypte, qu'ils quittent pour se soustraire à l'impôt prélevé par le Khalife Omar<sup>2</sup>, ou refoulés vers le sud par les différents souverains égyptiens. Ces transhumants seraient arrivés en deux groupes distincts depuis l'Égypte : le groupe du Nord (« Hassauna »<sup>3</sup>) serait venu par la côte de l'Égypte à la Tripolitaine, puis le Tchad. **Le groupe de l'Est**, plus nombreux (« Djoheïna »<sup>4</sup>) serait venu par le Kordofan puis le Darfour, le Ouaddaï, pour continuer jusqu'au Kanem. Ces derniers sont aujourd'hui majoritaires au Tchad Oriental.

Cette immigration s'effectue en une progression lente et très étalée dans le temps, de façon probablement pacifique jusqu'à l'occupation du Ouaddaï. Les groupes sont morcelés en fractions aux quatre coins du pays, *a priori* en raison des rivalités entre groupes. De Burthe D'Annelet (1938) parle d'une dispersion « *en une véritable poussière* ».

---

<sup>1</sup> Etude réalisée en partenariat avec MM. Kado Ganda et Tchaoua Woulfang Abdoulaye

<sup>2</sup> De 717 à 720 d'après Carbou, 1912

<sup>3</sup> Groupe qui serait venu en suivant le guide Hassan El Gharbi, d'où leur nom

<sup>4</sup> Seraient les descendants d'Abdoulahi el Djoheïni et de Abd-el-Mottaleb, respectivement grand-père et tuteur de Mahomet

Certains seraient ainsi arrivés au Tchad vers le VIII<sup>e</sup> siècle (d'après Le Rouvreur, 1962), au XIV<sup>e</sup> siècle (pillage du Bornou par les Djoheïna d'après Zeltner, 1977, arrivée au Ouaddaï d'après Barth, 1861), vers le XVI<sup>e</sup> siècle (Batha oriental, d'après Hugot, 1997 et au Ouaddaï d'après Frédéric C. Thomas, 1959). Ces nouveaux arrivants se seraient en partie mélangés avec les populations locales.

Une deuxième vague d'arrivée d'éleveurs Arabes s'est produite beaucoup plus tardivement, celle des Ouled Sliman vaincus par les Turcs au Fezzan et en Tripolitaine en 1842 : cette vague ne concerne pas directement le Tchad Oriental, puisque ces Arabes se sont retrouvés au Nord et à l'Ouest du Tchad (Borkou, Kanem).

Les Fellattas (Foulbés), quant à eux, sont arrivés récemment, dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Suivant un fakhi<sup>5</sup> du nom de Zaky, ils lancent une réforme religieuse contre les grands du Soudan en général. A partir de 1799, ils mènent des attaques avec une armée nombreuse dans la région, et leurs conquêtes trouvent un terme au Bornou vers 1810.

### I.1.1.2 Du royaume « païen » des Toundjour à la fondation du royaume du Ouaddaï

L'histoire du Tchad est marquée par la présence de plusieurs empires, en perpétuels conflits de domination et d'annexion : à l'ouest, l'empire du Kanem aurait été créé en 872, puis islamisé au XI<sup>e</sup> siècle, pour connaître une extension considérable au XII<sup>e</sup> siècle. L'empire Bornouan, plus au sud, aurait existé depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, puis relié au Kanem. Il connut sa décadence au XIX<sup>e</sup> siècle après des conflits avec le Baguirmi, lui-même fondé au XVI<sup>e</sup> siècle. Le royaume du Ouaddaï, enfin, est centré sur l'actuel Tchad Oriental. A l'Est (Soudan actuel), on trouve le royaume du Darfour (Soudan occidental actuel).

Le Ouaddaï est jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle « *dans l'orbite* » du royaume du Kanem-Bornou, alors puissant. Les Toundjour<sup>6</sup> y fondent ensuite un vaste royaume « *composé d'une foule d'éléments hétérogènes à peine rassemblés* » et « *qui ne mit pas même un siècle à tomber dans la ruine complète* » (Barth, 1860). La partie orientale de ce royaume entre ensuite sous la domination de Kourou, premier roi musulman du Darfour.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, **Abd-el-Kerim ben Djamé** conquiert la région et fonde le royaume musulman du Ouaddaï. Abd-el-Kerim serait d'origine abbasside : les « Abbasiya », avant d'arriver au Ouaddaï, se sont installés sur les bords du Nil, où ils reçoivent un enseignement islamique, contrairement aux « Djohéïna » qui restent en marge des changements religieux et politiques (Frédéric C. Thomas, 1959). Abd-el-Kerim fait du Ouaddaï un royaume musulman, sa conquête étant même qualifiée par certains<sup>7</sup> de « *guerre sainte* ».

L'origine du mot « Ouaddaï » est expliquée différemment selon les auteurs. Barth (1860) affirme qu'Abdel Karim a appelé le royaume « Wadaï » en l'honneur de son grand-père Woda. D'autres relient ce nom à « Wadou », ablution ou taxes, tribut...

Abd-el-Kerim se fait immédiatement des alliés, parmi les populations sédentaires comme parmi les nomades. Dans le Ouaddaï propre, les « indigènes » sont des Maba, parlant tous la même langue (*Bora Mabang*). Certains d'entre eux se convertissent à l'islam sans opposer de résistance, et se détachent des rois Toundjour pour suivre Abd-el-Kerim : ceux-là acquièrent

---

<sup>5</sup> Guide religieux

<sup>6</sup> Groupe qui serait originaire de Tunisie, descendants des Hilal (d'après Courtecuisse., 1950)

<sup>7</sup> Tubiana, Hassan Khayar, Deville, 1977

de ce fait le statut de tribus nobles. Les groupes « ouaddaïens » pour qui la conversion religieuse nécessite le recours à la violence deviennent au contraire des tribus esclaves. Abd-el-Kerim étant d'origine étrangère, il doit épouser une femme Maba pour pouvoir devenir sultan. Le titre de sultan se transmettra par la suite de père en fils, uniquement si celui-ci est de mère maba.

Mais la conquête du royaume s'est appuyée principalement sur les Arabes dont certains auraient par exemple attaché de longues branches à la queue de leurs chevaux pour soulever la poussière et donner aux ennemis Toundjour l'illusion d'une armée nombreuse. Tous les Arabes ne se sont cependant pas alliés à Abd-el-Kerim. D'après plusieurs sources, on peut supposer que les Mahamid, Maharie Nawaïbe, Eregat et Beni Halba se seraient joints à lui, contrairement aux Missiriés, Ouled Rachid et Khozam qui restèrent fidèles aux Toundjour.

La collaboration avec Abd-el-Kerim confère aux lignages concernés des liens privilégiés avec le royaume. Ainsi, « pour prix de leur concours, Abd-el-Kerim ben Djamé fit du chef Mahamid un aguid<sup>8</sup> auquel il confia la garde et le gouvernement des marches septentrionales du royaume » (Le Rouvreur, 1962).

Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés claniques de transhumants semblent vivre dans un équilibre socio-politique avec la puissance Ouaddaïenne, dans une alliance où chacun a sa zone d'influence.

## I.1.2 L'organisation du royaume du Ouaddaï

### I.1.2.1 Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : un royaume fondé sur la tradition maba, contrôlant peu les nomades

« Excepté du côté de l'Est, le Ouaday est environné de tribus d'Arabes demi-nomades qui ne connaissent pas l'autorité absolue du sultan ouadayen. » (Perron, in El Tounsy, 1851)

Jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le Ouaddaï est relativement peu étendu : il est limité à l'Est par le royaume du Darfour, ses autres frontières étant peu précises. Des « principautés » dépendent de lui (comme les Tama au Nord ou le Sila dans la zone de l'actuelle région de Goz Béïda). Les tribus arabes, localisées en périphérie, ont des liens encore lâches avec le royaume. La capitale du Ouaddaï est Ouara (45 km au nord d'Abéché).

Le sultan détient à cette époque un pouvoir très important : il rend la justice et est très respecté. Il est l'autorité religieuse et traditionnelle, et le « maître de la terre »<sup>9</sup>. Il s'approprie tous les biens de luxe, et constitue « le premier commerçant de son pays »<sup>9</sup>. Les caravanes de commerçants lui payent des droits importants et il peut y prélever tous les produits de son choix. Il détient également le monopole de l'organisation des expéditions au sud de « chasse aux esclaves »<sup>9</sup>, et en tire le gros du profit. Il prélève également des impôts, qui visent à subvenir à ses besoins, à ceux de sa famille et à ceux de ses serviteurs.

#### Les populations sédentaires du Ouaddaï

(d'après Carbou, 1912, non exhaustif) :

.Maba (nobles et serves),

Tribus devenues analogues aux Maba et assimilés de race noble : Mimi, Mararit, Kondongo

Tribus immigrées : Kabga, Nas Djombo,...

Tribus plus ou moins alliées aux Maba : Karranga, Kachméré, Marfa, Kadjaksé

Tribus différentes des Maba (langue différente) :

Tama, Djebel, Guimr, Soungour ; Zaghawa, Darmout, Doureng, Bideyat; Dadjo (originaires du Darfour) ; Moubi (nobles et esclaves) : Birguid

(esclaves du sultan) ; Kibèt, Djegguel, Abou Khoussoum, Mourro ; Rounga, Goula

Populations de la vallée de l'Aouk : Sara, Kaba,....

Autres : Kouka, Masmadje, Fellattas, etc...

<sup>8</sup> Voir chapitre n°I.1.2.2 à partir de la page 15

<sup>9</sup> Chabert, non daté

Schéma n° 1: l'administration du Ouaddaï jusqu'à la fin du XVIII° siècle

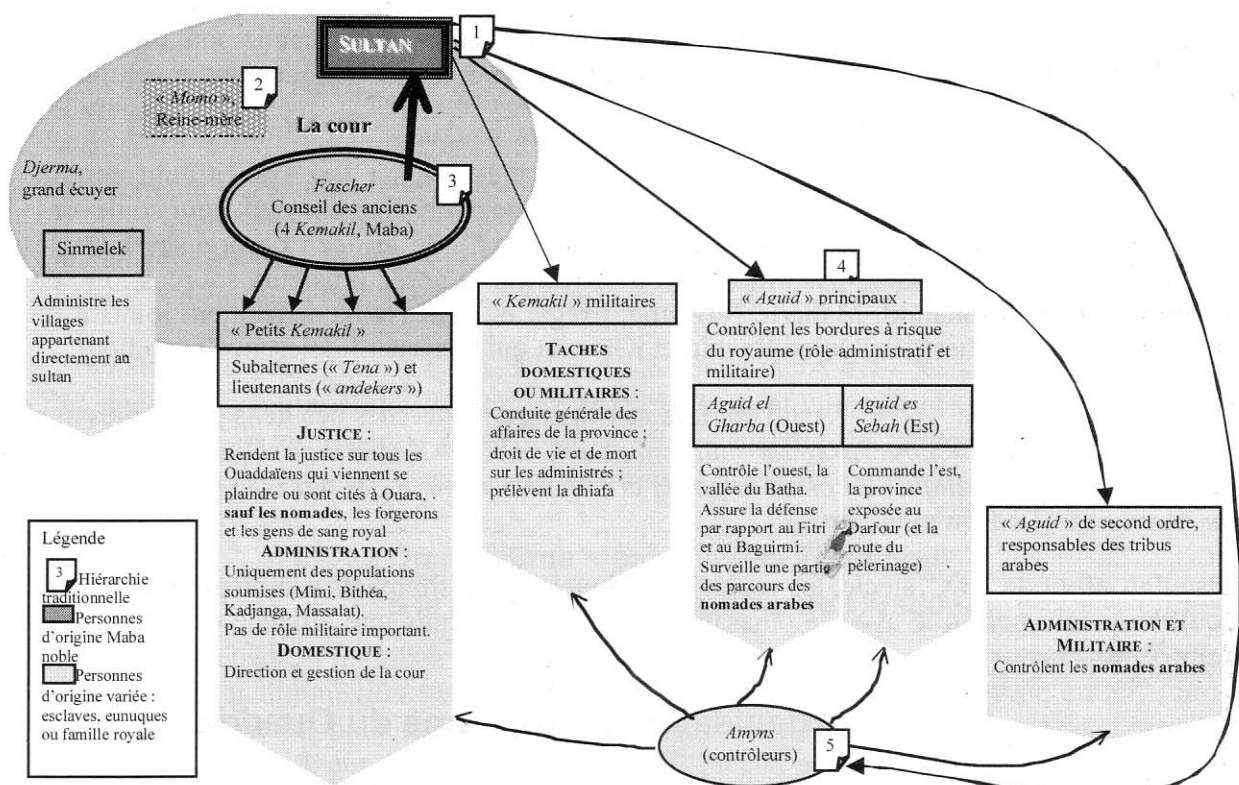
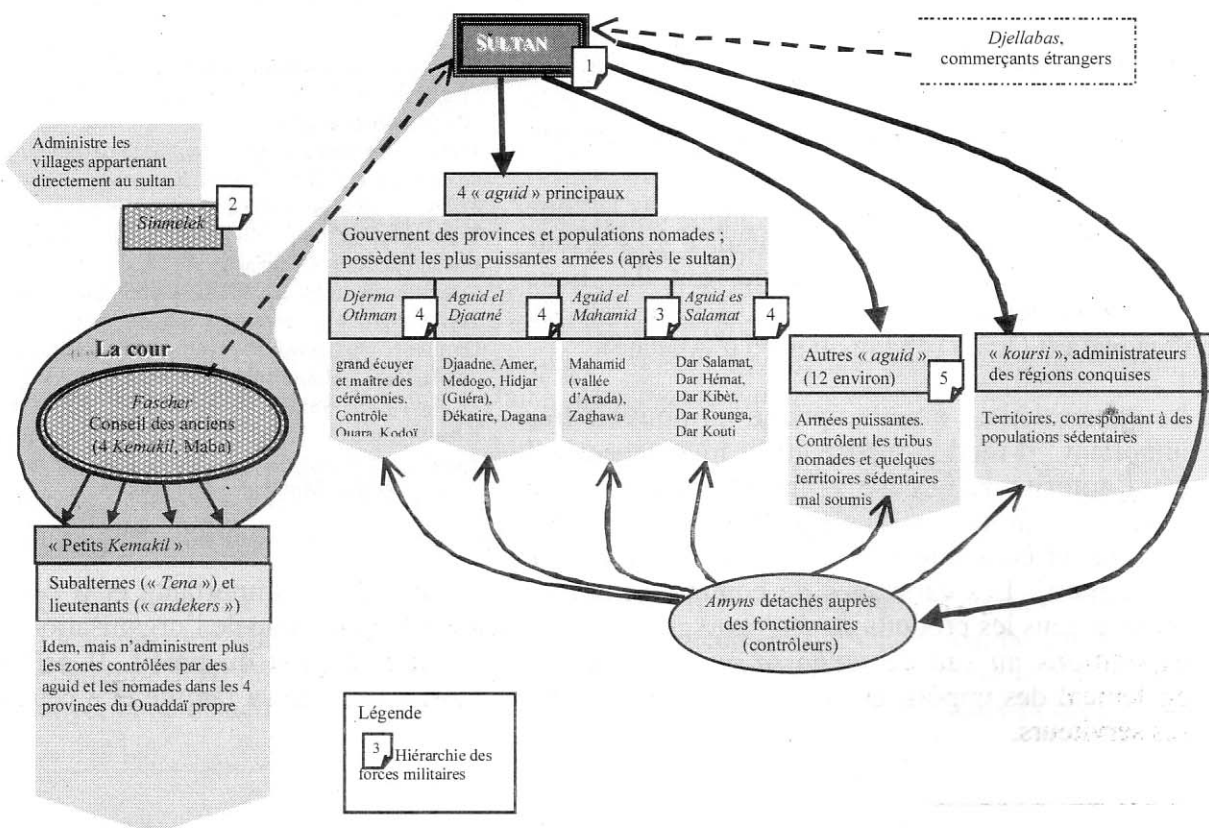


Schéma n° 2: l'organisation du Ouaddaï au XIX° siècle



Les Maba nobles détiennent de grands privilèges et ont seuls le droit de s'exprimer sur la vie politique. Le sultan est très dépendant de « *l'opinion publique* »<sup>9</sup> des Maba nobles, qu'il est tenu de suivre au risque de « *lui coûter la vie* »<sup>9</sup>. Le *Fascher*, conseil royal, composé de 4 sages Maba nobles, permet de limiter le pouvoir absolu du sultan. Le schéma n°1 représente l'organisation du royaume à cette époque.

Le contrôle des provinces (et surtout le prélèvement de l'impôt) est assuré par les *Kémakil* pour les régions proches, avec leurs subalternes. Les *Kémakil* principaux sont Maba nobles. Les *aguid* (*agad*, pl. *aguid*), sont littéralement « *l'autorité du sultan* », à savoir des personnes qui le servent en administrant et contrôlant des régions ou des populations. Ils sont nommés selon le bon vouloir du sultan, et sont des esclaves, des eunuques ou des Maba libres. Ils n'appartiennent pas au groupe social qu'ils contrôlent, ce qu'exprime Carbou (1912) en disant qu'ils ne font pas partie « *de leur race* ». Les *aguid* principaux contrôlent (toujours avec d'autres *aguid* sous leurs ordres) les régions périphériques « à risque ».

Enfin, les nomades sont contrôlés par des « *aguid* de second ordre », sur lesquels les chefs traditionnels Maba ont la préséance : à cette époque, le prélèvement de l'impôt chez les transhumants aurait été difficile et peu effectif, notamment en raison du fait que les nomades se cantonnent à la périphérie du royaume. Les nomades subissent par contre des razzias. L'espace entre le Ouaddaï et le Darfour par exemple n'est pas utilisé par les Arabes par peur des spoliations des sultans.

A cette époque, les petits sultanats musulmans périphériques (comme le Rounga, Sila, Tama<sup>10</sup>...) connaissent de longues périodes d'indépendance (où ils refusent de payer le tribut) entrecoupées d'attaques de l'armée ouaddaïenne, donnant lieu à des pillages (équivalant au paiement du tribut en une seule fois). Au sud, on trouvait les populations où les esclaves étaient capturés : les Djenakhenas dépendaient du Ouaddaï, tandis que les Kirdis dépendaient du Baguirmi.

### **1.1.2.2 Une forte expansion au début du XIX<sup>e</sup> siècle : le bouleversement d'une organisation traditionnelle et le contrôle des nomades**

Mais le sultan Saboun (1804-1815) amène des changements profonds dans le fonctionnement du royaume. Il mène de grandes conquêtes territoriales jusqu'au Kanem, au Bornou et au Baguirmi, et fait du Ouaddaï une des premières puissances de la région.

#### **L'offensive des Foulbés (Peulhs) :**

Les Peulhs (Fellattas) ne se seraient pas attaqués au Ouaddaï, mais auraient mené des conquêtes parallèles. En 1807, les Foulbés « fanatisés » (Chabert, d'après de Burthe d'Annelet, 1938) mènent une offensive contre le Bornou, dont ils prennent la capitale en 1808, simultanément à la prise de Massenya par Saboun. Le Bornou repousse un second assaut Foulbé, puis tombe comme le Kanem sous domination ouaddaïenne.

L'ouverture d'une route commerciale transsaharienne directe vers le Nord (Benghazi) permet de tirer le royaume de son enclavement économique. Des alliances avec Tripoli d'une part et l'Égypte d'autre part contribuent sans doute à asseoir le pouvoir de Saboun. Les commerçants, d'origine étrangère, ont des liens de plus en plus étroits avec le sultan et ses dignitaires non traditionnels : ils s'organisent et commencent à peser sur la politique ouaddaïenne. La mise en place d'administrateurs des régions conquises (les *koursi*) échappe totalement à la hiérarchie traditionnelle maba, et permet un fonctionnement nouveau, beaucoup plus souple, sous l'autorité quasi exclusive du sultan : ce dernier tire des tributs

<sup>10</sup> Voir *Carte n° 1* page 18

prélevés un profit direct. Il s'appuie de plus en plus sur les dignitaires non traditionnels qui le représentent dans les pays soumis.

L'extension du Ouaddaï engendre également un renforcement du contrôle sur les nomades : Chabert<sup>11</sup> dit ainsi : « *le chemin de l'ouest, le contrôle de la vallée de la Batha et du Bahr-el-Ghazal était resté un des buts de la politique ouaddaïenne. Ce contrôle était essentiel si l'on voulait rendre effectif le pouvoir des aguid sur les tribus arabes* ». La conquête du Kanem visait l'obtention des contributions sur les territoires sédentaires, mais également le contrôle des nomades du Bahr El-Ghazal.

Deux types « d'administrateurs » se distinguent donc :

- Les *koursi*, qui contrôlent un territoire donné, correspondant à une population sédentaire.
- Les *aguid*, qui contrôlent des groupes de nomades, soit des fractions ou tribus, quel que soit le territoire où ils se trouvent et même s'ils sont sur les territoires d'un autre sultan.

Ces responsables mandatés par le sultan sont moins chargés d'administrer des territoires ou des groupes que de prélever les tributs. « *Car tous les ans, le sultan envoie demander à ces Arabes une sorte de droit de protection, ou d'aubaine, qui est plus ou moins l'arbitraire des tributs, et qui, pour cela, est parfois refusé nettement* » (El Tounsy, 1851). Par ailleurs, pour asseoir son pouvoir sur ces « administrateurs », Saboun renforce le rôle des « contrôleurs » (*Amyns*), détachés auprès des grands fonctionnaires, et qui sont stimulés par l'espoir de prendre leur place.

Les dépendances ouaddaïennes ne trouvent pas de cohérence dans un découpage linguistique ou religieux, mais dans le fait qu'elles doivent un impôt au sultan, dont l'autorité n'est généralement pas la seule à s'exercer. Chabert l'exprimait ainsi en disant : « *Les tribus Arabes ou de Toubous gardent leur autonomie et leurs chefs, ce qui suffit à les distinguer de l'ensemble des populations du Ouaddaï propre. Le représentant du Ouaddaï n'intervient normalement chez eux aussi que pour exiger le tribut* ».

Les sédentaires s'acquittent de cet impôt sous forme de miel, d'esclaves, de dents d'éléphants, de bandes de coton ou de chevaux selon les régions. Les nomades, quant à eux payent en animaux sur pieds.

A l'inverse des *koursi*, qui sont directement contrôlés par le sultan à qui ils remettent l'ensemble du tribut, les *aguid* perçoivent 50% de l'impôt qu'ils prélèvent. Cela leur permet non seulement de s'enrichir et d'augmenter leur influence politique, mais également d'entretenir une armée puissante.

Le sultan confie parfois aux *aguid* des territoires sédentaires encore mal soumis. Les *aguid* et leurs armées ont également servi de relais aux troupes du sultan pour les expéditions en périphérie du royaume. Ils jouent certainement un rôle essentiel dans la conquête de nouvelles régions, sans que l'on puisse cerner précisément à partir de la bibliographie le rôle militaire qu'ont pu jouer à cette époque les groupes nomades. Cette citation d'El Tounsy (1851) donne une idée du pouvoir acquis par les *aguid* à cette époque : « *Chaque roi dans la circonscription*

---

<sup>11</sup> Non daté

*de son fief, quoique sous la juridiction d'un gouverneur, est un vassal du sultan ouadayen, mais un vassal presque despote absolu, un tyran de détail, mais un tyran qui se considère comme un haut, puissant et révérendissime seigneur. Les aguid ont le droit d'ordre et de défense, comme disent les Arabes, chacun sur sa province, sur les rois qui s'y trouvent comme sur les sujets ».*

Les successeurs de Saboun maintiendront la même politique, rencontrant cependant des oppositions fortes des Maba nobles. Jusqu'en 1858, sous le règne d'Abdel Aziz puis de Chérif, le Ouaddaï connaît une période de calme relatif : Chérif tente de ménager les uns et les autres en s'appuyant sur les non-Maba, tout en contrôlant de près les commerçants étrangers (Djellabas). En 1851, les Kodoï, renversés préalablement par Chérif, se soulèvent, et la capitale du Ouaddaï est déplacée de Ouara à Abéché, au milieu des partisans de Chérif (les Kelingen). Les Arabes se voient pendant cette période particulièrement molestés, parfois massacrés. Ce n'est qu'avec le sultan Ali (1858-1874) que ceux-ci retrouveront une certaine sécurité. Le XIX<sup>e</sup> siècle est globalement une période difficile pour les éleveurs, qui vivent dans des conditions d'insécurité.

### **I.1.3 Le Ouaddaï, un carrefour d'échanges au XIX<sup>e</sup> siècle**

La production est basée sur l'élevage et l'agriculture. Cette dernière est pratiquée par les sédentaires ouaddaïens ou des pays environnants, ainsi que par les pauvres et les esclaves. Cette activité est considérée comme « besogne d'esclave » par les nomades, qui sont par ailleurs les seuls<sup>12</sup> à élever des animaux.

#### **I.1.3.1 Une économie très cloisonnée par secteurs d'activité**

##### **I.1.3.1.1 Un commerce intérieur peu développé et décentralisé, basé sur le troc**

D'un point de vue économique, le fonctionnement du royaume est très décentralisé : les auteurs évoquent l'absence presque totale de courants commerciaux intérieurs. **Il n'existe pas de marchés** et « *chacun doit se débrouiller pour aller faire sa provision de grains dans les pays producteurs* »<sup>13</sup>. Seuls les dignitaires et fonctionnaires du royaume, ainsi que les nomades, voyagent dans les zones de production de céréales pour en ramener des provisions. Des échanges existent cependant, bien que non monétarisés : « *A la limite du Ouaddaï propre, une remarque analogue doit être faite au sujet des échanges entre les populations nomades et sédentaires. Ces échanges existaient car les productions des uns et des autres étaient complémentaires : les nomades avaient leur bétail et les sédentaires leur grain.* » (Chabert, non daté).

Valeur des produits (Chabert) :

Bétail :

1 *tokia* = 3 ou 4 moutons (chez les Mahamid)

1 vache = 30 brebis

1 bon cheval = 12 à 15 vaches

Céréales :

1 *oueba* = 1/8 de charge de bœuf

1 *tokia* = 4 à 5 *oueba* (6 après récolte)

1 vache = 30 à 36 *oueba*

1 bœuf = 16 à 20 *oueba*

Les écrits sur les relations entre sédentaires et transhumants sont très rares pour la période pré-coloniale. Les quelques indications laissent à penser qu'il existait une bonne complémentarité entre les deux groupes, sans conflits particuliers. Carbou (1912) donne l'exemple des Khouzam, mélangés aux Maba.

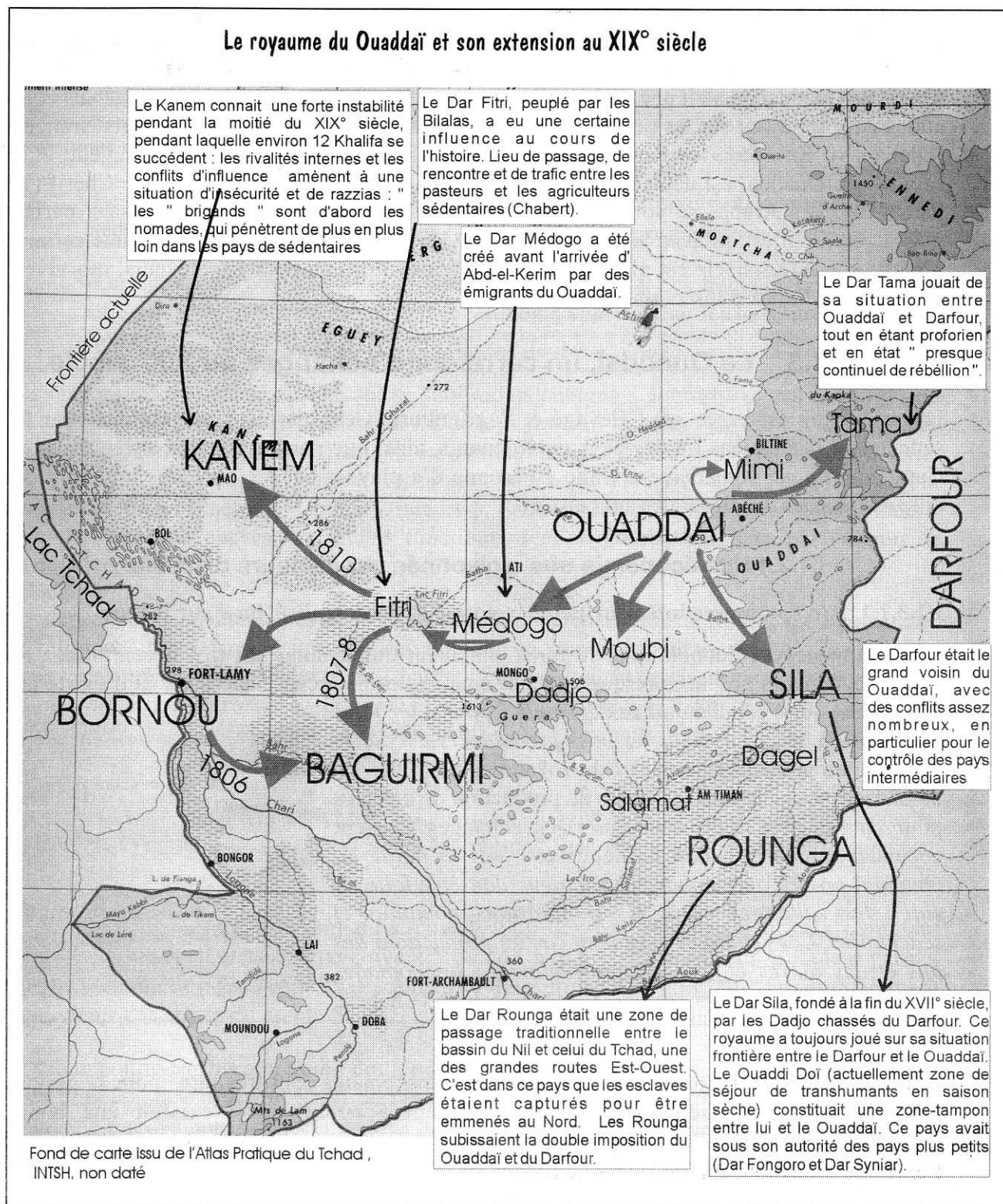
<sup>12</sup> nomades ou personnes d'origine nomade

<sup>13</sup> Chabert, non daté



Magnant<sup>14</sup> parle également de « coopération partout entre les éleveurs nomades et les paysans », tout en restant très vague. D'après Clanet (1994) au contraire, l'existence de razzias faisait qu'il n'existait quasiment pas d'échanges entre éleveurs et agriculteurs.

Carte n° 1



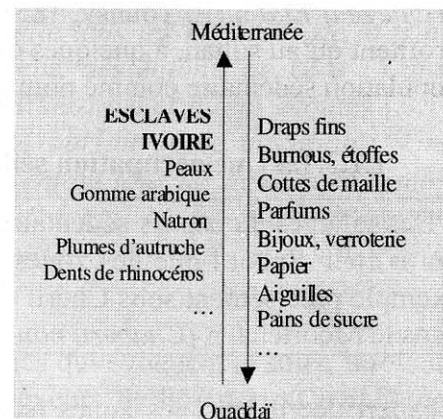
<sup>14</sup> Magnant, 1984

« Dès cette époque, le bétail est la grande richesse du pays » (Barth, 1861). Sans qu'il n'y ait de commerce important d'animaux, la valeur du bétail sert de repère pour estimer celle d'autres produits. Il n'existe pas de réelle monnaie mais, en plus du bétail (et selon la valeur des marchandises échangées), les unités d'échange sont basées aussi sur les esclaves et la *tokia*<sup>15</sup>. La monétarisation ne sera introduite par les marchands Benghazi (provenant de la Méditerranée), avec des pièces européennes qu'au XX<sup>e</sup> siècle.

L'artisanat est peu développé. Les artisans sont dispersés par corps de métier, et sont presque tous étrangers. La teinture et le tissage ne sont introduits qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, techniques importées du Baguirmi et du Bornou.

### I.1.3.1.2 Un commerce extérieur qui se développe au début du XIX<sup>e</sup> siècle, monopole d'une minorité

Quelques produits sont échangés avec les pays voisins : le cuivre est amené du Dar Rounga et de El Hofra. Du Soudan occidental, on importe du tabac, du kohol et divers articles. Du Soudan oriental proviennent également des ânes. Le commerce du sel est déjà pratiqué : les Mahamid et les Toubous le ramènent « *des salines situées au nord du Ouaddaï* » jusqu'à Ouara et Nimro. Ce commerce semble lié à celui des dattes. Le commerce du sel entre Ouara et les contrées plus au sud est assuré par les Djellabas, « *aux confins les plus éloignés du pays, et jusqu'au Logone* » (Chabert, non daté).



Les échanges extérieurs restent très limités jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les échanges avec l'Égypte étaient bloqués du fait de la vieille rivalité entre Ouaddaï et Darfour. La route vers l'Est était ainsi fermée en dehors du passage pour le pèlerinage. Ne contrôlant pas non plus de route directe vers le nord, l'Ouaddaï devait passer par les autres « pays tchadiens » (Bornou) pour des échanges avec la méditerranée.

La première caravane directe vers la méditerranée a été envoyée en 1810, jusqu'à Benghazi. A cette occasion, le sultan du Ouaddaï (Saboun) établit des relations privilégiées avec le Pacha de Tripoli (Youcef) qui alla jusqu'à lui envoyer des canons en signe d'amitié. Cette alliance a sans doute joué un rôle important dans l'établissement du pouvoir du royaume. L'encadré ci-contre résume les principaux produits échangés : **la traite des esclaves**, capturés au sud, y tient une place prépondérante.

Le commerce par caravanes transsahariennes se développe jusqu'à la colonisation, avec quelques interruptions liées à l'insécurité au BET<sup>16</sup>. Il est assuré par des étrangers (commerçants Maghrébins), qui jouent aussi le rôle de fournisseur pour l'armée Ouaddaïenne.

Parallèlement, en 1812-13, Saboun envoie des présents à Mehemet Ali, au pouvoir en Égypte depuis 1804. La caravane-réponse étant attaquée, l'armée égyptienne se rend au Kordofan

<sup>15</sup> *tokia* (pl. *tokaki*) : 2 bandes de coton de 18 dra sur 3 dra.

<sup>16</sup> Actuelle préfecture du Borkou Ennedi Tibesti

contre les Foriens, et la voie commerciale Ouaddaï-Egypte est rétablie. Des commerçants étrangers Djellabas affluent au Ouaddaï. Ils instaurent un commerce entre Ouaddaï et Darfour, favorisés par leur position « neutre » par rapport aux Darforiens.

Ainsi, Saboun ouvre deux grandes voies de commerce, vers l'Est et vers le Nord. Paradoxalement, une grande partie des produits d'importation n'est pas destinée au Ouaddaï : les produits européens sont amenés jusqu'au Rounga, au Baguirmi et chez les Ouled Rachid. Le cuivre est amené au Bornou, les ânes au sud-ouest.

Nimro, centre d'affaires des commerçants, correspond à un point de convergence des routes qui mènent dans ces différentes régions. L'ensemble de ce commerce est maîtrisé par les Djellabas, commerçants étrangers qui achètent et vendent à l'extérieur du Ouaddaï. En dehors du sultan lui-même et de quelques dignitaires, la population ouaddaïenne ne retire rien de ce commerce « plaqué ». Notamment, « *la razzia d'esclaves au sud du Ouaddaï était un privilège d'Etat* » (El Tounsy, 1851). Les courants commerciaux qui traversent le Ouaddaï ne profitent qu'au sultan, à quelques dignitaires et aux commerçants étrangers : ils échappent à la population sédentaire comme nomade.

#### I.1.3.1.3 Une occupation sédentaire par origine sociale

« Des villages de captifs sédentaires dépendant des nomades finissent par s'installer dans ce qui n'était d'abord que des zones de parcours pour les troupeaux. Nous en connaissons un exemple précisément sous Chérif qui autorisa les Krédas à s'installer en villages permanents dans le Mourtcha. » (Chabert, non daté)

Chabert décrit ainsi les zones pastorales avec les zones de culture des transhumants. Ces « villages arabes » ont généralement un caractère non permanent. Le travail agricole y est réalisé par des esclaves. « *Un certain nombre de fractions nomades « possèdent » des villages de captifs sédentaires qui leur fournissent en redevance une partie au moins du grain dont ils ont besoin.* » (Chabert, non daté). Ces « villages » sont situés dans la région de la basse Batha et au sud de celle-ci, entre le Ouaddaï et le Rounga ou le Sila. On n'en trouve pas dans le Ouaddaï propre, vers Ouara, Abéché, ou entre le Batha et le Bithéa.

Quant aux villages véritablement sédentaires, les auteurs distinguent à l'époque du sultanat les zones sédentaires « *aux populations mêlées* » et les villages ouaddaïens. Ces derniers sont cantonnés dans le Ouaddaï propre, et peuplés de Maba nobles et apparentés ou de Maba serves.

Les villages « d'étrangers » jalonnent la route du Ouaddaï. Leurs habitants sont commerçants ou artisans. Les commerçants sont des Bornouans (route Massenya-Ouara), des Fezzanais (route du nord) et des Djellabas (routes Fitri-Baguirmi, Sila-Rounga et Bithéa-Baguirmi). Les autres sont des tisserands et teinturiers, artisans ramenés par le sultan Saboun du Bornou et du Baguirmi. Des villages de Peuls, de Dadjo et de Kouka sont également signalés. Des zones d'immigrants sont également évoquées, comme la région d'Am Guéréda, le Bithéa (jusqu'au pays Kadjanga), le Dar Zioud...

Les localités sont assez dispersées et de taille réduite, à moins de 1.000 habitants chacune. La ville de Ouara, capitale du Ouaddaï, a été estimée à 400 maisons. Nimro, principal centre de commerce (non loin de Ouara au sud-ouest), a été évalué à 200 maisons.

### I.1.3.2 Les groupes de « nomades » au XIX<sup>e</sup> siècle

« Ils demeurent ou plutôt errent dans les vallées [...] » (Barth, 1861)

Le mot « errer » est généralement utilisé par les différents auteurs lorsqu'ils évoquent les déplacements des « nomades ». Peu d'informations précises existent sur les transhumances anciennes. Chabert explique que les nomades se déplacent « *sans itinéraires bien reconnus* ». Par moment, plusieurs tribus se retrouvent ensemble, pour se séparer ensuite chacune de leur côté.

Les sociétés transhumantes sont de type lignager, et soumises à des scissions perpétuelles. Elles n'ont pas de hiérarchie marquée. A titre d'exemple, citons un récit d'El Tounsy qui, sous Saboun, séjourne parmi des transhumants (Bény-Bichr) : « *A l'arrivée de Bou-Bekr, la tribu se réunit en conseil général pour délibérer. Grands et petits, jeunes et vieux, tous se disposent à examiner [...] à discuter (je me rappelle toujours avec plaisir l'impression que produisirent sur moi cette assemblée, la liberté avec laquelle tous les membres de la tribu exposèrent leurs réflexions, leurs opinions). Des jeunes gens, des enfants de 12 à 15 ans, aussi bien que des révérends de la tribu, obtinrent voix délibérative et furent écoutés [...] ; tous donnèrent leur avis [...] Tous prêtaient à celui qui parlait égale attention... Une assemblée si calme, si attentive, si grave, assemblée représentant tous les âges, pour traiter d'une question d'intérêt général<sup>17</sup>, une question qui touchait à tous les intérêts et à tous les rangs des hommes de la tribu, est un modèle à suivre, à imiter, pour tous les peuples de la terre.* »

Au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les quelques sources bibliographiques qui évoquent le sujet, il ressort que les transhumants étaient dénommés « *baggara* » (éleveurs de bovins) ou « *abbala* » (éleveurs de dromadaires). Il est cependant difficile de conclure sur l'absence de troupeaux mixtes à cette époque, les informations sur la composition des troupeaux étant très succinctes. Les nomades, soumis au Ouaddaï pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, appartiennent à trois grands groupes sociaux : les Toubous goranes (au nord), les Zaghawas (au nord-est) et les Arabes, ces derniers étant les plus nombreux.

Certains auteurs distinguent trois grands groupes de « nomades » Arabes à l'époque pré-coloniale, selon leur répartition (Barth, 1861) : « *ceux qui errent dans le nord* », « *ceux qui occupent la vallée du Batha au moins une partie de l'année* » et « *les arabes du sud-ouest* ».

#### I.1.3.2.1 Les éleveurs du nord

Situés dans les « *zones sablonneuses du Nord* », ils élèvent surtout des dromadaires et des moutons. En saison sèche, ils stationnent dans le ouaddi d'Arada. Les puits de Kadjemur et de Ouagat sont également cités. En saison des pluies, ils remontent vers Oum Chalouba et plus au nord. D'après plusieurs auteurs, ceux situés plus au sud d'Arada auraient été des éleveurs de bovins et petits ruminants. Une partie de ces éleveurs cultive alors sur les bords du Batha.

Ce premier groupe correspond principalement aux Mahamid, qui nomadisent dans la zone d'Arada depuis très longtemps, avant l'arrivée d'Abdel Karim au Ouaddaï (XVII<sup>e</sup> s.). D'après certains auteurs, ces éleveurs étaient situés autrefois au nord-ouest du Darfour. Une partie d'entre eux aurait été chassée par le sultan de cet empire et se serait déplacée vers l'actuelle

<sup>17</sup> Le thème de cette assemblée était la lutte contre une tribu voisine

Arada. Vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ces éleveurs subissent des razzias de la part des Ouled Sliman venus du BET.

Les Mahamid sont considérés par Barth (1861) comme « *la plus puissante de ces peuplades [groupes nomades]* ». Ils sont subdivisés en de nombreuses fractions, des divisions étant régulièrement opérées au fur et à mesure de la croissance de chaque fraction. Les principales fractions, citées par plusieurs auteurs (dont Nachtigal, Carbou et des militaires français pré-coloniaux), sont les suivantes : Ouled Zed, Nadja, Maharié, Hamidiés, Ouled Djounoub, Teyifat, Ouled Mansour, Ouled Cheik, etc... Certaines de ces ex-fractions (ou parties de ces ex-fractions) se retrouvent aujourd'hui au titre de « tribus ».

Parmi ces éleveurs du nord, on trouve également les Nawaïbé, les Chiguérat (plutôt bouviers), les Erégat et les Béni Halba (chameliers ou bouviers, situés au Darfour et au Ouaddaï oriental). Les Béni Hassan, bouviers, auraient pour une partie d'entre eux transhumé vers le nord-est de Ouara. Sont également cités les Kolomat et Terdjem, qui transhument sur les mêmes latitudes mais plus à l'ouest.

#### **I.1.3.2.2 Les transhumants « occupant la vallée du Batha au moins une partie de l'année »**

- Les Missiriés, groupe majoritaire de la région

Les Missiriés sont les descendants de Missir, fils d'Assié. Ils étaient déjà nombreux à l'époque des sultanats. Ils étaient déjà divisés en deux grands groupes, les *zourk* (noirs) et les *homr* (rouges), plus nombreux que les précédents.

Ils se situent au Darfour, au Dar Rounga et au Ouaddaï (le long du Batha). Ceux situés le plus au nord sont chameliers, les autres des éleveurs de bovins. Ils pratiquent une transhumance qui les fait remonter jusqu'au Ouaddi Haddad en saison des pluies.

Dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, certains auraient transhumé en saison des pluies au Bahr El-Ghazal (actuel Kanem).

- Les Ouled Rachid, un groupe éclaté

Les Ouled Rachid ont constitué à une certaine période un groupe important, plus nombreux même que les Missiriés, puis se seraient scindés (Zebada, Hamida et Heimat). En a résulté un important éclatement géographique. Une partie d'entre eux était située au sud-ouest du Ouaddaï, à la limite avec le Baguirmi. D'autres étaient sur le Batha, transhumant entre le ouaddi Haddad et le fleuve ; d'autres encore se situaient vers l'actuel parc de Zakouma (Andouma), au sud du Dar Moubi, vers Fodjo (non loin des Salamat).

Ils sont majoritairement bouviers, les Hamida étant plutôt chameliers. Une partie d'entre eux s'est sédentarisée très tôt, au point de dépendre à la fois d'un *aguid* et d'un *koursi*, administrateurs respectivement « nomades » et « sédentaires ». Ces bouviers sédentarisés se situaient au Bahr Rachid d'une part, au Dar Zioud d'autre part (zone de l'actuel Haraze Djombo).

- Les autres groupes

Citons quelques groupes évoqués dans la littérature (mais bien sûr non exhaustifs) :

Les Djaadné : pendant une partie du XVII<sup>e</sup>, ils ont transhumé entre le Bahr El-Ghazal et le Fitri, puis se retrouvent à l'Est du Fitri, où une partie d'entre eux (bouviers) se sédentarise. D'autres, chameliers, se situent au Batha, montant en saison des pluies au Ouaddaï Haddad.

Les Khozam : ils seraient parmi les premiers arabes immigrés au Ouaddaï. Certains d'entre eux se sont sédentarisés à Bouram, les autres transhumant dans la région située entre le Fitri et le Ouaddaï.

Les Béni Hassan : une partie des Béni Hassan transhume alors entre le Ouaddi Hamra et des zones plus au nord. Ils s'étendent jusqu'au Kanem.

Les Béni Halba : une partie de ces éleveurs se situe alors vers le Dar Sila.

### **I.1.3.2.3 Les « arabes du sud-ouest »**

- Les Salamat

Le mot « Salamat » semble être un nom général qui désigne les arabes sédentaires ou semi-sédentaires, appartenant à des lignages différents. Ils sont situés à l'Est d'Am Timan, le long du Bahr Azoum, ainsi que sur les rives du Lac Iro. Certains étaient sur le fleuve Batha d'après Nachtigal. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de dater la migration au sud et la sédentarisation de ces éleveurs.

- Les Hémat et Charafa

Ils se seraient installés au XVI<sup>e</sup> siècle près du Lac Fitri, à l'ouest des Ouled Rachid. Ces éleveurs bouviers auraient ensuite été vers l'actuel Abou Déïa en saison sèche, pour se rendre en saison des pluies sur le fleuve Batha. Les Hémat seraient les « ennemis héréditaires des Salamat ».

Le Ouaddaï connaît ainsi une évolution très rapide vers un royaume étendu, organisé sous forme monocéphale. Les nomades, qui étaient jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle assez autonomes par rapport aux royaumes sédentaires, entrent en 40 ans sous le contrôle des *aguid*. Les nomades paient de forts tribus et subissent des razzias.

## **I.2 LA COLONISATION :**

### **UN BOULEVERSEMENT DES SYSTEMES TRADITIONNELS**

« Force est de reconnaître que *[l'administration directe du Ouaddaï par les Français]* a abouti, quand l'évolution a rendu leur indépendance aux peuples, à des convulsions générales sanglantes. » (Hugot, 1983)

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Ouaddaï était resté presque vierge de tout contact avec l'Occident. Les Français arrivent au Tchad vers 1900, au Baguirmi et au Kanem. Le Ouaddaï étant un royaume puissant, les colonisateurs tentent dans un premier temps d'obtenir un accord pacifique, ce qui échoue. Ils décident de recourir à la force, et se rendent au Ouaddaï par le désert. Des raids de méharistes (lieutenant Ferrandi) sont menés en 1908 à Arada, et en 1909 à Oum Chalouba. Cette même année, les Français « prennent » Abéché. A leur arrivée, c'est le sultan Doud Mourra qui est au pouvoir depuis 7 ans. Il fuit et s'allie aux

Sénoussistes<sup>18</sup> Noarma (Ennedi) et aux Arabes Mahamid contre les Français. Ce ne sera qu'en 1918 qu'on arrivera à une certaine pacification.

La colonisation du Ouaddaï est justifiée par « *une volonté civilisatrice* » : les nouveaux occupants veulent y établir la *pax* française (arrêt des razzias<sup>19</sup>, soulagement des populations par rapport aux lourds tributs auxquels ils doivent se soumettre) et imposer la fin de la traite des esclaves. Se posant comme protecteurs des assujettis, ils attirent sous leur coupe des grands groupes arabes dans un premier temps. Mais cela ne dure pas, et les transhumants vont rapidement mesurer le poids de la politique contraignante du colonisateur.

## I.2.1 Une administration qui bouleverse les équilibres entre groupes sociaux

### I.2.1.1 La volonté des colons de contrôler et d'organiser les transhumants

« Il faut absolument arrêter ce mouvement de va et vient qui rend toute administration impossible et favorise la fraude sous toutes ses formes. » (Largeau, 1911)

Le « problème » de l'organisation sociale des transhumants et de l'identification d'une chefferie nomade est au centre des préoccupations des administrateurs. Ainsi, le rapport de la mission Pégourier affirmait : « *Dans le Bahr-el-Ghazal et la région du Ouaddi Enne, [...] les populations vivent dans un état voisin de l'anarchie et la tâche qui s'impose est double : grouper les familles en cachembets, les cachembets en cantons. Le but est des plus difficiles [...] eu égard à la mobilité de ces populations* » (Mission Pégourier, 1921-22)

L'absence de hiérarchie forte est vue comme une preuve de la décadence de ces sociétés. « *Il y a dans les campements des tendances à l'émiettement, chacun voulant être chef d'un petit groupement et chaque groupement diminuant progressivement d'importance jusqu'à devenir famille* » (Largeau, 1911). Le colon va chercher à « organiser » ces groupes. Il se questionne sur l'organisation traditionnelle de ces sociétés<sup>20</sup>.

D'autre part, les colonisateurs, imprégnés d'un schéma occidental du « progrès », sont convaincus que le développement de l'élevage doit passer par une sédentarisation des troupeaux. On peut citer entre autres la Mission Pégourier qui, à propos du cheptel, suggère : « *Sans doute serait-il possible d'en assurer un plus complet développement en pratiquant des puits et en faisant pression sur les sédentaires pour qu'ils pratiquent cet élevage jusqu'ici exclusivement abandonné aux Arabes nomades* ».

Afin de se faciliter les tâches de recensement et d'imposition, l'administration française favorise, « *partout où elle est possible* », la sédentarisation des nomades<sup>21</sup>. Cette idée de la sédentarisation des nomades culmine dans les années 40 : les Arabes sont discrédités en tant que nomades, considérés comme « *apathiques* », hostiles à toute autorité qui dépasse celle de

<sup>18</sup> Confrérie religieuse rigoriste fondée en 1843, qui constitue en 1859 un Etat indépendant en Libye, et étendra peu à peu son autorité sur la zone désertique libyenne.

<sup>19</sup> Les razzias au nord sont alors nombreuses (« Khuan » du Borkou, Toubous,...)

<sup>20</sup> Le gouverneur Eboué, en 1940, par une lettre circulaire confidentielle (79/A.G. du 02/06/40), prescrit une étude du commandement chez les nomades

<sup>21</sup> Courtecuisse, 1950

leur *cheikh*, incapables d'assurer une amélioration économique et culturelle,... et surtout très difficiles à administrer.

*« Nous leur avons par ailleurs imposé une stabilité relative qui a notablement réduit l'amplitude des transhumances [...]. Les nomades allaient autrefois très loin les pâturages [...]. En compensation des obligations que nous avons imposées aux éleveurs, nous sommes tenus de leur assurer [...] l'hygiène au moins égale à celle qu'autrefois ils pouvaient obtenir par la seule disposition d'une liberté actuellement restreinte » (Mission Pégourier, 1921-22)*

Par les taxes, l'administration cherche à limiter la transhumance : la possession d'une habitation permanente permet une baisse des taxes, et les animaux des nomades sont plus fortement taxés. Des schémas élaborés sont étudiés pour diminuer l'ampleur des transhumances, avec des passeports et des visas inter-districtuels. En outre, on donne aux chefs de canton l'autorité sur tous les résidents, y compris les « nomades » installés temporairement sur leur territoire.

Le Colonel Largeau propose des mesures plus radicales : *« chacune des deux circonscriptions voisines expulsera manu militari tout fériq arabe immigré après lui avoir fait payer une année d'impôt à titre d'amende collective » (Colonel Largeau, 1911).*

### **I.2.1.2 Les tâtonnements et les contradictions de la politique de la France pour l'administration des transhumants**

*« Le problème de nomadisme et de commandement [...] a provoqué les mesures les plus importantes, la modification profonde et à plusieurs reprises des limites territoriales, le bouleversement du commandement et de la structure des cantons [...] » (Latruffe, 1949)*

#### **I.2.1.2.1 Les grandes étapes**

La politique de la France pour l'organisation et la réglementation de l'administration locale des sédentaires est relativement claire et uniforme dans l'ensemble de l'AEF : les chefs de villages relèvent des cantons, qui relèvent eux-mêmes des provinces<sup>22</sup>. A l'inverse, la politique française en matière d'administration des populations « nomades » est caractérisée par des choix contradictoires, des tâtonnements et engendre de forts bouleversements dans les structures sociales, remaniées continuellement. Tantôt les Français s'appuient sur l'organisation traditionnelle, tantôt ils appliquent des politiques en totale contradiction avec elle.

Les colons cherchent à stopper un « *perpétuel fractionnement* » des sociétés transhumantes à base lignagère : les subdivisions sont ainsi figées par la nomination officielle de « chefs de tribu » et de « chefs de canton nomades ». Le Colonel Largeau<sup>23</sup> disait ainsi : *« Le commandant de la Circonscription a reçu des directives fermes pour s'opposer formellement*

<sup>22</sup> D'après le journal Officiel de l'AEF, arrêté du 15/15/37

<sup>23</sup> Colonel Largeau, 1911



à un fractionnement avec lequel tout contrôle deviendrait illusoire, tout progrès même une impossibilité. ».

De 1912<sup>24</sup> à 1935, le sultanat du Ouaddaï est supprimé et la France mène une administration directe à travers la politique des « **chefs de canton** ». Les Français instaurent un découpage nouveau, « *de façon arbitraire* »<sup>25</sup>. Ces cantons reflètent cependant une cohérence par groupe social. Leur composante « *correspond à la réaction des populations pour faire face à la colonisation en désignant elles-mêmes ou en acceptant un territoire et un chef, que celui-ci soit ou non un homme de paille* »<sup>25</sup>. Ces cantons correspondent plus à un ensemble de « *villages homogènes sur le plan ethnique* »<sup>25</sup> qu'à une délimitation territoriale cadastrée. Parfois, certains villages isolés ont été rattachés à un groupe social différent. Les noms des cantons correspondent souvent à la désignation du groupe ethnique dominant.

Cette politique engendre un renforcement du pouvoir de ces chefs au statut nouveau : « *Avec persévérance, ils avaient transformé leur fonction [...] en une véritable charge presque héréditaire. Pour en imposer d'avantage à leurs administrés, ils avaient ceint le turban royal et pris le titre de Mélik.* » (Moukhtar Bachar Moukhtar, 1982)

Côté « nomade », la politique est « *d'établir aussitôt l'autonomie des groupements arabes sous l'autorité de chefs de leurs races* », à la différence de l'autorité de l'*aguid* préexistante, qui « *n'était jamais un arabe, mais un ouaddaïen, proche du sultan* » (Latruffe, 1949). Mais la nomination de ces chefs ne va pas sans peine, puisqu'elle ne correspond pas à un statut et une fonction traditionnels.

L'émergence de ces nouveaux chefs va de paire avec la décadence des *aguid*, qui perdent le pouvoir militaire et politique qu'ils détenaient jusque là. Selon Frédéric C. Thomas, tout *cheikh* indépendant peut se présenter aux Français armé d'une nécessaire « preuve généalogique », souvent inventée, afin de prouver sa légitimité au leadership. Dans le souci d'administration des Arabes, les colons investissent certains de ces « candidats » d'une autorité considérable, en les élevant au rang de chefferie suprême : c'est la politique des **grands kadmoul**. Le titre de *kadmoul* donne le privilège de prélever les taxes et les impôts traditionnels. Cette théorie reposait sur le présupposé<sup>26</sup> de la supériorité du Blanc par rapport au Noir et donc du nomade (de teint plus clair) par rapport au cultivateur. Les Français ont ainsi confié de larges commandements à des chefs de teint clair (« nomades »), y compris sur les populations sédentaires. Non seulement cette politique repose sur des sous-entendus racistes, mais elle ne tient pas compte de l'organisation

**L'exemple des Mahamid : un va-et-vient entre une chefferie unique aux tendances despotiques et une chefferie éclatée sans assise d'autorité.**

En 1912, l'*Aguid-el-Mahamid*, qui était un des personnages les plus puissants du Ouaddaï, est remplacé par un Cheikh Kébir (« grand chef »). Ce dernier pratique des exactions qui l'amènent à être démis de ses fonctions par les administrateurs coloniaux en 1917. Les Mahamid sont alors divisés en 5 fractions principales, commandées chacune par un cheikh (« chef »). Mais ces chefs n'arrivent pas à asseoir leur autorité et, dix ans plus tard (1927), l'administration française rétablit de nouveau un Cheikh Kébir. Après 3 ans (1930), ce dernier devient à son tour trop puissant, et les Mahamid sont éclatés en 6 fractions : Ouled Djounoub, Ouled, Zed, Abou Djimé, Maharié, Chiguérat et Nadja. Dix ans plus tard, la création de la chefferie Naja correspond à une nouvelle division du groupe.

<sup>24</sup> Les Français ont d'abord porté au pouvoir le sultan Acyl (1909-1912), puis l'ont destitué suite à une décision du lieutenant-gouverneur par intérim de l'Oubangui-Chari-Tchad donnant au commandant du territoire militaire du Tchad le pouvoir d'investir ou de révoquer les chefs indigènes.

<sup>25</sup> Chapelle, 1986

<sup>26</sup> D'après Hugot, 1997

antérieure du pouvoir : elle provoque des abus d'autorité de ces nouveaux chefs, et la rancœur des sédentaires. Comme les *aguid* autrefois, ces *grands kadmoul* s'enrichissent par l'impôt, les taxes traditionnelles et religieuses et les corvées que certains instaurent.

Cette politique, qui prend mal en compte l'organisation préexistante et les relations entre groupes (les « *sensibilités ethniques* », comme le dit Frédéric C. Thomas), favorise le clientélisme pour l'accès à la chefferie et aux postes secondaires (« adjoints ») : s'instaure le *haqq el-kadmoul*, le « droit du pouvoir », somme versée<sup>27</sup> pour accéder au titre de *kadmoul*. Elle culmine avec la restauration du sultanat en 1935.

Face aux difficultés rencontrées dans la mise en place d'une administration directe et pour pallier au non-recouvrement de l'impôt, les Français nomment en 1935 Mouhamad Ourada comme sultan. Placé sous l'autorité du pouvoir colonial, il est un chef « un peu plus important que les autres », mais est loin de jouer le rôle de son prédécesseur. « *Nous avons grignoté les zones de commandement des sultans, réduit ou supprimé leur influence politique, ne leur laissant qu'une vague autorité de prestige et la liberté totale seulement à l'intérieur de leur palais* » (Latruffe, 1949). C'est une politique « *du juste milieu* », où le sultan est « *avant tout l'exécutant des instructions reçues, ayant l'initiative des moyens mais non celle des décisions elles-mêmes* »<sup>28</sup>. Le sultan est vu comme courroie de transmission par rapport aux chefs de canton. Parallèlement, des écoles pour fils de chefs (sédentaires comme nomades) sont créées pour former « *des chefs et des auxiliaires de chefs pénétrés de nos méthodes mais aussi n'ayant pas perdu le contact avec le pays* » (Caillat, 1950).

En 1958, un organe mobile est constitué à l'échelle de la région du Ouaddaï : il est chargé de contrôler tous les nomades où qu'ils se trouvent et sans tenir compte des limites administratives<sup>29</sup>. En 1959, une loi<sup>30</sup> réglementant le nomadisme est promulguée, totalement inadaptée aux réalités, et jamais réellement appliquée.

#### **I.2.1.2.2 L'exemple du conflit entre Missirié et Ratanines : un enjeu sur les ressources et des tâtonnements de l'administration ayant abouti à un conflit sanglant en 1947**

L'exemple de cet affrontement survenu en 1947 entre les Missiriés et les Ratanines dans l'actuel Batha oriental a été relaté de façon assez détaillée par Hugot en 1949 (publié en 97).

Les populations sédentaires de la zone d'Oum Hadjer, comme nous l'avons vu, sont d'une présence plus ancienne que les Arabes. A l'arrivée de ces derniers, un certain métissage a eu lieu avec les Kouka, les Mesdmedje, les Massalat. Les Ratanines étaient situés un peu plus au nord, regroupés à Hadjer Djombo (Est d'Haraze Djombo). Leur nom vient de « *ratem* », « parler une autre langue que l'arabe ». Ces groupes étaient sous la souveraineté du sultan, par des administrateurs répartis par entités territoriales appelées « Dar » (« pays »), fortement imbriqués les uns aux autres. Les Ratanines avaient la réputation de pratiquer du brigandage et des vols, et les Missiriés évitaient leur territoire. Progressivement, les Ratanines se mettent à pratiquer l'élevage, et s'écartent d'Hadjer Djombo. S'instaure ainsi une concurrence nouvelle sur les puits profonds et les pâturages.

---

<sup>27</sup> Comme dessous de table en grande partie

<sup>28</sup> Roland Caillat, 1950

<sup>29</sup> Le Rouvreur, 1962

<sup>30</sup> Voir page 124

Les **tâtonnements de l'administration** française n'arrangent pas les choses. La nomination des premiers « chefs » provoque rivalités et contestations : l'administration décide alors de regrouper tous les Missiriés. Pour cela, elle modifie la subdivision d'Oum Hadjer, qui est détachée du Ouaddaï et reliée au Batha, et absorbe une partie de la subdivision d'Ati. En 1935, tous les Missiriés (Rouges et Noirs) sont mis sous l'autorité d'un chef Missirié Rouge, le Cheikh Doudou. Mais on remet également à ce dernier « l'administration » des populations sédentaires du Nord d'Oum Hadjer : Ratanines, Rachid, Zioud, Bornou, Zaghawa. S'en suivent de forts abus de pouvoir, qui amènent à l'émigration de Missiriés, et fait craindre aux colons la fuite de la tribu entière vers le Soudan. Les populations sédentaires se révoltent, et en 1939, le chef Doudou doit s'exiler. Le district est de nouveau divisé en cantons, chacun sous l'autorité d'un chef. Les Ratanines sont alors commandés par un chef, nommé comme les autres par l'administration française, de père Gorane et de mère Missirié !

Cette nouvelle division en cantons permet la **revanche des « sédentaires »**, qui prélèvent la *zakkat*, la foutra, mais aussi le droit de l'herbe (« *hag-el-gesh* ») duquel les Missiriés, divisés entre les différentes chefferies sédentaires, doivent s'affranchir à la traversée de chaque canton.

Puis le « Dar Missirié », « pays des Missiriés » est constitué. Y vivent également d'autres groupes, comme les Bornou, les Chorfa et les Zaghawas (d'anciens esclaves d'après Clanet, 1990). D'arrivée plus ancienne que les Missirié, ils réclament la constitution de leur propre canton, celui des « Sédentaires du Dar Missirié », Sédami. Les villages, les pâturages, les puits et les terrains de culture étant étroitement enchevêtrés à ceux des Missiriés, cela tend à accentuer le chaos. Les Missiriés sont par la suite de nouveau divisés en deux groupes (Rouges et Noirs).

Puis les Missiriés « nobles » (Mazakhné) auraient été enlevés à leur chef pour être rattachés au chef Ratanine sous prétexte qu'ils cultivaient le mil « dans son canton ». En 1944, ils reviendront à leur « groupement d'origine ». Puis... un nouveau chef de district cherche à les remettre sous les Ratanines !

Les Missiriés n'apprécient pas de devoir payer ces taxes aux Ratanines, car sur un certain nombre de puits, les Ratanines ne sont que des utilisateurs très récents (postérieurs à la colonisation), alors que les Missiriés les exploitaient depuis des siècles. Les Mazakhné refusent de payer l'impôt traditionnel et religieux. En 1946, le chef Ratanine passe à l'offensive et interdit aux Mazakhné **l'accès à l'un des puits** les plus importants de la zone (Mogoteur). S'en suivent quelques rixes, puis des affrontements faisant 9 morts, pour dégénérer en batailles de cavalerie en 1947, faisant 127 morts officiellement. Le paiement de la *dîa*<sup>31</sup> contribue à ramener le calme.

Les Français, en cherchant à prévenir des conflits futurs, édictent un « code de la transhumance » : ils construisent un **fossé de 100 km** de long, qu'ils interdisent de franchir de juin à octobre afin de séparer les deux groupes pendant la transhumance ! De novembre à mai, ils accompagnent les Ratanines en transhumance vers le Batha pour les protéger.

Cet exemple, qui paraît presque surréaliste, illustre le peu d'adéquation entre la politique de l'administration française et les relations historiques entre les groupes sociaux concernés. Il

---

<sup>31</sup> Dette de sang

montre aussi à quel point la politique d'administration a procédé par « tâtonnements » et revirements d'une extrême à l'autre.

## **I.2.2 La décadence économique du Ouaddaï et le développement de l'élevage chez les sédentaires**

### **I.2.2.1 La décadence économique du Ouaddaï**

« Le Tchad Oriental de 1909 à 1960 n'est pas totalement différent du Ouaddaï du XVII<sup>e</sup> siècle » (*Moukhtar Bachar Moukhtar, 1982*)

Les Français axent le commerce sur l'Atlantique et le Tchad méridional devient « le Tchad utile », grâce à la culture du coton. Le Ouaddaï, devenu un « cul-de-sac », connaît une décadence économique évidente.

Un décret du 14 octobre 1918 prohibe la sortie du bétail vers le Nigeria, le Soudan et la Libye pour réorienter les échanges vers l'ouest, avec le Cameroun et la voie fédérale. « *Le Soudan avait intérêt à entretenir un courant commercial avec Abéché, riche en viande, mais la politique coloniale française [...] excluait toute opération commerciale entre le Ouaddaï et le Soudan anglophone. Le cheptel ouaddaïen fait tout de même sa route vers le Soudan et le Nigeria, c'est bien dans la zone sterling que le bétail est le plus vendu.* » (Moukhtar Bachar Moukhtar)

On note bien quelques échanges, en particulier au travers des déplacements des transhumants, qui concernent la viande boucanée, les fruits secs, le fonio, le riz sauvage. Le commerce du natron et des dattes avec le BET se poursuit toujours. La cueillette de la gomme arabique (Acacia Sénégal) est pratiquée au Dar Tama à partir de 1957. Mais la ville d'Abéché, qui passe pour avoir été avant la seconde guerre mondiale la principale place commerciale du pays, connaît un sérieux déclin à partir des années 40.

### **I.2.2.2 Des agriculteurs qui se mettent à l'élevage, et des échanges entre sédentaires et transhumants qui diminuent**

« Si le paysan noir est en train de sortir de sa condition misérable, il le doit pour une bonne part à l'apport du nomade et aux techniques d'élevage qu'il a pu lui emprunter parce qu'il en avait l'exemple sous les yeux » (*Le Rouvreur, 1962*)

Les Français constatent, malgré la priorité accordée au sud-ouest, l'importance de l'élevage dans la région et interviennent sur la santé animale : « *J'ai déjà dit que l'avenir du Ouaddaï était l'élevage et rien que l'élevage [...]. Il faut donner le moyen de vaincre les épizooties [...]. Il faut envoyer quelques vétérinaires [...]. Il faut créer un corps de vétérinaires indigènes qui, parcourant le pays, soigneraient les animaux* » (Trouilh, 1922). En 1937, le Tchad comptait 5 vétérinaires et un centre de production de vaccin à Abéché<sup>32</sup>. Les grandes épizooties sont ainsi éliminées. Les Français prévoient aussi des interventions en hydraulique pastorale. Enfin, la fin des razzias favorise considérablement le développement de l'élevage.

---

<sup>32</sup> d'après Moukhtar Bachar Moukhtar, 1982

A partir des années 40, on aurait ainsi assisté à un important développement de l'élevage. En particulier, les sédentaires ouaddaïens « achètent du bétail à l'Arabe »<sup>33</sup> et capitalisent dans l'élevage. Le Rouvreur (1962) remarque en pays Kodoï : « *l'élevage est une pratique récente qui a vraiment démarré voici seulement une décade grâce aux campagnes de vaccination antipestique et de destruction des fauves ; mais, déjà pour 13.000 individus, on ne compte pas moins de 16.000 zébus, 3.000 moutons, 1.500 chèvres.* »

La pratique du confiage d'animaux par des sédentaires à des transhumants apparaît sous deux formes : dans le premier cas, les animaux sont confiés pendant la saison des pluies aux transhumants, ce qui permet de les éloigner des champs et des zones humides. Dans le deuxième cas, les animaux sont confiés en permanence, pendant plusieurs années. Mais le confiage de sédentaire à transhumant est une pratique transitoire : une fois que l'agriculteur acquiert les techniques d'élevage, il élève son troupeau lui-même.

Certains commencent ainsi la transhumance de leurs troupeaux : « *les jeunes gens poussent le troupeau vers le sud, se mêlant, modestement encore, à la grande vague de la transhumance arabe* ». Et Le Rouvreur d'ajouter : « *Mais ce n'est là encore qu'une tendance naissante. Cette tendance n'est-elle pas devenue une habitude chez les Maba des cantons Gueri et Ouaddi Chauk dont les bergers n'hésitent plus à accompagner les nomades arabes jusqu'au Bahr Azoum parfois ?* ».

Ainsi, les agriculteurs sédentaires ont-ils tendance à se procurer la fumure par leurs propres troupeaux, et à faire de moins en moins appel aux transhumants pour fumer leurs champs. Le Rouvreur affirme que « *ces contrats [fumure, transport] tendent à disparaître à mesure que le troupeau du paysan s'accroît* ». A propos des Kouka, il indique : « *Jusqu'en 1950 environ, les contrats de fumure connaissent eux aussi une certaine faveur [...] Mais cette habitude même n'est plus conservée que par les rares Kouka qui ne possèdent pas un troupeau suffisant pour assurer eux-mêmes une fumure convenable à leurs champs. L'Arabe s'arrogeait le droit de conduire son troupeau sur le goz avoisinant les villages, et en contrepartie il donnait au chef de village deux litres de beurre. Maintenant que le Kouka a du bétail et qu'il peut s'adresser au nomade d'égal à égal, il entend conserver pour ses besoins propres ces pâturages de goz qui sont les plus proches* »

De ces interrelations entre sédentaires et transhumants, ce sont les échanges commerciaux « décentralisés » entre villages et campements qui se maintiennent le mieux.

Les échanges entre nomades et sédentaires semblent fréquents : « *l'économie du nomade a besoin pour se développer harmonieusement du contact étroit avec le paysan sédentaire, d'une symbiose entre les deux éléments qui profite d'ailleurs à l'un et à l'autre puisqu'elle se manifeste encore par des contrats de fumure, des services de transport, des échanges toujours très vivants entre le férik et le village (lait, beurre, bétail contre grain)* » indique Le Rouvreur. Ces échanges directs entre pasteurs et agriculteurs sont encore plus importants que les échanges passant pas l'intermédiaire d'un marché.

### **1.2.2.3 La fin de l'esclavage, un changement important pour les transhumants**

« Les plus intéressés dans le maintien du statu quo [sur l'esclavage] sont les Arabes nomades » (*Mission Pégourier, 1921-22*)

<sup>33</sup> Le Rouvreur, 1962

La fin de l'esclavage amène des changements importants dans les systèmes d'élevage transhumants, de par ses répercussions sur la diminution de la main d'œuvre disponible. Ces bouleversements ne sont pourtant que sommairement décrits dans la bibliographie.

Les Arabes semblent, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, abandonner leurs villages de culture à d'anciens esclaves. Ils ne bénéficient plus directement des productions de céréales de leurs villages de captifs. Le rôle des captifs dans les travaux champêtres aurait été en partie relayé par les femmes, qui se mettent à pratiquer l'agriculture pendant une partie de l'année, alors que le reste de la famille transhume avec le troupeau.

L'agriculture, chez les Arabes, reste donc une activité réservée aux pauvres (*maskin*), aux esclaves puis aux affranchis. C'est le cas des Mahamid appauvris, cités par Moukhtar Bachar Moukhtar, des Khouzam appauvris et des Djaatné « *qui possèdent encore un petit nombre de villages de cultures* » cités par Le Rouvreur (1962). Ce même auteur propose : « *s'il fallait déterminer la part que chaque tribu prend encore à la culture du mil, on pourrait les classer dans l'ordre décroissant suivant : Hamide, Khozam, Zébada, Ouled Himet, Siféra ; mais il faudrait ajouter qu'on enregistre une importante régression sur toute la ligne.* »

Les esclaves auraient également travaillé dans le gardiennage des troupeaux, ainsi que dans l'entretien des puits profonds. L'abolition de l'esclavage engendre donc notamment des changements dans la mobilité des troupeaux. Les puits profonds du Batha, où le travail d'exhaure et d'entretien sont importants, sont délaissés : les éleveurs de bovins se rendent plus au sud, où ils développent des échanges avec les sédentaires : achat de céréales et vente de service de transport. Les chameliers, au contraire, poussent plus au nord où ils entrent en contact avec les Goranes. Ainsi, Frédéric C. Thomas affirme que les amplitudes de transhumance ont augmenté.

L'administration coloniale se base donc sur l'hypothèse que la sédentarisation des troupeaux mobiles est une condition nécessaire au « progrès ». Elle cherche par ailleurs à mieux contrôler ces populations mobiles et organisées de façon lignagère. La région connaît une décadence économique.

Nous n'avons pas abordé ici une présentation détaillée des systèmes d'élevage à cette époque, mais nous conseillons vivement de se référer à l'excellent ouvrage de M. Le Rouvreur<sup>34</sup>, qui en donne une description très complète.

## I.3 DE L'INDEPENDANCE A NOS JOURS

### I.3.1 Une histoire récente marquée par l'insécurité et les affrontements armés

« Depuis 1965, le Tchad ne parvient pas à rompre avec la violence » (*Amnesty International, 1993*)

« *Le processus de l'accession du Tchad à l'indépendance est marqué par un pluralisme politique impressionnant* »<sup>35</sup>. Le Tchad est proclamé République le 28 novembre 1958, et

<sup>34</sup> Sahéliens et Sahariens du Tchad, Albert Le Rouvreur, réédité en 1989 aux éditions L'Harmattan, 535 pages

<sup>35</sup> Goual Nanassoum, 1995

devient indépendant le 11 août 1960. L'autonomie du pays va de pair avec l'instauration du parti unique, sous le président Tombalbaye. La politique menée crée des mécontentements. En 1964, le gouvernement Tchadien lance officiellement un emprunt national obligatoire, qui représente une charge très élevée pour la population : à Mangalmé, il se monte à 2.500 FCFA par adulte (homme ou femme), 2.000 FCFA par jeune, plus 10.000 FCFA par chef de village. Il vient s'ajouter à une taxe civique de 1.000 FCFA par adulte et à la taxe sur le bétail, sans compter la carte du parti unique obligatoire. La population demande de ramener l'impôt au taux de l'année précédente (soit 4 fois moins), sans succès. Les Moubi (Guéra) refusent de se soumettre à cet impôt, et la situation dégénère en affrontement avec l'Administration et les forces de l'ordre, faisant plusieurs morts.

#### Dates marquantes (géopolitique) :

1960 : Indépendance, Tombalbaye président de la République (1962), parti unique, « épuration interne ».  
 1965 : révolte des Moubi, début rébellion Frolinat  
 1968 : 1ère intervention militaire  
 1975 : renversement de Tombalbaye, II<sup>e</sup> République (Félix Malloum- Goukouni Weddey)  
 1979 : graves affrontements (FAN et FAT).  
 1979-82 : période de transition de Goukouni Wedeye  
 1980 : affrontements jusqu'à l'accession au pouvoir d'Hissein Habré en 1982 ; guerre Libye (et forces de Goukouni) – forces gouvernementales Tchadiennes (sud)  
 1988 : rétablissement des relations diplomatiques Tchad-Libye  
 1990 : prise de pouvoir d'Idriss Deby

En mars 1966, un fils de chef est tué en récoltant l'impôt auprès des éleveurs au sud du Batha. Le mouvement de révolte fait tâche d'huile, se mêlant à la rébellion (Frolinat). En 1969, le Guéra est en totale insécurité. Les troupeaux sont décimés de façon décisive : les rebelles prennent des troupeaux entiers, en partie pour financer la rébellion. S'en suit une décapitalisation importante chez nombre d'éleveurs et une fuite en masse. De 78 à 82, le Frolinat se substitue à l'Administration dans le Centre-Est : il prélève taxes, impôts, *zakat*,...

Ont suivi différentes « guerres qui ont ensanglanté le pays »<sup>35</sup>. Surtout à partir de 1979, l'absence d'un Etat se fait sentir, et le pays fonctionne plutôt sur la base de « mini-Etats » régionaux. En 1979 éclatent en effet de graves affrontements entre Forces de l'Armée du Nord et Forces régulières, qui dégénèrent et se terminent par l'avènement au pouvoir d'Hissein Habré en 1982. Parallèlement, les affrontements avec la Libye commencent dès 1980. La troisième République (1983 - 1990) se déroule jusqu'en 1988 sur fond de guerre entre Libye et Tchad. En 1990 commence la quatrième République, avec la prise de pouvoir d'Idriss Deby.

L'histoire récente du Tchad est marquée par l'insécurité et la succession de périodes d'affrontements et de guerres. Le manque de recul par rapport à cette histoire récente nous limite dans une analyse plus poussée, qui ferait en particulier ressortir les spécificités régionales du contexte pendant cette période.

### I.3.2 Entre sédentarisation et sécurisation de la mobilité

« L'obligation de nomadisme ou de transhumance ne peut être atténuée que par l'aménagement de l'hydraulique pastorale, première condition à réaliser pour essayer d'implanter la sédentarisation, qui sera elle-même facteur de progrès humain » (*Tchad et Culture, juin 1975*)

Concernant la politique de développement de l'élevage, et en particulier de la transhumance, force est de constater le manque de positionnement et de stratégie à l'échelle du pays. Un

rapport récent du Ministère de l'Élevage le relatait en ces termes : « l'absence d'un cadre politique clair et d'objectifs précis concernant le maintien et la sécurisation de ce mode de production »<sup>36</sup>.

La vision du pastoralisme reste emprunte d'*a priori* sur un modèle évolutionniste où la transhumance ne serait qu'une étape entre un stade de chasse-cueillette et un mode de production plus « intensif », sédentaire. C'est dans ce sens que des ranchs<sup>37</sup> ont été mis en place à compter de 1951. Installés dans une optique de recherche, ils ont évolué vers des ranchs de sélection puis commerciaux, dégagant de gros profits. Ils ont disparu à la suite de la sécheresse de 73-74... C'est à partir de cette période que la science du pastoralisme prend corps.

Ces préjugés s'accompagnent généralement de l'idée que les systèmes transhumants relèvent d'un élevage « contemplatif », où l'éleveur cherche à augmenter continuellement les effectifs de son troupeau dans un but purement social. Cette vision suppose que les décisions des éleveurs transhumants dans la gestion de leur troupeau seraient plus affectives que rationnelles, et on parle souvent de problème de « mentalité », de nécessité de « sensibilisation ».

Comme nous le verrons dans la suite de cet ouvrage, ces idées sont largement erronées : les systèmes transhumants répondent à des logiques d'exploitation très rationnelles, tout en étant insérés dans des relations sociales fortes. Des efforts récents visent cependant à mieux appréhender la réalité des systèmes transhumants dans leur complexité, afin de concevoir des politiques de développement adaptées.

### **I.3.3 L'évolution de l'agriculture et de l'élevage : une pression de plus en plus forte sur l'accès aux ressources**

#### **I.3.3.1 Le boom de l'agriculture**

« Déjà, les éleveurs s'adonnent de plus en plus à l'agriculture en faisant des champs de case [...] Les éleveurs passent donc de plus en plus à un mode agro-pastoral ou même sédentaire »  
(*Tchad et Culture*, 1993)

Ce genre d'affirmation que l'on peut trouver dans la presse, bien que réducteur et un peu rapide, illustre la tendance récente des transhumants à pratiquer l'agriculture de façon beaucoup plus répandue qu'autrefois. Cette tendance semble avoir démarré à l'occasion des sécheresses de 1973-74 et des années 80. D'après Clanet (1994) c'est lors de la première sécheresse (69-74) que les pasteurs se sont mis à cultiver. Les pertes subies par nombre de transhumants les ont amenés à la culture, dans un but de survie d'une part, mais aussi de reconstitution de troupeau. Aujourd'hui, la pratique de l'agriculture par les transhumants est vue comme un moyen d'éviter des prélèvements sur le troupeau pour la satisfaction des besoins alimentaires familiaux.

Ces pratiques, qui se développent dans la moitié sud, sont également liées à des stratégies foncières de la part des transhumants. L'acquisition de droits sur un terroir d'attache contribue à la sécurisation du système d'exploitation.

<sup>36</sup> Ministère de l'Élevage, 1998

<sup>37</sup> Notamment à Abougoudam et au Ouaddi Rimé



Par ailleurs, on constate une augmentation du maraîchage, pratiqué par les sédentaires, et signalée déjà par l'Etude socio-économique autour d'Abéché des années 1960-65<sup>38</sup>. Bien qu'on ne dispose pas de données chiffrées sur l'extension de surfaces agricoles, elles se sont considérablement étendues. Un changement qualitatif important s'est également produit, puisque jusqu'à la fin de la période coloniale, les cultures se pratiquaient sur les interfluves, loin des creux et des surfaces inondables. Depuis une trentaine d'années, les bas-fonds sont de plus en plus mis en culture. Or, c'est également dans ces ouaddis que se trouvent les ressources en eau (et en ligneux), ce qui pose des problèmes de concurrence de plus en plus importants pour l'accès aux ressources (voir page 122).

La culture du sorgho de décrue se développe par ailleurs dans la moitié sud. Elle est aujourd'hui encore en forte expansion.

### **I.3.3.2 Elevage : la poursuite des tendances amorcées pendant la période coloniale**

#### **I.3.3.2.1 La poursuite du développement de l'élevage chez les sédentaires**

« Les habitants [d'Abéché] possèdent souvent des animaux en nombre peu courant pour une agglomération [...]. Le nombre [des animaux] est proportionnel au niveau de vie [...]. Les éleveurs sans troupeau se louent comme bergers à la journée ou s'emploient toute l'année [...] pour abriter [les animaux] toutes les nuits dans leurs concessions » (Clanet, 1990)

La tendance des sédentaires à capitaliser dans l'élevage à partir de leurs revenus tirés de l'agriculture, loin de diminuer, est de plus en plus marquée. Des troupeaux de sédentaires viennent à transhumer du fait de l'augmentation de leurs effectifs. Aujourd'hui, et on peut penser de plus en plus demain, les sédentaires sont directement concernés par la problématique de la transhumance.

Le développement de l'élevage chez les sédentaires tend à diminuer fortement les complémentarités fortes qui existaient entre transhumants et sédentaires dans les zones sahéliennes. La fumure est apportée directement par les troupeaux de l'agriculteur. Ce dernier préserve les résidus de culture pour son propre cheptel. On assiste ainsi à une augmentation des conflits entre sédentaires et transhumants. Nous développerons cette problématique en conclusion (page 121).

#### **I.3.3.2.2 Des exportations non contrôlées**

« Pour lutter contre cette recrudescence de trafic de bétail, le gouvernement tchadien a pris une ordonnance criminalisant l'exportation frauduleuse de bétail sur l'ensemble du territoire national » (Ahmat Kinder, 1980)

Sur les zones frontalières (Soudan, BET et Lac Tchad), la contrebande se met en place dès 1919. Avant 1969 (commencement de la grande sécheresse de 73-74), elle est déjà très organisée. Dans les zones soudano-guinéennes, les frontières sont des régions « sans lois », où toutes sortes de trafics illégaux sont pratiqués<sup>39</sup>. Ainsi, la grande majorité des exportations de bétail échappe au pays.

<sup>38</sup> Etude-Abéché, 1963-65

<sup>39</sup> D'après Clanet, 1994

A partir de 1988, l'exportation du bétail est libéralisée : la Société Tchadienne d'Exploitation des Ressources Animales (SOTERA), société publique, disparaît et perd son monopole. En 1994, l'Etat prend certaines mesures pour promouvoir l'exportation de bétail : une partie des taxes et droits à l'exportation est supprimée. L'exportateur paie en droits et taxes environ 13,4% de la valeur mercatoriale, fixée à 60.000 FCFA pour un bovin et à 3.000 FCFA pour un petit ruminant. A cela s'ajoutent les frais vétérinaires (destinés au Fonds Elevage) de 2.100 FCFA par bovin et 200 FCFA par petit ruminant, et 2.500 FCFA par troupeau pour le certificat zoosanitaire ou le passeport du bétail.

### I.3.4 Des structures sociales mieux connues

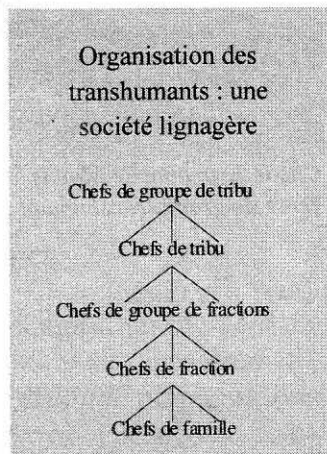
L'organisation sociale des transhumants, mieux connue aujourd'hui, est de type lignagère. Le schéma ci-contre représente les fractionnements selon des ancêtres et parents communs. Ces sociétés sont loin d'être figées : *« les tribus ne sont pas des configurations statiques mais en changement et les généalogies sont modifiées pour répondre aux changements sociaux. De nouveaux pedigree sont nécessaires pour donner un support lignager à des nouvelles combinaisons politiques. Un ancêtre peut être fusionné avec un prédécesseur pour élargir l'ampleur des membres de la tribu, ou, si des sections<sup>40</sup> grandissent trop et se séparent, il peut être oublié. Parfois, des faux noms sont intégrés pour établir des connexions de parenté ou pour attester une origine noble. »* (Frédéric C. Thomas, 1959).

#### La famille nucléaire, base de l'organisation du travail

La famille nucléaire constitue l'unité de base des sociétés de transhumants : le chef de famille organise et dirige le travail. Il définit le rôle de chacun (femmes et enfants). Le partage des tâches est fortement lié au sexe et à l'âge. D'après Bonfiglioli, la taille du troupeau est adaptée en fonction de la capacité de main d'œuvre de l'unité domestique. De même, les surfaces cultivées sont proportionnelles à la main d'œuvre disponible pour cette activité secondaire.

La famille nucléaire peut couramment être scindée pendant une partie de l'année. Par exemple, une femme, avec des enfants, reste sur le lieu de culture pendant la transhumance, dans un campement. Pendant la même période, le chef de famille transhume avec l'autre femme, au sein d'un autre campement. Globalement, les femmes sont plus fixes que les hommes, les jeunes plus mobiles que les vieux. Les bergers et les jeunes couples sont ceux qui se déplacent le plus, avec les troupeaux. Le lieu « d'attache » d'une famille correspond généralement au site où l'agriculture est pratiquée.

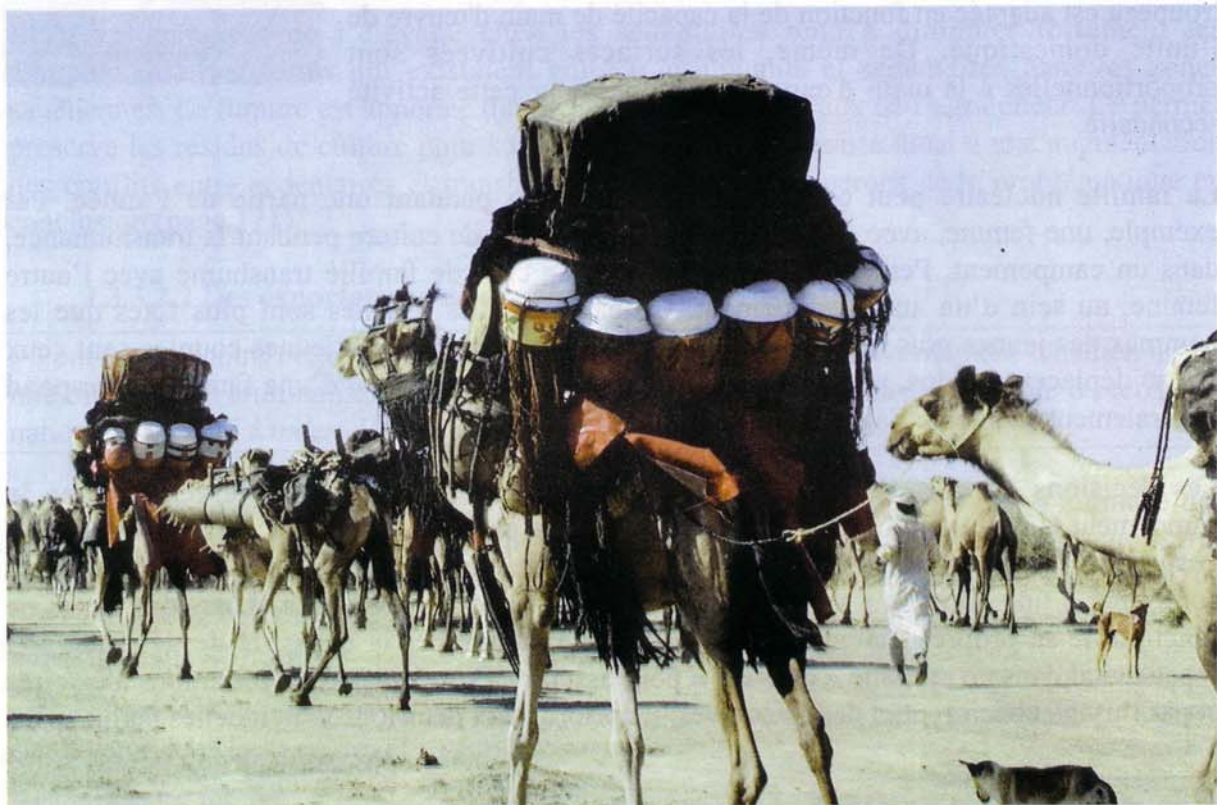
Les décisions du chef de famille priment sur celles des unités plus larges, comme le campement (*ferrik*) ou la fraction (*khachimbèt*). En particulier pour les décisions liées à la gestion du troupeau (et donc aux déplacements), le chef de famille n'est pas tenu de se conformer à une décision « venue d'en haut » : il évalue les avantages et les contraintes en fonction de sa propre stratégie. Yosko (1995) l'explique par la nécessité de délimiter son espace vital dans un système « extensif » pour assurer sa survie dans des conditions aléatoires et par l'usage concurrentiel des ressources. La priorité aux décisions individuelles permet par



<sup>40</sup> fractions



*Cliché Emmanuelle Mamis.*  
*Tente de grand transhumant chamelier, région du Bahr Azoum.*



*Cliché François Badel.*  
*Chameliers en tranhumance vers le sud.*

ailleurs une grande souplesse de gestion, nécessaire pour s'adapter en permanence aux aléas du milieu.

#### ▪ **Le campement, un regroupement pragmatique**

Le campement (*ferrik*) est une association de plusieurs unités domestiques qui se réunissent et restent ensemble pendant une partie de l'année. « *Il s'agit d'un groupe de coopération et d'exploitation des ressources locales, une unité d'habitation et de consommation* » (Morovich, 2000).

Les membres du campement qui sont « d'origine différente » sont souvent liés par alliance à la lignée majoritaire, par mariage par exemple (matrilocalité). Cette entité est « *formée par des unités familiales issues d'autres lignages, d'autres clans, voire même d'autres tribus, groupées autour du noyau originaire, en fonction d'intérêts et d'exigences liées à l'élevage des animaux* » (Bonfiglioli, 1990)

D'une façon générale, la composition d'un campement n'est pas fixe tout au long de l'année et d'une année à l'autre.

Les campements de chameliers, à l'inverse de ceux des éleveurs de bovins, sont dispersés : les unités domestiques (composées d'une ou plusieurs tentes selon le nombre de femmes) sont assez éloignées les unes des autres (100 à 1.000 m). Cet éparpillement est lié au souci des éleveurs d'éviter la promiscuité entre les différents troupeaux de dromadaires, qui passent la nuit autour des tentes en saison des pluies.

#### ▪ **L'unité de nomadisation, unité de défense lors de la transhumance**

La notion d'unité de nomadisation a été avancée par Yosko (1999). Il s'agit d'un segment de fraction et de personnes externes au lignage dominant qui transhument régulièrement ensemble. C'est une échelle plus large que celle du campement. Une unité de nomadisation regroupe environ 30 à 50 hommes avec leurs familles et leurs troupeaux. Le chef de cette unité est lié au lignage : *primus inter pares*. Il est coiffé par le chef de fraction. Ces unités pratiquent des transhumances selon des itinéraires « habituels », qui peuvent varier cependant en fonction des aléas.

Ce regroupement, qui peut être physiquement relativement dispersé, permet la défense du groupe. En cas de vols d'animaux particulièrement, les éleveurs peuvent ainsi s'organiser et se défendre contre les voleurs de bétail toujours armés. Cette échelle peut prévaloir également en cas de conflit, suite à des dégâts d'animaux dans un champs par exemple. L'unité de nomadisation est en ce sens « l'unité minimale de déplacement », le nombre d'hommes devant être suffisant.

Mais cette unité est aussi une « unité maximale de déplacement » au regard de la concentration de troupeaux qu'elle engendre. Un regroupement trop important de troupeaux, au delà de la concurrence sur les pâturages, peut en effet poser de réelles difficultés lors des passages sur des axes de transhumance rétrécis par les champs ou pour le stationnement près des grands marchés, où l'espace est fermé par les cultures.

#### ▪ **Le groupe de voisinage, une cohabitation autour d'une ressource commune**

« *Le groupe de voisinage est une unité socio-pastorale formée par des communautés qui utilisent le même point d'eau ou le même ensemble de points d'eau* » (Morovich, 2000). Il est

de composition très variable selon les situations ; il peut comprendre quelques dizaines de familles ou plusieurs centaines. Elles n'ont pas toujours des liens de parenté entre elles, et leurs relations sont toujours en évolution et peuvent changer.

Les unités domestiques sont liées entre elles par des obligations : elles doivent s'informer mutuellement sur l'état des points d'eau et des pâturages. Elles doivent aussi s'entraider en cas de vol de bétail.

#### ▪ **La fraction, base de l'organisation sociale**

La fraction (*khachimbèt*, pl. *khachimbiout*) est un segment de lignage patrilinéaire, groupant les descendants d'un ancêtre commun, moins lointain que celui de la tribu. Le chef de fraction est choisi parmi ses descendants directs, par les hommes de son lignage. Notons que le terme de *khachimbèt* est assez ambigu. Signifiant « le seuil de la maison », il peut être aussi bien utilisé pour le clan, le lignage...

La fraction est l'unité de défense la plus importante. Ses membres se considèrent liés par un sentiment de solidarité (*'asabiya*) en vertu du lien du sang (*rihm*)<sup>41</sup>. « *Le khashim-beyt est ainsi un véritable groupe de défense, groupe de vengeance ou groupe d'agression* » (Bonfiglioli, 1990). C'est l'ensemble de la fraction qui est responsable du paiement de l'impôt, mais également du droit du sang, la *di'a*. Les chefs de fraction sont choisis dans le lignage principal par les anciens de la fraction, qui acceptera ou mettra en doute ce choix. Toute dissension interne peut amener à une segmentation, c'est-à-dire à une séparation en deux fractions distinctes.

#### ▪ **La tribu, une unité plus artificielle**

Avant la colonisation, la tribu était une organisation politique, douée d'une certaine mobilité, pour laquelle la défense de l'intégrité du groupe l'emportait largement sur l'attachement au sol (Moussa Djibrine, 1993). La tribu, en arabe tchadien *ghabilé*, signifie « adversaire » ou « vis-à-vis ». Le chef de guerre n'avait pas un rôle permanent, mais limité aux périodes de crise politique. Comme nous l'avons vu, ce n'est qu'à la période coloniale que des « chefs de tribu » ont été mis en place, pour des raisons administratives (prélever l'impôt) et politiques (contrôle et tentative de sédentarisation des transhumants).

Les chefs de tribu (appelés aussi « chefs de canton nomades ») ont vis-à-vis de l'administration le même statut que les **chefs de canton** sédentaires : ils sont nommés par Décret (tout comme le sultan), choisis « parmi les descendants des anciennes familles ayant exercé la chefferie ». Ils assurent la liaison entre l'administration et la population. Entre autres, ils dirigent « la collecte de la taxe civique et de la taxe sur le bétail » et veillent à « la paix publique et au maintien de l'ordre ». Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique du sous-préfet.

Assistés chacun de goumiers rémunérés par l'Etat, ces « chefs de cantons » perçoivent une allocation annuelle fixe établie « en tenant compte du classement des cantons par catégorie, de l'échelon et de la manière de servir du Chef ».

La légitimité des chefs de tribu est liée à leur lignée (pourtant souvent contestée), à leur capacité de s'allier parents et « clients », à leur personnalité et aux actions qu'ils mènent en

---

<sup>41</sup> D'après Zeltner, 1977 et Bonfiglioli, 1990

à leur faveur. Les jeux d'alliance jouent plus que leur titre. Mais leur autorité repose beaucoup sur leur appartenance à l'administration, détentrice de la force de l'ordre. Ainsi, ces chefs n'ont qu'une légitimité « traditionnelle » relative, et leur rôle est souvent ambigu entre agents de l'Etat et responsables coutumiers.

Les communautés de transhumants sont donc organisées à différentes échelles selon qu'il s'agisse de politique, de défense ou de gestion. Cette organisation segmentaire ou lignagère se base sur la parenté et échappe à une vision statique et hiérarchisée de la société. La tribu, pour les transhumants, est l'unité la plus artificielle et la plus récente.

## **I.4 LES NOMBREUSES MIGRATIONS DES « NOMADES » : UN MODE DE RESISTANCE ET D'ADAPTATION**

Dans l'histoire du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, on recense trois causes principales de migration des éleveurs « nomades » : le contrôle des ressources en eau et pâturages, les raisons climatiques et les raisons « politiques ».

### **I.4.1 Les conflits pour le contrôle des ressources**

« Les archives de tous les postes cités sont remplies de correspondances, de propositions, de contestations à leur sujet<sup>42</sup> comme celle du Territoire : palabres de terrains de pâturage, de points d'eau, de vols, de divagations dans les plantations et même, aussi paradoxal que cela puisse paraître, de terrains de culture » (Latruffe, 1949)

Avant la colonisation, le sultan, « maître de la terre », distribuait le droit d'usage contre le paiement d'une taxe ou d'obligations militaires. Cette politique, qualifiée « *d'extorsion systématique* » par Frédéric C. Thomas<sup>43</sup> a permis à certains *aguid* de s'enrichir et de devenir les plus puissantes figures du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au delà des relations avec le sultanat, des conflits importants ont existé entre groupes nomades pour le contrôle des zones de pâturages et de points d'eau. Ces conflits sont relatés dans la bibliographie à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, et les sources sur ce sujet ne sont pas très abondantes. Magnant (1984) affirme par exemple que « *les franges méridionales du Sahara Tchadien furent le théâtre des luttes sanguinaires entre arabes et goranes [...] pour le contrôle des puits et des pâturages* », bien que cela n'exclue pas « *une certaine forme de tolérance de l'autre, pour ne pas dire de coopération entre groupes voisins, en particulier sur les plans économiques et religieux* ».

Les Arabes du Tchad, d'après Nachtigal, ont cherché à demeurer en paix avec le Ouaddaï et le Bornou, mais à exterminer les Touaregs, Bideyat, Daza et Arabes du Nord (BET).

Au courant du XVII<sup>e</sup> siècle, un important conflit pour le contrôle de l'actuel Batha occidental provoqua des déplacements de plusieurs groupes. Les Djaatné, Ouled Rachid et Missirié exploitaient alors le Bahr El-Ghazal, le Batha (et le Fitri) étant alors occupé par les Salamat et les Khozam. Les premiers s'allièrent pour attaquer les seconds, qui durent fuir : les Salamat se

<sup>42</sup> Les Missiriés

<sup>43</sup> Frédéric C. Thomas, 1959

scindèrent en deux groupes, dont un sur les bords du Chari, qui dut fuir encore un peu plus tard vers le Bornou. Les Kecherda vinrent occuper le Bahr El-Ghazal ainsi laissé libre.

Un long conflit a également existé entre Mahamid et certains Ouled Rachid (Hamide et Zebada) : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un accord est finalement trouvé, qui semble basé sur l'accès à certains pâturages.

Le cas des affrontements pendant la colonisation entre Ratanines et Missiriés (voir chapitre I.2.1.2.2 page 27) dans la région d'Oum Hadjer était clairement lié au contrôle des puits et donc des pâturages. Les bouleversements dans les modes d'autorité et les prélèvements d'impôt ont cependant beaucoup interféré, et il est difficile d'analyser ce conflit sous l'angle exclusif de l'accès aux ressources.

Ces conflits s'expriment aussi sous forme de pillages et de razzias : les Mahamid, en réponse aux pillages des Touaregs, des Ouled Sliman et des Teda, font à leur tour des incursions au Borkou et chez les Bideyat. La domination des Senoussia au Borkou leur amène une période de calme. Les Mahariés avaient également des relations tendues avec les Bideyat. Les Darforiens attaquent et razzient également les Mahamid, cherchant à prendre Arada<sup>44</sup>. Avant et au début de l'occupation française, une forte insécurité règne dans le nord.

Depuis l'indépendance, de tels conflits pour le contrôle des ressources existent encore. Se sont ajoutés aux conflits entre éleveurs des conflits de plus en plus marqués entre sédentaires et transhumants.

## **1.4.2 Les crises climatiques et les épizooties**

La sécheresse la plus ancienne relatée dans la bibliographie est évoquée par Chabert : une « *terrible disette* » survenue avant la prise de pouvoir du sultan Chérif, soit avant 1834, sans donner de date précise.

L'année 1870 fut marquée par une grande épizootie qui provoqua des pertes importantes dans les troupeaux. En 1896 s'est produite une sécheresse importante qui provoqua une grande famine et des déplacements exceptionnels des populations, en particulier vers le Soudan.

En 1913-14 survient une très grande sécheresse, accompagnée d'une épidémie de peste bovine qui culmine en 1918. La crise climatique commence dès 1911, avec une très mauvaise récolte. Elle dure 4 ans, et cause de nombreux morts et des pertes en cheptel énormes. Cette crise a provoqué de grands mouvements de populations, sédentaires comme transhumantes. Dès 1911, des villageois migrent vers le fleuve Batha, les nomades Bideyat et Goranes migrent de l'Ennedi pour se réfugier au nord du Ouaddaï (Mortcha). La subdivision d'Arada aurait ainsi vu sa population passer de 29.000 à 100.000 personnes environ. Les années suivantes, les migrations sont massives vers le sud. La zone d'Arada se vide. Au total, le Ouaddaï aurait vu le départ de la moitié de sa population (Etude socio-économique de la ville d'Abéché, 1963-65). Les transhumants se déplacent beaucoup plus au sud que d'habitude. Ils se seraient alors frottés à des populations sédentaires avec lesquelles ils n'avaient pas de relations préalables, et elles-mêmes en crise grave. La Mission Pégourier (1921-22) évoque « *les rixes sanglantes entre nomades et sédentaires en 1914* ».

---

<sup>44</sup> Affaires du Wadaï, 07/03/1906

Clanet (1994) évoque une sécheresse survenue vers 1920. Sans doute s'agit-il du même épisode. Henri Berre parle également d'une famine survenue en 1930-32 dans la région de Goz Béïda, liée à des dégâts de sauterelles, ayant provoqué un exode vers le Soudan.<sup>45</sup> Cette crise survenue pendant la colonisation fut baptisée en arabe « *am sadur* », la mère de poitrine, à cause des maladies pulmonaires qui accompagnèrent cette terrible famine. Les Zaghawas l'appelèrent « *sio now* », la famine mauvaise.

Plus récemment, ce sont les sécheresses de 1973 et 1984 qui ont frappé la population et le cheptel d'une force sans précédent. Ces deux crises provoquèrent des vagues de migration massives. La sécheresse de 1973 s'étala sur plusieurs années, commençant dès 1969. La première période, de 69 à 70, a été plus éprouvante pour les dromadaires, qui ont dû abandonner les zones sahariennes pour s'installer au cœur-du Sahel. C'est en 1973 que le mouvement vers le sud touche les bovins. Les transhumants poursuivent leur descente et s'aventurent dans des régions qu'ils connaissent encore mal, jusque vers la République Centrafricaine. On a pu lire dans la presse Tchadienne<sup>46</sup> des pertes de 80% du cheptel à Biltine et de 50-60% au Ouaddaï. La famine provoqua de très nombreux morts.

La sécheresse de 1984-85 fut beaucoup plus brusque, et l'exode vers le sud plus rapide, ce qui permit de limiter les pertes. D'après Clanet, tous les pasteurs sahéliens se sont alors retrouvés au sud du 10° parallèle. Cette sécheresse se superpose à une vaste épidémie de peste bovine (démarrée en 1982), qui provoqua de très importantes pertes.

Les éleveurs les plus touchés sont ceux qui sont habituellement le moins mobiles. Cette analyse a été avancée par Clanet (1994), qui souligne que les éleveurs peu mobiles ont mis plus de temps à prendre la décision de se déplacer vers le sud, et se sont heurtés à des populations sédentaires très organisées avec lesquelles ils n'avaient pas de relations préexistantes. Clanet affirme que ces éleveurs (comme les Toubous des ergs du Lac Tchad) auraient subi des pertes énormes (80-90%) contrairement aux « transhumants », pour qui elles ne seraient que de l'ordre de 30%. Les grands transhumants n'auraient subi que de faibles pertes.

Cette analyse est commune à celle de Chapelle (1986) qui, à propos de la sécheresse de 73-74, signale : « *Les éleveurs du Batha, habitués à une profonde transhumance jusqu'au Salamat, sont ceux qui ont le moins souffert. On évalue leurs pertes tantôt à 10%, tantôt à 20% du troupeau global. Les éleveurs de Biltine et du Ouaddaï paraissent avoir cherché aussi la même solution : approfondir vers le sud le mouvement saisonnier et en prolonger la durée autant qu'il était nécessaire. Leurs pertes seraient analogues à celles subies par les éleveurs de Moussoro, pas plus de 30%. En somme, les grands perdants sont les éleveurs du Kanem, ceux qui étaient « en voie de sédentarisation ».*

C'est en 73 que les transhumants ont investi la plus grande quantité de nouveaux espaces : ils rencontrent des populations sédentaires nouvelles pour la plupart d'entre eux. Ces sécheresses ont amené également certains transhumants à pratiquer l'agriculture ou d'autres activités : convoyage ou contrebande d'animaux, travaux urbains, émigration... Certains ont modifié la composition de leur troupeau, vers les dromadaires et les petits ruminants. Des chameliers ont augmenté leur ratio de chèvres dans un but de sécurisation alimentaire.

---

<sup>45</sup> Berre, 1995

<sup>46</sup> Tchad et Culture, juin 1975



Mais la migration vers le sud ne se produit pas seulement à l'occasion de ces crises climatiques graves. Depuis 1964, d'après Clanet (1994), on constate une aridification à l'échelle planétaire, les deux sécheresses citées ne constituant que des pics dans une tendance lourde. Cette aridification s'accompagne d'une baisse de l'hydrologie, et une diminution de la biomasse sahélienne (arbres, arbustes et associations de graminées vivaces). Ces changements ont engendré une migration progressive, de l'élevage comme de l'agriculture, vers les contrées méridionales. Il est cependant important de noter une tendance récente à une augmentation de la pluviosité annuelle. Par manque de recul, on ne peut conclure sur la persistance dans le temps de cette humidification du climat. Par contre, on peut s'interroger sur la persistance à terme de « l'aridification ».

Après 73-74, les transhumants ont ainsi eu tendance, d'année en année, à déplacer leurs circuits d'avant la sécheresse de plus en plus vers le sud, de façon progressive. Cependant, les grands transhumants pratiquaient déjà des déplacements de grande amplitude, et les changements sont beaucoup moins sensibles que pour des groupes aux déplacements plus réduits. Il faut aussi noter une très grande variabilité de l'évolution des transhumances d'une famille à l'autre, et il est plus prudent d'éviter des généralités dans ce domaine, au risque de rencontrer sur le terrain plus de contre-exemples que de cas standards.

Une autre tendance de migration est observée vers l'Ouest. Contrairement à la précédente, elle est moins généralisée. Cependant, on constate le glissement de certaines transhumances vers les parties occidentales. En particulier, certains arabes du Batha se décalent progressivement vers le Kanem et vers l'Est Nigérien.

Dans l'état des connaissances actuelles, nous pouvons difficilement donner une explication certaine des causes de cette migration. Nous avancerons seulement certaines hypothèses. Dans une certaine mesure, cette tendance est peut-être le prolongement de la lente progression historique des transhumants de l'Est vers l'Ouest. D'autre part, cet étalement peut correspondre à une pression de plus en plus importante sur les ressources pastorales, qui incite les éleveurs à une plus grande répartition dans l'espace. Enfin, certains éleveurs fuiraient la pression de leurs chefs et les trop fortes ponctions de leur part (impôts et taxes traditionnelles).

Les crises climatiques ne sont pas un phénomène nouveau. Il semble cependant que les sécheresses récentes ont provoqué des dégâts plus importants, sans doute en raison de l'augmentation de la densité démographique et de la charge animale. On assiste à une migration générale vers le sud, par afflux brusques à l'occasion des sécheresses mais également par infiltrations progressives.

### **1.4.3 Les contraintes d'ordre « politico-économique »**

Les « nomades » ont souvent eu pour stratégie de se déplacer pour échapper à des pressions diverses : insécurité, razzias, prélèvements plus ou moins abusifs, etc... Ce phénomène ne date pas d'aujourd'hui.

« Ces gens [les Arabes] échappent au recensement ; beaucoup, selon le moment et la saison, passent du Ghazal au Mortcha pour éviter alternativement l'impôt Ouaddaïen et l'impôt français. » (Colonel Largeau, 1911)

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Barth affirme que « les Arabes souffrent beaucoup de l'onéreuse « dhiafa » qui leur est imposée chaque année, lors de la visite de l'aguid, tandis que les indigènes du

*Wadaï, pour d'autres causes encore, cherchent à les maintenir dans un état de sujétion qui ne leur permet pas d'acquérir beaucoup de biens* » (Barth, 1861).

Le montant de ce tribut était le suivant pour les nomades (d'après Barth, 1861) :

- « Kaffala » : tous les trois ans, chaque chef de famille devait fournir deux têtes de bétail.
- « Noba », le tribut pour le roi : tous les 4 ans, chaque chef de famille devait une vache par 4 personnes à charge.
- « Dhiaffa » : chaque campement devait également une génisse par jour de fête
- « Foutra » : à chaque fin de ramadan (d'après Moukhtar Bachar Moukhtar)

Mais les impôts variaient selon les groupes et dans le temps. Les Mahamid auraient ainsi payé 1.000 dromadaires tous les trois ans d'après Chabert, 300 chamelles et 200 vaches plus des moutons et des dattes d'après Ferrandi, 1908. Les Abidiés, « pasteurs du sultan », ne payaient que du beurre. Les Zaghawas payaient en chevaux. Les Salamat menaient des razzias dans le sud pour y capturer des esclaves à livrer « *en grand nombre* »<sup>47</sup> au sultan : ils payaient également des bovins (500-600 bœufs, 1.000 avant l'épidémie de peste bovine), 1.000 *tokaki* de tissu, du miel, de l'ivoire, des cornes de rhinocéros, des peaux de crocodile.

Par ailleurs, le sultan, « maître de la terre », percevait une fois par an lors de la transhumance le « *hag-el-gesh* », droit de l'herbe. Très peu d'informations sont disponibles sur cette taxe à cette époque. On peut penser qu'elle n'était pas très élevée au regard des autres tributs (voir chapitre suivant).

Suite à la colonisation, ces prélèvements redoublent. Après une courte période où les Arabes se mettent sous la protection des Français pour se soustraire à l'impôt dû au sultanat, les « nomades » vont subir des taxations redoublées : viennent en effet s'ajouter aux taxes traditionnelles et religieuses les impôts de l'administration coloniale.

A partir de 1911, l'administration française met en place l'impôt de capitation. Il est fixé à 3 francs « *par tête d'adulte mâle* » puis, à partir de 1920 à 4 francs et 1 franc pour les femmes<sup>48</sup>. Quant à l'impôt sur le bétail, il est fixé dès 1910 à un trentième de la valeur du cheptel.

Ces impôts viennent se surajouter aux taxes religieuses et traditionnelles déjà existantes : la *zakat* et la *foutra* principalement, ainsi que les amendes « coutumières » (adultères, successions, etc...). Les taxes seraient ainsi passées de l'équivalent du tiers de la production aux deux tiers<sup>49</sup>.

Les chefs de canton, qui prélèvent l'impôt, sont alors rémunérés « *par le 5% du montant total des perceptions de la taxe de capitation. A cette rémunération faible s'ajoutent les droits coraniques que percevait autrefois le sultan* »<sup>50</sup>. S'ajoutaient également les prélèvements

---

<sup>47</sup> Nachtigal, 1903

<sup>48</sup> Mission Pégourier, 1921-22

<sup>49</sup> Moukhtar Bachar Moukhtar, 1982

<sup>50</sup> Administrateur Cazaux

abusifs, qui semblaient pratique courante à cette période. Les colons, conscients des fortes ponctions subies par les populations, avaient envisagé, pour inciter les chefs de canton à limiter leurs prélèvements, d'augmenter leur rémunération fixe. Pour financer ces salaires, ils avaient pensé... augmenter la taxe de capitation ! En 1955, les Français interdisent également le prélèvement de la *zakat* par la force, et tentent d'obliger les chefs à « réduire leur train de vie ».

Pendant la colonisation, des « travaux de prestation » étaient par ailleurs imposés par l'Etat aux populations.

Il faut aussi noter que dans certains cas, les transhumants ont vu également les prélèvements

#### **Le droit de l'herbe, « hag-el-gesh »**

Avant la colonisation, des transhumants offraient une fois par an le « *hag el gesh* » (droit de l'herbe) dans leur lieu de séjour de saison sèche. Le montant était peu élevé (estimé de 1 à 3% du troupeau), et réglé localement. Après la colonisation, chaque nouveau chef de canton l'exige pour son propre compte, en proportion du temps de séjour. Mais dans la plupart des cas, ce droit au pâturage, souvent confondu au droit de l'eau (« *hag-el-bir* ») tombe en désuétude, par crainte de la « *punition divine* » (Durand, 1995). Henri Berre (1952) cite en particulier le cas du canton Mimi, où « *les chefs de canton locaux n'ont pas voulu faire revivre ces droits, persuadés [...] que leur application attirerait sur le pays les foudres célestes : les pluies se raréfieraient, l'herbe ne pousserait plus, les puits se tariraient* ». Dans le cas du canton Massalat, cette redevance se serait transformée en une obligation de fumure des terres des sédentaires (Maillard, 1953).

« traditionnels » augmenter pendant la colonisation en raison des bouleversements dans les systèmes d'autorité. Par exemple, les Missiriés, dans les années 40, doivent payer une redevance à la fois à leur chef de tribu et aux chefs sédentaires (voir encadré ci-dessus sur le droit de l'herbe).

Enfin, comme l'évoquait la Mission Pégourier (1921-22), les nomades ne percevaient pas vraiment de retombées positives de ces prélèvements : « *Sauf la sécurité, aucune manifestation éclatante de notre présence au Ouadaï depuis 11 ans ne permet aux indigènes de se rendre compte de l'emploi des sommes importantes qu'ils versent chaque année dans les caisses du trésor.* »

Face à ces taxations, les « nomades » ont eu tendance à fuir par la mobilité. Plusieurs migrations ou changements de transhumance sont relatés pour échapper aux prélèvements d'impôts pratiqués par les sultanats. Par exemple, les Salamat, qui transhumaient dans l'actuel Batha occidental, réduisent leur transhumance en saison des pluies (vers le nord) en vue d'échapper à de nouveaux tributs. En 1906, ces mêmes éleveurs Salamat passent au Dar Sila pour échapper aux exactions qu'ils subissent. Sous le règne de Chérif (1834-1858), les Arabes (en particulier dans le nord) auraient été nombreux à fuir le Ouadaï pour échapper aux impôts, mais aussi aux violences (Nachtigal, 1903).

A partir de 1903 (et particulièrement en 1906), des groupes importants d'Arabes se réfugient au Fitri sous la protection des Français, pour échapper aux « *exactions ouaddaïennes* » (Missiriés, Ouled Rachid, Khouzam...). La zone du nord du fleuve Batha (du Fitri jusqu'au Dar Zioud) est ainsi presque totalement abandonnée par les Arabes. La perte des impôts qui en découle pèse dans le bilan du trésor du royaume du Ouadaï, encore en place à Abéché : en 1904, le sultan Doud Mourra envoie un message aux arabes émigrés pour qu'ils rentrent au Ouadaï. En 1907, ce sont des groupes d'Arabes Salamat qui, las des pillages ouaddaïens, viennent demander la protection des Français, ce que le lieutenant colonel Largeau n'accepte pas ; les Salamat refusent quand même de se soumettre à l'*aguid es Salamat*.

Au début de l'occupation française, pendant la phase de pacification, les transhumants ont augmenté leurs amplitudes de déplacement. Les contacts développés ainsi avec les sédentaires du sud leur donnent l'occasion d'échanger avec eux (céréales contre lait, beurre). Dans le nord, les chameliers peuvent monter plus loin en saison des pluies.

Plusieurs auteurs expliquent des déplacements des éleveurs par la volonté qui leur est attribuée de se soustraire aux prélèvements (impôts et taxes) : « *Les Arabes abandonnent les champs, fatigués de voir leurs greniers pillés par les émissaires des chefs. Les Missirié, confinés autrefois à un district précis, vers 1935 sont dispersés sur 10 administrations. Cet émiettement va au delà des avantages économiques, les baggara<sup>51</sup> commencent leur migration vers le sud avant que les mares du nord soient sèches pour s'assurer de bons pâturages et restent au sud après les premières pluies ; ils passent les ouaddis en crue et perdent beaucoup d'animaux* » (Frédéric C. Thomas, 1959). Le Colonel Largeau affirmait : « *Après les Myssiriés qui, par leurs migrations sur plusieurs centaines de kilomètres, ont réussi jusqu'à ces derniers temps à se préserver de l'impôt, ce sont les Hamidés qui se volatilisent* » (Colonel Largeau, 1911)

La tendance à prolonger la transhumance plus au sud est relatée par Latruffe en 1950 chez les Missirié : « *Avant notre arrivée, ils se cantonnaient en période sèche le long du Batha, sur Ati et Mongo, Am Dam, le nord d'Abou Déïa et Am Timan, quelques-uns allaient cependant jusque dans le Dekatire, sur Melfi. Depuis, ils ont gagné le sud d'Am Timan, Melfi, Massenya et le sud de Bokoro ; ils poussent aujourd'hui des pointes jusque sur Bouosso, Mangeigne et près de Fort Archambault. Ils s'écartent et se dispersent le plus rapidement possible pour se soustraire à l'action de leurs chefs directs et supérieurs.* »

Les Goranes ont également tendance à fuir vers les circonscriptions du Batha et du Ouaddaï pour échapper à l'impôt auquel ils sont soumis dans leur zone de recensement.

Nous nous devons cependant d'émettre une certaine réserve à cette analyse issue d'auteurs de l'administration (et de militaires) exclusivement, pour qui la transhumance est vue essentiellement comme une contrainte au contrôle des populations. On peut s'interroger par exemple sur le rôle qu'a joué la grande sécheresse de 1913-14 sur l'allongement des transhumances vers le sud, en se gardant d'une interprétation exclusive sur une logique d'échappement à l'impôt.

Depuis l'indépendance, les phénomènes de fuite des transhumants se sont prolongés, mêlés à des problèmes politiques et d'insécurité. Les événements qui ont secoué le pays pendant 30 ans ont amené à de nombreuses migrations des transhumants, en particulier vers le Soudan. Pendant l'année 69, un million de Tchadiens se rendent au Soudan, dont beaucoup d'éleveurs avec leur troupeau, et 50.000 se rendent en Libye. Dans la région du Salamat, où sévit la guerre, les éleveurs ont déplacé leurs troupeaux en RCA et au Soudan<sup>52</sup>.

Suite à l'insécurité des années 81 et 82, plusieurs groupes de transhumants (Missiriés, Rachid, Khozam et Djaatné) auraient fortement réduit leur amplitude de déplacement : au lieu de remonter jusqu'aux ouaddis Haddad et Kharma, ils seraient restés au sud du fleuve Batha<sup>53</sup>.

---

<sup>51</sup> Eleveurs de bovins

<sup>52</sup> D'après Ahmat Kinder, 1980

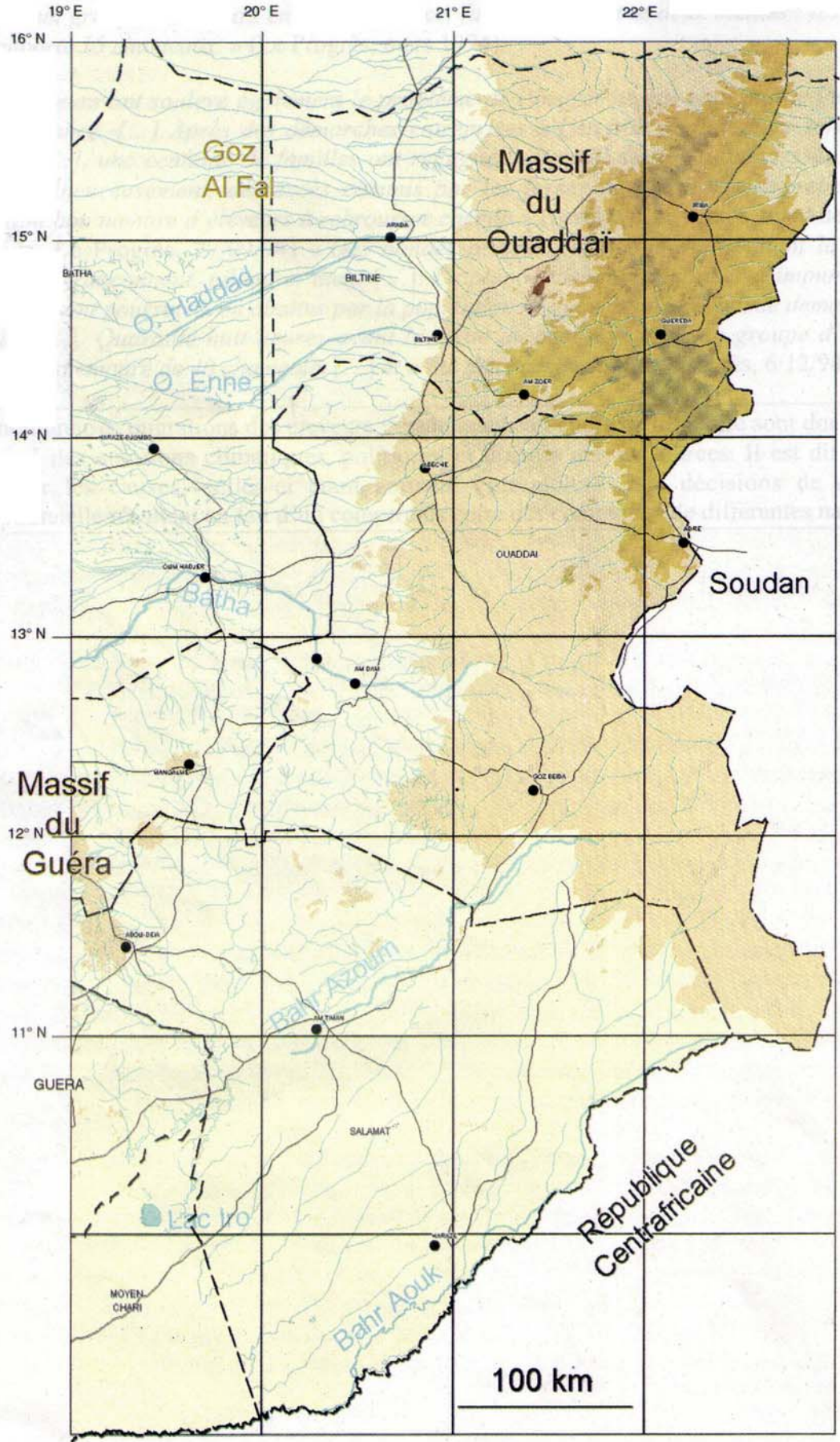
<sup>53</sup> D'après Hugot, 1983

Les articles dans la presse sont nombreux ces dernières années sur le thème de l'insécurité au Tchad Oriental. On peut en citer quelques extraits : « *Biltine est une zone d'insécurité. le mois dernier, à Ganatir, dans le canton Mimi, trois malfrats détenteurs d'armes de guerre ont attaqué un groupe d'éleveurs en transhumance, faisant un mort et deux blessés ; les voleurs ont emporté 15 chameaux.* » (Le Progrès, mars 1994).

« *Les éleveurs ont soulevé également le problème de l'insécurité qui sévit tout le long de la transhumance. [...] Après des démarches entreprises à l'endroit des éleveurs réfugiés au Soudan [...], une centaine de familles ont regagné le bercail après 10 ans passés hors du pays. Malheureusement, des excès commis par les forces de l'ordre et les rebelles ont contraint bon nombre d'éleveurs à rebrousser chemin* » (paroles d'un représentant de la tribu Hamide, Le Progrès, 27/09/94) « *Des bandes armées incontrôlées sillonnent la région, intimident, rançonnent, pillent et tuent [...]. La plupart des malfrats restent impunis. Pire, quand ils sont poursuivis ou abattus par la population, les parents de la victime demandent la « dia » [...]. Quarante huit heures avant la visite du chef de l'Etat, un groupe d'hommes armés s'est emparé de 40 chameaux [...] et a tué deux bergers.* » (Le Progrès, 6/12/94)...

Les nombreuses migrations des éleveurs transhumants au cours de l'histoire sont donc liées à la fois à des questions climatiques, politiques et d'accès aux ressources. Il est difficile de dissocier les causes, celles-ci étant souvent entremêlées. Les décisions de mobilité exceptionnelle résultent en fait d'un compromis entre des contraintes de différentes natures.

### La région du Tchad Oriental



## II. QU'EST-CE QUE LA TRANSHUMANCE ?



### II.1 LES GRANDES LOGIQUES DE LA TRANSHUMANCE

Cette partie traite des relations entre le milieu naturel, les ressources agricoles et pastorales et leurs modes de gestion par les transhumants. L'approche agropastorale de la transhumance est ici privilégiée par rapport à une entrée qui pourrait être plus économique ou sociale.

#### II.1.1 Un milieu contrasté et aléatoire

Le milieu naturel au Tchad Oriental est marqué à la fois par de fortes fluctuations imprévisibles et par de grandes tendances saisonnières et géographiques marquées.

##### II.1.1.1 Un climat marqué par les aléas

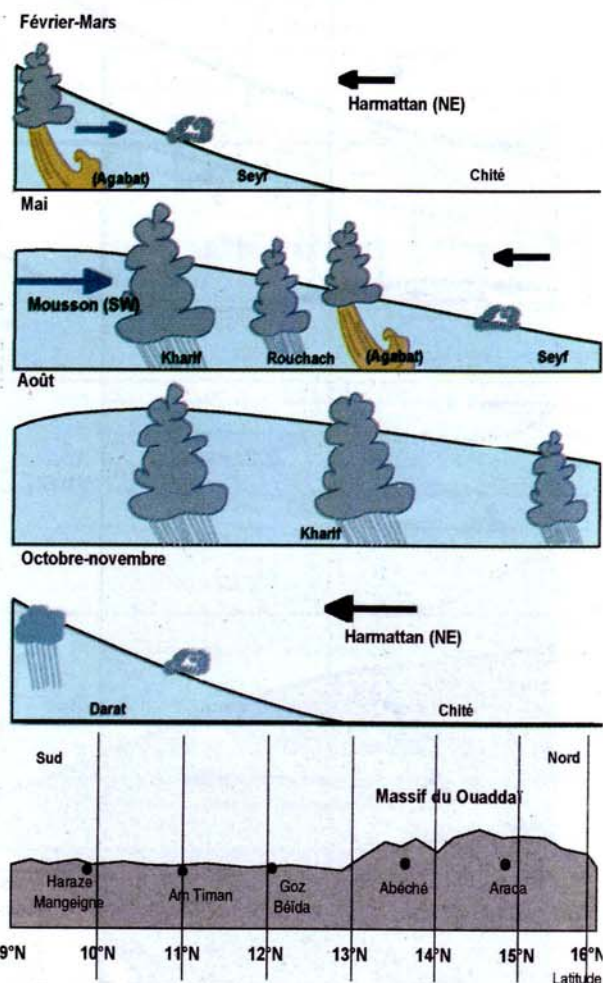
###### II.1.1.1.1 Des saisons rythmées par le Front Intertropical

La région du Tchad Oriental, vaste de plus de 200.000 km<sup>2</sup>, s'étend au Nord jusqu'à la limite du B.E.T. (Borkou-Ennedi-Tibesti), avec un climat très sec : il y pleut en moyenne moins de 100 mm par an. A l'extrême Sud, on atteint un climat beaucoup plus humide, avec près de 1.000 mm de pluies par an. La région présente ainsi un gradient climatique continu du Nord au Sud, représenté sur la carte n° 3, page 50.

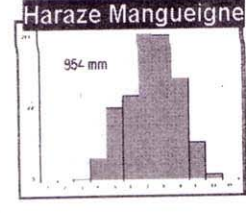
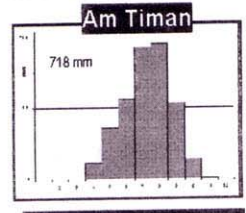
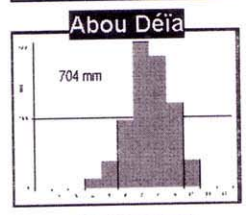
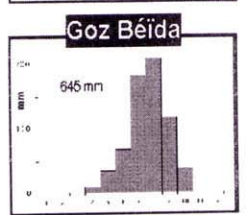
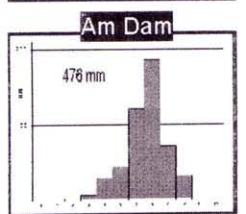
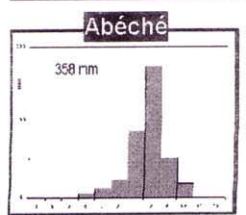
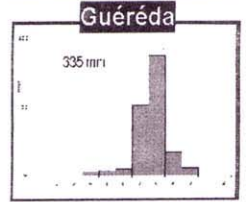
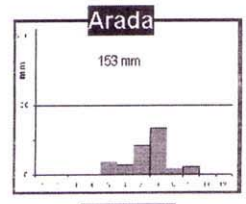
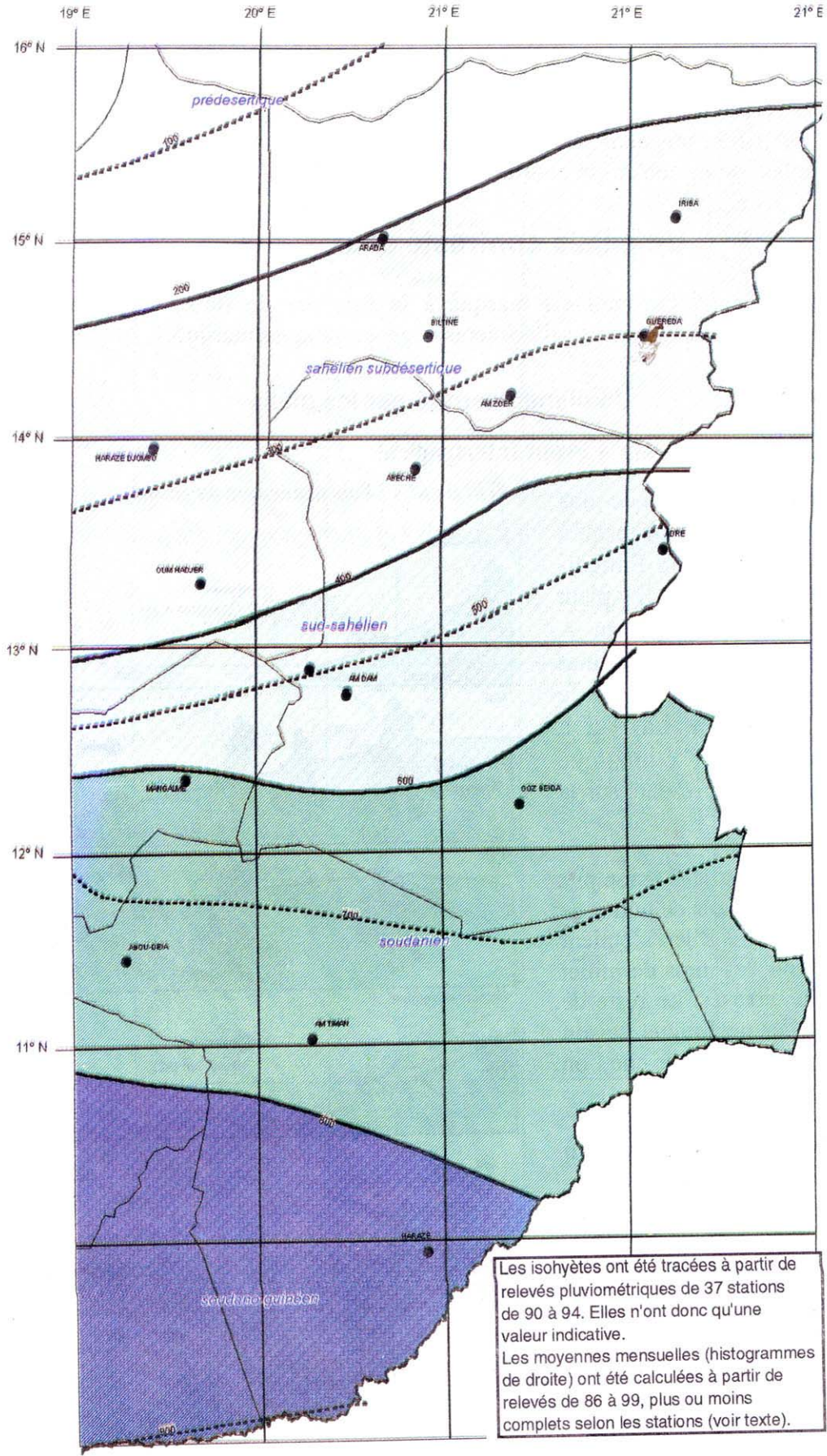
Les pluies sont concentrées dans le temps : elles commencent vers le mois de juin et se terminent vers septembre. Elles s'étalent sur 3 à 4 mois environ, les mois de juillet et août étant les plus arrosés. Le reste de l'année correspond à une longue saison sèche, qui est d'autant plus longue que l'on va vers le nord.

Les éleveurs découpent l'année en **cinq saisons principales** : les premières pluies, encore éparpillées, qui provoquent la pousse des premiers pâturages verts localisés caractérisent le **rouchach**, que l'on pourrait appeler en français le « pré-hiver » ou « pré-saison des pluies ». Cette saison est courte et se situe en mai ou juin selon la latitude.

Schéma n° 3 : Fonctionnement du climat



# Le climat du Tchad Oriental



Les isohyètes ont été tracées à partir de relevés pluviométriques de 37 stations de 90 à 94. Elles n'ont donc qu'une valeur indicative.  
Les moyennes mensuelles (histogrammes de droite) ont été calculées à partir de relevés de 86 à 99, plus ou moins complets selon les stations (voir texte).



La saison des pluies, le *kharif*, correspond à la période où les pluies sont bien installées, en général juillet-août (voire jusqu'à septembre). A cette période, les pâturages sont verts, et les ressources en eau abondantes du fait de l'existence de nombreuses mares et flaques.

Vient ensuite le *darat*, que l'on pourrait appeler en français le « post-hivernage » ou « l'après saison des pluies ». Les pluies ont cessé ou se font rares, les flaques et les petites mares tarissent, mais subsistent encore des mares en eau et des puisards temporaires. C'est la période des récoltes pour les cultures pluviales (sorgho, mil). Le *darat* correspond généralement aux mois de septembre et octobre (voire jusqu'à mi-novembre).

Une fois les récoltes terminées, les mares sèches, vient la saison sèche froide, le *chitté*. La température est fraîche, surtout la nuit. Quelques puisards ont encore de l'eau. L'harmattan, qui vient du nord-est, provoque des vents de sable. Le degré hygrométrique est très bas. Cette saison s'étale généralement de novembre à février.

Suit la saison sèche chaude, le *seyf*, de mars à mai. L'évaporation est très élevée. La température atteint facilement plus de 40°C à l'ombre. Les ressources en eau ne sont plus constituées que des points d'eau pérennes.

Les pâturages restant encore exploitables sont souvent éloignés des points d'eau. Le degré d'hygrométrie remonte progressivement, les arbres reverdissent et bourgeonnent.

Une sixième saison existe en fait, très éphémère : il s'agit de l'*agubat*, qui est en fait une "sous-saison" du *rouchach* (premières pluies). Cette période est caractérisée par les forts vents provoqués par la remontée du FIT, et qui précèdent les premières pluies (tomades sèches).

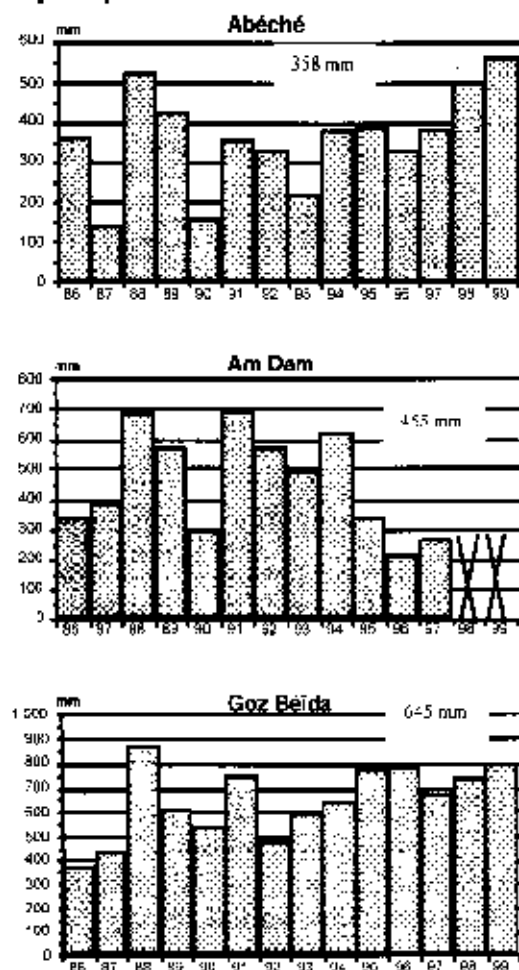
Il est important de noter que le calage de ces saisons dans le temps est loin d'être fixe : le début et la fin de chacune d'elles, ainsi que leur durée varient considérablement d'une année à l'autre. Elles dépendent en grande partie des mouvements du FIT (front intertropical).

Le lien entre les déplacements du FIT et les différentes saisons sont représentées sur le schéma de la page précédente.

#### II.1.1.1.2 Des pluies aux répartitions aléatoires

Les précipitations sont caractérisées par de très forts aléas. D'une année à l'autre, la quantité de pluies varie fortement, sans que cela ne soit prévisible.

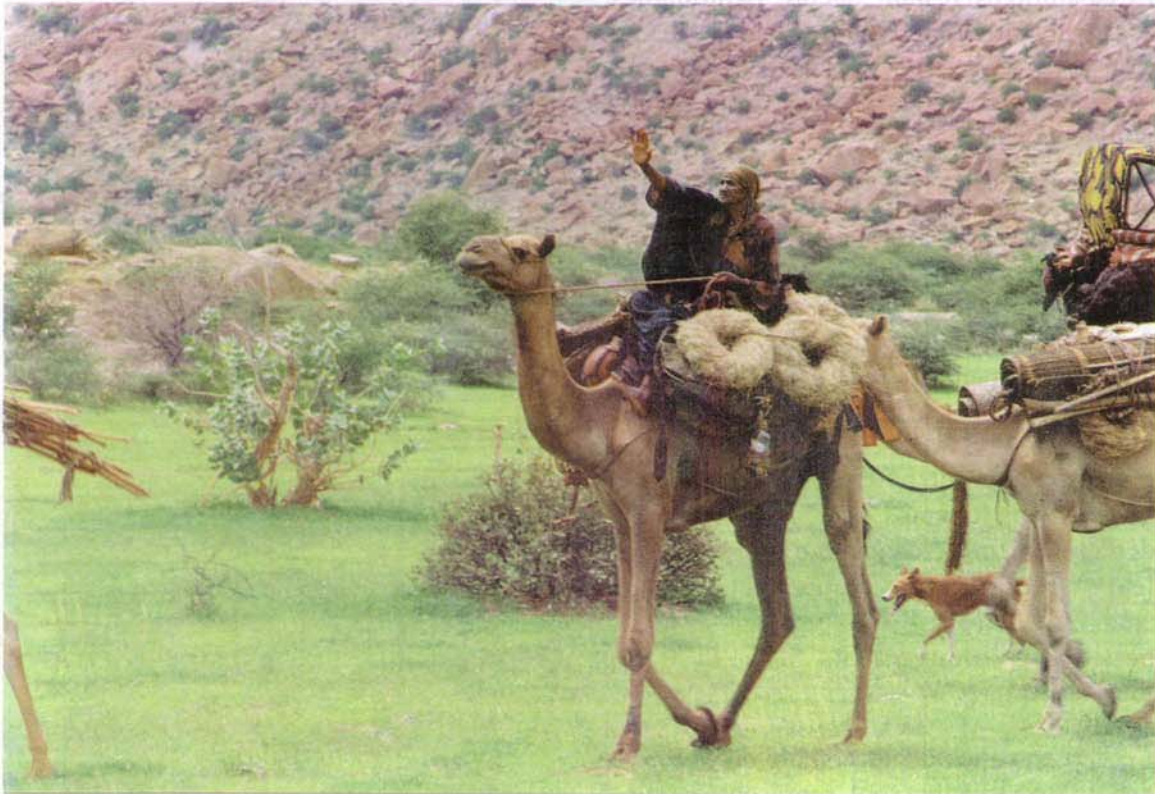
Graphique n° 1 : exemples de variation des précipitations annuelles



Source : relevé pluviométrique de l'ONDR

Les graphiques ci-contre illustrent ces fluctuations de 1986 à 1999<sup>54</sup> dans le cas de 3 villes situées à des latitudes différentes : Abéché, Am Dam et Goz Béïda. On voit que plus le site est situé au sud, plus la pluviosité est forte et moins les variations interannuelles sont importantes. A Abéché, la quantité annuelle de pluies varie du simple au quadruple, alors qu'elle varie du simple au triple<sup>55</sup> à Am Dam et du simple au double<sup>56</sup> à Goz Béïda.

La quantité totale de pluies annuelles ne suffit pas en elle-même à caractériser les aléas climatiques : la **répartition des pluies** au cours d'une même saison est également fort variable. Pendant la saison des pluies, il peut s'arrêter de pleuvoir pendant deux semaines par exemple, ce qui peut être fortement préjudiciable à la fois aux cultures et aux pâturages. Les relevés journaliers ou par décade seraient les plus appropriés pour illustrer ces fluctuations. Nous ne disposons malheureusement que de relevés mensuels. Sur les graphiques page suivante, nous donnons les exemples des 3 mêmes villes, ainsi que celle d'Arada. On constate de très fortes différences de la répartition mensuelle des pluies. Là encore, la variabilité est d'autant plus forte que le climat est sec.



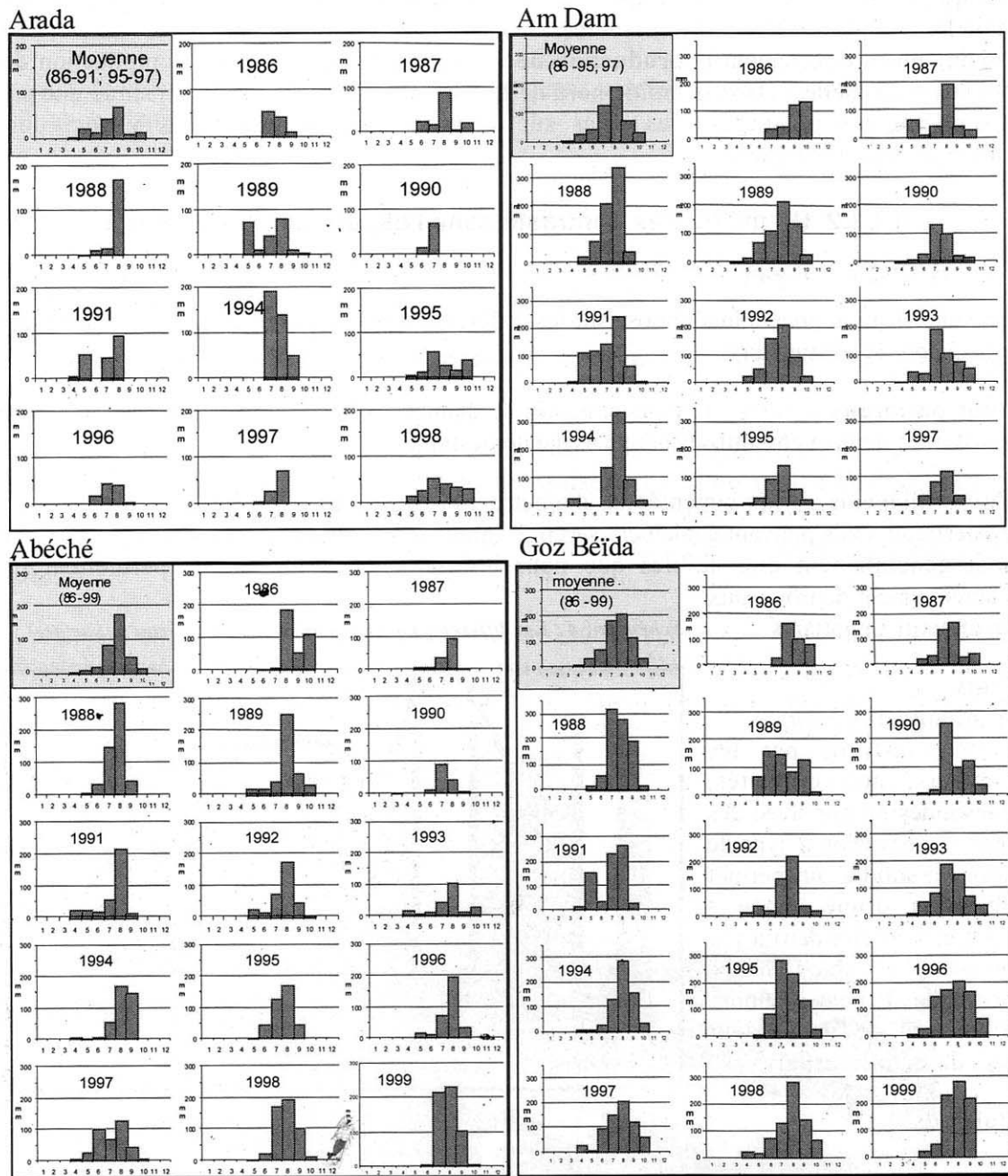
Cliché Véronique Barraud.  
Transhumance dans le Ouaddaï

<sup>54</sup> Les données complètes de 1998 et 1999 manquent pour la ville d'Am Dam.

<sup>55</sup> 3.2 fois exactement entre l'année la plus faible et l'année la plus forte

<sup>56</sup> 2.3 fois exactement entre l'année la plus faible et l'année la plus forte

Figure n° 1 : exemples de variation des précipitations mensuelles



La **répartition dans l'espace** des pluies est également fort aléatoire : les précipitations peuvent être localisées, ce qui se traduit par une répartition souvent très inégale de la pousse des pâturages herbacés, en particulier dans toute la moitié Nord de la région. En zone nord-sahélienne, on trouve par exemple des endroits où il n'a pas plu durant toute une saison des pluies.

Le caractère aléatoire du climat est donc d'autant plus marqué que le climat est sec : le gradient des aléas, ou du risque lié à la pluviosité, suit le gradient climatique Nord Sud.

Ces fortes variations pluviométriques ont une conséquence directe pour l'élevage : en plus du fait qu'elles conditionnent le remplissage des mares et le rechargement annuel des nappes superficielles, et de ce fait les ressources en eau pendant toute une partie de l'année, elles conditionnent directement la **production de biomasse**, et en particulier la production des herbacées annuelles. Dans la moitié nord de la région, la strate herbacée constitue une part essentielle des pâturages : les aléas sur la production des pâturages y sont donc particulièrement marqués.

## II.1.1.2 Un milieu très contrasté dans l'espace et dans le temps

### II.1.1.2.1 L'eau

Une clarification préalable s'impose sur les différents types de points d'eau et le vocabulaire utilisé pour les distinguer :

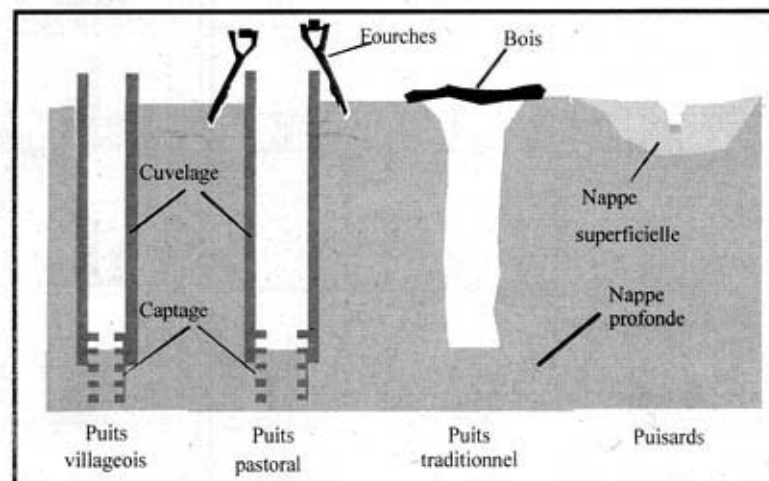
**Puits pastoraux** (« *sanié* ») : puits cimentés de diamètre 180 cm, à vocation pastorale, mais pouvant également être utilisés pour l'usage domestique

**Puits villageois** : puits cimentés de diamètre 140 cm, destinés essentiellement à l'usage domestique, mais pouvant également servir à l'abreuvement des animaux de case. Les débits sont généralement plus faibles que pour les puits pastoraux, et ne permettent pas l'abreuvement de troupeaux en effectifs importants.

Schéma n° 4 : Les différents types de points d'eau (hors eau de surface)

#### Puits

**traditionnel** (« *bir* ») : puits construits par les éleveurs, non cimentés, consolidés ou non avec des branchages (selon le type de sol). Sa solidité lui permet de durer d'une année à l'autre, sans être détruit par les pluies. Il capte la nappe profonde. Il peut atteindre 80 mètres de profondeur (cas du Batha oriental).



#### Puisards

(« *id* » ou « *machiche*<sup>57</sup> ») : trous creusés dans le cours des ouaddis<sup>58</sup> (généralement sableux), captant des nappes superficielles. Ils sont détruits chaque année en saison des pluies par le passage de l'eau, et recreusés l'année suivante. La hauteur d'eau est généralement d'une dizaine de centimètres. Le puisard est surcreusé au fur et à mesure de la descente de la nappe. Il peut atteindre en fin d'utilisation jusqu'à 15 mètres ou plus. Le plus souvent, les puisards ne dépassent pas les 6 à 10 mètres. Le débit par trou est beaucoup plus faible que pour un puits. Chaque puisard est utilisé par un individu ou un groupe restreint. Une zone de puisards peut comprendre jusqu'à plus de 50 trous.

<sup>57</sup> Cas des puisards de début de saison sèche, peu profonds, creusés dans les ouaddis sableux

<sup>58</sup> Cours d'eau temporaire

**Forages** : le terme « forage », dans le vocabulaire courant, est utilisé pour désigner des infrastructures différentes. Un forage est un trou de faible diamètre, atteignant des profondeurs variables, et pouvant jouer différents rôles :

Forages de reconnaissance : permettent de déterminer la présence d'eau souterraine avant la réalisation d'un puits.

Forages pour contre-puits : captent une nappe profonde, qui remonte ensuite dans le forage par la pression artésienne, et alimente ensuite un puits (cas du Batha Oriental)

Forages pastoraux avec système d'exhaure mécanique (carburant ou solaire) : très rares au Tchad Oriental, il en existe cependant un au Batha Oriental.

Forages « villageois », aménagés d'une pompe manuelle, à usage non pastoral (débits faibles).

**Mares** (« *rahad* » ou « *hafir*<sup>59</sup> ») : pour l'essentiel, les mares sont des bas-fonds naturels (ou bras de ouadis argileux). Ce n'est qu'au sud-Salamat que l'on trouve quelques mares pérennes. Les mares aménagées sont rares : certaines ont été réalisées par des projets (comme Almy Bahaïm), d'autres sont des mares d'emprunt réalisées à l'occasion de la réalisation de pistes.

La première chose à noter sur les ressources en eau au Tchad Oriental est la **rareté des infrastructures d'hydraulique pastorale « modernes »**. Depuis la réalisation récente de points d'eau à travers le projet Almy Bahaïm, on atteint une moyenne de 1 puits pour 1.800 km<sup>2</sup>. Sachant que beaucoup de ces puits ont de faibles débits, on appréhende la carence globale en aménagements.



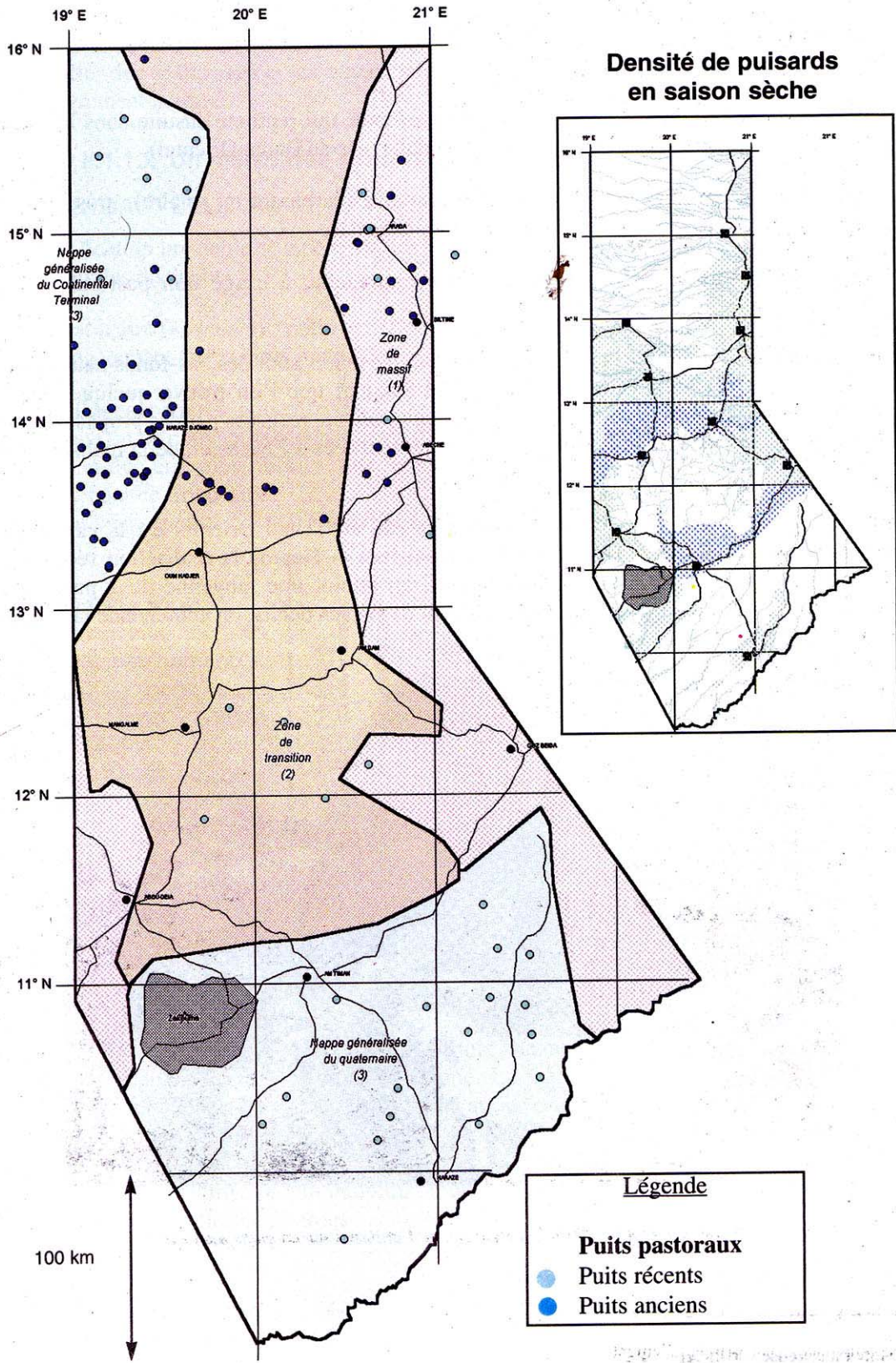
*Cliché Véronique Barraud. Abreuvement d'animaux sur un puits pastoral*

---

<sup>59</sup> Mare (sur)creusée artificiellement

Carte n° 4

### Hydrologie et ressources en eau



La carte n° 4 représente la répartition des puits pastoraux modernes et les grandes zones hydrogéologiques.

**Légende de la carte des unités hydrogéologiques :**

L'UNITE 1, la zone de massif, correspond à un socle cristallin. Les écoulements des eaux de surface y sont concentrés dans des ouaddis bien marqués. Les aquifères sont discontinus, et les ressources pérennes sont rares, limitées au socle fracturé.

L'UNITE 2, zone de transition vers la cuvette tchadienne. Au nord, les ressources en eau sont localisées dans des poches d'alluvions des ouaddis, et ne sont pas pérennes. Les possibilités aquifères souterraines pour l'hydraulique pastorale sont nulles. Au sud, les rares ressources sont localisées sur la ligne de partage des eaux et sur des flancs de collines. Les ouaddis sont colmatés par l'argile sans aucune ressource hydraulique, même intermittente, à quelques exceptions près.

L'UNITE 3, la cuvette tchadienne, correspond à des **nappes souterraines continues** : elle autorise la réalisation de puits pastoraux à bons débits. Elle comprend deux sous-unités : le Batha oriental, où on trouve la nappe du Continental Terminal avec des niveaux piézométriques de 50 à 100 mètres et le Salamat, avec la nappe du quaternaire et des niveaux d'eau de 10 à 40 mètres.

Les ressources hydrogéologiques sont globalement très médiocres sur la région. La zone du massif présente quelques ressources localisées, alors que la partie centrale (unité 2) n'offre aucune potentialité en hydraulique pastorale. Deux nappes généralisées se retrouvent au Nord-Ouest et au sud.

Ainsi, la répartition des puits est très inégale dans la région. Près des deux tiers des puits pastoraux sont concentrés au Batha oriental. Pour le reste de la région, on a une moyenne de un puits pour 3.500 km<sup>2</sup>. Si on considère qu'un puits, dans des conditions satisfaisantes, permet d'exploiter les pâturages sur un rayon de 12 km (système bovins-petits ruminants), et en supposant que les puits existants sont bien répartis dans l'espace<sup>60</sup>, seuls 13% de l'espace sont rendus exploitables par ces puits modernes.

Ainsi, l'abreuvement en saison sèche est en grande majorité assurée par des **points d'eau traditionnels** : puisards et puits traditionnels. Ces derniers sont assez rares. Quant aux puisards, ils sont très inégalement répartis, et concentrés dans certains ouaddis, cours d'eau temporaires. Ces derniers étant orientés Est-Ouest, ils constituent autant de relais, d'étapes, dans les déplacements nord-sud des troupeaux. La carte n° 5 b. représente grossièrement leur répartition à l'échelle de la région. Les zones de puisards ne sont pas recensées exhaustivement à ce jour : elles sont très nombreuses, avec des périodes de tarissement fort variables. Certaines zones sont dépourvues de nappes superficielles exploitables par des puisards : la forêt sèche, la zone nord intermédiaire, ainsi que la majeure partie du sud-Salamat.

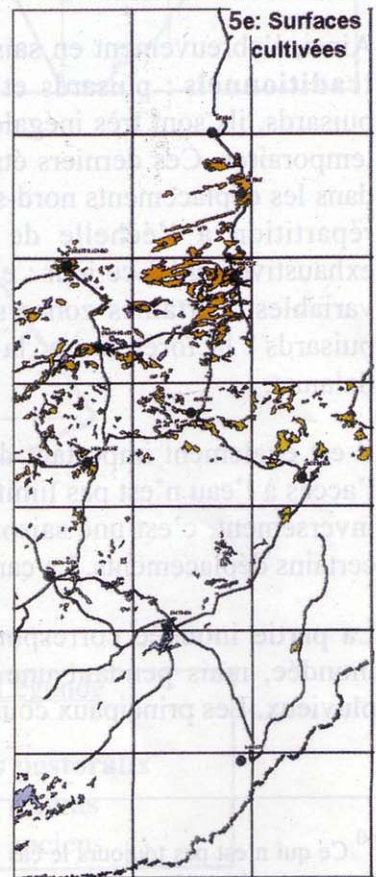
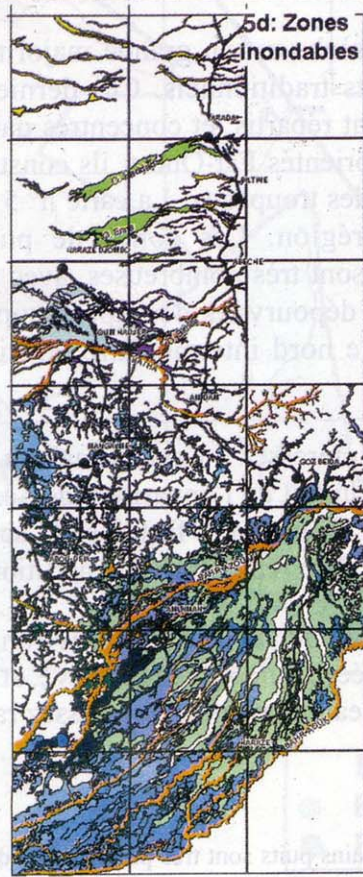
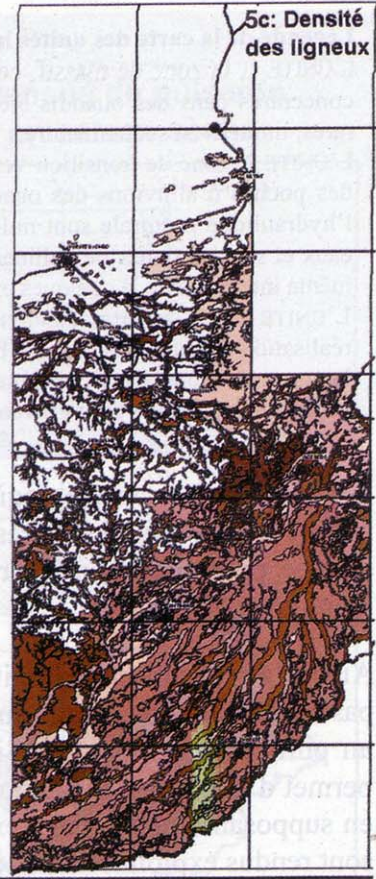
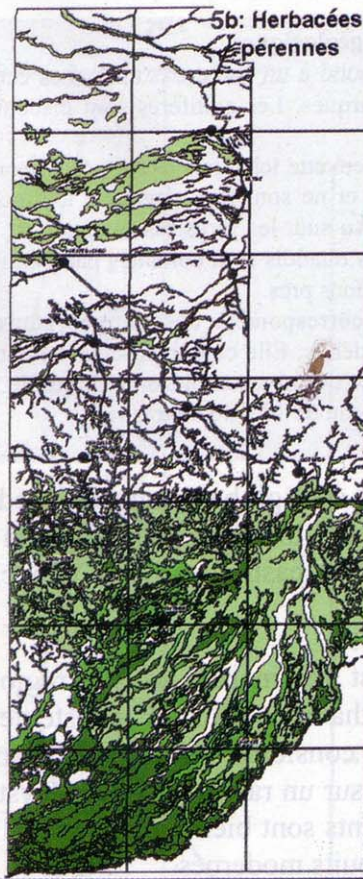
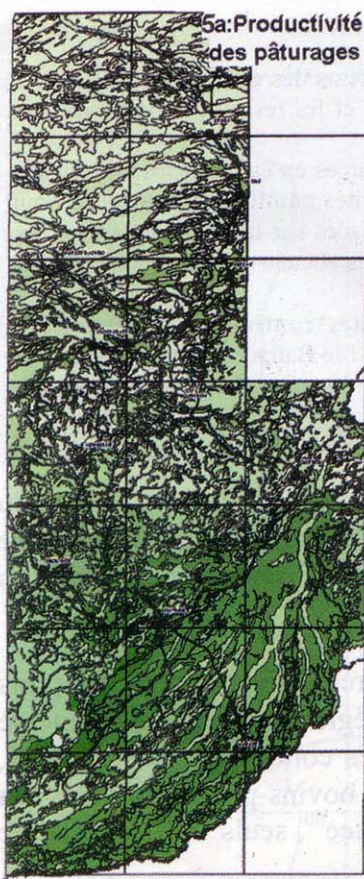
Il est également important de s'intéresser à l'eau en **saison des pluies** : c'est la période où l'accès à l'eau n'est pas limitant du fait de l'apparition de nombreuses mares et flaques. Mais inversement, c'est une saison où l'eau limite fortement l'accès à certaines zones, et bloque certains déplacements. La carte n° 5. c représente la répartition de l'eau en saison des pluies.

La partie inondée correspond au sud du 11°30 N environ. La forêt sèche est également inondée, mais pendant une durée beaucoup plus brève et correspondant aux deux mois pluvieux. Les principaux cours d'eau montent en crue assez rapidement après l'installation

---

<sup>60</sup> Ce qui n'est pas toujours le cas : certains puits sont très proches l'un de l'autre, comme ceux de Sabou ou de Fama près d'Arada.

Cartes thématiques extraites de la carte des unités pastorales





des pluies. C'est le cas par exemple du Bahr Azoum et du Batha ainsi que ses affluents, dont le Bithéa. Une fois en crue, ces cours d'eau ne sont franchissables qu'à l'aide de radeaux.

### II.1.1.2.2 Les pâturages

Les grandes unités de pâturage se distinguent déjà par le type de sol : dans la partie nord notamment, les pâturages dunaires se distinguent bien des « plaines alluviales », correspondant à de larges cours d'eau temporaires au sol limoneux. Cette distinction se traduit en langue vernaculaire par « *goz* » pour les premiers et « *naga* » pour les seconds.

Les pâturages sont également fortement corrélés au climat<sup>61</sup> (voir carte n°3 page 50) :

- Le climat pré-désertique (moins de 200 mm de pluies) correspond à une végétation de steppe presque exclusivement herbacée (annuelles). La végétation des arbres et arbustes est cantonnée dans les ouaddis.
- Le climat nord-sahélien (200 à 400 mm de pluies) : la couverture herbacée basse est dominante. De petits arbres ponctuent le paysage qui reste ouvert.
- Le climat sud-sahélien ou soudano-sahélien (400 à 600 mm de pluies) correspond toujours à une végétation de type sahélien, dominée par les graminées annuelles basses, mais les arbustes sont très présents, notamment les épineux. De petites forêts se développent sur les berges des rivières.
- Le climat soudanien (600 à 800 mm de pluies) correspond à de la savane, où les ligneux marquent le paysage. La couverture herbacée est haute, composée majoritairement d'annuelles.
- Le climat soudano-guinéen (plus de 800 mm de pluies) correspond à une végétation boisée plus ou moins dense. Les herbacées pérennes sont abondantes.

Afin de faciliter la lecture de la carte des unités pastorales (J. Poissonnet & al, 1997), nous l'avons décomposée par sous-thèmes. La carte n° 5.a présente la productivité moyenne des pâturages. Cette notion de productivité moyenne est très théorique, en particulier pour la moitié nord, où les productions réelles annuelles sont très aléatoires car directement corrélées à la pluviosité. Cependant, la carte fait nettement ressortir un gradient nord-sud : la zone d'influence du Bahr Azoum et le sud Salamat présentent des productions moyennes quantitativement nettement supérieures.

La répartition des herbacées pérennes, qui constituent des pâturages quantitativement abondants en saison sèche, est représentée sur la carte n° 5.b. Elle montre leur importance au sud du 12° parallèle de latitude Nord, et particulièrement au sud Salamat.

Les ligneux, qui constituent un complément alimentaire azoté essentiel en saison sèche, sont répartis selon un gradient comparable (carte n° 5c) : très faible dans les zones pastorales du nord, le recouvrement est inégal dans la zone centrale et uniformément élevé au sud de la forêt sèche. A l'inverse, les graminées annuelles, qui offrent une excellente qualité nutritive en saison des pluies lorsqu'elles sont vertes, sont réparties selon un gradient presque inversé.

---

<sup>61</sup> Voir Poissonnet et al., décembre 97

Enfin, il est important de relever que **la végétation au Tchad Oriental est dans l'ensemble très peu dégradée**, contrairement à ce que l'on peut observer dans des zones climatiques comparables en Afrique de l'ouest. « *Globalement, la végétation de l'ensemble de la zone d'étude a paru en bon état presque partout, à l'exception de la zone de transition entre les domaines sahéliens et soudaniens* » (J. Poissonnet & al., décembre 1997).

Quelques signes de dégradation ne sont perceptibles essentiellement que sur les savanes arbustives de part et d'autre du Batha. Ces régions, très fréquentées toute l'année, sont, d'après l'étude cartographique réalisée par le CIRAD-EMVT, « en voie de dégradation ».

### **II.1.1.2.3 Pression pathologique**

#### ***La peste bovine***

Le Tchad oriental correspond grossièrement à la zone dite du "cordon sanitaire" pour la lutte contre la peste bovine. Cette zone tampon frontalière du Soudan (pays où la peste est encore endémique) reste la seule à maintenir une vaccination annuelle obligatoire de tous les bovins contre cette maladie hautement contagieuse, bien que les derniers cas au Tchad remontent aux années 80. La problématique santé animale y est donc de tout premier plan, par rapport aux enjeux de protection du territoire national (et même des pays situés plus à l'ouest) contre une éventuelle épidémie.

Malgré le caractère obligatoire de la vaccination, on peut se demander le taux du bétail effectivement protégé. D'après une comparaison entre une estimation du cheptel<sup>62</sup> et des chiffres de vaccination antibovipestique<sup>63</sup>, ce taux serait d'environ 14%. Même si ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur très grossier, il laisse penser qu'une faible partie des bovins est immunisée contre la peste. Les enquêtes sérologiques montrent que le taux de séroconversion ne dépasse pas les 30-40% dans la zone.

Il faut également signaler que, parallèlement, un réseau d'épidémiosurveillance (REPIMAT) a été mis en place pour une alerte précoce en cas d'épidémie.

#### ***La pression de la trypanosomose sur les dromadaires***

La trypanosomose cameline apparaît comme la contrainte pathologique majeure de la région, perturbant le développement de l'élevage camelin. Elle a fait l'objet de plusieurs études menées par le laboratoire de Farcha (LRVZ) dans la carte du projet ASETO. Il s'agit essentiellement de la trypanosomose à *trypanosoma evansi* (ou Surra), transmise mécaniquement par divers insectes piqueurs hématophages (Tabanidés, Stomoxinés). La prévalence globale de la maladie a été évaluée à 20% dans la zone. Les grands transhumants séjournant en saison sèche au sud du 12<sup>ème</sup> parallèle seraient deux fois plus touchés que les moyens et petits transhumants et trois fois plus que les sédentaires. Une deuxième zone d'endémie a été observée chez certains élevages sédentaires et petits transhumants du nord (Oum Chalouba, Kalaït).

Elle a un impact important sur la productivité de la filière (mortalité, avortements, agalacties...). L'incidence annuelle serait de 15% environ. Les incidences saisonnières apparaissent variables suivant les zones, avec un pic en saison sèche fraîche surtout au sud

<sup>62</sup> Estimations de 99, voir chapitre III.1

<sup>63</sup> Campagne 96-97, d'après T. de Ruyter, juillet 98 : 369.000 têtes vaccinées

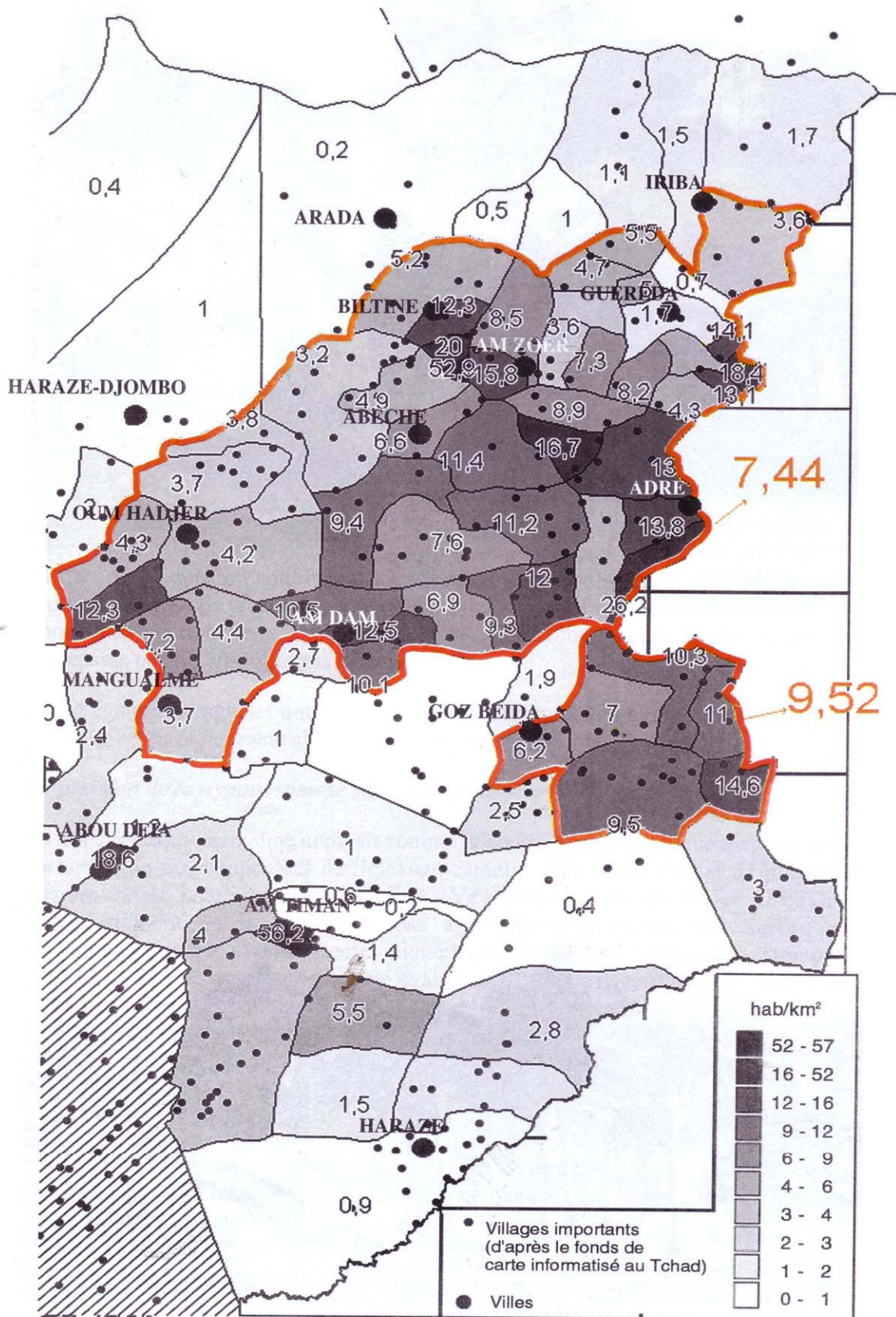


*Cliché Emmanuelle Mamis.  
Eleveur et son troupeau dans le Guéra.*



*Cliché Emmanuelle Mamis.  
Chameliers dans le Ouaddaï*

Densité de population



de la zone (Bahr Azoum par exemple), mais également au nord où des poches d'endémies persistent (sites permettant le maintien d'une population d'insectes en saison sèche, comme Oum Chalouba ou le ouadi Fera).

En ce qui concerne les trypanosomoses transmises par glossines, elles apparaissent en régression étant donné le rétrécissement important des aires infestées par ces mouches depuis une trentaine d'années, dans le sud Salamat. Les sites de maintien de ces insectes correspondent grossièrement aux zones de concentration de la faune sauvage, où le bétail pénètre peu ou pas (parc de Zakouma, réserve du Barh Aouk).

### ***Un milieu globalement assez sain***

La pression des autres pathologies sur l'élevage varie selon plusieurs facteurs :

- Les zones, les saisons et les types d'élevage (voir chapitre II.2.1) : les systèmes mobiles échappent aux maladies favorisées par la promiscuité des animaux et l'amélioration des productivités, par contre ils favorisent la dissémination d'agents pathogènes sur de grandes distances et leur transmission lors de contacts avec d'autres troupeaux comme à l'occasion des abreuvements (cas de la péripneumonie contagieuse bovine par exemple);
- Les espèces animales : d'une manière générale les animaux de la zone sont très rustiques, donc fortement adaptés à la pression pathologique. Les bovins développent parfois des maladies infectieuses graves comme les charbons ou la septicémie hémorragique, il semble que la peste des petits ruminants soit endémique, les dromadaires souffrent essentiellement de trypanosomose, les volailles sont souvent décimées par la maladie de Newcastle...
- Les types d'affection : le parasitisme interne (digestif et sanguin essentiellement) et externe est fortement développé et préoccupe beaucoup plus au quotidien les éleveurs que les grandes maladies infectieuses.

Les éleveurs du Tchad oriental décrivent en tout environ une trentaine d'entités pathologiques pas toujours parfaitement distinctes. La santé animale n'apparaît pas comme la première contrainte rencontrée par les éleveurs de la zone, le risque d'une épidémie de peste reste cependant présent.

#### **II.1.1.2.4 Occupation agricole et humaine**

L'occupation agricole est elle aussi très inégale. Les cultures les plus importantes sont le mil et le sorgho. La répartition des surfaces cultivées est particulièrement atypique au Tchad Oriental comparativement aux régions sahélo-soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, ou même de l'ouest du Tchad. Habituellement, on observe en effet une forte densité agricole et villageoise dans les zones soudaniennes, et une occupation plus faible de la frange sahéenne. Ici, le sud-Salamat, qui correspond à la partie soudanienne, est très faiblement cultivé et peuplé. Cela est lié au fait que cette région est inondé pendant plusieurs mois de l'année, et donc peu hospitalière : forte pression des insectes et des nuisibles, isolement quasi-total. Même pendant la saison sèche, la zone est encore très isolée, ce qui rend les échanges économiques problématiques pour les villageois. Dans le reste de la région, l'occupation agricole, en particulier dans la partie centrale, est fortement corrélée aux ressources en eau, principal facteur limitant de l'extension des surfaces cultivées.

Il faut noter que la carte n° 5e. qui représente la répartition des surfaces cultivées (jachères comprises) a été élaborée d'après des images satellites de 1987. Depuis plus de dix ans, les cultures se sont très certainement étendues, et en particulier le long du Bahr Azoum et au Nord d'Am Timan : chaque année, des surfaces importantes de forêts à *Acacia Seyal* sont défrichées pour y cultiver du sorgho de décrue. De la même façon, les cultures se sont étendues dans la zone de Goz Béïda, avec majoritairement des cultures pluviales, et autour des centres urbains comme Abéché, Mangalmé, Am Dam...

La répartition de la population (carte n° 6) suit la même distribution globale. La densité moyenne de population est très faible, de **4 habitants au kilomètre carré**. Globalement, sur les zones « à plus forte densité », elle est de l'ordre de 7 à 10 hab/km<sup>2</sup>, ce qui reste donc très faible.

D'après le recensement de 1993, la population totale du Tchad Oriental est estimée à près de 900.000 personnes<sup>64</sup>. Ce même recensement donne une estimation de l'ordre de 10% pour la population « nomade ». Mais le critère de « nomade » y est suffisamment ambigu pour que l'on prenne ce chiffre avec la plus grande réserve.

Lors de comptages effectués par les projets Aseto et Almy Bahaïm en 1998<sup>65</sup>, sur un échantillon d'un tiers des axes de transhumance, près de 80.000 adultes ont été comptés ce qui représente déjà en soi presque 10% ! Il faudrait extrapoler ce chiffre à l'ensemble des axes de transhumance, y ajouter les enfants (et les bébés) ainsi que les membres de la famille restés sur les zones de culture... Il faudrait aussi y ajouter la population des petits transhumants et les moyens transhumants de type 2 (cf. plus loin), non pris en compte dans ces comptages...

Ainsi, nous pouvons avancer avec certitude que **la population des transhumants est nettement plus élevée que celle recensée en 1993**. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'avancer de chiffre suffisamment fiable. On peut penser que la population des transhumants dépasse les 300.000 personnes. En partant de l'hypothèse qu'une famille est composée en moyenne de 7 personnes<sup>66</sup> et que chaque homme adulte correspond à une famille, on obtiendrait une population totale de 590.000 personnes, ce qui est peut-être au contraire surestimé...

### **II.1.1.3 De grands ensembles aux problématiques homogènes**

La région du Tchad Oriental présente donc de forts contrastes, à la fois dans l'espace (avec notamment de fortes différences entre le Nord et le Sud) et dans le temps (avec des variations saisonnières très marquées).

La carte n° 7 présente le zonage élaboré sur la zone d'intervention du projet Almy Bahaïm, qui synthétise les thèmes déjà présentés. La région est ainsi découpée en grands ensembles à problématiques plus ou moins homogènes. Cette représentation des grandes tendances vise à mieux appréhender la problématique de l'élevage dans une vision globale. Trois grandes unités se dégagent.

#### **II.1.1.3.1 Les zones pastorales du Nord**

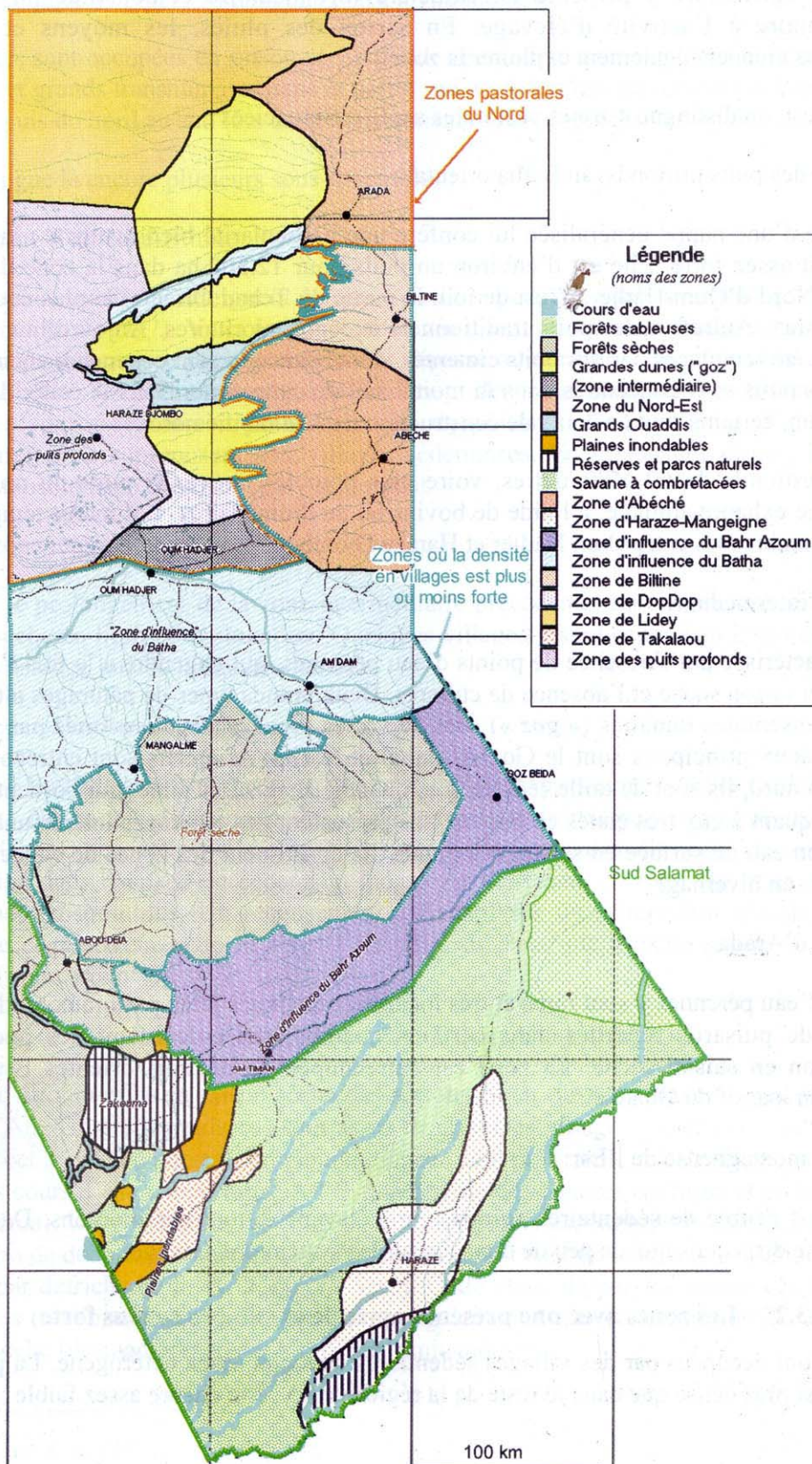
---

<sup>64</sup> 892.560

<sup>65</sup> Voir chapitre III.1 page 101

<sup>66</sup> Louis Berger International/BCEOM, 1988

# Zonage général



Ces zones ont une vocation essentiellement pastorale. En saison sèche, ces zones sont exploitées par des agropasteurs petits transhumants essentiellement, ainsi que des agropasteurs sédentaires. Les champs, lorsqu'ils existent, sont cultivés par ces mêmes éleveurs. L'agriculture y présente un caractère fort aléatoire et constitue un appoint complémentaire à l'activité d'élevage. En saison des pluies, les moyens et grands transhumants viennent également exploiter la zone.

D'ouest en est, on distingue 4 zones pastorales assez différenciées :

➤ La zone des puits profonds, au Batha oriental :

La présence d'une nappe généralisée lui confère une particularité bien distincte : la densité des puits est assez forte. Elle est d'environ un puits pour 12.500 ha dans la zone d'Haraze Djombo et Nord d'Oum Hadjer. C'est de loin la partie du Tchad Oriental la plus équipée en puits pastoraux. Autrefois, les puits traditionnels étaient majoritaires. Aujourd'hui, ils sont rares, et ont été remplacés par des puits cimentés, dont beaucoup sont cependant anciens (30-40 ans). Les puits sont concentrés dans la moitié sud de cette zone. Dans le cadre du projet Almy Bahaïm, certains sont en cours de construction dans la moitié nord.

L'eau est profonde de 60 à 80 mètres, voire plus pour les nouveaux puits du nord. Elle nécessite une exhaure animale, à l'aide de bovins ou de dromadaires. Les mares temporaires sont assez nombreuses entre Oum Hadjer et Haraze Djombo.

• La zone intermédiaire

Elle est caractérisée par l'absence de points d'eau pérennes, qui engendre à la fois l'absence d'élevage en saison sèche et l'absence de cultures. Deux grands types de pâturages alternent : les grands ensembles dunaires (« goz ») sont de vastes espaces, sous-exploités par manque d'eau. Les deux principaux sont le Goz Al Fahal et le Goz Arian. Ils sont entrecoupés de ouaddis : au nord, ils sont de taille réduite. Les ouaddis Haddad et Enne, qui bordent le Goz Arian, sont quant à eux très étalés en largeur : ils présentent des pâturages intéressants et des ressources en eau de surface en saison des pluies. Ils constituent des zones de concentration de troupeaux en hivernage.

• La zone d'Arada

Les points d'eau pérennes y sont rares et très localisés : quelques puits pastoraux modernes et des zones de puisards réparties dans certains ouaddis, qui constituent des poches de concentration en saison sèche. La zone est entrecoupée de ouaddis orientés Est-Ouest, s'écoulant du massif du Ouaddaï.

➤ La zone montagneuse de l'Est

Le massif est peuplé de sédentaires agropasteurs, élevant surtout des moutons. Dans cette zone, nous ne disposons que de peu de données sur les systèmes d'élevage.

### II.1.1.3.2 Les zones avec une présence agricole et villageoise plus forte

Ces zones sont occupées par des villages sédentaires de façon assez hétérogène. La pression agricole y est plus dense que dans le reste de la région, mais reste encore assez faible : d'après



la carte des unités pastorales<sup>67</sup>, sur la base d'images satellites de 1987, les surfaces cultivées représenteraient 12% de l'ensemble de cette zone (hors forêt sèche<sup>68</sup>). Au nord de Mangalmé et d'Am Dam, les cultures sont essentiellement pluviales (mil et sorgho). Au sud, la culture de décrue (sorgho, « *berbééré* ») tient une place prépondérante.

Ces zones sont occupées en saison sèche par des petits transhumants dans la partie nord, des moyens et grands transhumants dans la partie sud. Ces derniers traversent ces espaces du sud au nord puis du nord au sud lors de la transhumance (pré- et post-hivernage).

On distingue là encore plusieurs sous-ensembles :

- La zone d'Abéché-Biltine :

Les surfaces cultivées atteignent le quart de la superficie totale en 1987 (d'après cartes Poissonnet & al, 1997). Vu la tendance observée d'extension des surfaces cultivées, on peut aisément penser que ce taux est largement dépassé aujourd'hui. En particulier autour de la ville d'Abéché, les cultures sont particulièrement denses et étendues. Les ressources en eau pérennes sont assez rares : puits ou zones de puisards. Des systèmes d'élevage petits transhumants se superposent aux villages sédentaires. En saison des pluies, les éleveurs grands transhumants traversent ou y séjournent.

- La zone intermédiaire

Elle est le prolongement de la zone intermédiaire précédente. Là encore, l'absence d'eau en saison sèche en limite l'exploitation. Quelques villages y sont cependant installés. C'est une zone de passage lors de la transhumance.

- La zone d'influence du Batha

Le fleuve Batha laisse dans son lit en saison sèche des nappes superficielles exploitées par des puisards. De la même façon, ses affluents permettent la réalisation de puisards en saison sèche. Cette zone est ainsi occupée par des villages et des éleveurs transhumants. La répartition dans l'espace est cependant inégale, et fortement corrélée aux ressources en eau localement disponibles. Un recensement exhaustif sur un échantillon spatial montre par exemple la relativement forte densité de puisards dans une tranche située au sud d'Oum Hadjer (voir carte n° 8).

- Le sud de la forêt sèche (Bahr Azoum, Goz Bédia, Abou Défa)

Le Bahr Azoum offre en saison sèche des ressources en eau de surface ou peu profonde. Au Nord d'Am Timan, les puisards sont assez denses. Des villages sédentaires sont installés le long de cet axe. Côté ouest, les ressources en eau sont plus rares, et les villages aussi, installés près des cours d'eau temporaires. A l'Est, la densité des cultures est forte, et en augmentation (Goz Bédia). Les sédentaires, en plus des cultures pluviales, exploitent les vallées inondables en sorgho de décrue. Les surfaces ainsi mises en valeur sont en nette augmentation d'année en année, par défriche de forêts à *Acacia Seval*. Cette zone, de par ses ressources en eau et en pâturages (notamment ligneux), correspond également à une concentration de troupeaux en saison sèche (dromadaires, bovins et petits ruminants).

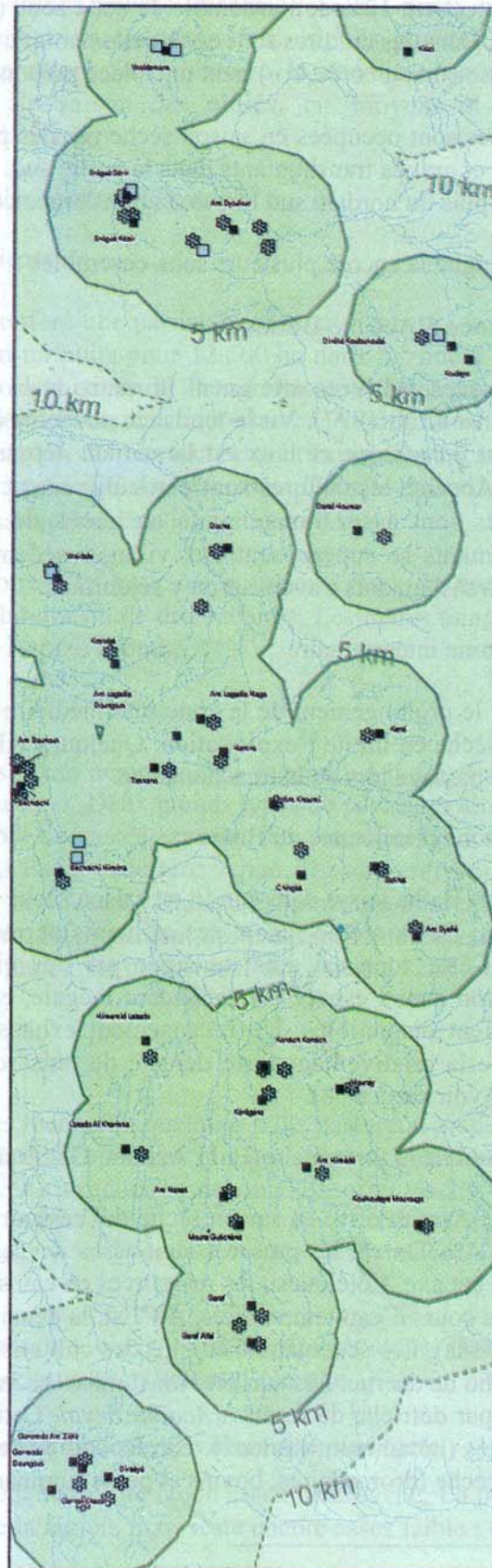
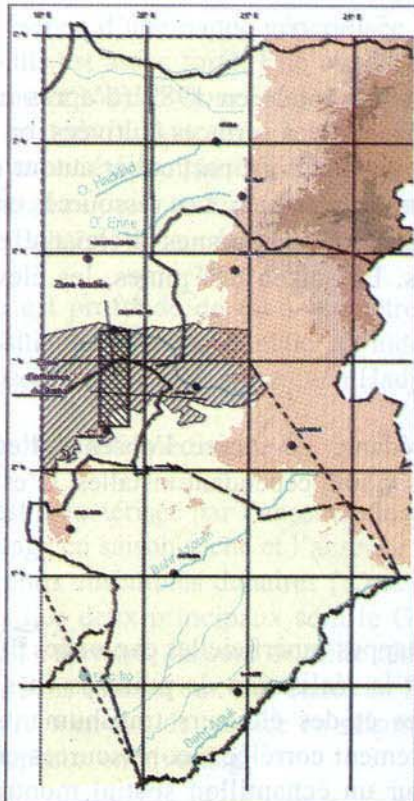
---

67 Poissonnet & al, 1997

68 En effet, du fait du manque d'eau la forêt sèche est une zone très peu cultivée.

Carte n° 8

**Recensement exhaustif des points d'eau sur un échantillon de la zone d'influence du Batha**



- Légende**
- Villages
  - ✳ Puits
  - ▭ mares

Isodistances aux points d'eau

Enclavée au sein de ces différentes unités, on trouve la « forêt sèche ». Il s'agit d'une « forêt » qui présente des densités de ligneux hétérogènes, de 5 à plus de 50%. Les arbres sont généralement des *Anogeissus leiocarpus*, avec des *Combretum glutinosum* et *Albizia amara*. La strate herbacée est composée essentiellement d'annuelles. La forêt sèche brûle chaque année sur la quasi-totalité de sa surface. C'est l'absence de ressources en eau dès le début de la saison sèche qui vaut le qualificatif de « sèche » à cette forêt. Les marcs tarissent très rapidement, et les ressources en eau souterraines sont, en dehors de rares exceptions, inexistantes. Cette zone est ainsi très peu exploitée. Elle est traversée par les transhumants, et constitue une longue étape sans eau lors de la descente nord-sud.

### **II.1.1.3.3 Le sud Salamat, encore peu densément occupé, avec coexistence de villages et de grands transhumants**

Du fait de l'inondation du sud-Salamat pendant une bonne partie de l'année, la densité de villages est très faible. Bien qu'inondé pendant plusieurs mois, paradoxalement, en saison sèche, les ressources en eau sont rares, limitées à quelques mares pérennes, puisards (et puits traditionnels), ce qui laisse de vastes espaces de pâturages inexploités. Cela rend aussi la traversée au sud du Bahr Azoum difficile en saison sèche du fait de l'absence de relais pour l'abreuvement.

Ceci jusqu'à un passé récent, puisque 16 puits pastoraux y ont été réalisés par le projet Almy Bahaïm. La présence d'une nappe généralisée relativement peu profonde facilite l'aménagement de cette région.

La présence du parc de Zakouma, réserve de faune, ainsi que de la réserve de chasse au sud d'Haraze marquent la partie ouest de cette zone.

Au sud et à l'est du parc de Zakouma, on distingue un sous-ensemble qui correspond à la présence de plaines inondables à *Vetivera nigriflora* : les mares pérennes au cœur de ces plaines, alliées à des pâturages intéressants en saison sèche (herbacées pérennes à repousse permanente au fur et à mesure du broutage, et pâturages ligneux périphériques aux plaines), amènent à des concentrations fortes de troupeaux en saison sèche chaude, ceci malgré la présence de glossines, vecteur de trypanosomose. Au sud du parc, la densité de villages est également un peu plus forte : c'est la zone de Takalaou. Les échanges économiques de ces villages se font plus avec le sud-ouest, en dehors du Tchad Oriental (Moyen Chari) qu'avec Am Timan.

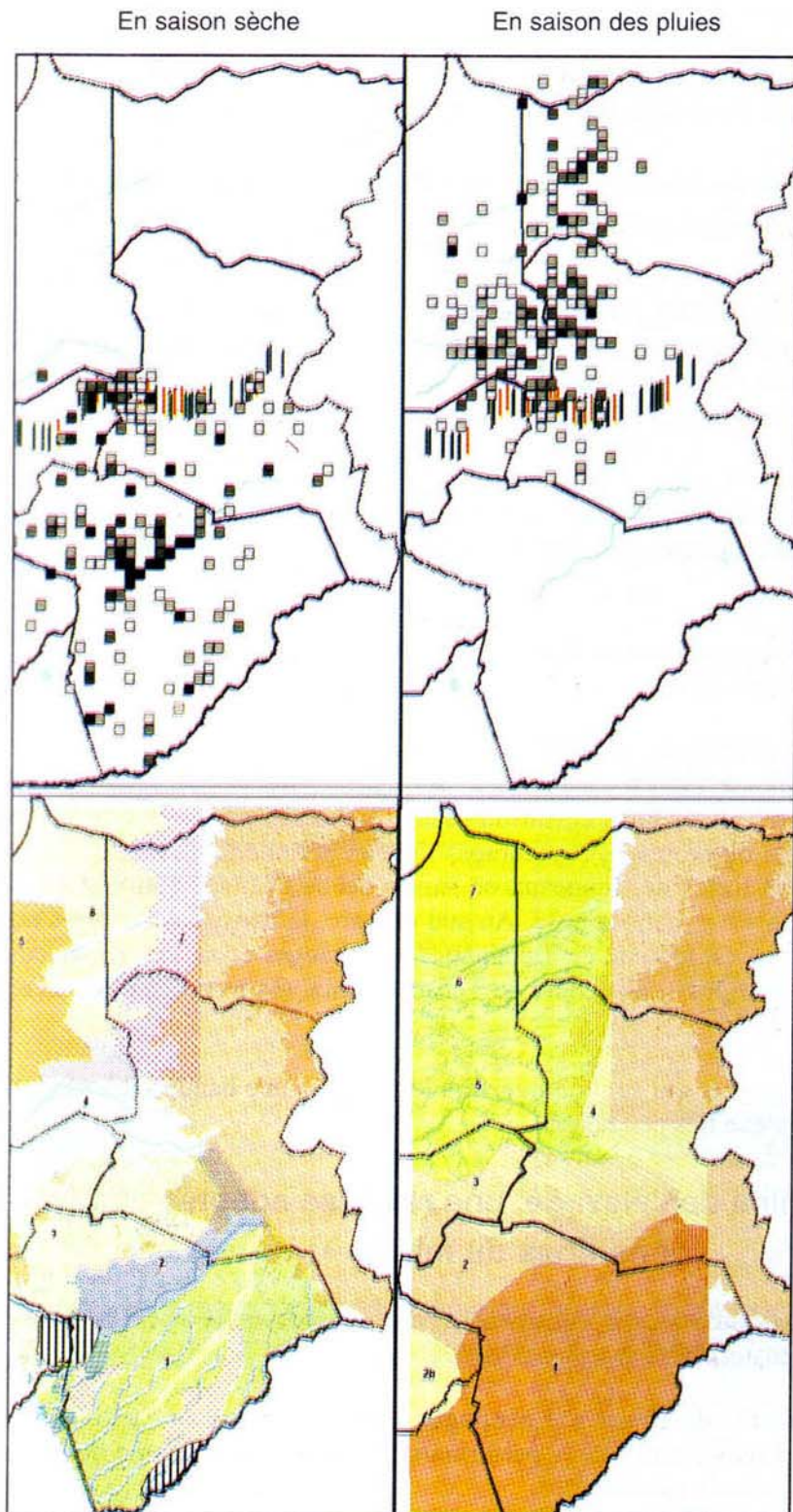
Dans la zone d'Haraze Mangeigne, qui se prolonge vers le nord par une bande sableuse, on trouve aussi des villages, bien que très peu denses.

## **II.1.2 La mobilité de l'élevage, une réponse adaptée aux conditions du milieu**

\* Le système pastoral transhumant est écologiquement et économiquement le mode d'élevage le mieux adapté à ces zones pastorales. (Rochette, 1997).

Cette conclusion, tirée d'un suivi de 15 ans des pâturages et des troupeaux au Ferlo (Projet Sénégal-allemand de Saint Louis), confirme la performance de la mobilité comme mode de gestion du troupeau dans les milieux sahéliens.

**Corrélation entre la répartition des troupeaux moyens et grands transhumants et l'état des ressources aux deux saisons-clés**



**UNE IMAGE DE LA REPARTITION DES TROUPEAUX AUX DEUX SAISONS-CLES**

Ces cartes représentent les animaux comptés sur un échantillon d'axes de transhumance (représentés en rouge) soit 1/3 es axes tirés de façon alléatoire sur une ligne Est-Ouest

L'intensité du grisé représente la densité des troupeaux (en UBT) dans chaque carré.

**ZONAGE SAISONNIER**

**En saison sèche (à gauche)**

1. Sud-Salamat : pâturage d'herbacées pérennes abondants, ressources en eau localisées (moyenne 3.6 t/ha)
2. Bahr Azoum, pâturage et ressources en eau abondants (moy. 2.7 t/ha)
3. Forêt sèche, ressource en eau quasi-inexistantes (moy. 1.3 t/ha)
4. Zone d'influence du Batha, ressources en eau (puisards)
5. Zone des puits profonds : pâturages limités, puits en assez forte densité
6. Zone intermédiaire : ressources en eau quasi nulles
7. Piémonts : pâturage relativement limités, points d'eau rare

**En saison des pluies (à droite)**

1. Sud-Salamat : inondé
2. 2b et 3 : plus ou moins inondé, pression forte des insectes
4. Piémonts et massif
5. Batha et affluents : assez humide, dominante d'herbacées annuelles, moy. de production de 1.3 t/ha
6. Pâturages verts d'herbacées annuelles, production moyenne de 0.6 t/ha
7. Pâturage plus aléatoires, mais abondants les bonnes années, moyenne de 0.2 t/ha

### II.1.2.1 La transhumance : une mise en valeur de ces ressources contrastées

« ... les producteurs de bétail mobiles peuvent préserver sur une vaste superficie une population de bétail totale et des niveaux de productivité supérieurs à ce que pourraient soutenir, toutes choses égales par ailleurs, plusieurs troupeaux distincts confinés dans leurs aires individuelles. » (Behre et Scanes, 1990)

La logique de la transhumance est basée sur la valorisation des contrastes spatiaux et saisonniers. Les troupeaux sont déplacés de façon cyclique à grande échelle sur la base de fluctuations climatiques prévisibles dans leurs grandes lignes.

Le tableau page suivante résume les principales caractéristiques des régions nord et sud aux deux saisons-clés : la saison sèche et la saison des pluies. Les zones exploitées par les transhumants aux deux saisons sont représentées en grisé. La carte n°9 visualise également cette corrélation entre état des ressources et répartition du cheptel transhumant.

	Saison des pluies	Saison sèche
Nord	Pâturages verts d'excellente qualité. Ressources en eau abondantes (mares, forêts).	Ressources en eau rares Pâturages peu abondants, de faible valeur nutritive
Sud	Inondé, inaccessible Forte pression pathologique	Pâturages en grande quantité. Ressources en eau plus importantes qu'au nord, bien que irrégulièrement réparties.

En saison des pluies, le sud est inaccessible, avec une forte pression pathologique et impropre à l'élevage. La partie sahélienne présente des pâturages de graminées annuelles comme *Eragrostis spp.*, *Schoenefeldia gracilis*, *Cenchrus biflorus*, *Aristida mutabilis* et *Pennisetum pedicellatum*, à l'état vert, riches en protéines et vitamines, aliment idéal pour les ruminants. Le bétail transhumant y est concentré pendant cette période.

En saison sèche par contre, les zones sahéliennes et pré-désertiques présentent des pâturages quantitativement peu abondants, et dont l'accès est limité par les points d'eau, répartis inégalement et globalement limitants. Les troupeaux transhumants sont concentrés au sud du fleuve Batha : dans les zones où les points d'eau sont plus abondants, les ressources ligneuses plus importantes. Au sud de la forêt sèche, les troupeaux valorisent des pâturages de graminées pérennes quantitativement importants : dans les plaines argileuses inondables ou après feux précoces, ces herbes repoussent en vert pendant une bonne partie de la saison sèche.

Cette mobilité permet une charge globale beaucoup plus élevée qu'en cas d'élevage fixe. Dans une gestion conservatrice<sup>69</sup> en effet, la charge animale est déterminée par le nombre de têtes de bétail pouvant être maintenues sur place durant les périodes de plus forte contrainte.

<sup>69</sup> Sandford (1983) distingue deux types de stratégie : **conservatrice**, "un nombre constant de bêtes pâture une certaine aire bon an mal an" et **opportuniste**, "le nombre des bêtes en pâture est perpétuellement ajusté en fonction de la disponibilité courante du fourrage".

Pour le Salamat, cette période correspond à la saison des pluies où les potentialités pour l'élevage sont quasi-nulles du fait des inondations. Pour le nord, il s'agit au contraire de la période de plus faible disponibilité de fourrage, c'est-à-dire la saison sèche, où les potentialités sont limitées par la quantité de pâturages existants et leur accès (lié aux points d'eau).

En imaginant un élevage sans grande transhumance au Tchad Oriental, on a cherché à estimer la quantité totale de cheptel qui pourrait y vivre. Nous avons utilisé deux méthodes. La première, la plus simple, consiste à ne garder que les effectifs actuels de cheptel sédentaire et petit transhumant : on obtient le tiers des effectifs actuels totaux.

La deuxième méthode utilisée est basée sur la capacité de charge (théorique et moyenne) des pâturages : reliée aux ressources en eau existantes, on a calculé le nombre d'UBT pouvant potentiellement être nourri sur les pâturages exploitables, pour la partie du Tchad Oriental couverte par la cartographie des pâturages (Poissonnet & al, 1997). Pour la partie non couverte (le massif du Ouaddaï), nous avons utilisé les estimations du cheptel sédentaire et petit transhumant actuelles<sup>70</sup>. On obtient alors une charge globale **4 fois inférieure** à la charge régionale actuelle.

Ces calculs sur la productivité de la transhumance ont été effectués avec l'hypothèse d'une année moyenne, c'est-à-dire sans tenir compte des aléas climatiques ni de la mobilité de type opportuniste<sup>71</sup>. Elle correspond à une hypothèse où la transhumance proprement dite n'a pas lieu, mais où des déplacements « exceptionnels » sont effectués pour répondre aux cas de déficit pluviométrique, et avec une adaptation locale permanente aux aléas de la répartition des pâturages dans l'espace.

En fait, et en particulier pour la moitié nord, la charge est limitée par les années les moins pluvieuses, ce qui réduit d'autant la quantité globale potentielle d'animaux sédentaires. Une estimation de la charge potentielle permise par des systèmes d'élevage n'utilisant ni la mobilité opportuniste ni la transhumance serait donc nettement en deçà des estimations avancées précédemment.

Cette observation sur la productivité des systèmes transhumants rejoint les analyses d'autres auteurs. Citons Behnke et Scoones, 1990 : « *Des études comparatives du rendement de troupeaux en ranch et de troupeaux pastoraux en Afrique occidentale, australe et orientale démontrent que le pastoralisme permet d'égaliser ou de dépasser la productivité (par unité de superficie de terre) des ranchs commerciaux situés dans des environnements écologiques comparables.* »

G. Bartels (1996) cite également une comparaison entre les systèmes du Sahel et d'Australie (mêmes conditions climatiques): alors qu'on a des productivités comparables en système sédentaire dans les deux cas (0.3 à 0.5 kg de protéine animale par hectare et par an), on atteint des taux beaucoup plus élevés en système transhumant sahélien (0.6 à 3.2 kg/ha/an).

---

<sup>70</sup> Ces estimations sont, pour la partie couverte par les cartes des pâturages, plus élevées que celles issues de la capacité de charge. Ainsi, les chiffres retenus pour le massif du Ouaddaï sont surestimés et tendent à augmenter le résultat final, qui devrait être encore inférieur

<sup>71</sup> Voir chapitre suivant II.1.2.2

De la même façon, Breman et De Wit (1983) ont calculé au Mali que, pour nourrir une UBT, il faut une surface 2.5 fois plus grande dans un système sédentaire que dans un système transhumant.

### II.1.2.2 La mobilité « opportuniste », une réponse pour gérer les aléas

« On peut qualifier de « gestion opportuniste » (Sandford 1983, Westoby et al. 1989) cette tentative d'exploiter des conditions faites d'instabilité écologique et d'événements contingents. » (Behnke et Scoones, 1990)

A ces déplacements cycliques et à grande échelle, basés sur des fluctuations climatiques prévisibles dans leurs grandes lignes, se superpose une mobilité purement opportuniste, directement dépendante des aléas du milieu.

Comme nous l'avons vu, le climat est très aléatoire, mais ne constitue pas le seul facteur extérieur imprévisible. Les « événements contingents » qu'évoquent Behnke et Scoones concernent au Tchad Oriental aussi bien les situations de conflits ou d'insécurité que le vol de bétail, les taxes plus ou moins arbitraires, des foyers de maladies, des variations de prix du bétail ou des céréales ou tout autre événement influençant directement la vie des pasteurs...

Les éleveurs du Tchad Oriental sont contraints de tenir compte de ces aléas, et de gérer les risques qui leur sont liés. Déplacer le troupeau pour l'amener là où les conditions sont plus favorables constitue le mode de gestion le moins coûteux et de loin le plus utilisé dans la région, par tous les types d'éleveurs, y compris les sédentaires. Behnke et Scoones qualifient de "**gestion opportuniste**" ce mode de fonctionnement utilisant la mobilité pour pouvoir exploiter un milieu dans des conditions instables. Cette mobilité est pratiquée par tous les transhumants, comme un « bruit de fonds » se superposant aux grands déplacements de la transhumance.

Les éleveurs qui exploitent les zones pré-désertiques toute l'année, et qui sont généralement des chameliers, se déplacent avec leur troupeau au sein d'une petite région, en suivant la production effective des pâturages, en lien avec les ressources en eau disponibles permettant d'y accéder : ces déplacements ne sont pas réguliers ni prévisibles d'une année à l'autre, mais sont fonction des aléas. On parle ici de **nomadisme**. Ce mode de gestion permet de valoriser des zones où la production agricole est extrêmement aléatoire et où un élevage fixe ne serait envisageable qu'au travers d'apports fréquents et importants d'aliments.

Dans la zone nord-sahélienne, les éleveurs **petits transhumants** (bouvier, chamelier ou mixtes) changent facilement leur lieu de séjour de saison sèche. Ils ont des puits d'attache. Cependant, si les pluies ont été insuffisantes une année autour de ce dernier, ils passeront avec leur troupeau la saison sèche sur un puits voisin. Inversement, les éleveurs du puits voisin viendront exploiter les pâturages de ce puits d'attache une autre année. Ces **droits de réciprocité**<sup>72</sup> qui prévalent dans ces zones permettent une adaptation perpétuelle de la répartition des troupeaux en fonction des changements de production des pâturages dans l'espace.

Enfin, lorsqu'une année est particulièrement déficitaire en pluies, les troupeaux se déplacent vers des zones situées beaucoup plus au sud, plus propices : ces déplacements, que l'on peut qualifier de « **transhumance exceptionnelle** », concernent aussi bien les petits transhumants

---

<sup>72</sup> voir chapitre IV page 121

que les **sédentaires**. Ils permettent, dans des cas de crise de limiter les pertes en animaux. Lors des dernières grandes sécheresses, on a constaté que ce sont les troupeaux qui ont commencé ce déplacement le plus précocement qui ont le mieux résisté. Ce type de déplacement, qui atteint facilement 100 ou 200 km, est cependant de moins en moins « exceptionnel » en raison de successions d'années relativement déficitaires : depuis une quinzaine d'années, ce grand déplacement du troupeau est facilement pratiqué tous les 3 à 5 ans.

Le mouvement saisonnier de la transhumance vise donc une exploitation des régions différentes à leur période de potentialité maximale. Elle permet une productivité globale élevée. La mobilité de type « opportuniste », qui permet de gérer les aléas du milieu, prend différentes formes :

- Des choix de déplacement décidés au quotidien en fonction des fluctuations locales : pressions pathologiques, concentrations de troupeaux, pluies,...
- Des changements dans les lieux de séjour de saison sèche en fonction de la production locale annuelle des pâturages.
- Des déplacements exceptionnels, à grande échelle, en réponse à des crises climatiques (ou politiques) fortes.

## II.2 UNE GRANDE DIVERSITÉ DES FORMES D'EXPRESSION DE LA TRANSHUMANCE AU TCHAD ORIENTAL

La transhumance, et la mobilité en général, prennent des formes très variées. Dans le souci de mieux comprendre les grandes lignes de fonctionnement des systèmes d'élevage, nous proposons une typologie fonctionnelle qui permette de raisonner sur les stratégies de mobilité.

### II.2.1 Typologie des systèmes d'élevage

La typologie des éleveurs du Tchad Oriental est basée sur deux critères simples : les types de troupeaux et les types de déplacements saisonniers. Cette typologie a été conçue comme un **outil opérationnel** permettant de dégager les grands traits des systèmes d'élevage et leurs fonctionnements. Elle permet notamment de raisonner sur des interventions liées à l'élevage, et est axée sur les logiques de **mobilité** des troupeaux.

#### II.2.1.1 Types de troupeaux

Les différents types de troupeaux dégagés sont basés sur des critères simples, qui ont l'avantage d'être très opérationnels et appréhensibles facilement. Les réticences sont en effet très fortes de la part des éleveurs sur les aspects quantitatifs de leurs troupeaux, de même que sur la tenue des animaux : des critères quantitativement et qualitativement (propriété des animaux) plus précis n'ont donc pas pu être retenus malgré leur pertinence dans la description et la compréhension des différents types de systèmes d'élevage.

Nous retenons donc des caractéristiques sur le type de troupeau géré par l'éleveur concerné, et non possédé (ou gardé,...). La présence des différentes espèces dans le troupeau, et en particulier les grands animaux, a amené à distinguer 4 types de troupeaux :



Les troupeaux de dromadaires, avec ou sans petits ruminants  $\Rightarrow$  éleveurs « chameliers »

Les troupeaux de bovins, avec ou sans petits ruminants  $\Rightarrow$  éleveurs « bouviers »

Les troupeaux de moutons. Ils correspondent généralement à une race bien spécifique du nom du groupe Peulh qui les possède : Fellatta  $\Rightarrow$  éleveurs « moutonniers ».

Les troupeaux mixtes, où les 4 espèces sont présentes : dromadaires, bovins, moutons, chèvres.  $\Rightarrow$  éleveurs « mixtes ».

Pour le type « mixte », plusieurs sous-types ont été distingués selon que la dominante est cameline, bovine ou en petits ruminants, ou encore que les différentes espèces sont équilibrées.

La limite entre deux types n'est pas toujours nette. Par exemple, la présence d'un ou deux dromadaires porteurs dans un troupeau de bovins et moutons n'engendre pas une classification dans la catégorie « mixtes » : le fonctionnement du système correspond en effet à un éleveur bouvier, le dromadaire jouant un rôle dans le transport lors de la transhumance. Les limites entre types ont été fixées par un raisonnement pragmatique et des observations sur la répartition quantitative des différentes compositions de troupeau. Elles sont détaillées dans l'encadré suivant<sup>73</sup>.

On ne dispose malheureusement pas d'informations quantitatives sur les effectifs par famille des différents types de troupeaux pour les éleveurs sédentaires et petits transhumants. Cependant, les estimations d'effectifs effectuées par les projets Aséto et Almy Bahaim nous éclairent sur l'importance de chaque type de troupeau chez les moyens et grands transhumants.

Chaque espèce présente ses contraintes d'élevage particulières. La différence est notamment marquée entre les bovins et les dromadaires sur leurs exigences en abreuvement : les premiers doivent être abreuvés tous les jours pour permettre une bonne alimentation et un maintien en bon état, et supportent un abreuvement tous les deux jours (voire tous les trois jours en situation de crise). Les dromadaires par contre peuvent rester facilement 10 jours sans boire

en saison sèche froide (jusqu'à 15-20 jours), et 7 en saison chaude : les distances qu'ils peuvent parcourir d'un point d'eau à un autre, et d'un point d'eau à un pâturage, sont donc beaucoup plus importantes. Les petits ruminants, quant à eux, ont des exigences similaires

#### Critères de distinction des types de troupeaux

Les % sont exprimés en  $UBT_{\text{espèce}}/UBT_{\text{total}}$

Type Bouvier	Moins de 5% de dromadaires Moins de 50% de petits ruminants (Plus de 50% de bovins)
Type Chamelier	Moins de 5% de bovins Moins de 50% de petits ruminants (Plus de 50% de dromadaires)
Type « moutonnier »	Plus de 80% de petits ruminants
Type mixte	Plus de 5% de bovins Plus de 5% de dromadaires Moins de 80% de petits ruminants
<i>mixte équilibré</i>	<i>Moins de 60% de dromadaires Moins de 60% de bovins Moins de 50% de petits ruminants</i>
<i>dominante cameline</i>	<i>Plus de 60% de dromadaires</i>
<i>dominante bovine</i>	<i>Plus de 60% de bovins</i>
<i>Dominante petits ruminants</i>	<i>Plus de 50% de petits ruminants</i>

<sup>73</sup> UBT : Unité de Bétail Tropical, correspondant à un bovin de 250 kg de poids vif

aux bovins pour leur rythme d'abreuvement. Les quantités bues par animal sont cependant nettement plus faibles, et, si les effectifs ne sont pas trop importants, l'abreuvement peut être assuré sur un point d'eau à débit assez faible ou nécessitant un travail d'exhaure, sans que cela ne représente une contrainte trop forte.

D'autre part, les pâturages exploités par chaque espèce ne sont pas les mêmes. Les différentes strates sont valorisées de manière spécifique par chacune d'elle. Un pâturage intéressant pour les dromadaires ne le sera pas forcément pour des bovins : les premiers pâturent surtout des arbres et des broussailles (avec des graminées), les seconds essentiellement des graminées (ainsi que des feuilles d'arbres en complément). Les chèvres ont quant à elles une alimentation plus variée : graminées, broussailles, arbres, plantes annuelles et plantes diverses. Enfin, la sensibilité aux maladies et les exigences sur les conditions du milieu (humidité, qualité de l'eau...) sont également très différentes. Par exemple, le dromadaire est beaucoup plus sensible que le bovin à la présence d'insectes piqueurs.

Ainsi, la composition du troupeau joue beaucoup sur son mode de gestion. Mélanger les espèces revient à additionner des contraintes, ou à être obligé de séparer le troupeau en lots, gérés séparément. Les spécificités des espèces ont des répercussions importantes sur les déplacements et sur les zones à exploiter. Cela explique que la grande majorité des transhumants soient **très spécialisés** : bouviers, chameliers ou moutonniers.

D'un autre côté, le mélange d'espèces dans un troupeau correspond à une stratégie de minimisation du risque. Le risque de perte totale du troupeau est moins grand si l'on possède à la fois des bovins, des dromadaires, des chèvres et des moutons. Certains transhumants adoptent cette stratégie. Ce ne sont cependant pas ceux qui pratiquent les plus grands déplacements.

La figure n° 2 page suivante donne une représentation de l'importance des différents types de troupeaux. L'intensité du grisé augmente d'autant plus que l'effectif des troupeaux (en UBT) est important. La prédominance des troupeaux spécialisés ressort très nettement. Sur cette figure, on observe un gradient chez les troupeaux mixtes vers une dominance cameline. On peut avancer l'hypothèse qu'un certain nombre d'entre eux correspond à des recompositions progressives de troupeaux. Les **dromadaires** présentent l'avantage d'être mieux **adaptés** à des conditions de plus en plus arides.

Inversement, ils présentent l'inconvénient majeur de pouvoir être volés beaucoup plus facilement que des bovins. En effet, chaque animal<sup>74</sup> est immédiatement identifiable par des marques (feux). Sur un puits, les éleveurs présents s'aperçoivent immédiatement si un troupeau ne correspond pas à son « berger », et a donc été volé. Un voleur de bétail ne s'aventurera donc pas sur un puits, en territoire Tchadien tout au moins. Comme les dromadaires peuvent parcourir de longues distances sans abreuvement, ils peuvent être menés sans encombre au Soudan pour y être revendus. Ce **risque du vol** est loin d'être anecdotique : pour certains éleveurs, il constitue la première contrainte. A l'échelle individuelle, les conséquences sont aussi redoutables qu'une sécheresse, à savoir la perte totale du troupeau.

Sur le terrain, les tendances de recomposition ont été observées dans les deux sens : certains sont passés d'un troupeau de bovins à un troupeau de dromadaires et d'autres font l'inverse. Sans étude plus approfondie, il est difficile de se prononcer sur la prédominance de l'une ou

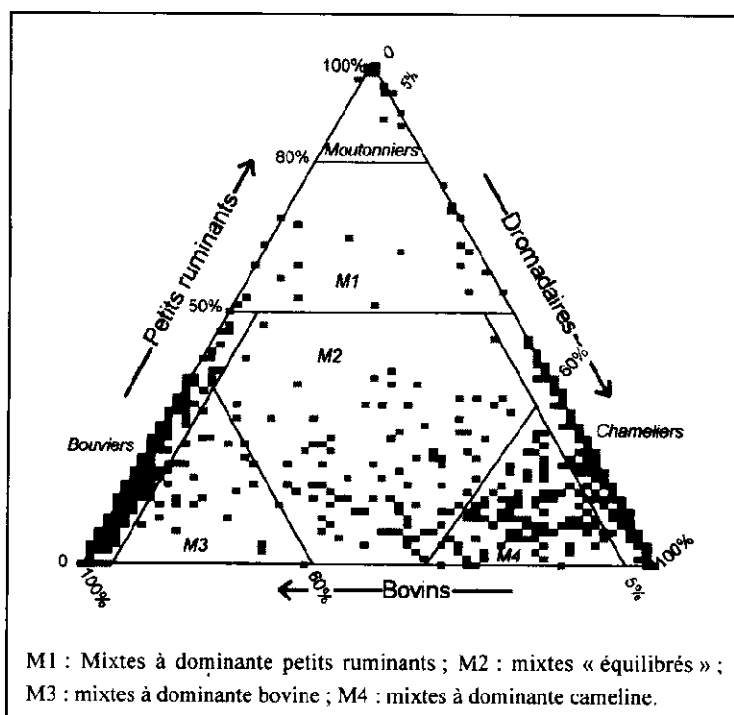
---

<sup>74</sup> et donc son propriétaire

l'autre de ces deux tendances. La proximité de la frontière soudanaise joue sans doute un rôle important dans cette différenciation.

Il existe enfin un lien entre groupe social et type de troupeau. Chaque « tribu », chaque fraction, est plus ou moins spécialisée dans un type de troupeau (schéma n°5 page 81). La corrélation est cependant loin d'être absolue, et reflète plus des tendances.

**Figure n° 2 : Importance relative des types de troupeaux chez les grands transhumants (d'après les comptages effectués par les projets Aseto et Almy Bahaim en 1998)**



### II.2.1.2 Types de transhumance

Si la transhumance répond à une logique globale commune, elle s'exprime dans la pratique selon des réalités variées. Depuis l'éleveur de bovins du Batha oriental qui éloigne son troupeau des champs de quelques dizaines de kilomètres en saison des pluies jusqu'à l'éleveur moutonnier Fellatta qui parcourt près de 1.500 km annuellement, de la zone pré-désertique à la zone soudano-guinéenne, le panel est très large et continu. Il est important de distinguer des catégories de transhumance, même si les limites entre deux types ne sont pas toujours tranchées : cela permet de saisir les grandes logiques et de raisonner sur des stratégies d'éleveurs qui ne sont pas uniformes.

Les types de transhumance ont été dégagés par une synthèse des cas rencontrés sur le terrain (près de 400 éleveurs au total). L'amplitude de transhumance est un critère important, mais insuffisant. Le lieu habituel de séjour en saison sèche est également très révélateur. D'autant plus que la répartition des ressources en eau selon des cours d'eau Est-Ouest amène les éleveurs à se répartir selon des « crans » (ou des escaliers) du nord au sud. Les situations entre chaque « étage » étant assez contrastées, ce critère est révélateur de stratégies différenciées.

Cinq types de transhumance peuvent ainsi être différenciés. Ils sont représentés sur la carte n° 10. Par souci de simplification, nous en retiendrons trois principaux :

**LES GRANDS TRANSHUMANTS**, qui correspondent aux types 4, 5 et 6 : ce sont des troupeaux qui passent la saison sèche au sud de la forêt sèche et remontent en saison des pluies vers les latitudes d'Abéché – Oum Hadjer ou plus au nord (jusqu'à Oum Chalouba, voire au sud-Ennedi). Les types 4 sont les éleveurs stationnant à la latitude du Bahr Azoum en saison sèche, les types 5 ceux descendant jusqu'au sud Salamat, voire au delà. Il existe aussi une transhumance de bouviers entre le Soudan et le Salamat, sur laquelle nous ne nous étendrons pas : elle concernerait des effectifs réduits, et a été très peu étudiée jusqu'à ce jour (type 6).

**LES MOYENS TRANSHUMANTS** pratiquent des déplacements saisonniers d'une amplitude plus faible en moyenne que les grands transhumants. Certains se déplacent dans la partie nord, sans traverser la forêt sèche (type 2). Les autres descendent au sud jusqu'au Bahr Azoum, mais ne remontent pas très loin en saison des pluies, traversant la forêt sèche (type 3).

**LES PETITS TRANSHUMANTS**, qui correspondent au type 1 : les déplacements saisonniers sont faibles, inférieurs à 150 km. Ces éleveurs sont tous situés au nord de la forêt sèche.

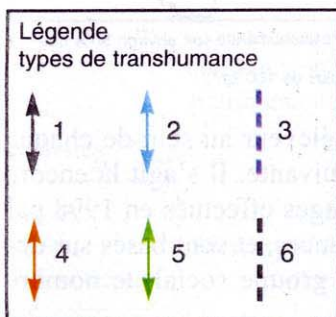
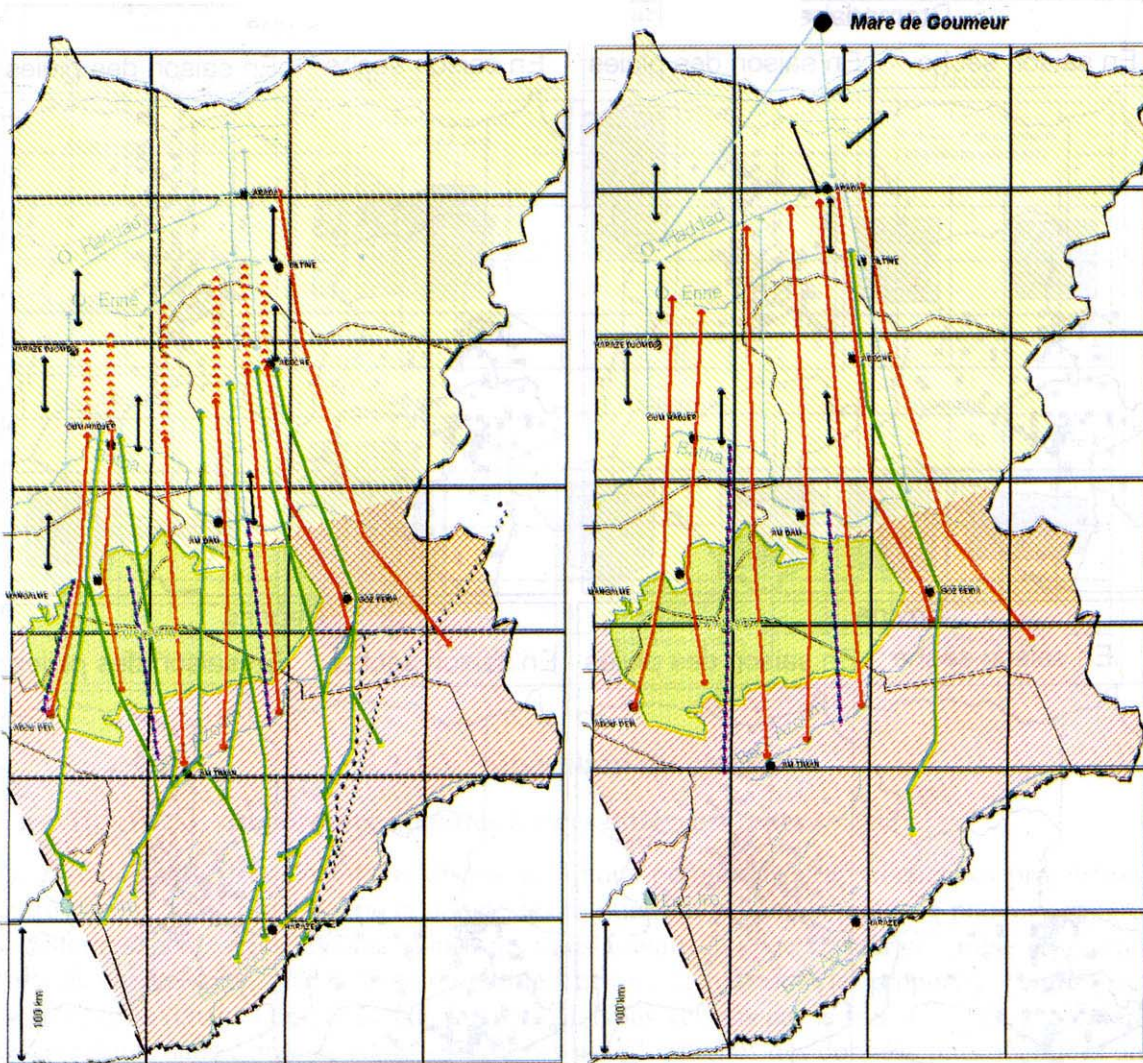
**LES SEDENTAIRES** : les sédentaires du sud de la forêt sèche ne pratiquent quasiment pas d'élevage. Au contraire, ceux du nord sont majoritairement éleveurs. Ils capitalisent à partir des revenus de l'agriculture dans l'élevage. Nous ne consacrerons pas de chapitre particulier sur les systèmes d'élevage sédentaires. Ceux-ci sont en effet diversifiés d'une zone à l'autre, et ont fait l'objet d'études spécifiques<sup>75</sup>.



*Cliché François Badel. Grands transhumants chameliers dans le Biltine.*

<sup>75</sup> En particulier dans les préfectures du Ouaddaï et de Biltine (Projet Elevage Adapté, GTZ) et au Guéra (Projet gommier, AFVP)

Les types de transhumances



**Commentaire :**

1. Petits transhumants, effectuant des déplacements inférieurs à 50 km, consistant à éloigner les animaux des champs en saison des pluies.

2 et 3 Moyens transhumants

2. Eleveurs pratiquant des transhumances d'amplitude un peu plus élevée, se cantonnant au nord de la forêt sèche

3. Amplitude moyenne avec traversée de la forêt sèche lors de la transhumance

4 et 5 Grands transhumants

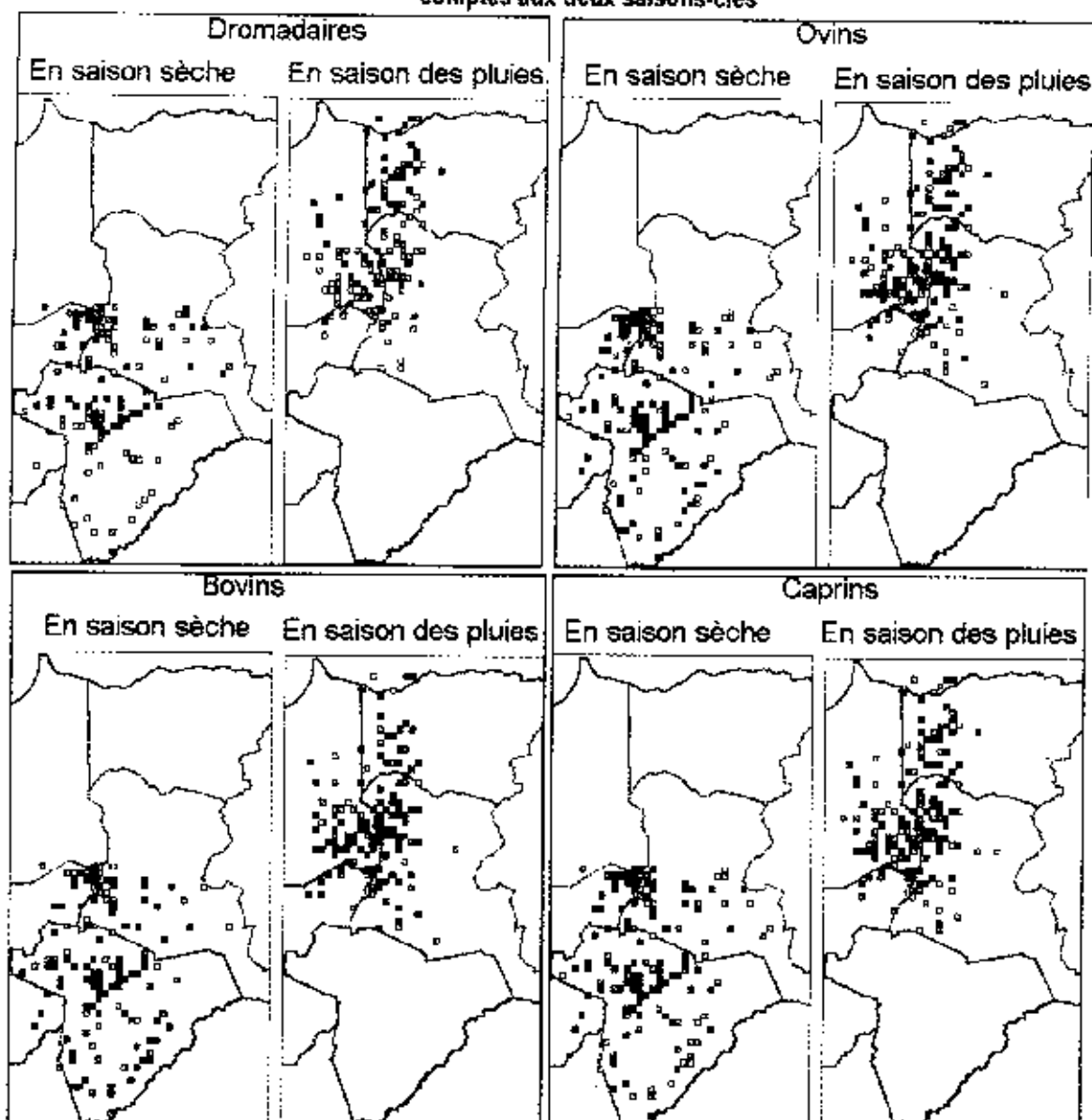
4. Eleveurs passant la saison sèche au niveau du Bahr Azoum - Abou Déïa

5. Eleveurs passant la saison sèche au sud Salamat (jusqu'en RCA ou Chari-Baguirmi)

(6. transhumance entre Soudan et Salamat)

carte n° 11

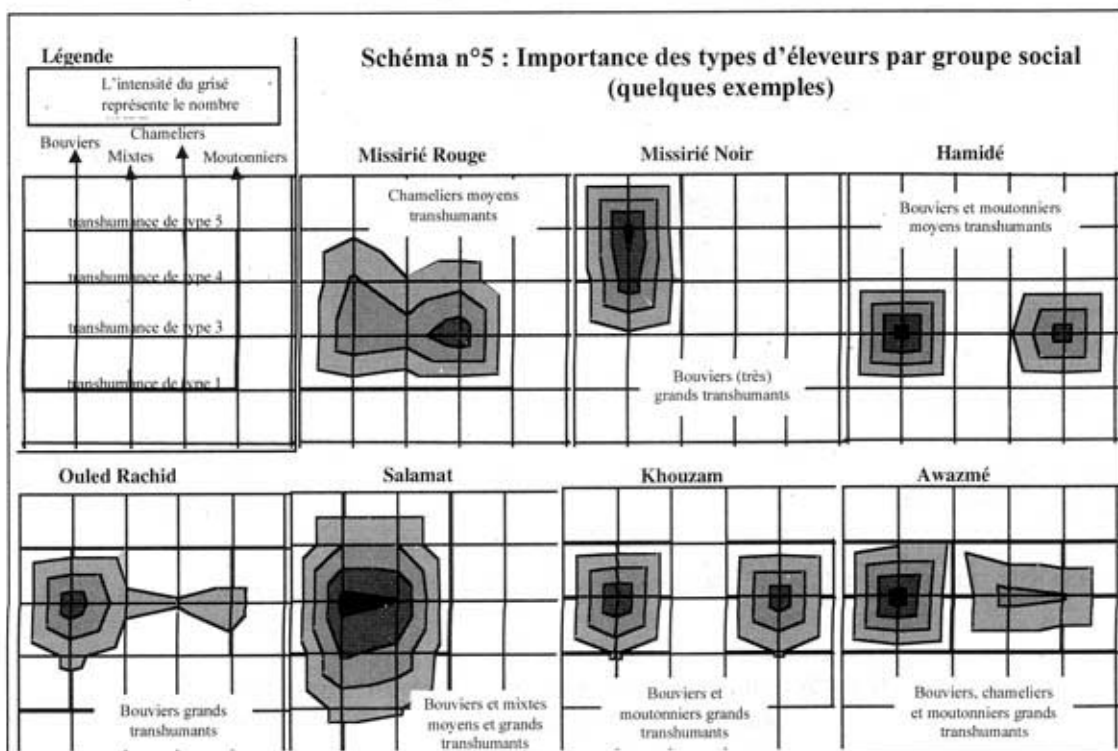
Densité de répartition des troupeaux moyens et grands transhumants  
comptés aux deux saisons-clés



Avertissement: cette carte représente uniquement les animaux comptés sur un échantillon d'axes de transhumance soit environ 30% des animaux moyens et grands transhumants.  
L'intensité du grisé représente les effectifs de cheptel (sur une grille dont 1 carré représente un peu plus de 100 km<sup>2</sup>)

Nous pouvons illustrer la tendance à la spécialisation par type d'éleveur au sein de chaque tribu au travers de quelques exemples dans le schéma n°5 page suivante. Il s'agit là encore d'une corrélation non absolue. Les données sont issues des comptages effectués en 1998 par les projets Aséto et Almy Bahaïm. Ces schémas reflètent des tendances, et sont basés sur des lots comptés lors de la descente de transhumance. Pour chaque groupe social, le nombre d'UBT compté est approximativement de :

Trihu	Missirié rouge	Missirié noir	Harnidé	Ouled Rachid	Salamat	Khouzam	Awazmé
<b>UBT comptés</b>	311.170	209.480	23.700	113.460	54.300	107.430	58.300



### II.2.1.3 Répartition du cheptel

#### II.2.1.3.1 Importance quantitative des différents types

Les éléments chiffrés dont nous disposons<sup>76</sup> nous permettent d'approcher les proportions entre chaque type. Etant donné la nature des estimations produites, nous ne pouvons séparer sédentaires, petits transhumants et moyens transhumants de type 2 : leur ensemble représente 36% du cheptel total, sans qu'il soit possible à ce jour d'en évaluer les proportions entre types de troupeaux (chameliers, bouviers, mixtes,...). Nous verrons par la suite que des estimations ont été faites dans certaines zones spécifiques pour lesquelles des données plus détaillées ont été recueillies

#### Importance quantitative des différents types (en % d'UBT)

	Sédentaires et petits transhumants (et moyens transhumants de type 2)	Moyens transhumants de type 3 [17%]	Grands transhumants (types 4 et 5) [47%]
Bouviers	36% (tous types de troupeau confondus)	7%	25%
Mixtes		3%	5%
Chameliers		7%	17%
Moutonniers		0%	< 1%

<sup>76</sup> D'après comptages effectués en 1998 par les projets Aseto et Almy Bahaïm voir méthodologie au chapitre III page 101.

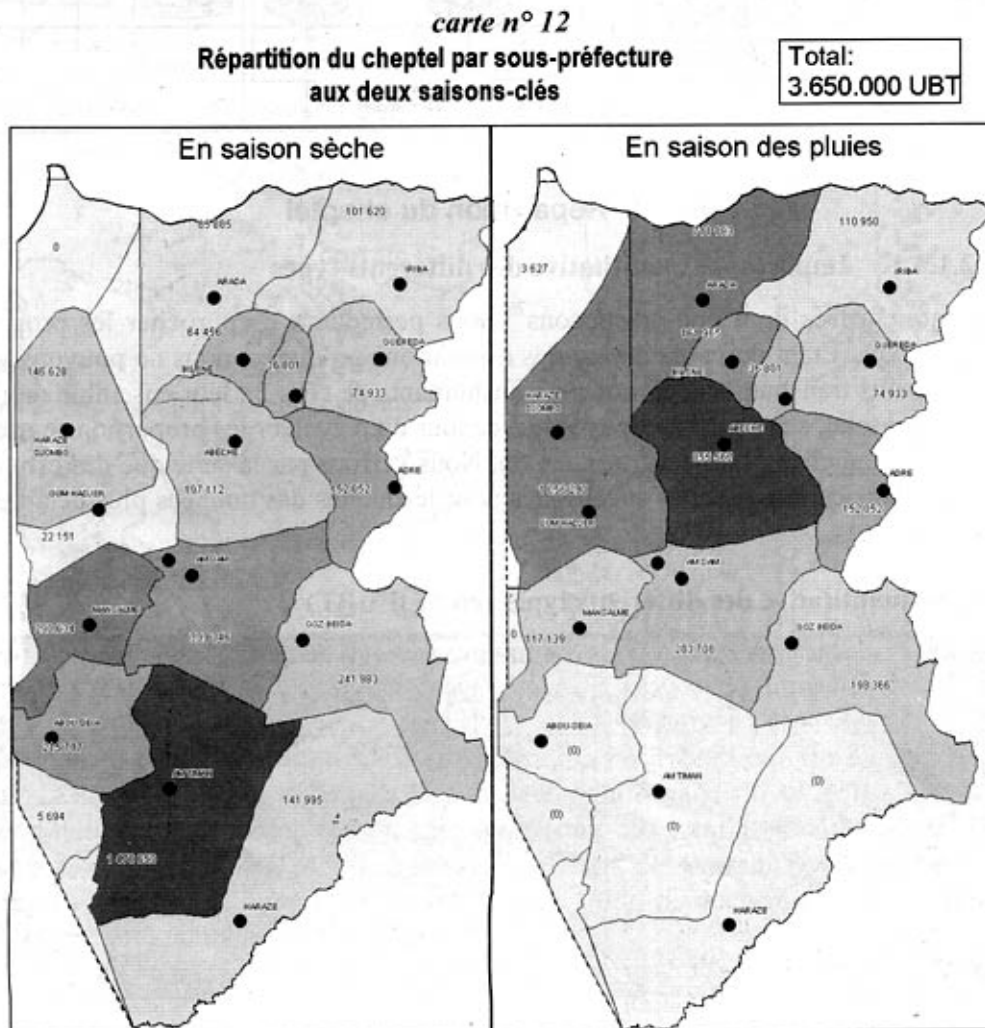
Si l'on ne regarde que le cheptel **moyen<sup>77</sup>** et **grand transhumant**, la répartition entre les différents sous-types est la suivante :

	Moyens transhumants	Grands transhumants		Total
	type 3	type 4	type 5	
Bouvier	4,5%	24%	15,5%	44%
Mixtes	11,5%	12%		23,5%
Chameliers	8,5%	22,5%	0,5%	31,5%
Moutonniers		0,5%	0,5%	1%
<b>Total</b>	<b>24,5%</b>	<b>59%</b>	<b>16,5%</b>	<b>100%</b>

Les pourcentages représentent des proportions de cheptel comptés en (UBT).

Les grands transhumants (types 4 et 5) sont en grande majorité des troupeaux spécialisés : la moitié sont bouviers, un tiers chameliers, et une minorité moutonniers. Chez les grands transhumants (types 4 et 5), les troupeaux mixtes ne représentent que 16% du cheptel. Les grands transhumants de type 5 sont presque exclusivement des éleveurs bouviers

Plus des deux tiers du cheptel sont moyens ou grands transhumants.



<sup>77</sup> Moyens transhumants de type 3 uniquement, les types 2 n'ayant pas été recoupés par les comptages.



### II.2.1.3.2 Répartition dans l'espace

La répartition du cheptel dans l'espace varie fortement entre les saisons. Elle est représentée par sous-préfecture sur la *carte n° 12* pour les deux saisons extrêmes : la saison des pluies et la saison sèche. Le découpage des sous-préfectures n'a pas de correspondance avec les zones de répartition du cheptel. Cette visualisation par sous-préfecture donne donc une visualisation grossière des variations de présentation au cours de l'année, mais ne reflète pas les lieux de concentration. Sur la *carte n° 11*, nous avons représenté la densité du cheptel transhumant par espèce et par saison. Ces densités ne correspondent pas à l'ensemble du cheptel moyen et grand transhumant, mais un échantillon compté sur un tiers des axes de transhumance. Cette représentation donne cependant une image plus fidèle des zones de répartition, sur un échantillon tiré aléatoirement sur un axe Est Ouest central.

## II.2.2 La petite transhumance

### II.2.2.1 Une répartition hétérogène

Ces éleveurs sont attachés à un « terroir », où ils se considèrent « chez eux ». Ce territoire correspond généralement à un point d'eau pérenne (puits ou zone de puisards).

La transhumance a une amplitude de 50 à 100 km le plus souvent : ces amplitudes sont plus faibles pour les bouviers (50 km en moyenne) que pour les chameliers (80 à 90 km). Les animaux sont éloignés des zones de culture en saison des pluies et amenés sur des pâturages généralement non exploités en saison sèche.

Les types de troupeau sont répartis grossièrement selon un gradient nord-sud: ainsi, dans les zones prédesertiques et subdesertiques, on trouve essentiellement des chameliers. Dans les parties sud sahéliennes, on trouvera au contraire essentiellement des bouviers. Les mixtes sont répartis de façon intermédiaire.

On distingue pour ce type trois grandes zones de répartition, qui correspondent à des situations plus ou moins homogènes (cf. carte n° 7 page 65): le Batha oriental, les contreforts du massif du Ouaddaï et la zone d'influence du Batha. Les deux premières sont des zones pastorales, où les petits transhumants sont les seuls exploitants en saison sèche (en dehors des villes et du Dar Mimi au sud d'Arada<sup>78</sup>). Au Batha oriental, les puits sont nombreux et l'eau très profonde. Dans les contreforts du massif du Ouaddaï, au contraire, les points d'eau pérennes sont rares et l'eau peu profonde. Dans la zone d'influence du Batha, les petits transhumants cohabitent avec des producteurs sédentaires : les villages sont nombreux. Les ressources en eau sont relativement denses en saison sèche, grâce aux puisards.

#### II.2.2.2 L'exemple des éleveurs de la zone des puits profonds (Batha oriental)

L'exemple du Batha oriental est représentatif du fonctionnement des systèmes d'élevage petits transhumants.

---

<sup>78</sup> Canton sédentaire

### II.2.2.2.1 Stratégies et fonctionnement

Les types de troupeaux sont répartis selon un gradient nord-sud : au nord, on trouve les chameliers, au sud les bouviers, les mixtes étant intermédiaires. Ce gradient ne représente cependant qu'une tendance, sans que la répartition y réponde de façon rigoureuse.

De la même façon, les cultures se trouvent surtout au sud : ainsi, tous les bouviers cultivent le mil et le sorgho, alors que la plupart des chameliers ne cultive pas. L'agriculture y est très ancienne, et pratiquée sur le « terroir d'attache », parfois directement autour du puits (occupation circulaire), du fait des déjections animales qui y sont déposées en saison sèche. L'agriculture, assez aléatoire dans cette partie sahélienne, intervient en complément de l'activité d'élevage : lorsque la récolte est bonne, elle permet de limiter les prélèvements sur le troupeau pour l'achat de céréales. En saison des pluies, le lait tient une place importante dans l'alimentation familiale. Les achats sont assurés par la vente d'animaux.

En année moyenne, l'éleveur séjourne pendant toute la saison sèche dans son « terroir ». Quand les pluies arrivent, le champ est préparé. Une fois le stade épisaison du mil atteint, les troupeaux sont emmenés dans des ouaddis, généralement un peu plus au nord, à une distance de 16 km en moyenne (variant de 1 à 50 km) pour les bouviers. Les dromadaires sont amenés sur des distances plus importantes puisqu'ils remontent vers l'ouest d'Arada, Ouaddi Kharana (direction Nord-Est).

Il est fréquent que les dromadaires descendent vers le sud à la rencontre du FIT pour ensuite remonter avec lui. Cette mobilité, permise par l'autonomie en eau des animaux, permet de réduire la durée d'utilisation de pâturages épuisés en fin de saison sèche au profit des premiers pâturages verts.

Ce déplacement du troupeau, dans la moitié des cas, est assuré par les jeunes, le reste de la famille restant sur place. L'objectif principal pour les bouviers et les mixtes est d'éloigner les animaux des champs pour éviter les dégâts sur les cultures. Mais ce déplacement permet aussi d'exploiter des zones de pâturage inaccessibles en saison sèche. La famille en profite également pour ramasser le fonio sauvage (*kreb*).

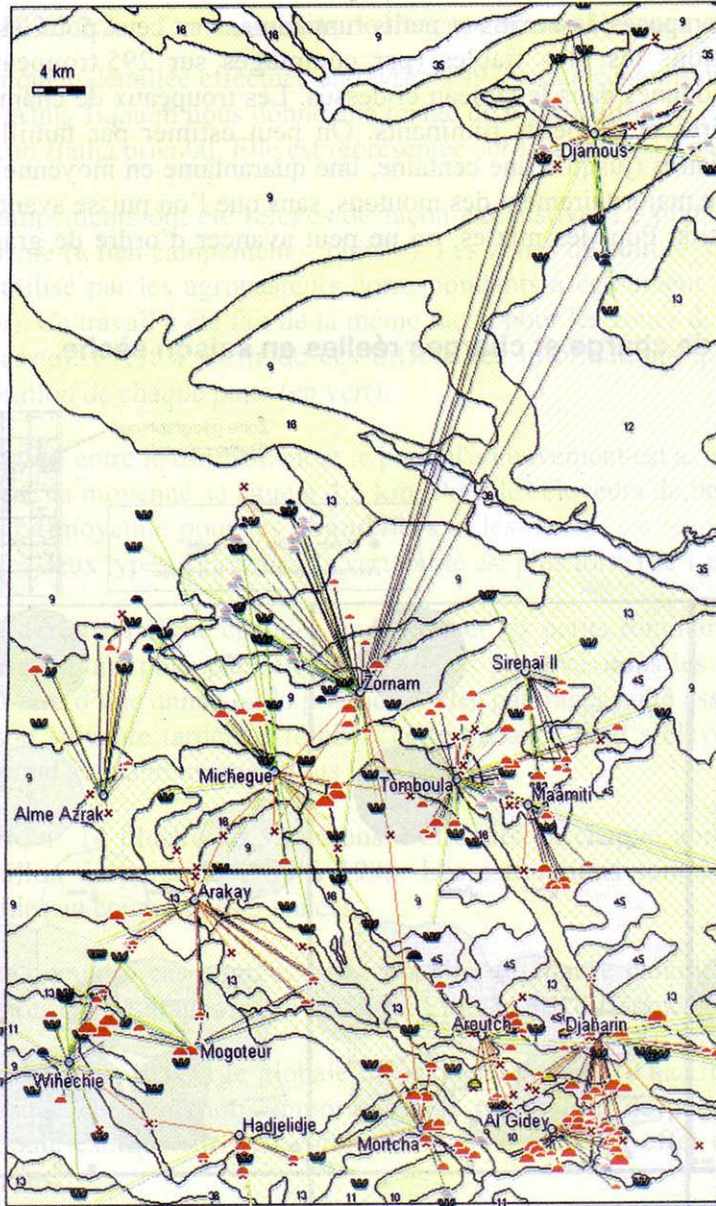
Le retour du troupeau se fait au *dawat*, après les récoltes, et une fois les mares taries. Lorsque cela est possible, les éleveurs retardent le repli au puits par l'utilisation de mares et de puisards. Le troupeau s'abreuvera au puits jusqu'aux prochaines pluies. Les pâturages y sont exploités de façon centrifuge au long de la saison sèche.

Par contre, si le déficit pluviométrique est généralisé, toute une partie de ces éleveurs va effectuer un déplacement plus au sud : les bouviers se rendront dans la zone d'influence du fleuve Batha (« transhumance exceptionnelle »), les chameliers se contentant d'un décalage sur des puits plus au sud, toujours au sein du Batha oriental (au nord du 14°N). Ils y resteront jusqu'aux prochaines pluies. Ces déplacements exceptionnels concernent soit toute la famille, soit les jeunes seulement (les vieux restant sur place avec quelques petits ruminants). Ils remonteront ensuite avec le front intertropical, installeront leur champ, et reprendront leur petite transhumance habituelle.

Cependant, pour certains, ce déplacement peut être l'occasion d'une migration au fleuve Batha ou à son sud. Ces éleveurs y séjournent alors chaque année en saison sèche. Ils restent cependant attachés à leur terroir d'origine. Ils y remontent chaque saison des pluies : ils deviennent des éleveurs de type 2 (cf. carte n° 10, page 79). Ceux qui cultivent font leur champ dans leur terroir d'origine. Ils attendent la fin des récoltes pour repartir, et quittent ainsi plus tardivement que ceux qui ne cultivent pas.

Une telle migration peut aussi être occasionnée par la déficience d'un puits dont le débit diminue fortement ou qui devient inutilisable.

15° N



Carte n° 13

**Une image de l'occupation de l'espace par les petits transhumants au Batha oriental (saison sèche)**

**Légende**

- Puits
- × Champs
- W zones de pâturage
- Lien campement - puits
- Lien champs - puits
- Lien pâturages - puits

**Campements**  
(symboles proportionnels au nombre de têtes)

- ▲ Bouviers
- Mixtes
- Chameliers
- ▲ Eleveurs de petits ruminants

**Unité pastorales**

**Grand systèmes dumaires**

- 9: steppes herbeuses peu denses
- 10 et 11: steppes herbeuses assez denses ou denses
- Ondulations sableuses peu épaisses
- 12 : steppes herbeuses claires ou peu denses

- 13 : steppes herbeuses assez denses ou denses

**Placage et dépôts sableux**

- 16 : steppes herbeuses irrégulières assez denses

**Plaines alluviales**

- 35 : savanes herbeuses ou arbustives très claires
- 36 : savanes arbustives à épineux claires à assez denses
- 38 : savanes arborées ou forêts claires des ouaddis

**Espace cultivé (45)**

14° N

19° E

20° E

Si l'année est exceptionnellement pluvieuse (comme 94), une partie de ces éleveurs va se décaler en saison sèche sur un puits plus au nord. C'est ainsi qu'en saison sèche chaude 95, les bovins se sont concentrés à Derbé, un puits habituellement chamelier.

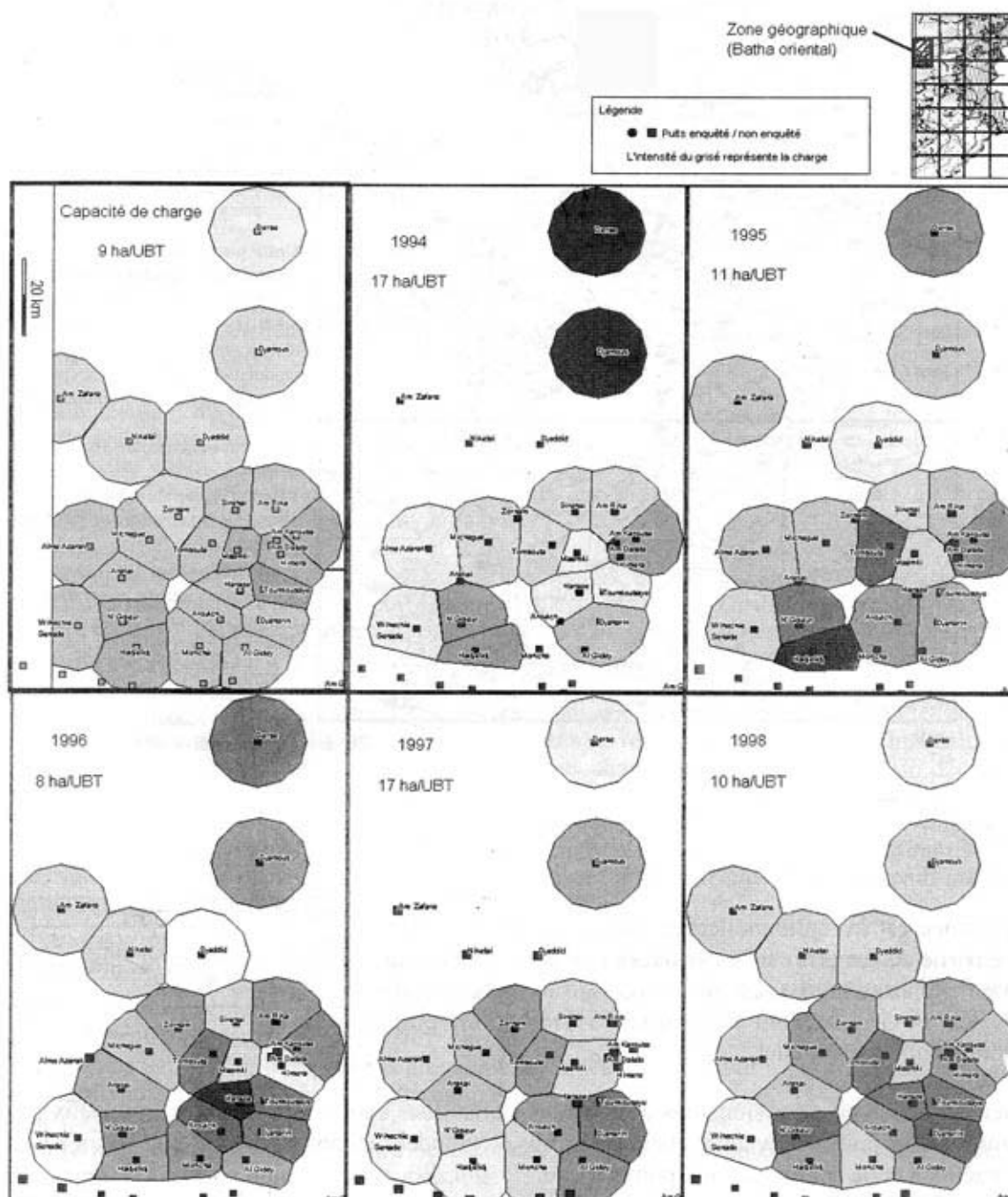
Bovins	40-45
Petits ruminants	30-50, (2/3 de moutons environ)
Anes	3-4
Chevaux	1-2

Bien que nous ne disposions pas de données statistiques sur les effectifs des troupeaux par famille, nous pouvons avancer quelques ordres de grandeur établis à partir d'enquêtes « à dire d'acteurs » et de comptages aux points d'eau.

Exemple du puits de Djamous

Les troupeaux de bouviers, composés de bovins et petits ruminants, sont ceux pour lesquels nous disposons des estimations les plus fiables (par comptages sur 295 troupeaux et entretiens). Les chiffres sont donnés dans le tableau ci-dessus. Les troupeaux de chameliers sont constitués de dromadaires et de petits ruminants. On peut estimer par famille des troupeaux de 20 à 60 dromadaires (jusqu'à une centaine, une quarantaine en moyenne). Les petits ruminants sont là encore majoritairement des moutons, sans que l'on puisse avancer un chiffre fiable sur leurs effectifs. Pour les mixtes, on ne peut avancer d'ordre de grandeur suffisamment fiable.

**Carte n° 14 Capacités de charge et charges réelles en saison sèche.**



### II.2.2.2 Les variations de l'occupation de l'espace en saison sèche

Une enquête détaillée effectuée en février 1997 sur un échantillon de 16 puits dans le cadre du projet Almy Bahaïm nous donne une image de l'occupation de l'espace en fin de saison sèche froide au Batha oriental. Elle est représentée sur la carte n° 13, page 85.

Les campements ont été relevés de façon exhaustive. Le puits utilisé par chacun d'eux est représenté (« lien campement – puits »). Les zones de culture ont également été relevées : le puits utilisé par les agropasteurs correspondants a également été relevé (« liens champs puits »). Ce travail a été fait de la même façon pour les zones de pâturage (non représenté sur cette carte). C'est à partir de ces différentes informations que l'on a pu tracer les aires d'utilisation de chaque puits (en vert).

La distance entre le campement et le point d'abreuvement est assez variable. Pour les tentes de bouviers, la moyenne se situe à 4,5 km. Pour les éleveurs de petits ruminants, elle se situe à 4 km. La moyenne pour les chameliers et les mixtes est respectivement de 9,7 et 8,8 km. Pour ces deux types d'éleveurs, la variabilité est plus forte (de 1 à 16 km).

En fin de saison sèche chaude, les bovins et les petits ruminants s'éloignent d'environ 12-13 km des puits pour pâturer. Ils sont alors abreuvés tous les deux jours. En cas de crise, c'est-à-dire d'une année où la production des pâturages a été assez faible et que les pluies de la saison suivante tardent à tomber, cette distance peut s'élever à 16 km : ce cas extrême correspond à un abreuvement tous les trois jours.

La carte n° 14 illustre les variations d'effectifs du cheptel abreuvé en saison sèche sur un échantillon de puits de 1994 à 1998. Les estimations sont issues de données de terrain recueillies au cours de ces 5 années.

Si l'on compare ces charges à la capacité de charge calculée à partir des productivités théoriques des pâturages (carte du Cirad-EMVT), les différences sont marquées :

- La capacité de charge globale théorique s'élève à 10 ha/UBT : cette capacité moyenne masque des variations importantes de production de pâturages annuelles. La charge globale estimée sur l'ensemble de la zone varie en effet de 8 à 17 ha/UBT selon les années.
- La capacité de charge est très homogène d'un puits à l'autre : elle varie peu, de 8 à 12,5 ha/UBT. Au contraire, la charge réelle autour d'un puits présente des contrastes importants : elle s'étale entre 4ha/UBT et « l'infini » (puits non utilisé) sur les 5 années. Sur un même puits, cette même charge peut varier de 4,5 à 25 ha/UBT<sup>79</sup> par exemple.

Cela s'explique par les changements sur les ressources (eau et pâturages) :

- L'état des puits :
- Dégradation : c'est le cas par exemple de Derbé, le puits situé le plus au nord, qui est devenu quasi inutilisable à partir de 1997.

---

<sup>79</sup> Exemple du puits de Djamous

- Réhabilitations : c'est le cas notamment des puits de Zornam et Arakaï. Ils étaient dégradés et inutilisables avant 1997. La réalisation de deux nouveaux puits a engendré un délestage des puits voisins.
- L'état des pâturages, et en particulier des pâturages herbacés. Deux exemples l'illustrent :
  - Le puits d'Al Gidey présentait en 97 de bons pâturages, qui ont attiré un nombre d'éleveurs considérable en provenance de puits voisins.
  - Beaucoup de bovins ont quitté le puits de Tomboula en 98 par manque de pâturages. Un nombre important de dromadaires y est en revanche venu cette même année : les chameliers avaient délaissé des puits plus au nord dont le débit était insuffisant.

Ces observations illustrent les fortes variations de pluviosité dans l'espace et le temps, qui rendent la production de pâturages très variables d'une zone à l'autre. Mais elles montrent

Les grandes caractéristiques de chacune des années :

Saison sèche 1994 : la saison pluvieuse 1993 fut particulièrement mauvaise (264 mm à Oum Hadjer). Une grande partie des éleveurs de la zone ont pratiqué une transhumance exceptionnelle pour se retrouver durant la saison sèche 93-94 vers le fleuve Batha. Cela explique la très faible charge globale.

Saison sèche 1995 : au contraire, la saison pluvieuse 94 a été exceptionnellement bonne (563 mm à Oum Hadjer). Ainsi, en saison sèche chaude 95, la zone était très chargée (les puits étaient utilisés 24 heures sur 24)

Saison sèche 1996: la saison pluvieuse 95 ne fut pas très bonne. (pas de chiffres)

Saison sèche 1997: la saison pluvieuse 96 fut mauvaise (pas de chiffres), ce qui explique globalement la faible charge relative. Une partie importante des puits (46) a fait l'objet de travaux de réhabilitation.

Saison sèche 1998: la saison pluvieuse 97 n'a pas été très bonne (pas de chiffres).

également la souplesse des systèmes d'élevage petits transhumants, qui permet, par la mobilité, une **adaptation de la répartition du cheptel** en fonction de ces aléas. Cette souplesse est rendue possible par l'existence de **droits de réciprocité** entre groupes sociaux pour l'accès aux puits. Lorsque les pâturages n'ont pas poussé autour de son puits habituel, l'éleveur se rend pour la saison sur un puits voisin. Une autre année où la situation sera inversée, les éleveurs de ce puits voisin viendront à leur tour utiliser son puits. Entre certains groupes, ces accords font même l'objet d'écrits. Dans un milieu à forts aléas climatiques, cette réciprocité permet une **adaptation perpétuelle** des éleveurs aux fluctuations de la production des pâturages dans l'espace.

### II.2.3 La transhumance de forte amplitude

L'ensemble des grands transhumants représente environ la moitié du cheptel total du Tchad Oriental<sup>80</sup>.

Comme nous l'avons vu, la composition du troupeau est déterminante sur les stratégies de mobilité des éleveurs transhumants. C'est pourquoi nous organisons cette présentation selon les types de troupeaux. Nous présenterons les bouviers et les chameliers. Les **moutonniers** grands transhumants (type 5) pratiquent les déplacements les plus importants, se rendant dans les zones de Kyabé et Sahr en saison sèche, pour remonter jusque vers Arada, Oum Chalouba

<sup>80</sup> 47% d'après les estimations des effectifs du cheptel réalisées par les projets Aséto et Almy Bahaïm.

(voire Goumeur dans le BET). Ne disposant pas d'informations suffisamment complètes à leur sujet, nous ne leur consacrerons pas de chapitre spécifique.

### II.2.3.1 Bouviers

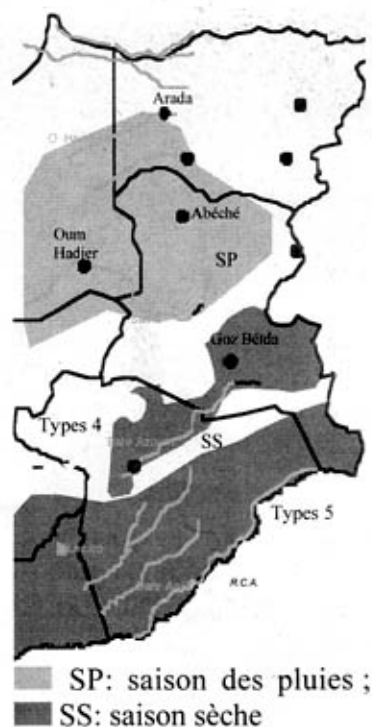
Les bouviers de type 4 séjournent en saison sèche le long du Bahr Azoum pour la plupart. En saison des pluies, ils remontent vers les latitudes d'Oum Hadjer et Abéché. Si la saison est bonne, ils remontent jusqu'au Ouaddi Enne. L'amplitude varie généralement de 200 à 350 km. La moyenne est de 270 km. Quant aux types 5, l'amplitude de transhumance varie de 300 à 750 km. En moyenne, ils ont des déplacements saisonniers de 400 km d'amplitude. En saison sèche, ils se rendent au sud-Salamat, jusqu'au sud-ouest du lac Iro et en Centrafrique. En saison des pluies, ils remontent au même niveau que les précédents.

Le troupeau se compose de bovins avec petits ruminants. Certains possèdent en plus des dromadaires porteurs. Pour les autres, les animaux porteurs sont des bœufs (avec des ânes éventuellement). La majorité de ces éleveurs ne cultive pas. Certains cultivent (plus dans le type 4 que 5) cependant. Les lieux de culture sont situés dans la partie sud (sud de la forêt sèche).

Les lieux de séjour en saison sèche et en saison des pluies constituent pour chaque éleveur des habitudes, mais ne sont pas fixes. En effet, des variations importantes sont observées selon les années. Sur un nombre important de cas étudiés, on ne peut tirer de généralité sur les réactions en cas d'année déficitaire ou exceptionnellement pluvieuse. En cas de « mauvaise » année, on observe trois cas de figure :

- Le troupeau remonte moins au nord en saison des pluies, et retrouve son lieu habituel de saison sèche
- La zone de séjour de saison des pluies reste la même, mais le troupeau séjourne plus au sud que d'habitude en saison sèche
- Les deux extrémités de transhumance sont décalées au sud.
- En cas d'année très pluvieuse, on observe deux situations :
- Le troupeau monte bien plus au nord que d'habitude en saison des pluies.
- Le troupeau est bloqué par la crue d'un *bahr*<sup>81</sup> et reste donc bien plus au sud que d'habitude en saison des pluies.

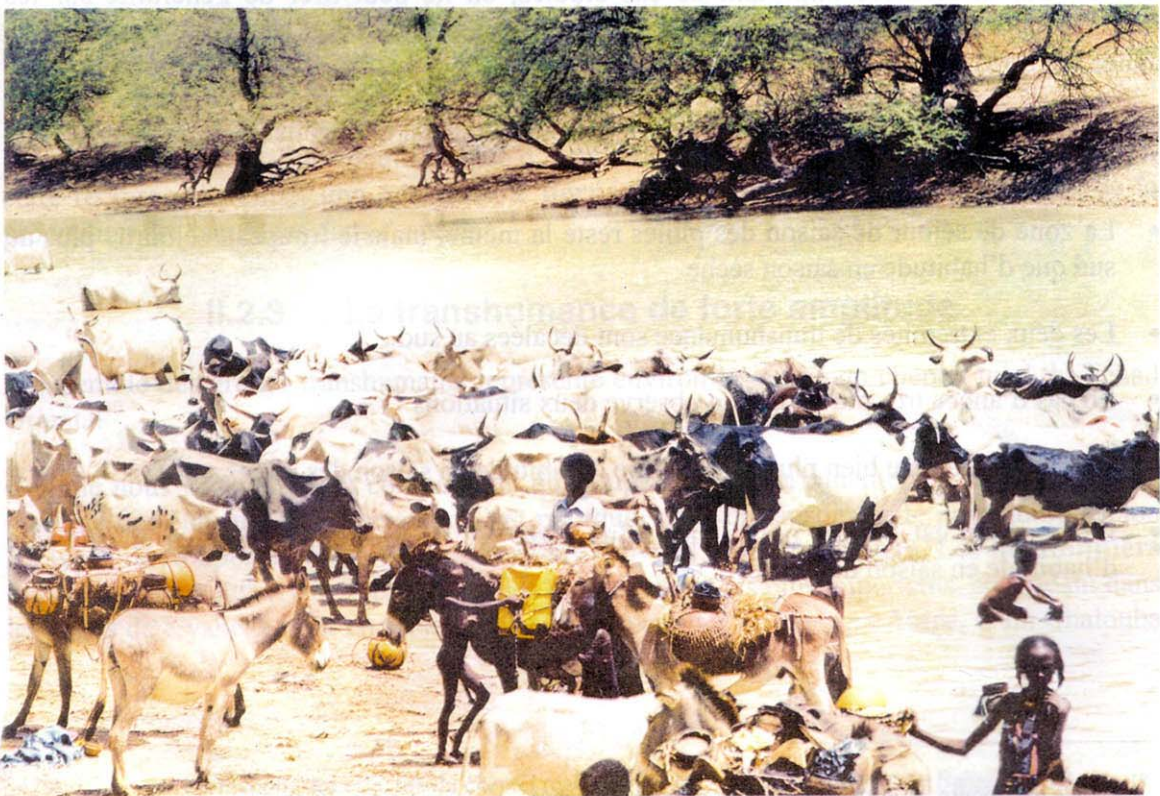
Bouviers grands transhumants :



<sup>81</sup> Fleuve temporaire, en zones sud sahélienne et soudanienne



*Cliché Véronique Barraud.  
Bouviers en transhumance.*



*Cliché Véronique Barraud.  
Abreuvement au ouaddi.*



Ces fortes variations dans les réactions aux changements climatiques illustrent la grande flexibilité de ces systèmes d'élevage et une gestion individuelle des troupeaux qui intègre des facteurs non seulement climatiques, mais également sociaux et économiques.

La **montée en transhumance** (vers le nord) suit le front intertropical. Si elle est trop rapide, le troupeau risque de se "faire piéger" par le caprice des pluies. En effet, les premières pluies peuvent remplir des marcs et faire pousser des pâturages de façon localisée et aléatoire. Si d'autres pluies ne suivent pas de manière suffisamment rapprochée, le troupeau peut se retrouver isolé après épuisement de ces premiers pâturages (et premières mares) éphémères. Pour gérer ce risque, les éleveurs tendent donc à attendre pour monter que les marcs soient bien remplies et les pâturages suffisants.

C'est ainsi que ces grands transhumants se font facilement bloquer par la **crue des bahr** (grands cours d'eau). Il s'agit du Ouaddi Bithéa, du Bahr Azoum, mais surtout du Batha. Leur montée en crue est brusque, et dépend des précipitations en amont. Une fois que le niveau de l'eau est monté, le *bahr* devient très difficile à traverser : un radeau est généralement nécessaire.

L'éleveur est alors contraint :

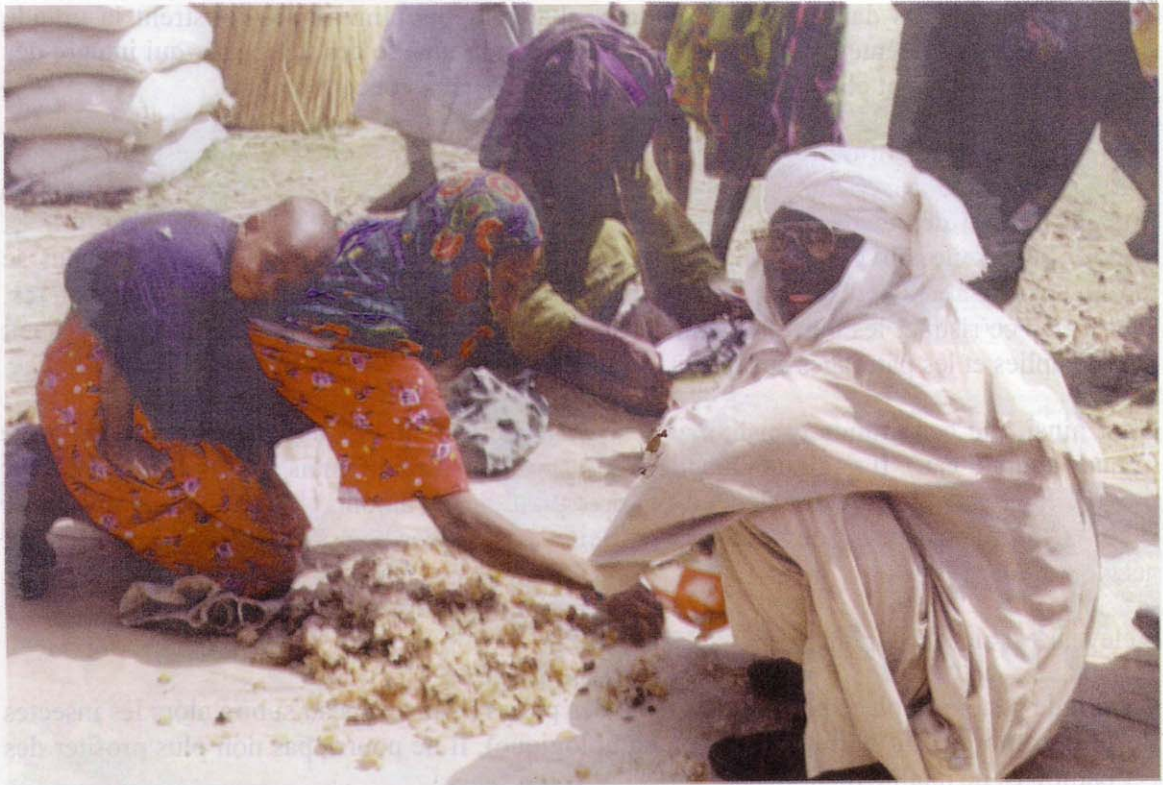
- soit de rester sur place pendant la saison des pluies : son troupeau subira alors les insectes plus nombreux qu'au nord (pression pathologique). Il ne pourra pas non plus profiter des pâturages de qualité du nord.
- soit de traverser malgré tout : il doit alors payer l'aide de "passeurs", et s'expose aussi à des risques de pertes non négligeables sur le troupeau (par noyade). Les risques de noyade de personnes sont également réels : en 1998, de nombreux cas de noyés ont été signalés.

Ce risque concerne surtout les grands transhumants bouviers de type 5, qui sont situés très au sud en saison sèche et arrivent donc plus tardivement au niveau des *bahr*. Pendant la montée de 1994, les 2/3 des éleveurs enquêtés (de type 5) ont été bloqués par un *bahr*. Il concerne aussi les bouviers de type 4, et particulièrement ceux qui cultivent, retardés par la mise en place de leurs champs.

En saison des pluies, les déplacements sont très fréquents et décidés au jour le jour. De même que lors de la montée en transhumance, des « éclaireurs » sont envoyés à cheval en reconnaissance pour repérer les lieux où amener l'ensemble du campement. Les déplacements sont très liés aux pluies (et avec elles à la présence d'eau et de pâturages), mais aussi à des raisons d'ordre social : cette saison d'abondance est en effet l'occasion de fêtes, de visites et d'échanges.

La **descente nord-sud** de transhumance est plus ou moins rapide. Ceux qui descendent sans arrêts mettent au minimum 1 mois pour arriver au niveau du Bahr Azoum, généralement 2. Les transhumants de type 5 y font une pause avant de continuer plus au sud : cet arrêt, de 10 jours minimum, peut être plus long (jusqu'à 2 mois).

D'autres font des arrêts pour les pâturages de 10 jours à 1 mois avant d'arriver au niveau du Bahr Azoum, qu'ils atteignent vers décembre - janvier. Ceux qui cultivent amorcent leur descente plus précocement, mais observent un long arrêt pour la surveillance des champs et la récolte.



Cliché Emmanuelle Mamis.  
 Vente de gomme arabique sur le marché de Mouraye (Salamat)



Cliché Emmanuelle Mamis.  
 Vente de lait sur le marché de Moura  
 (Ouaddai).

La contrainte principale lors de cette descente est la ressource en eau : il existe en effet de longues étapes sans relais pour l'abreuvement lorsque les mares ont déjà tari. C'est le cas par exemple de la forêt sèche, et du sud du Bahr Azoum pour les types 5. Sur les étapes nécessitant deux jours de marche sans abreuvement, les éleveurs perdent facilement des animaux : ce sont les plus jeunes ou les plus fragiles, qui n'arrivent pas à suivre le rythme de marche du troupeau, et qui doivent être abandonnés en cours de route.

D'autre part, les grands transhumants ont généralement de gros troupeaux, que nous ne sommes malheureusement pas en mesure de chiffrer. Le nombre d'animaux par actif est élevé, ce qui rend difficile des abreuvements avec un travail d'exhaure important : ainsi, les grands transhumants bouviers effectuant des transhumances de grande amplitude utilisent essentiellement des eaux de surface.

En **saison sèche**, on distingue plusieurs stratégies :

- Pâturage des résidus de sorgho de décrue (type 4)

Beaucoup de bouviers de type 4 ont comme stratégie prioritaire le pâturage des résidus de *berbéré* (sorgho de décrue) en saison sèche. Ils présentent en effet une qualité nutritive très intéressante, qui provoque une deuxième période de fécondation des vaches. Les éleveurs parlent en effet des "enfants du *berbéré*" : les vaches n'ayant pas été fécondées pendant la saison des pluies retrouvent par le pâturage de ces résidus un bon état général qui leur permet d'entrer en chaleur et d'être saillies.

Les éleveurs se regroupent jusqu'à plusieurs campements ensemble pour négocier un droit de pâturage sur une zone de champs avec le village concerné. Les prix varient en fonction des relations qui existent entre les transhumants et les villageois d'une part, et en fonction de la pression sur les résidus (demande plus ou moins importante) d'autre part.

- Activités lucratives

Les bouviers qui possèdent des dromadaires porteurs vendent de plus leurs services aux sédentaires pour le transport de la récolte de *berbéré*. (voir détails page 97 avec les chameliers). Autrefois ce type de transport était réalisé par des bœufs porteurs. Aujourd'hui, les dromadaires les ont presque totalement remplacés du fait de leur plus grande efficacité.

Les bouviers de type 5 qui séjournent près de villages en saison sèche offrent également leur service en transport : avec des dromadaires porteurs s'ils en ont, ou avec des bœufs dans les zones où le dromadaire est absent.

La majorité des bouviers qui possèdent des dromadaires porteurs pratiqueraient la cueillette de la gomme arabique. Les transhumants peuvent aussi aider les sédentaires dans la surveillance des champs en chassant les oiseaux (« mange-mil ») avec leurs chevaux.

- Exploitation de pâturages verts, même infestés par la glossine (types 5)

Certains éleveurs font délibérément le choix d'exploiter des pâturages intéressants, mais qui sont infestés par les glossines. Cette stratégie concerne certains types 5, en saison sèche chaude.

C'est le cas dans certaines plaines, qui sont inondées en saison pluvieuse, et présentent des graminées pérennes repoussant au fur et à mesure qu'elles sont broutées, pendant presque



*Cliché François Badel.*



*Cliché Emmanuelle Mamis.  
Selle de dromadaire.*

toute la saison sèche. Au centre de ces plaines persistent des mares, généralement jusqu'aux pluies suivantes. Elles sont entourées de zones boisées. La pression en glossine est variable, mais non nulle. Ces pâturages sont très intéressants en saison sèche. Ces plaines sont exploitées à l'optimum de leur charge potentielle. Globalement, elles ne représentent pas des surfaces très importantes, mais sont des zones de concentration de troupeaux.

C'est également le cas dans l'extrême sud Salamat, où la pression en glossine est forte, mais où les pâturages verts durent toute la saison sèche : le long du Bahr Aouk par exemple. Ces éleveurs traitent leurs animaux en prévention (une partie du troupeau) contre la trypanosomose.

- Evitement des glossines et concentrations en saison sèche chaude (types 5)

La majorité des autres éleveurs de ce type cherche à éviter les glossines. Ils sont donc amenés à délaisser des pâturages parfois meilleurs que ceux qu'ils exploitent. Ils se retrouvent également dans des zones de concentration au *seyf*... Cela les amène aussi parfois à exploiter des zones dépourvues de villages, ce qu'ils déplorent. La présence d'un village leur permet en effet d'échanger : vendre du lait (ou des animaux), et acheter des céréales (ou du thé et du sucre).

La grande majorité de ces éleveurs se retrouve ainsi sur des pâturages de type savane à combrétacées. Certains sur des zones de type forêt sèche.

### II.2.3.2 Eleveurs chameliers

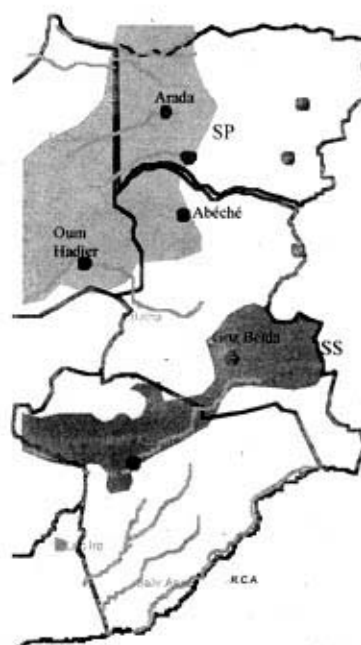
Les grands transhumants **chameliers** sont en quasi-totalité de type 4, c'est-à-dire qu'ils descendent rarement au sud du Bahr Azoum. La pression pathologique y est en effet forte pour les dromadaires. Ils séjournent en saison sèche le long du Bahr Azoum, vers Goz Béïda ou vers Abou Déïa. En saison des pluies ils remontent vers le Ouaddi Haddad, Arada. L'amplitude de leur transhumance varie de 300 à 450 km en général, pouvant atteindre près de 600 km. La moyenne se situe à 400 km.

Leurs troupeaux sont composés de dromadaires, avec en général des petits ruminants.

Les contraintes de déplacement sont beaucoup moins fortes que pour les bouviers. Lors de la **montée en transhumance**, les dromadaires ne risquent pas d'être piégés par une montée trop rapide du fait de leur grande autonomie de déplacement, renforcée en saison des pluies : le pâturage de graminées vertes limite en effet considérablement les besoins en eau du dromadaire.

Lors de la **descente nord-sud**, les chameliers ne connaissent pas vraiment d'étapes difficiles. Seuls les petits ruminants ont des besoins réguliers en abreuvement. Sur l'ensemble du troupeau, la quantité d'eau dont ils ont besoin est relativement peu élevée. L'éleveur peut les abreuver sans difficultés sur un « mauvais » point d'eau : puits assez profond, puisard à faible débit, etc... D'autre part, il n'est pas rare que les

Chameliers grands transhumants :



■ SP: saison des pluies ;  
■ SS: saison sèche



*Cliché Véronique Barraud.  
Caravane transportant du natron.*



*Cliché Emmanuelle Mamis.  
Salines de Teggedei (Ennedi).*

dromadaires transportent les très jeunes petits ruminants ou ceux qui sont blessés : les risques de perte sur de longues étapes sont ainsi limités.

Pendant la **saison des pluies**, ces éleveurs sont très mobiles. Le suivi des déplacements de deux familles pendant la saison des pluies 1995 a montré que les déplacements sont en moyenne de 15 km tous les trois jours. Le stationnement dépasse très rarement 5 jours au même endroit. Les regroupements de familles sont très fluctuants. C'est une saison d'abondance, de fêtes, où la production de lait est forte.

Pendant cette saison, les jeunes hommes de différentes familles se regroupent, avec la majorité des dromadaires porteurs pour aller chercher du **natron** jusqu'à Faya Largeau. La route est très longue, et, du fait du manque de relais en points d'eau, ne peut être effectuée qu'à cette saison (jusqu'en saison sèche froide). Ces caravanes rejoindront le plus souvent le reste de la famille et du troupeau alors que celui-ci aura déjà entamé la descente nord-sud.

Le natron de Faya, sous forme solide, est considéré de meilleure qualité que celui vendu à Am Timan, en poudre, et qui provient de l'ouest (Kanem). Une partie servira pour le troupeau familial, et une partie sera revendue.

De même que pour les bouviers, les chameliers ont des stratégies marquées en **saison sèche** :

- Transport des récoltes de *herbéré* (sorgho de décrue)

La vente de service de transport pour les sédentaires joue pour ce type d'éleveurs un rôle fondamental. C'est un revenu en céréales important, qui permet de couvrir une partie des besoins alimentaires familiaux annuels. Les éleveurs s'arrangent pour arriver dans la zone à temps.

La rémunération, en sorgho, est proportionnelle à la quantité transportée. Le taux varie selon la distance entre le champ et le village, et représente de 5 à 10% environ des céréales transportées (de l'ordre de 4 *coras*<sup>62</sup> par dromadaire).

- Cueillette de la gomme arabique

Il s'agit de la gomme friable (*Acacia Séyal*), qui ne nécessite pas une saignée de l'arbre, mais qui est de moindre qualité par rapport à la gomme dur (et donc vendue moins chère). Pour cueillir la gomme, de longues sorties en brousse sont nécessaires, dans des zones dépourvues d'eau. Les gens partent avec leur réserve d'eau pour 10 ou 15 jours.

Tous les éleveurs de ce type ne pratiquent pas la cueillette de la gomme, bien que cette activité semble courante chez eux. Elle dépend en partie de la proximité de forêts à *Acacia Séyal*. Cette activité, moyennement lucrative, semble privilégiée par les éleveurs ayant des besoins financiers non couverts et une main d'œuvre familiale disponible.

Les grands transhumants chameliers sont soumis à deux contraintes principales : la première est la santé animale, en particulier pour les dromadaires. La trypanosomose est la maladie posant le plus de difficultés. Elle provoque fréquemment des avortements chez les chamelles.

La deuxième est celle du vol d'animaux, puisque les dromadaires y sont particulièrement sujets. Le risque de perte totale du troupeau est ressenti particulièrement par les éleveurs

---

<sup>62</sup> Unité de mesure locale

situés à l'est, proches de la frontière du Soudan. La stratégie des éleveurs est de se regrouper, en particulier lors des déplacements de transhumance.

Une partie de ces éleveurs cultive, en particulier depuis les deux dernières sécheresses. Les lieux de culture sont le plus souvent situés au sud, vers la latitude du Bahr Azoum. La zone de Goz Bèida voit par exemple ces dernières années l'installation de transhumants, qui constituent des « terroirs d'attache » : une partie de la famille y reste généralement toute l'année.

### II.2.3.3 Eleveurs mixtes

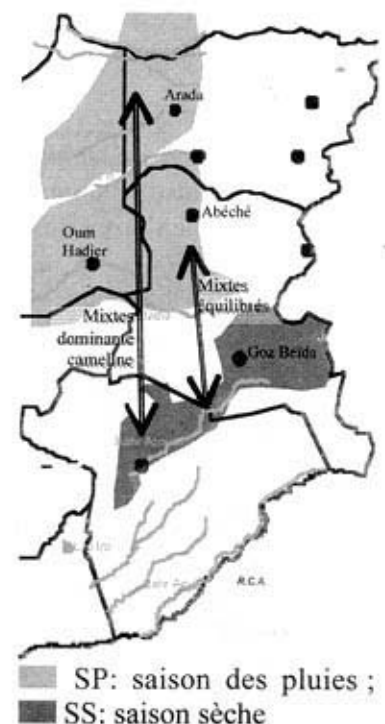
Les éleveurs mixtes de type 4 ont des transhumances d'amplitude variable : de 150 à 500 km. On distingue ceux pratiquant des **amplitudes plus faibles**, soit de 200 à 300 km : en saison des pluies, ils ne dépassent pas le Ouaddi Enne. En moyenne, les dromadaires et les bovins ont un poids égal (en UBT) dans ce sous-groupe, d'où le qualificatif de « **mixtes équilibrés** ». Ils représentent 21% (en UBT) des éleveurs mixtes moyens et grands transhumants.

Les mixtes ayant des amplitudes plus importantes (350 à 500 km), 400 km en moyenne, ont une **prédominance cameline** dans leur troupeau (61% des UBT en moyenne). Les bovins représentent moins du quart des UBT en moyenne. Ces troupeaux dépassent tous le Ouaddi Enne en saison des pluies. Ces éleveurs représentent près des deux tiers (63% des UBT) des transhumants mixtes.

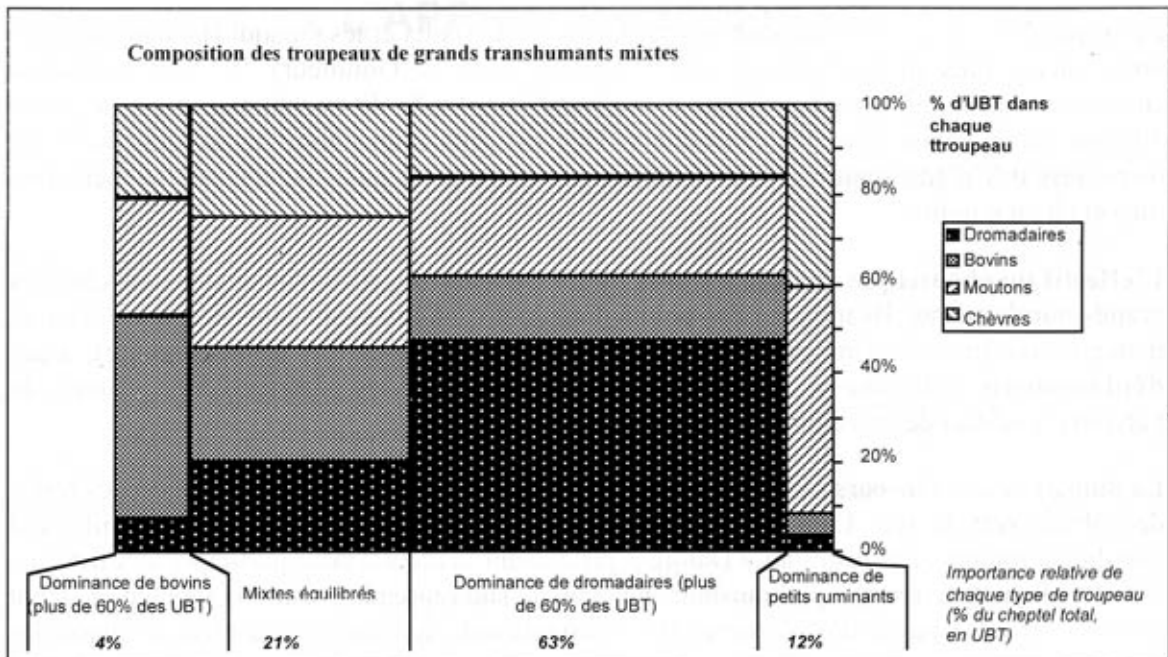
Le schéma page suivante présente la composition moyenne des troupeaux par sous-types, ainsi que l'importance relative de chacun d'eux. Les troupeaux à dominante cameline sont largement majoritaire.

Une partie importante des transhumants mixtes cultive. Il semble qu'il existe depuis une dizaine ou une quinzaine d'année, du fait des déficits pluviométriques, un glissement des lieux de culture vers le sud. Par exemple, des éleveurs qui cultivaient auparavant vers Abougoudam mettent actuellement en culture vers le fleuve Batha.

Mixtes de type 4 :







## II.2.4 La moyenne transhumance

La moyenne transhumance concerne les types 2 et 3. Les types 3 se déplacent de part et d'autre de la forêt sèche : certains séjournent en saison sèche sur les rares points d'eau en forêt sèche (comme Abgué et Zalango par exemple). Les troupeaux de transhumance de type 3 ont fait l'objet de comptages lors de la transhumance en 1998. Nous disposons donc de plus d'informations sur ce type que sur le type 2.

Les **bouvier**s de type 3 ont des amplitudes de transhumance de 150 à 250 km, 200 en moyenne. Les **chameliers** du même type ont des amplitudes plus élevées, de 200 à 400 km, 260 en moyenne.

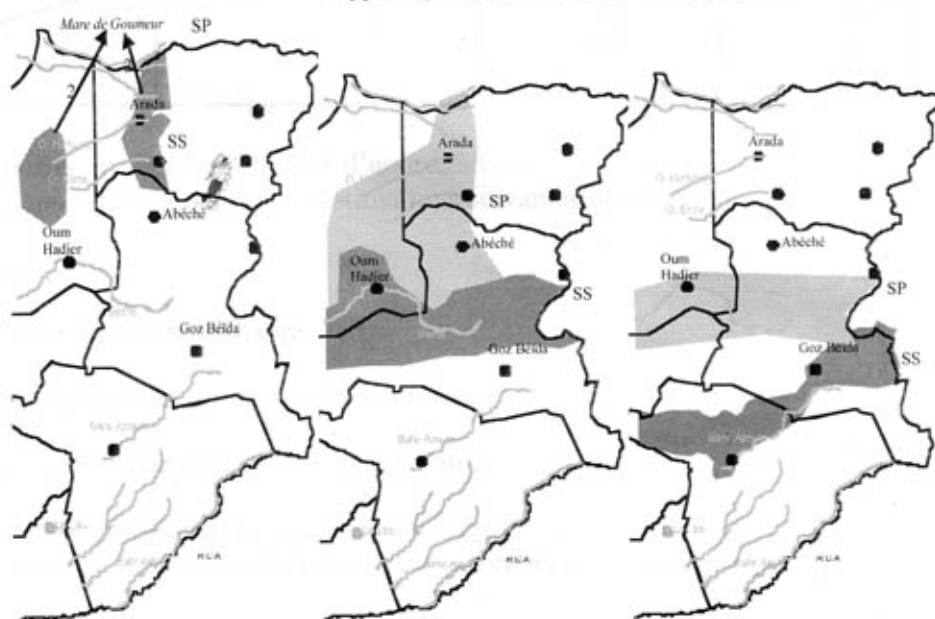
C'est chez les éleveurs **mixtes** que l'amplitude est la plus variable : de 150 à 450 km, 220 en moyenne.

Le graphique illustre la composition des troupeaux **mixtes moyens transhumants de type 3**. La prédominance cameline est là encore nette.

Types 2 (chameliers) :

Types 2 (mixtes et bouvier)

Types 3

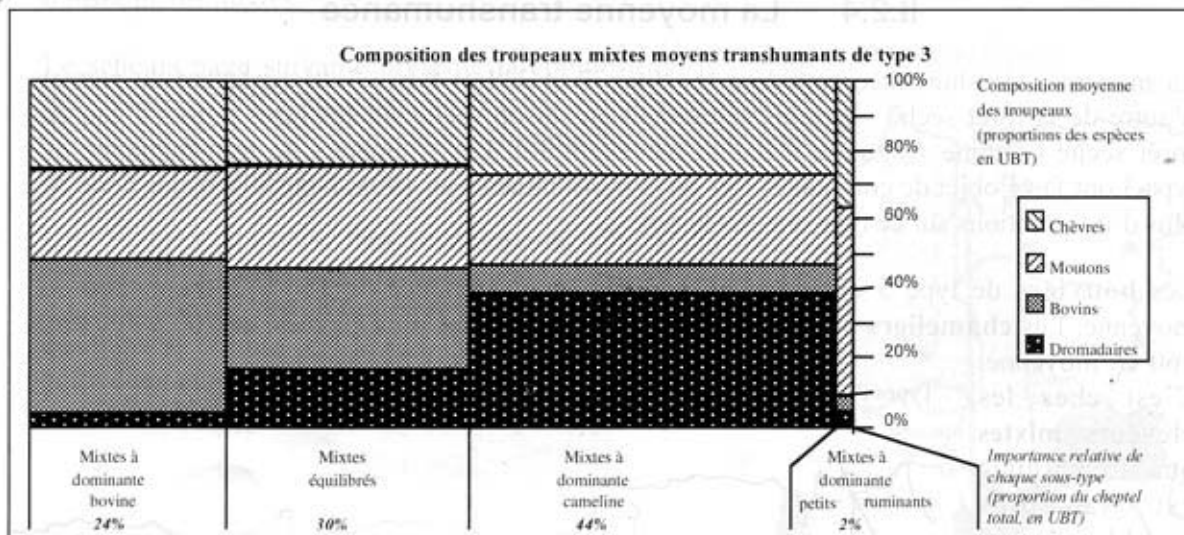


■ SP: saison des pluies ; ■ SS: saison sèche

Les **types 2** se situent plus au nord, et oscillent entre le Batha et les Ouaddi Haddad ou Enne, voire encore plus au nord (jusque dans l'Ennedi, mare de Goumeur). Il s'agit surtout de chameliers ou de mixtes à dominante cameline. L'amplitude de transhumance est de 250 à 300 km en moyenne pour les chameliers. Elle est plus faible pour les mixtes. Nous ne disposons pas d'informations quantitatives sur ce type. Il est *a priori* relativement peu important en nombre.

L'**effectif du cheptel par famille est plus faible** chez les moyens transhumants que chez les grands transhumants. Ils utilisent des points d'eau pouvant être assez profonds, avec exhaure manuelle ou animale. Une partie d'entre eux (« retardataires » lors de la descente), a des **déplacements échelonnés** qui leur permettent d'exploiter les pâturages tout au long du parcours nord-sud de transhumance.

La plupart de ces éleveurs **cultivent** également, avec la même tendance à déplacer les terres de culture vers le sud. Lors de la descente de transhumance, la partie de la famille qui transhume rejoint ceux restés au « Damré » juste avant la récolte pour participer aux travaux. Une fois le battage terminé, la transhumance vers le sud reprend. Lors de la montée en début d'hivernage, une partie des membres transhumants aide également à la mise en place des champs.



### III. L'APPROCHE DES FLUX



#### III.1 METHODOLOGIE UTILISEE : L'APPROCHE « MOSAÏQUE »

Même si on sait que l'élevage constitue l'activité économique la plus importante au Tchad Oriental, aucune donnée quantitative fiable sur le cheptel n'existait, ce qui faisait cruellement défaut dans la conception et le suivi des actions des projets Aséto et Almy Bahaïm. C'est pour pallier à cette lacune que des études ont été mises en œuvre dans le cadre des projets: sur les flux de transhumance d'une part, et sur la commercialisation du bétail d'autre part.

Les valeurs pour le calcul du nombre moyen d'UBT par espèce ont été retenues après recoupement de différentes références :

Dromadaires : 1UBT  
Bovins : 0,75 UBT  
Petits ruminants : 0,15 UBT  
Anes : 0,33 UBT  
Chevaux : 0,75UBT

L'estimation quantitative présente des difficultés importantes. Elle ne peut être abordée directement sous forme d'enquêtes du fait que les effectifs d'animaux constituent en effet un sujet particulièrement tabou chez les éleveurs. Il est rare d'obtenir par questionnement un chiffre s'approchant de la réalité. Les estimations par comptage sont quant à elles délicates du fait de la forte mobilité des troupeaux au Tchad Oriental. Selon les saisons, la répartition des animaux varie très fortement. La diversité des types de mobilité complique par ailleurs le choix des périodes, des lieux et des modalités de comptage.

Une action commune a donc été menée pour aboutir à des **ordres de grandeur du nombre d'animaux par type d'éleveur et par zone**. L'approche a été conçue de façon à avancer des estimations, même grossières, avec des moyens financiers et humains limités, aucun budget n'ayant été préalablement prévu en ce sens.

Il est ressorti comme plus judicieux de choisir de raisonner sur la **saison sèche chaude**, période de plus forte concentration des troupeaux et de plus forte stabilité spatiale. La démarche s'appuie sur la connaissance du milieu (types de déplacements, zones de séjour, etc...) et utilise plusieurs méthodes différentes d'estimation, en les recoupant dans la mesure du possible.

Les estimations ont concerné deux grands groupes d'éleveurs :

Les **sédentaires et petits transhumants** tout d'abord, situés au nord de la forêt sèche (en saison des pluies et saison sèche), pour qui les estimations suivantes ont été recoupées :

- Comptages aux points d'eau
- Extrapolations à partir du débit d'exhaure
- Calculs à partir du recensement de la population humaine (1993)
- Etude sur la commercialisation du bétail, et extrapolations

Pour les moyens et grands transhumants, une méthode originale a été conçue, puis testée en 1996 et enfin mise en œuvre à l'échelle du Tchad Oriental en 1998 : il s'agissait de compter.

les animaux lors de la transhumance, sur un échantillon d'axes (*mourhal*), sur une ligne Est-Ouest traversée par tous les moyens et grands transhumants. Ces comptages, couplés à des enquêtes légères, permettent d'obtenir en plus des informations qualitatives intéressantes.

L'échantillonnage pour les transhumants a porté sur 1/3 des 36 axes de transhumance recensés au nord de la forêt sèche (tirés aléatoirement). Cette ligne de comptage ainsi que les axes de transhumance retenus sont représentés sur la carte n° 15, page 106. Sur chacun des 12 axes suivis, les chiffres sont assez précis puisque les troupeaux ont été comptés exhaustivement. Par contre, l'extrapolation à l'ensemble du Tchad Oriental présente une marge d'erreur importante : +/- 38% pour les dromadaires et les chèvres, +/- 28% pour les bovins et +/- 30% pour les moutons. Cette imprécision est liée à la forte variabilité d'un axe de transhumance à l'autre. Ainsi, les chiffres totaux avancés (chapitre III.3.1, page 110 sur les effectifs du cheptel) sont à prendre comme des ordres de grandeur.

La description des flux de transhumance (chapitre III.2) et les effectifs du cheptel (chapitre III.3.1) sont issus de ces comptages. Pour plus d'informations sur la méthodologie, on se référera au document « Estimation des effectifs du cheptel au Tchad Oriental », Eric Chevaux, projets Aséto et Almy Bahaïm, mai 99.

La partie sur la commercialisation (chapitre III.3.2) a été élaborée à partir de deux études réalisées par le projet Aséto. L'une concerne la commercialisation du bétail sur le marché d'Abéché (Thierry de Ruyter, juin 1998). L'autre présente l'organisation du commerce d'exportation de bétail à partir du marché d'Abéché (Astrid Vigneau, mars 1998).

Deux sources principales de données ont été utilisées :

Archives du Sultanat (1996 et 1997) : par le système des « garants », toutes les transactions sont en effet archivées au niveau du sultanat.

Enquêtes directes au marché d'Abéché (mai-décembre 1997), sur des données qualitatives.

## **III.2 LES FLUX DE LA TRANSHUMANCE**

Nous décrivons ici les flux lors de la descente nord-sud de transhumance.

### **III.2.1 Les flux dans le temps**

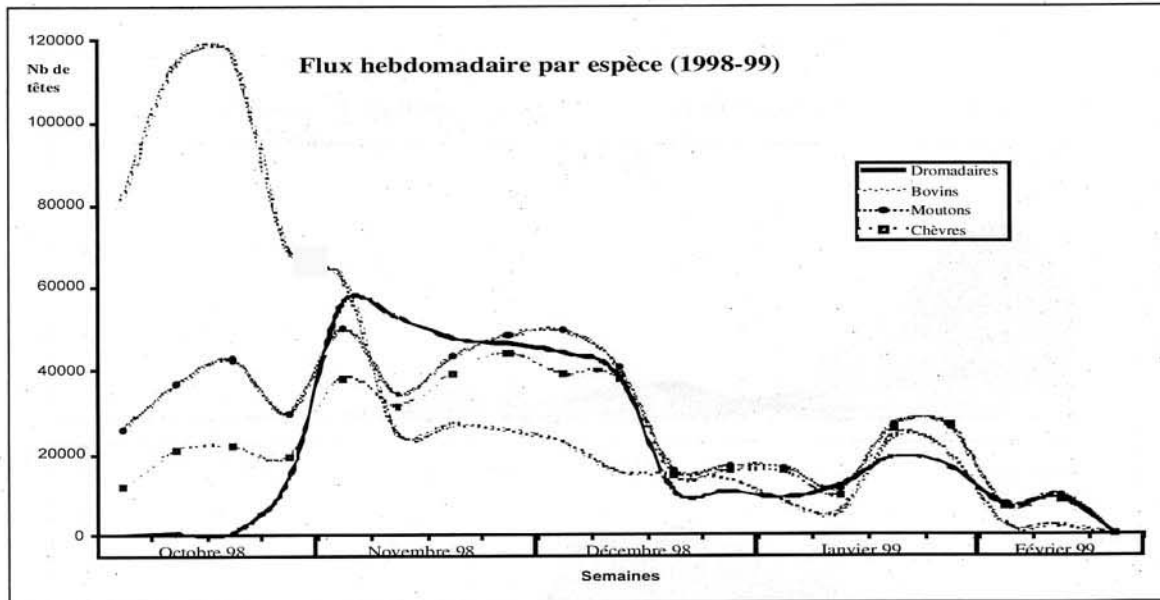
#### **III.2.1.1 Espèces animales et types d'éleveurs**

Les flux de transhumance sont calés sur les saisons des éleveurs (cf. page 49) : la montée se fait au *rouchach*, et la descente durant le *darat*. En général, on peut dire que la montée se fait de mai (pour les éleveurs situés le plus au sud) à juillet, et la descente de fin août à novembre-décembre, les plus retardataires allant jusque janvier-février.

Mais les périodes de transhumance sont très variables d'une année à l'autre : elles suivent directement la montée et la descente du FIT (front intertropical). Les décisions de déplacement des transhumants se font au jour le jour, en fonction des pluies : aucune prévision n'est possible au delà d'un jour ou deux maximum. En 98, la descente de transhumance a été très tardive du fait du glissement dans le temps de la saison des pluies. Le flux a coupé la latitude 12°30 N (environ), soit la ligne Mangalmé – Am Dam à partir du 8 octobre. Des transhumants passaient encore à la mi-février.

La Figure n° 3 représente le flux hebdomadaire par espèce. Globalement, les bovins précèdent les dromadaires. Mais pour mieux interpréter ces flux, il est pertinent de les décomposer par type d'éleveurs.

Figure n° 3



La figure n°4 représente la succession dans le temps des différents types de troupeaux selon la typologie décrite au chapitre II.2.1. Les troupeaux amorçant la descente le plus rapidement sont ceux des moutonniers Fellatta : ils n'ont pu être pris en compte dans les comptages de 1998 du fait des difficultés de praticabilité de terrain. Ils n'utilisent en effet que l'eau des mares, et recherchent de l'eau « de qualité » : ils évitent les mares déjà utilisées par d'autres troupeaux.

Le flux des bouviers leur succède très rapidement, pendant une durée de près d'un mois (en 98 tout au moins). Ils sont suivis des chameliers, dont le passage est plus étalé dans le temps (sur plus d'un mois et demi en 98). On observe deux périodes de passage des troupeaux mixtes : une vague amorcée avec celle des chameliers, et une beaucoup plus tardive : mixtes « retardataires ».

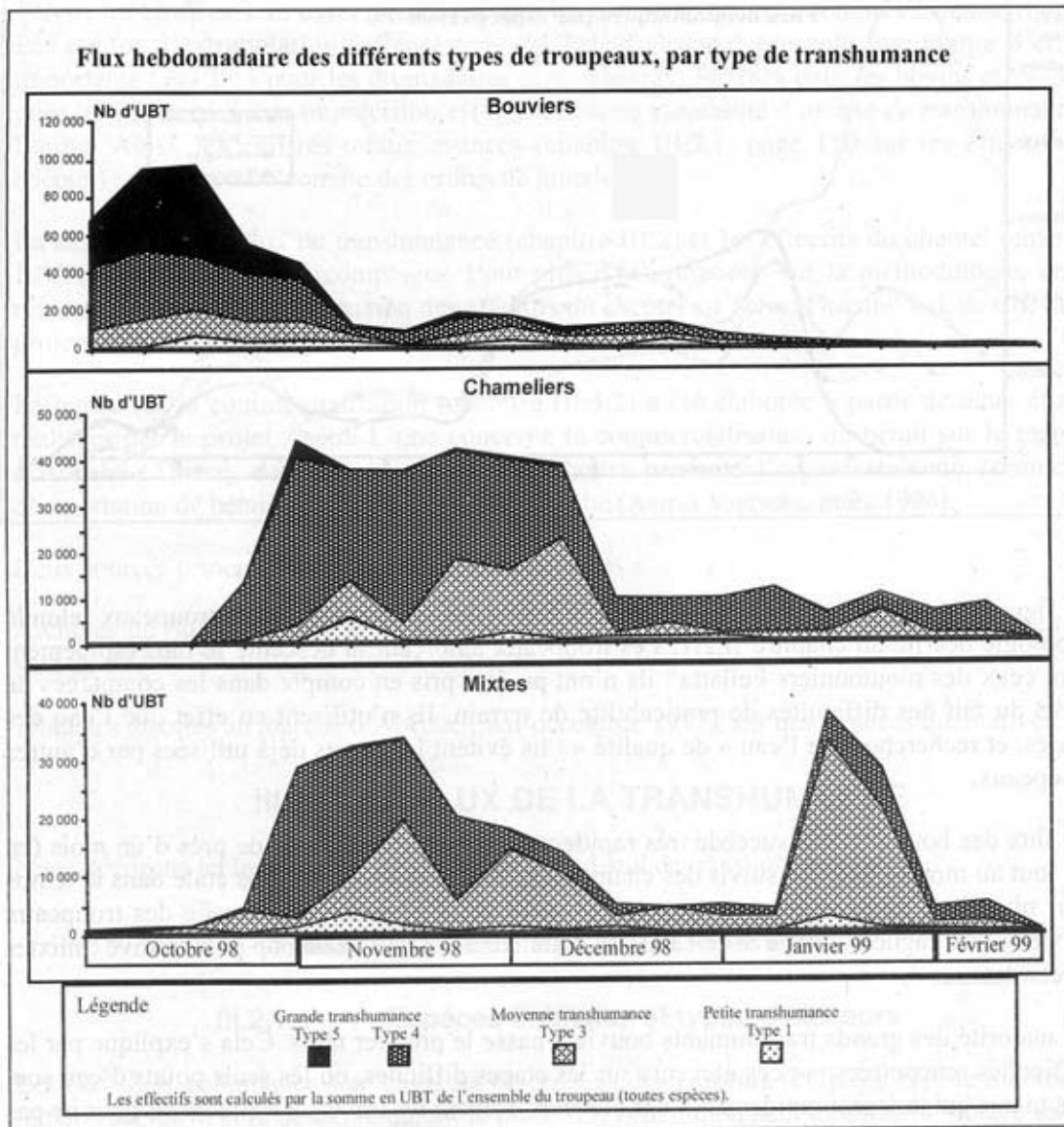
La majorité des grands transhumants bouviers passe le premier mois. Cela s'explique par les difficultés rencontrées par ces éleveurs sur les étapes difficiles, où les seuls points d'eau sont des mares qui tarissent rapidement : ces éleveurs doivent les traverser rapidement pour ne pas risquer d'enregistrer des pertes.

Les grands transhumants chameliers, qui ne rencontrent pas ces contraintes, profitent plus longtemps des pâturages du nord avant d'amorcer leur descente. On constate également que les moyens transhumants se retrouvent plutôt dans la deuxième moitié de la grande vague des chameliers.

La première vague des transhumants à troupeaux mixtes, qui est amorcée en même temps que celle des chameliers, correspond en majorité à des grands transhumants (type 4). La vague tardive, au contraire, est essentiellement composée de moyens transhumants. Ces derniers, qui

possèdent *a priori* des troupeaux plus réduits, profitent des pâturages au nord et tout au long de leur descente : ce sont des éleveurs qui n'hésitent pas à puiser l'eau (y compris avec l'exhaure animale sur des puits un peu profonds) pour abreuver leurs troupeaux : leur main d'œuvre familiale est en effet suffisante pour cela au regard des effectifs d'animaux.

Figure n° 4



### III.2.1.2 Groupes sociaux

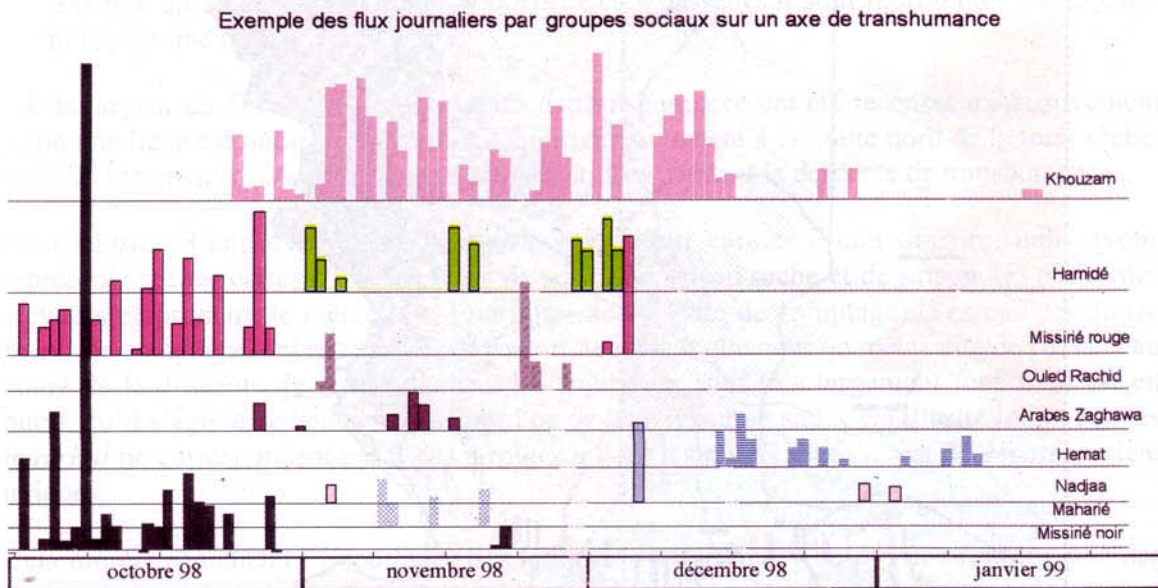
Les flux dans le temps répondent aussi à des logiques sociales. La Figure n° 5 donne un exemple<sup>85</sup> des passages journaliers par grands groupes sociaux : la longueur des histogrammes est proportionnelle au nombre d'UBT correspondant, par jour. Les Missiriés, rouges et noirs, sont regroupés pendant la première période : cela s'explique aussi par le fait

<sup>85</sup> Axe situé à l'est. Le lieu de comptage était situé à 12° 42' 55'' Nord – 20° 59' 37'' Est

qu'ils sont en majorité grands transhumants bouviers. Pour chaque groupe social, on observe donc une tendance à des regroupements, parfois à un ou deux jours d'intervalle.

Les déplacements de transhumance sont en effet l'occasion de grands regroupements, dans l'optique de mieux se prémunir contre les vols de bétail. Ces regroupements se font à une échelle plus large que le campement. Les tentes sont plus ou moins dispersées, mais le groupe peut être mobilisé facilement en cas d'alerte.

Figure n° 5



## III.2.2 Les flux dans l'espace

### III.2.2.1 Le réseau des axes de transhumance

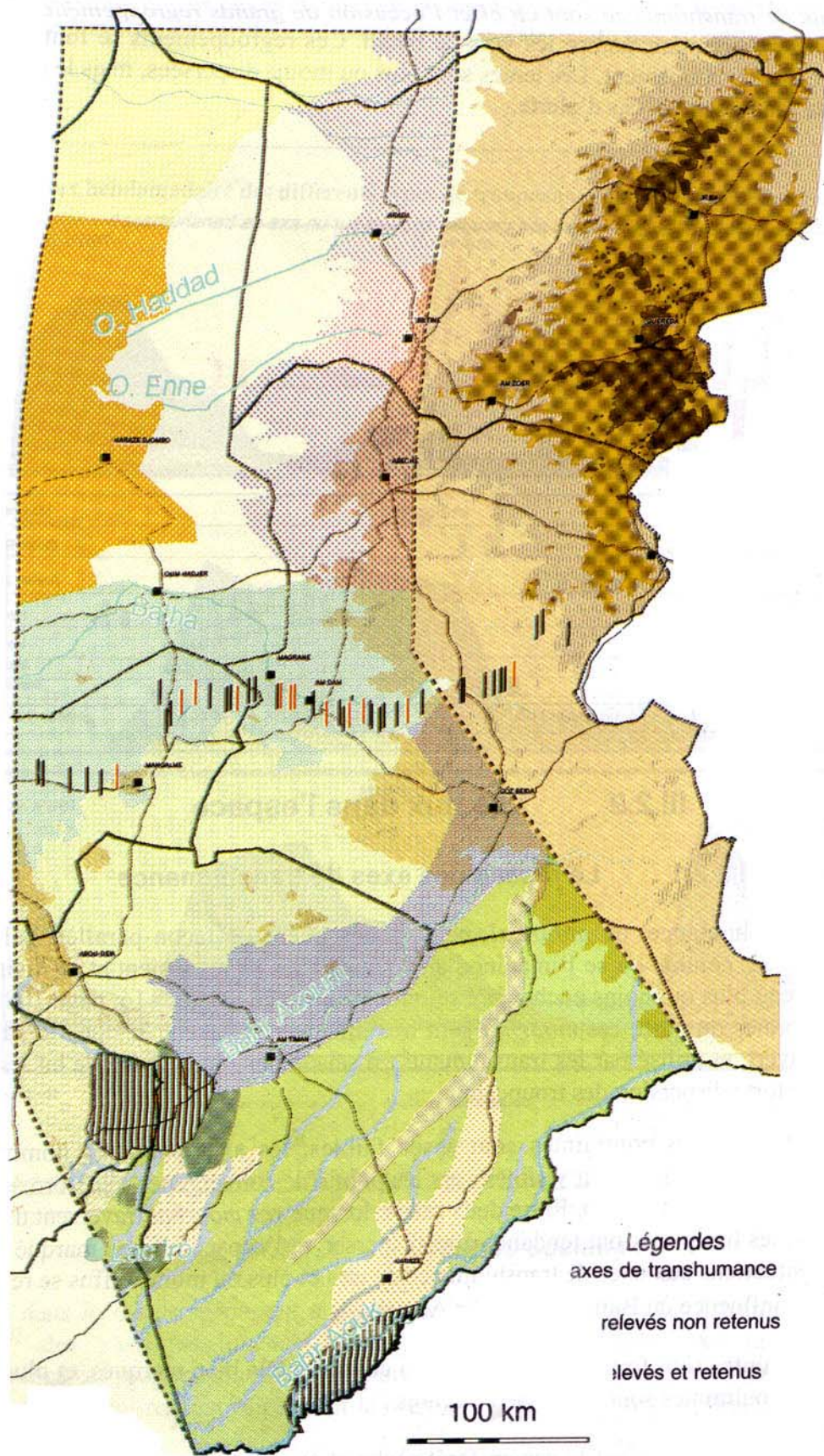
Les axes de transhumance, ou *mourhal*, ne sont pas tracés de façon parallèle selon une direction nord-sud, comme on se l'imagine parfois. Ces axes se rejoignent et se divisent, et forment un réseau plus ou moins enchevêtré selon les zones (cf. carte n° 16, page 108). Dans les zones pastorales du nord, ces *mourhal* sont très diffus et marquent très peu le paysage : l'espace est ouvert, et utilisé par les transhumants en saison des pluies, période où les mares permettent une forte dispersion des troupeaux.

Plus au sud, lorsque les contraintes sont assez faibles, les axes sont très nombreux et enchevêtrés : ils sont alors surtout visibles vers les points de convergence, qui correspondent essentiellement à des points d'eau. Entre deux relais, lorsque ces *mourhal* traversent des zones de « brousse », les troupeaux ont tendance à se disperser, et l'espace est peu marqué par leur passage. Ces situations aux axes de transhumance de plus en plus diffus se retrouvent dans la zone d'influence du Batha et du Bahr Azoum.

Là où les contraintes sont fortes, les axes sont au contraire très bien marqués, et plus espacés entre eux. Les contraintes sont de plusieurs ordres :

- La contrainte en eau : c'est le cas en forêt sèche et au sud Salamat, où les *mourhal* sont peu nombreux et bien marqués. En forêt sèche, ce marquage est renforcé par la forêt, par

Ligne de comptage lors de la transhumance 1998





endroits très difficilement praticable : les troupeaux sont contraints de suivre les pistes déjà ouvertes.

- La présence des champs : c'est le cas dans la sous-préfecture d'Abéché, mais aussi au Dar Moubi (Mangalmé), vers Goz Bèïda, ou Am Dam. La densité importante des cultures contraint le passage des transhumants sur quelques axes bien marqués.
- Des obstacles physiques, comme les montagnes ou la traversée des grands cours d'eau lors de la descente de transhumance. C'est en particulier le cas du Batha, qui ne peut être traversé qu'à certains endroits au *darat*. Ces « passages » sont représentés sur la carte n°15, sur une largeur de 100 km.

Sur la largeur du Tchad Oriental, les axes de transhumance ont été recensés exhaustivement selon une ligne est-ouest qui correspond approximativement à la limite nord de la forêt sèche. Sur 300 km environ, 36 axes ont été recensés utilisés pendant la descente de transhumance.

Pour illustrer l'enchevêtrement des *mourhal* et leur caractère non linéaire, nous avons représenté sur les cartes n°16, les lieux de séjour de saison sèche et de saison des pluies des éleveurs empruntant le même axe à un point donné (site de comptage). Les cas des douze points de comptage sont représentés. Il ressort nettement que pour un même site de passage au cours de la descente de transhumance, les troupeaux sont très largement répartis d'est en ouest, qu'il s'agisse de leur séjour au nord ou de leur séjour au sud. Cela illustre le fait que les *mourhal* ne correspondent pas à des « routes » dont les points d'arrivée et de départ seraient uniques.

Cela montre également l'importance des **logiques individuelles** de déplacement au delà des logiques communes à grande échelle : les choix des lieux de séjour et des axes de passage sont également liés à des facteurs économiques et sociaux. Ils dépendent en particulier des alliances que les transhumants peuvent établir localement avec des sédentaires, des « terroirs d'attache » qu'ils ont ou qu'ils cherchent à établir, etc...

Il faut aussi distinguer la descente en transhumance de la montée, beaucoup plus dispersée. Ainsi, certains *mourhal* sont empruntés pendant la montée uniquement, l'inverse n'étant pas vraie.

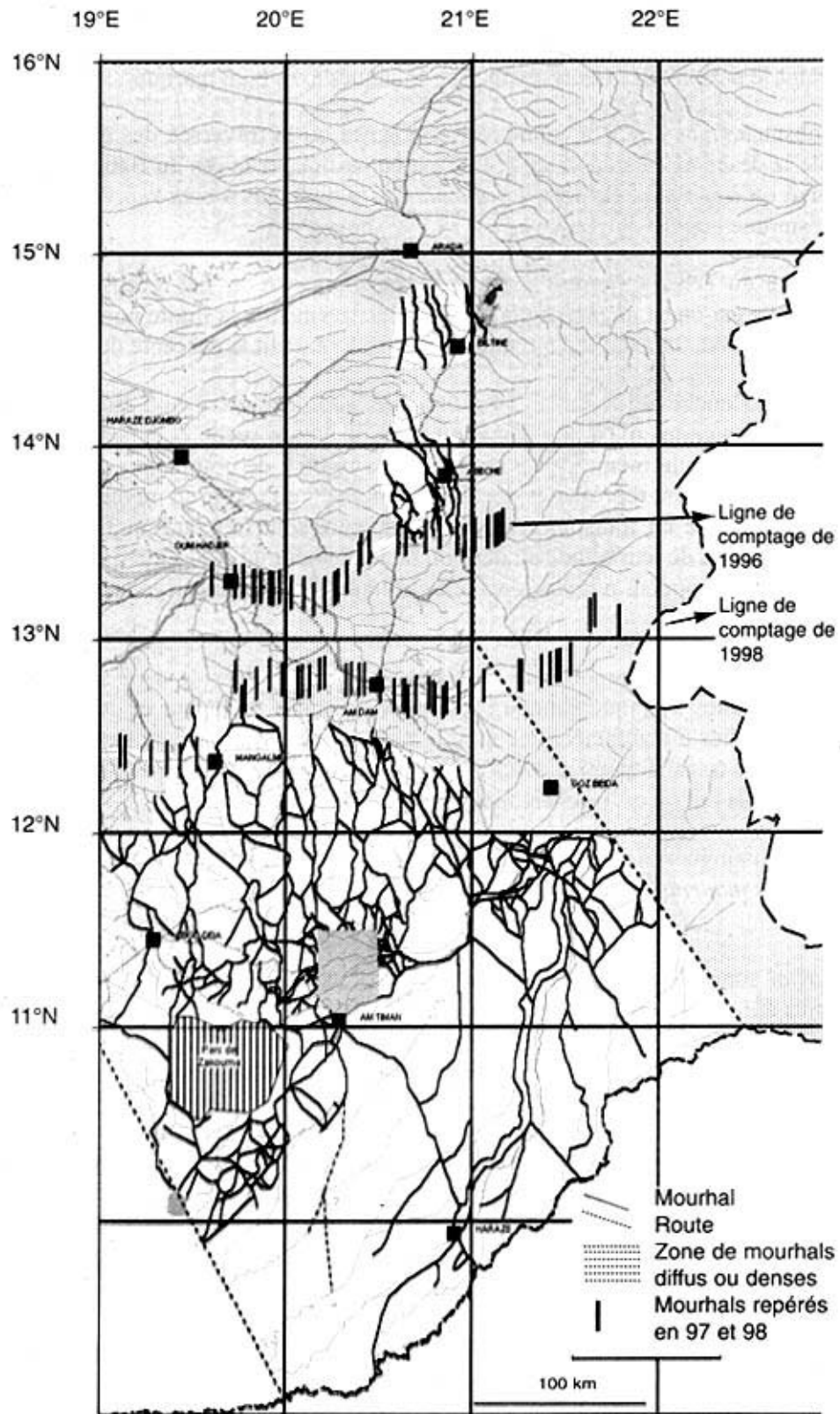
Ces *mourhal* sont très anciens. Ils ne font pas l'objet d'une reconnaissance officielle, mais sont connus et reconnus des sédentaires comme des transhumants. On les retrouve sur la carte topographique au 1/200.000, légendés comme des « chemins », et effectivement représentés selon le même pointillé que les chemins inter villageois. Ces cartes avaient été réalisées à partir d'images aériennes de 1959.

Lorsque les transhumants décrivent un *mourhal*, ils énumèrent les points de passage, qui sont souvent des villages, mais également des points d'eau et des repères topographiques (montagne, cours d'eau).

### III.2.2.2 Une fréquentation très variable d'un axe à l'autre

La fréquentation des *mourhal* est très hétérogène. La figure n° 6 page suivante illustre cette hétérogénéité, sur l'échantillon de 12 axes choisis au hasard : entre le *mourhal* le moins fréquenté et le plus fréquenté, l'écart est de 1 à 30. Cette forte variation d'un axe à l'autre

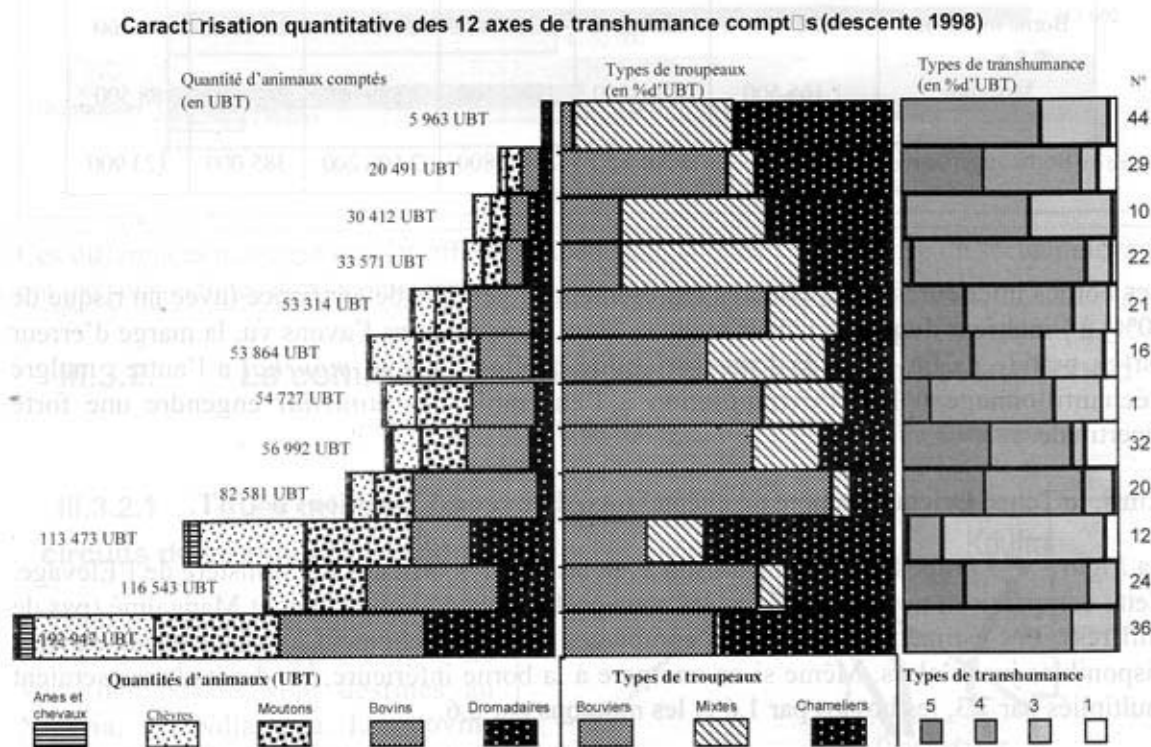
Axes de transhumance ("Mourhal")



introduit une marge d'erreur importante lors des estimations du cheptel par comptages lors de la transhumance.

Quant à la répartition des types de transhumants sur les différents *mourhal* elle est également variable, comme l'illustre la figure n°6. Elle s'explique par les configurations locales des situations au nord et au sud des tronçons de comptage : en particulier, l'éloignement plus ou moins important des relais en points d'eau, ainsi que la qualité de l'eau dans les mares (liée à leur fréquentation essentiellement) sont déterminants pour le choix du circuit de transhumance par les éleveurs. Ainsi, le site n°44 est fréquenté presque uniquement par des chameliers (points d'eau rares) ; les sites 10 et 22 sont fréquentés par une part importante de troupeaux mixtes, dont toute une partie sont moyens transhumants (points d'eau ne tarissant pas rapidement, et qui peuvent être profonds).

Figure n°6



La répartition des groupes sociaux n'est pas uniforme d'est en ouest sur les axes de transhumance. Il existe des habitudes pour la fréquentation des *mourhal*. Vu la tendance au regroupement lors des mouvements de transhumance, on observe des différences parfois marquées entre les *mourhal*. Cependant, on ne peut pas dire que les axes soient spécialisés par « ethnie » ou grands groupes sociaux. La nette prédominance des Missiriés sur certains axes est à relier à leurs effectifs globaux, qui sont élevés, en particulier dans la moitié ouest.

Bien que l'utilisation des *mourhal* soit très libre, liée à des stratégies individuelles, les transhumants ont des habitudes fortes d'itinéraires, et les déplacements de transhumance correspondent souvent à des regroupements à grande échelle par groupes sociaux.

### III.3 COMMERCIALISATION ET IMPORTANCE ECONOMIQUE

Nous n'aborderons dans ce chapitre que les flux de commercialisation du bétail sur pieds. Notons cependant que les produits animaux comme le lait tiennent également une place essentielle tant dans l'alimentation familiale que dans les échanges (monétarisés ou non).

#### III.3.1 Les effectifs du cheptel

L'estimation globale du cheptel donne les résultats suivants pour l'ensemble du Tchad Oriental (en nombre de têtes) :

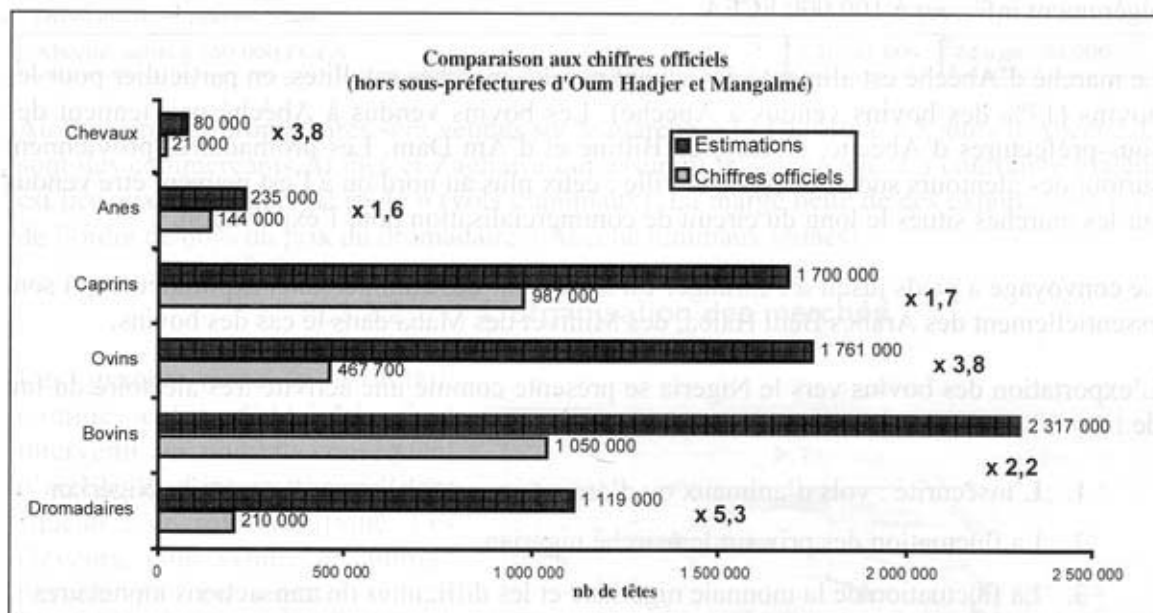
Espèces	Dromadaires	Bovins	Ovins	Caprins	Anes	Chevaux
Borne inférieure	722 600	1 859 540	1 391 300	1 170 900	150 000	53 100
Moyenne	1 165 500	2 582 700	1 987 500	1 889 000	267 000	88 500
Borne supérieure	1 608 400	3 305 850	2 583 800	2 606 200	385 000	123 900

Les bornes inférieures et supérieures représentent l'intervalle de confiance (avec un risque de 10%) à l'intérieur duquel la valeur réelle se situe. Comme nous l'avons vu, la marge d'erreur est en grande partie liée à la forte variabilité d'effectifs d'un *mourhal* à l'autre : malgré l'échantillonnage d'1/3, l'extrapolation à l'ensemble des *mourhal* engendre une forte incertitude.

Ainsi, le Tchad Oriental compte un cheptel total d'environ **3,7 millions d'UBT**.

La *Figure n° 3* propose une comparaison avec les chiffres officiels du Ministère de l'Elevage. Cette comparaison ne comprend pas les sous-préfectures d'Oum Hadjer et Mangalmé (pas de chiffres). Les estimations issues des comptages revoient nettement à la hausse les chiffres disponibles jusqu'alors. Même si on compare à la borne inférieure, les dromadaires seraient multipliés par 3,3, les bovins par 1,6 et les moutons par 2,6...

Figure n°7



Ces différences montrent que les effectifs du cheptel, et donc l'importance du secteur élevage, ont été sous-estimés depuis plusieurs années, en particulier au Tchad Oriental.

### III.3.2. La commercialisation du bétail à Abéché et au Tchad Oriental

#### III.3.2.1 Les principaux circuits de commercialisation

L'essentiel du cheptel commercialisé est destiné à l'exportation. Plus de 90% des bovins sont destinés au Nigeria, via Ndjamena. Les bovins sont également vendus à Ndjamena et exportés vers la République Centrafricaine et le Cameroun. Les dromadaires, quant à eux, sont exportés vers le Soudan et vers la Libye. Il s'agit dans tous les cas d'animaux de sexe mâle, destinés à un marché de viande. Le schéma ci-contre représente les principaux circuits.

Carte n° 17 : les principaux circuits d'exportation



En 97, on estime que 6.500 bovins partent du marché d'Abéché pour l'exportation, à un prix moyen de 80.000 FCFA. Les dromadaires sont estimés à 3.300 têtes, à un prix moyen légèrement inférieur à 100.000 FCFA.

Le marché d'Abéché est alimenté également par des marchés satellites, en particulier pour les bovins (17% des bovins vendus à Abéché). Les bovins vendus à Abéché proviennent des sous-préfectures d'Abéché, d'Adré, de Biltine et d'Am Dam. Les dromadaires proviennent surtout des alentours sud et ouest de la ville ; ceux plus au nord ou à l'est peuvent être vendus sur les marchés situés le long du circuit de commercialisation pour l'exportation.

Le convoyage à pieds jusqu'à l'Etranger est assuré par des commerçants exportateurs qui sont essentiellement des Arabes Béni Halba, des Mimi et des Maba dans le cas des bovins.

L'exportation des bovins vers le Nigeria se présente comme une activité très aléatoire du fait de :

1. L'insécurité : vols d'animaux ou d'argent, en particulier sur le territoire Nigérian
2. La fluctuation des prix sur le marché nigérian
3. La fluctuation de la monnaie nigériane et les difficultés de transactions monétaires

Ainsi, les commerçants exportateurs ont (eux aussi) une stratégie opportuniste, et cherchent à limiter les risques de deux façons. Tout d'abord, la revente se fait préférentiellement sur des marchés proches de la frontière (Maïduguri) : à Lagos, les risques sont plus importants, même si le prix de vente est plus rémunérateur. D'autre part, le commerce en saison sèche chaude est évité car les risques liés à l'état des animaux, au manque de pâturages et de relais d'abreuvement viennent s'ajouter.

Sans tenir compte des pertes liées à ces risques, A. Vigneau (1998) a estimé la marge des exportateurs par tête (bovins mâles). Elle représente 31% du prix du bovin à Abéché en cas de revente à Maïduguri, et 43% en cas de revente à Lagos (schéma ci-dessous). A dire d'acteurs, en tenant compte du facteur risque le bénéfice net ne serait que de l'ordre de 10 à 20%.

Vendu à Maïduguri		
	Charges	Marge nette
Abéché, achat à 75 000 FCFA	21.500	23.500
Vendu à Lagos		
Abéché, achat à 75 000 FCFA	Charges : 43.000	Marge : 32.000

L'exportation des dromadaires concerne quant à elle essentiellement des mâles de 4 à 10 ans. La Libye représente plus de 80% des flux d'exportation des dromadaires. Le convoyage Abéché-Koufra prend environ 1 mois, et est assuré par des Goranes et des Zaghawa. Vers la Libye, le manque de pâturages nécessite un ravitaillement (par camion) durant le convoyage à pieds. En saison sèche chaude, les difficultés sont aggravées par la chaleur et le manque d'eau. En saison sèche froide, des pertes peuvent être dues aux très basses températures nocturnes. Au contraire du commerce avec le Nigeria, les commerçants préfèrent rapatrier les fonds sous forme monétaire et non de marchandises, qui pourraient être réquisitionnées par les douanes.

Une estimation de la marge (d'après A. Vigneau, 1998) est proposée à travers deux exemples. Dans le cas d'un jeune dromadaire, elle s'élèverait à près de 100% du prix d'achat à Abéché.

Dromadaire de moins de 5 ans

Abéché, 50 000FCFA	27.000	Marge : 48 000
--------------------	--------	----------------

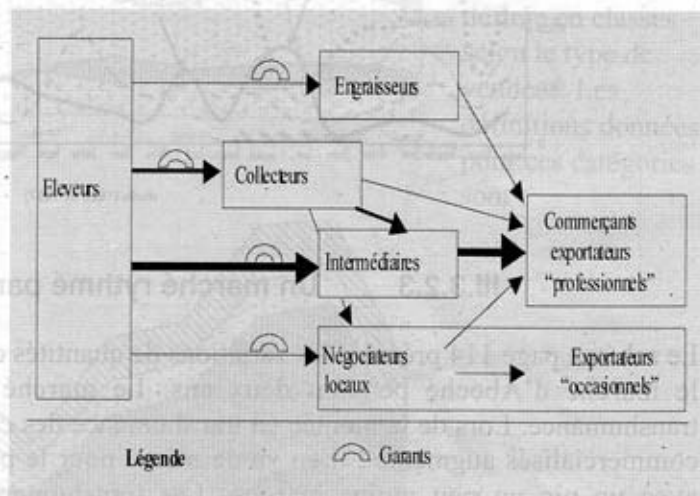
Dromadaire de plus de 5 ans

Abéché, achat à 150 000 FCFA	Ch : 31.000	Marge : 44.000
------------------------------	-------------	----------------

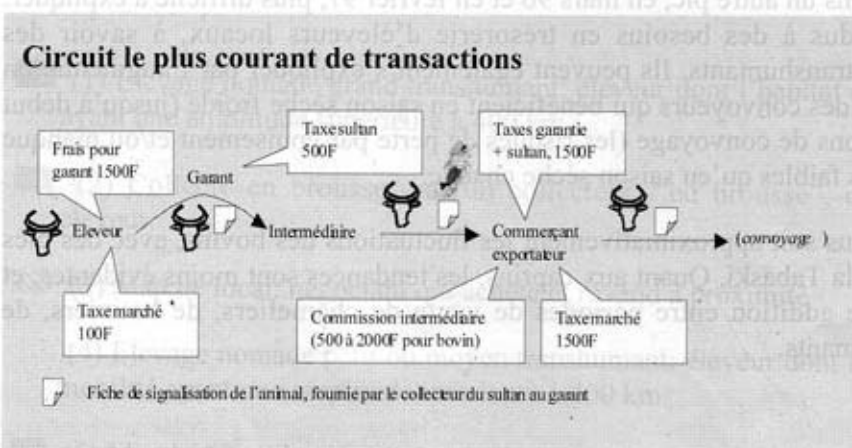
Au Soudan, les dromadaires sont vendus sur le marché d'El Djenéïna, à 5 jours d'Abéché. Ce sont des commerçants Arabes et Zaghawa qui assurent le convoyage. La contrainte majeure est liée aux « coupeurs de route » (vols d'animaux). La marge nette de ces exportateurs serait de l'ordre de 60% du prix du dromadaire à Abéché (animaux jeunes).

### III.3.2.2 L'organisation des marchés

Les grands marchés à bétail, comme celui d'Abéché, font intervenir un nombre conséquent d'acteurs et d'intermédiaires, dont chacun a un rôle spécifique. Les éleveurs, pour vendre un animal, passent par un « garant », qui certifie que l'animal n'a pas été volé. A Abéché, on en compte 75, chacun correspondant à un groupe social. Ce système permet de limiter fortement la commercialisation dans les circuits officiels d'animaux volés.



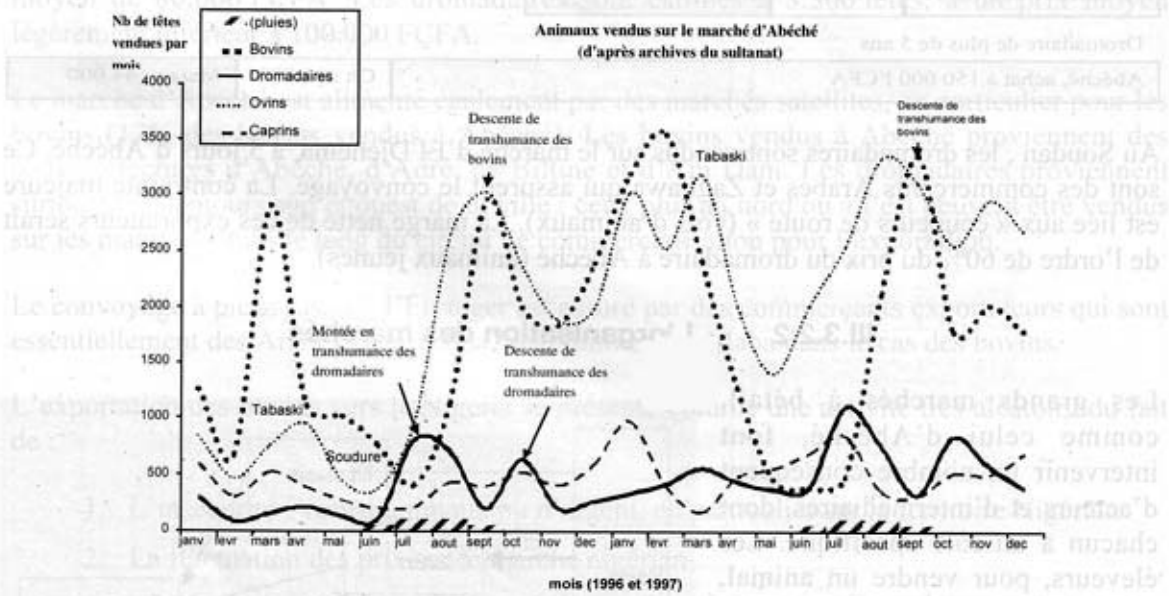
Pour constituer des lots suffisants, les exportateurs se fournissent sur le marché d'Abéché auprès des différents types de vendeurs. Les intermédiaires, qui se chargent sur le marché des longues négociations auprès des éleveurs, fournissent la part la plus importante ; viennent ensuite les collecteurs, qui vont acheter en brousse, soit directement auprès des éleveurs, soit sur les petits marchés ; puis les engraisseurs, qui revendent après embouche ; enfin, les négociants locaux, qui achètent et vendent sur le marché d'Abéché. Ces derniers assurent occasionnellement le convoyage pour l'exportation.



Les différentes taxes et frais (au marché), d'après les données recueillies par A. Vigneau (1998),

représentent, sans tenir compte des marges des différents intermédiaires, de 7 à 10% environ du prix de l'animal (estimation pour un bovin).

Figure n° 8



### III.3.2.3 Un marché rythmé par la transhumance

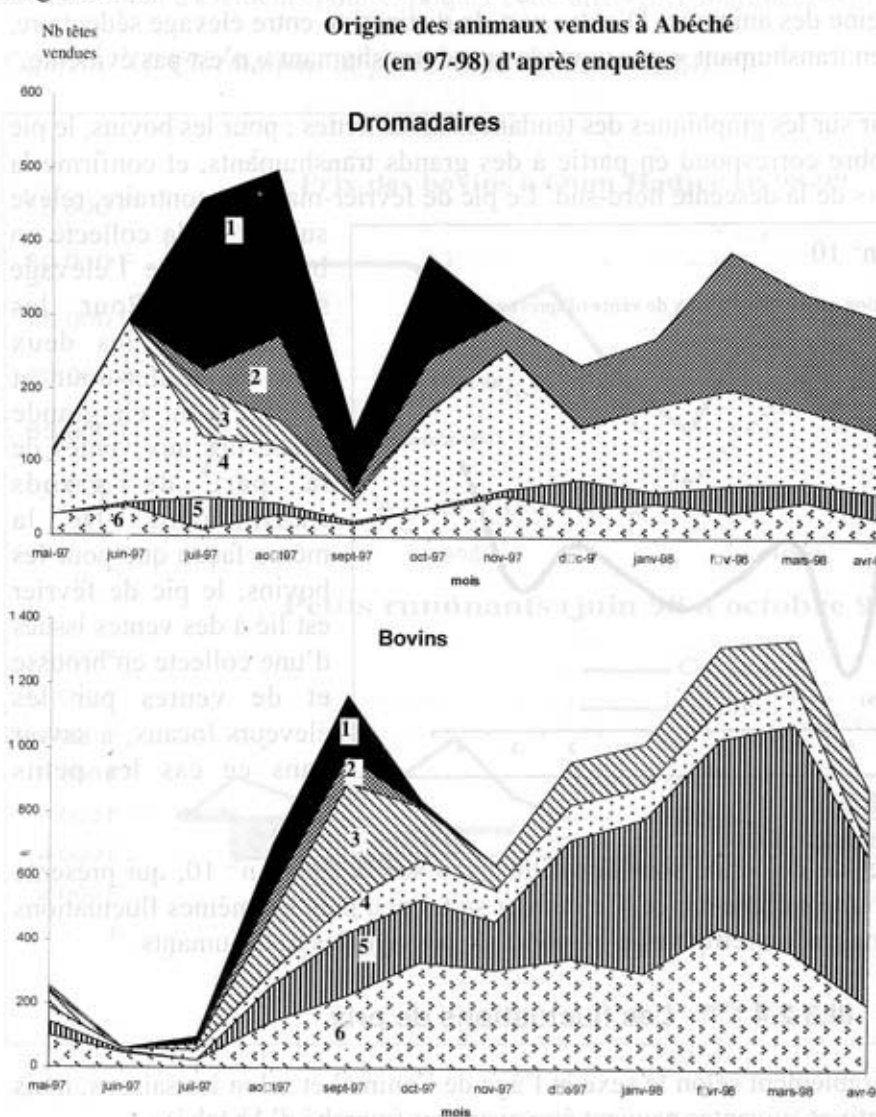
Le schéma page 114 présente les variations de quantités d'animaux vendus mensuellement sur le marché d'Abéché pendant deux ans. Le marché est très nettement rythmé par la transhumance. Lors de la montée en transhumance des chameliers, le nombre de dromadaires commercialisés augmente ; il en va de même pour le passage lors de la descente nord-sud, avec un pic un peu moins marqué. Les transhumants bouviers, quant à eux, vendent préférentiellement lors de la descente, lorsque les animaux se sont « refaits » grâce aux pâturages verts du Nord. Ils sont alors en excellent état et peuvent être vendus à un bon prix. Lors de la montée au contraire, les animaux sortent d'une saison sèche qui les a amaigris et viennent d'effectuer une longue marche pour arriver jusqu'à la zone d'Abéché.

On observe pour les bovins un autre pic, en mars 96 et en février 97, plus difficile à expliquer. Ces pics peuvent être dus à des besoins en trésorerie d'éleveurs locaux, à savoir des sédentaires et des petits transhumants. Ils peuvent également s'expliquer par l'augmentation de la demande de la part des convoyeurs qui bénéficient en saison sèche froide (jusqu'à début mars) de bonnes conditions de convoyage (les risques de perte par épuisement et/ou manque d'eau sont beaucoup plus faibles qu'en saison sèche chaude).

Le nombre d'ovins vendus suit approximativement les fluctuations des bovins, avec des pics au moment de la fête de la Tabaski. Quant aux caprins, les tendances sont moins évidentes, et semblent le reflet d'une addition entre périodes de vente de chameliers, de bouviers, de sédentaires et de transhumants.



Figure n° 9



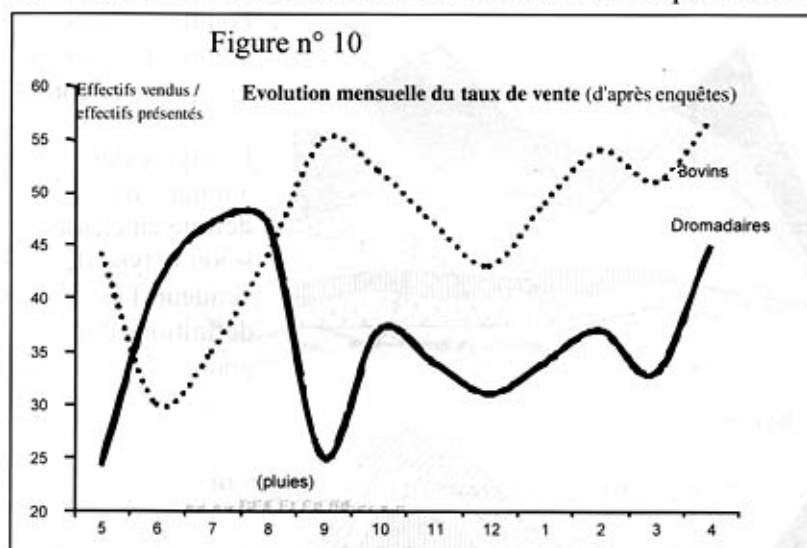
Les enquêtes menées en 97 et 98 nous fournissent des compléments d'information sur la provenance des animaux commercialisés, comme l'illustre le graphique ci-contre.

L'origine des animaux a été définie en classes selon le type de vendeur. Les définitions données pour ces catégories sont :

- (1) Elevage nomade grand transhumant: éleveur dont l'habitat est mobile, cette mobilité ayant une amplitude supérieure à 400 km.
- ▨ (2) Collecte en brousse: par un collecteur, "en brousse", directement auprès d'un éleveur.
- ▧ (3) Marché local: négociant qui achète et revend à proximité
- ⋯ (4) Elevage nomade petit ou moyen transhumant: éleveur dont l'habitat est mobile, cette mobilité ayant une amplitude inférieure à 400 km.
- ▩ (5) Marché situé dans le cordon sanitaire: négociant qui achète sur les marchés du Tchad Oriental (qui peuvent être éloignés) pour revendre à Abéché.
- ⋈ (6) Elevage sédentaire: éleveur dont l'habitat est fixe, villageois ou parfois urbain.

On voit que cette classification contient des ambiguïtés, qui ne permettent pas d'identifier systématiquement l'origine des animaux. D'autre part, la distinction entre élevage sédentaire, « nomade petit ou moyen transhumant » et « nomade grand transhumant » n'est pas évidente.

Malgré tout, on peut voir sur les graphiques des tendances assez nettes : pour les bovins, le pic en août-septembre-octobre correspond en partie à des grands transhumants, et confirme la vente de ces derniers lors de la descente nord-sud. Le pic de février-mars, au contraire, relève surtout de la collecte en brousse et de l'élevage sédentaire. Pour les dromadaires, les deux pics de juillet-août et octobre sont en grande partie liés aux ventes de la part de grands transhumants. De la même façon que pour les bovins, le pic de février est lié à des ventes issues d'une collecte en brousse et de ventes par les éleveurs locaux, à savoir dans ce cas les petits



transhumants.

transhumants.

Les variations d'offre et de demande sont ainsi illustrées sur la figure n° 10, qui présente l'évolution du taux de vente sur une année. Ce dernier suit à peu près les mêmes fluctuations que les ventes elles-mêmes, et on retrouve les périodes de passage des transhumants.

### III.3.2.4 Les fluctuations de prix

Les prix varient considérablement selon le sexe et l'âge de l'animal et selon les saisons, mais les moyennes approximatives suivantes peuvent être avancées (marché d'Abéché) :

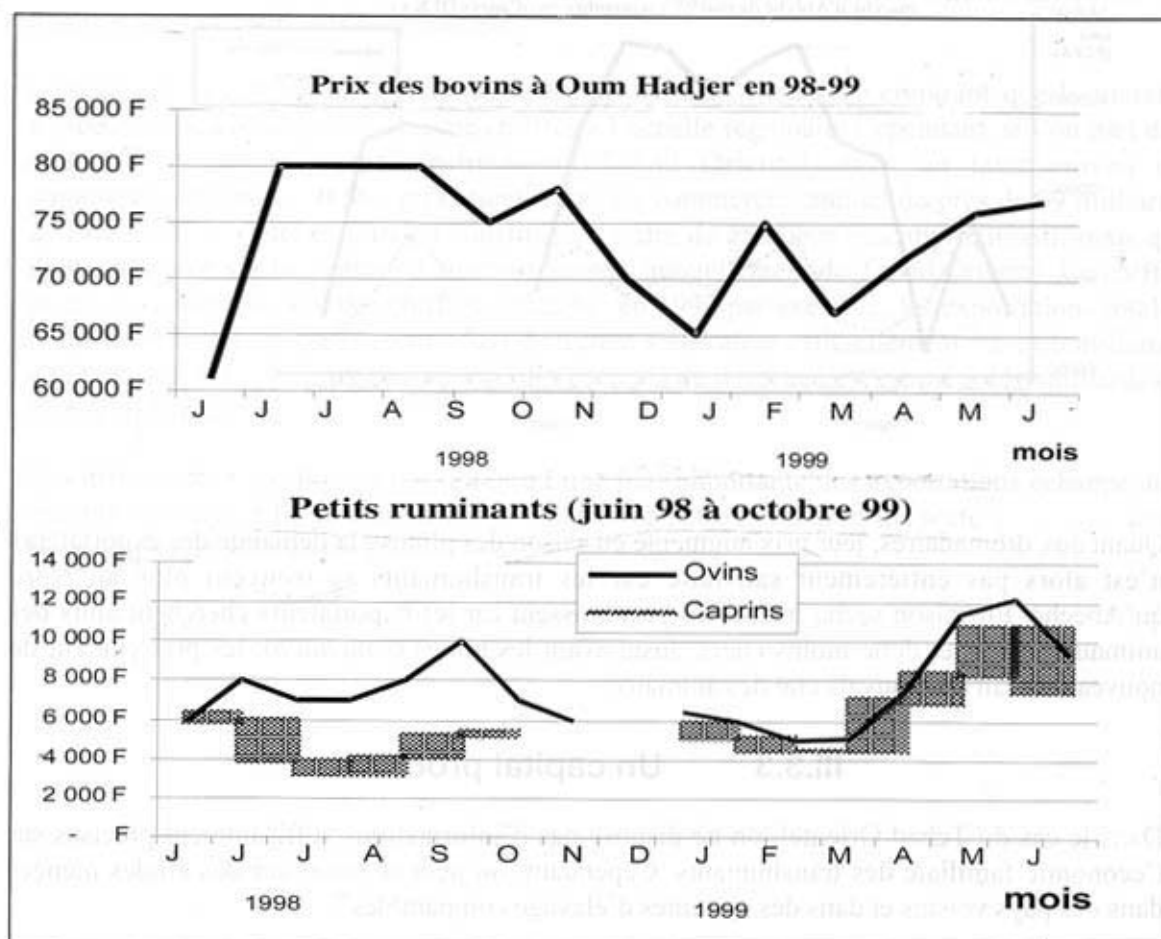
Espèce	Destination	Prix moyen (F CFA)
Bovins	exportation	80 000
	abattage	49 000
	élevage sédentaire	50 000
Dromadaires	exportation	100 000
	abattage	50 000
	élevage sédentaire	90 000
	élevage nomade	80 000

D'après enquêtes, sur la période mai 97 à avril 98 (projet ASETO)

Sur le marché d'Oum Hadjer, de janvier à juin 2000, le prix moyen des dromadaires sur 6 mois était de 189.700 FCFA d'après les relevés de la Direction de l'Élevage et des Ressources Animales. Pour la même période, les bœufs adultes y auraient été vendus en moyenne à 97.700 FCFA et les taureaux adultes à 91.000 FCFA. Ces chiffres sont donc nettement plus

élevés que ceux de 97-98 relevés par enquête à Abéché. Nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour expliquer cette différence marquée.

Figure n° 11 : fluctuations de prix à Oum Hadjer (DERA)

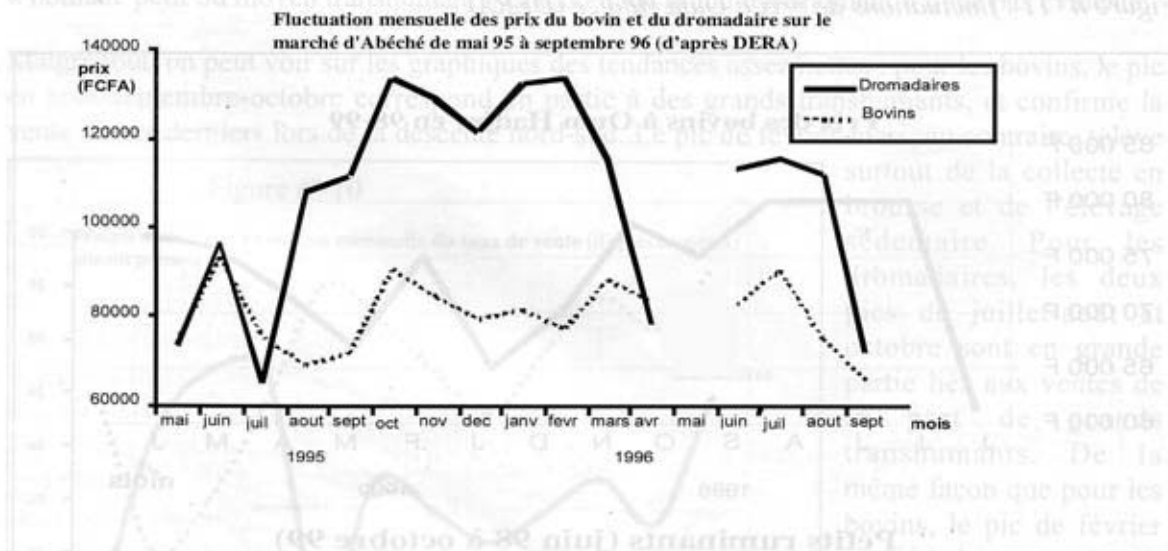


Nous ne disposons malheureusement pas de données très complètes sur les fluctuations de prix du bétail au cours de l'année. La Figure n° 11 illustre des variations observées par la Direction de l'Élevage et des Ressources Animales (DERA) sur le marché d'Oum Hadjer en 98-99.

La figure n° 12 présente les données disponibles relevées à Abéché, sur la période de mai 95 à septembre 96, prix également relevés par la DERA.

Les bovins destinés à l'exportation sont à leur prix le plus bas en saison des pluies, ce qui correspond au passage des transhumants. Leur prix est fort en post-hivernage (*darat*) et en saison sèche chaude (*seyf*). En saison sèche froide, les prix baissent du fait de la demande des exportateurs. Le prix des bovins d'abattage remonte en saison sèche chaude et en pré-hivernage (*rouchach*), périodes où l'offre est rare alors que la demande urbaine se maintient.

Figure n° 12



Quant aux dromadaires, leur prix augmente en saison des pluies : la demande des exportateurs n'est alors pas entièrement satisfaite car les transhumants se trouvent plus au Nord qu'Abéché. En saison sèche froide, les prix baissent car les exportateurs cherchent alors des animaux jeunes, et donc moins chers. Juste avant les pluies (*rouchach*), les prix chutent de nouveau du fait du mauvais état des animaux.

### III.3.3 Un capital productif

Dans le cas du Tchad Oriental, on ne dispose pas d'informations suffisamment précises sur l'économie familiale des transhumants. Cependant, on peut se baser sur des études menées dans des pays voisins et dans des systèmes d'élevage comparables<sup>86</sup>.

Ces études montrent que, chez les Mbororo en Centrafrique comme chez les Wodaabe au Niger, la gestion du troupeau répond à des stratégies économiques très précises, et non à de simples impératifs sociaux qui inciteraient à un élevage de type « contemplatif ».

En RCA, la majorité des éleveurs (51%) a un taux d'exploitation<sup>87</sup> annuel de plus de 19% et un taux de commercialisation<sup>88</sup> de près de 17%. L'exploitation du troupeau, pour ces éleveurs les plus pauvres, est maximale, et amène à une décapitalisation, nécessaire à la survie de la famille. Le tiers intermédiaire des éleveurs commercialise chaque année environ 11% de son cheptel. Quant à la minorité la plus riche (16% des éleveurs, ayant plus de 200 bovins), elle présente le taux d'exploitation le plus faible (8%).

Au Niger, Swift a montré que l'effectif minimal d'un troupeau pour la survie d'une famille est de 3 UBT/personne (4 bovins/personne). Jusqu'à ce seuil, l'éleveur et sa famille vivent dans

<sup>86</sup> Lemasson C, 1990 pour la RCA et Swift J., 1984 pour le Niger

<sup>87</sup> Taux d'exploitation : rapport entre le nombre d'animaux qui sortent chaque année du troupeau et l'effectif total

<sup>88</sup> Taux de commercialisation : rapport entre le nombre d'animaux vendus annuellement et l'effectif total du troupeau

des conditions de forte précarité. Il est contraint d'associer d'autres formes de revenus (vente de force de travail, gardiennage de troupeaux...). Ainsi, l'objectif d'augmentation du troupeau que poursuivent les pasteurs est lié à une stratégie de survie économique, pour dégager les revenus nécessaires à la famille : ces revenus couvrent pour la moitié environ les besoins alimentaires familiaux, le reste représentant l'habillement, le thé, les intrants agricoles, ou d'autres frais toujours très fonctionnels.

L'étude sur la commercialisation du bétail au Tchad Oriental ne couvrant que le marché d'Abéché, nous ne disposons pas de chiffres à l'échelle régionale. Cependant, si l'on part des effectifs totaux du cheptel estimés au Tchad Oriental, avec un taux moyen de commercialisation de 10,5%, on obtient<sup>89</sup> un flux commercial annuel de près de 39 milliards de Francs CFA. Cette estimation constitue un ordre de grandeur très approximatif, mais qui donne une idée sur la quantité d'animaux vendus annuellement du Tchad Oriental. Ce chiffre se retrouve bien au delà des chiffres officiels : en 1993 par exemple, les exportations totales (viandes et bétail sur pieds confondus) du Tchad s'élevaient officiellement<sup>90</sup> à 14,6 milliards de Francs CFA !... Le flux commercial des produits de l'élevage est estimé à 110 milliards de FCFA au Tchad.

Ces différences s'expliquent par le fait qu'une part importante des exportations échappe aux circuits officiels. Elle illustre une fois de plus la sous-estimation du secteur élevage dans l'économie nationale et régionale.

---

<sup>89</sup> En considérant qu'une UBT vaut en moyenne 100.000 FCFA

<sup>90</sup> D'après Royoumbaye Nadoumgar, réseau Ibisus, 2000



*Cliché Emmanuelle Mamis.  
Femme et enfant en transhumance sur un "mourhal" au niveau d'Abéché*



*Cliché Emmanuelle Mamis.  
Femme arabe au marché de Mouraye  
(Salamat)*

## **IV. CONCLUSION :**

# **QUEL AVENIR POUR L'ELEVAGE TRANSHUMANT, AU TCHAD ?**



La transhumance constitue au Tchad Oriental un mode de production particulièrement adapté et productif. Il représente un volume économique important à l'échelle de la région et du pays. Il permet à une partie importante de la population de vivre. Pourtant, on peut se questionner sur l'avenir de cet élevage basé sur la mobilité, et des menaces qui pèsent sur lui.

### **IV.1 UN MODE DE VIE ET DE PRODUCTION MENACE**

#### **IV.1.1 Un accès difficile aux services sociaux**

Les transhumants, ou « nomades », sont restés à l'écart des actions et programmes nationaux, à l'exception de quelques projets de développement récents. L'accès aux infrastructures et services sociaux est déjà globalement difficile pour les habitants du Tchad. Mais il l'est d'autant plus pour les familles mobiles, pour qui l'accès à la santé et à l'éducation reste très problématique.

L'avenir de la transhumance repose pourtant en partie sur les possibilités qu'auront les nouvelles générations à vivre dans des conditions sociales convenables, sans être en marge du reste de la société et des évolutions du pays. Cela renvoie à deux questions principales.

La première est celle de l'adaptation des systèmes de santé et d'éducation aux sociétés mobiles : les systèmes actuels sont en effet conçus pour des populations sédentaires, et très mal adaptées aux contraintes et au mode de vie des transhumants. Notons que les écoles coraniques, nombreuses chez les « nomades », constituent des formes d'éducation beaucoup mieux adaptées.

La deuxième question est celle de la mobilité des troupeaux et des hommes. Si, comme nous l'avons vu, la mobilité des troupeaux constitue un mode de gestion particulièrement pertinent dans des conditions comme celles du Tchad Oriental, elle n'est pas forcément indissociable de la mobilité des Hommes. Toute la famille ne transhume pas forcément avec le troupeau, et il est courant que les vieux, des femmes et des enfants restent en un lieu fixe pendant la transhumance. L'évolution de la transhumance est donc à concevoir en distinguant bien la mobilité des animaux de celle des hommes : la première est à sécuriser, la seconde est modulable en fonction d'objectifs sociaux.

## IV.1.2 Une menace sur l'accès aux ressources pastorales

### *Des pressions de plus en plus fortes sur les ressources pastorales*

Dans les zones pastorales du Nord, les droits d'accès aux ressources sont encore équilibrés, et la régulation se fait selon des règles établies de longue date. Les conflits<sup>91</sup> qui ont existé entre groupes sociaux différents par le passé, ont abouti à des accords et à un équilibre<sup>92</sup>. C'est ainsi que l'on constate aujourd'hui une **territorialisation** de l'espace très nette, aisément cartographiable<sup>93</sup>. Chaque puits, chaque site, correspond à un groupe bien déterminé : une « ethnie » et une fraction, voire un lignage. Les « puits de l'Etat » construits dans cette zone font l'objet de droits de priorité. Le chef de canton désigne un **responsable** pour chaque puits. Ce dernier régule l'accès au puits : répartition des fourches, droits de priorité, ordre de passage, accueil des « étrangers », etc... Il organise également l'entretien du puits : lorsqu'une réparation est nécessaire, il répartit les tâches (approvisionnement en bois, en herbes, réparations proprement dites) et les contributions financières (les frais étant essentiellement constitués des prestations d'un marabout et des animaux pour le sacrifice). Ce système traditionnel s'avère très efficace. Les puits sont réparés par des techniques remarquables, avec les moyens à la portée des éleveurs. Les droits de réciprocité permettent une **adaptation perpétuelle** des éleveurs aux fluctuations de la production des pâturages dans l'espace.

Par contre, là où la **pression sur les ressources** devient forte, les règles traditionnelles que nous avons décrites ne sont plus toujours respectées. Ces zones sont exploitées par des villages sédentaires que côtoient en saison sèche des petits transhumants et où se rendent les moyens et grands transhumants en pré- et post-hivernage. La pression sur les ressources est en augmentation, en particulier dans les ouaddis, de plus en plus cultivés alors qu'ils renferment les ressources en eau (mares, puisards, puits). Ces cours d'eau temporaires sont orientés d'Est en Ouest, alors que la transhumance s'inscrit dans des déplacements Nord-Sud. On comprend que la traversée de tous ces ouaddis, comme autant d'étapes de transhumance, pose problème et soit source de conflits.

D'autre part, à la périphérie des **grandes agglomérations**, les champs se sont étendus et densifiés. Les transhumants fréquentent pourtant les grands marchés lors de leurs déplacements, pour pouvoir effectuer les échanges économiques, vitaux pour eux-mêmes comme pour les marchés concernés.

Les **aires de stationnement** près de ces marchés disparaissent progressivement. La proximité des champs rend le stationnement du troupeau trop risqué. Ainsi, les éleveurs doivent couramment s'arrêter à une distance de 40 km d'Abéché : pour se rendre au marché, ils doivent partir la veille, dormir en chemin, pour revenir le surlendemain après une deuxième nuit sur la route. Les habitants d'Abéché eux-mêmes se plaignent de la diminution des échanges sur le marché et la traditionnelle baisse des prix des produits animaux au moment de la transhumance est de moins en moins sensible.

---

<sup>91</sup> Voir l'exemple entre Missiriés et Ratanines page 27

<sup>92</sup> Mis à part le récent conflit entre éleveurs Ouled Racchid et Khouzam pour l'accès à un point d'eau au Batha Oriental (Djedda)

<sup>93</sup> Nous ne nous risquons cependant pas à publier ici une carte des territoires dans cette zone. Sans travail approfondi de recoupements, des erreurs pourraient être source de conflits et de revendications ultérieures.



**La mise en culture des axes de transhumance**, bien que proscrite, est rarement sanctionnée. Lorsque les axes n'ont plus que quelques mètres de large, les troupeaux peuvent très facilement causer des dégâts dans les champs. Certains axes, qui existaient pourtant depuis très longtemps, ont totalement disparu aujourd'hui du fait de l'invasion des cultures.

Citons quelques dires de transhumants : « *Les agriculteurs cultivent parfois sciemment près des mourhal. Il arrive que certaines personnes de l'administration mettent de l'huile sur le feu.* » ; « *Souvent, les sédentaires font leurs champs sur les anciens emplacements de ferrik à cause de la fumure laissée. Cela nous pose des problèmes d'accès.* ». « *Le mourhal de Djer (Mouraye) se trouve envahi par les champs. Il n'en reste qu'un petit passage. Pendant la montée vers le Nord au rouchach, les éleveurs y passent sans problème. Par contre pendant la descente au darat, les conflits entre sédentaires et éleveurs surgissent. Il y a eu des heurts il y a deux ans entre Fellattas et sédentaires. Les moutons ont pénétré dans les champs. Les éleveurs ne se sont pas plaints auprès des chefs de canton. Le chef Sekheir des Myssiriés s'est plaint au darat passé auprès des sédentaires pour que, dorénavant, ils ne ferment pas le mourhal.* »

« Le mourhal d'Am Khalbat est fermé. Lorsque les transhumants sont arrivés, les sédentaires ont chassé les troupeaux... Cela dégénérera en conflit. Le chef de ferrik s'est adressé aux cultivateurs pour qu'ils se rendent à Am Dam. Ils ont refusé. Le chef de ferrik est allé voir son chef (chef de canton). Ce dernier lui a répondu d'aller dire à ces gens de ne pas cultiver l'année prochaine sur le mourhal. L'année suivante, ils y ont quand même cultivé. Les éleveurs ont contourné ce point pour éviter les problèmes ».

Enfin, beaucoup de **points d'eau** deviennent inaccessibles au bétail. Les sédentaires vivant à proximité installent des champs en périphérie jusqu'à disparition des zones d'accès nécessaires pour le bétail. Pendant la durée des cultures, les éleveurs ne peuvent pas utiliser le point d'eau et cette situation dure souvent après les récoltes : les sédentaires, en effet, se réservent de plus en plus l'usage des résidus pour leur propre troupeau.

Ainsi, des puits, des mares, et même des zones de puisards, sur lesquelles des groupes de transhumants jouissaient traditionnellement d'un droit d'usage prioritaire, sont devenus inaccessibles au bétail du fait d'un encerclement par les champs. Ces problèmes sont souvent racontés par les éleveurs. « *les points d'eau tendent à être appropriés par les sédentaires car la terre est plus fertile autour des puisards des transhumants (grâce à la fumure laissée). L'eau est ainsi "détournée" des transhumants aux sédentaires* » ; « *Les transhumants, qui explorent plus la brousse, peuvent trouver et creuser des puisards. Les sédentaires viennent alors les utiliser. Ils sont petit à petit appropriés par eux, jusqu'au jour où ils chassent les transhumants.* »

Ces difficultés d'accès aux ressources et de passage engendrent des **conflits** de plus en plus importants et de plus en plus violents entre sédentaires et transhumants. Les affrontements qui en découlent amènent facilement à des morts d'hommes.

Or pour les sédentaires, l'extension des surfaces cultivées répond souvent à un besoin vital pour faire face à l'augmentation de la densité humaine

Plus au sud (sud de la forêt sèche), la **complémentarité entre sédentaires et transhumants** est beaucoup plus forte. Les échanges économiques sont nombreux : les transhumants achètent aux sédentaires des céréales, et vendent du lait, des animaux. Ces échanges sont souvent directs, et ne passent pas forcément par des marchés. En particulier dans le sud-

Salamat, les villages, isolés, attendent avec impatience l'arrivée des transhumants pour pouvoir écouler leurs récoltes de sorgho.

Les sédentaires vendent également aux éleveurs de bovins des droits de pâture sur les résidus de sorgho de décrue. Ces pâturages de fin de saison sèche froide tiennent, comme nous l'avons vu, une place très importante dans certains systèmes d'élevage bovins transhumants. Avec leurs dromadaires porteurs, les chameliers assurent, contre rémunération, le transport du sorgho des plaines vers le village. Tous ces échanges tiennent une place essentielle, pour les uns comme pour les autres.

Mais des relations encore plus étroites existent car, certains transhumants qui cultivent au sud, peuvent confier à des villageois sédentaires le stockage de leur récolte pendant leur absence. Ce type d'accord qui nécessite une forte relation de confiance entre les deux familles favorise la création d'alliances.

Enfin, les différences d'appartenance sociale ne sont pas aussi marquées que dans la zone centrale. Les sédentaires appartiennent à des groupes sociaux moins éloignés de ceux des transhumants. Il n'est pas rare de trouver des liens de parenté entre les deux groupes. Des mariages existent entre les deux communautés.

Dans la zone d'influence du Bahr Azoum, des conflits existent cependant entre sédentaires et transhumants, liés à la concurrence sur les pâturages. Au sud-Salamat, la densité villageoise est encore faible. Quant à la forêt sèche, elle est encore très peu exploitée par manque d'eau, mais convoitée à la fois par les sédentaires pour la mise en culture et par les moyens transhumants pour l'exploitation des pâturages en saison sèche.

Mais les tendances actuelles de **migration vers le sud** des sédentaires comme des transhumants, amènent à penser que dans ces zones, la pression sur les ressources va s'accroître. On peut ainsi craindre une menace pour l'équilibre existant et l'apparition de conflits. A terme, ces zones pourraient se retrouver, au moins en partie, dans des situations semblables à celles actuellement observées dans la partie sahélienne.

#### *Dans un contexte juridique confus qui montre aujourd'hui ses limites*

Le système actuel correspond à l'imbrication du droit moderne, du droit traditionnel et du droit musulman. Le **droit moderne** est, avouons-le, très mal adapté aux réalités du pays. La conception du foncier y est basée sur la **propriété privée**, ce qui entre en contradiction totale avec le droit coutumier, basé lui sur la maîtrise et l'usage des ressources à des niveaux divers. L'Etat, d'après la loi, est propriétaire de tout espace arboré ou herbacé du territoire national. Dans cette conception, les personnes concernées par ces espaces se trouvent relégués dans le meilleur des cas au rang de simples usagers. Aucun **droit de gestion** ne leur est reconnu, à moins qu'ils n'acquière la propriété de la terre obligeant à une mise en valeur agricole.

La **loi du 31 octobre 1959** portant réglementation du nomadisme au Tchad a été conçue par rapport à des objectifs administratifs de contrôle des populations mobiles. Elle rend obligatoire, pour tous les nomades, le recensement. Pour se déplacer ou stationner en dehors de leur district de recensement, les « nomades » doivent se regrouper par *khachimbèt*

(fraction, « unité administrative de base »). Les chefs de khachimbèt doivent être porteurs d'un laissez-passer<sup>94</sup> qu'ils doivent présenter à l'autorité administrative locale à leur arrivée.

En plus de ces procédures, la date du début de nomadisation est fixée chaque année par les chefs des régions intéressées. Les itinéraires sont eux aussi fixés, par une commission composée « des éleveurs », des notables et des élus de la circonscription. Toute infraction à cette loi relève des tribunaux correctionnels. Les peines prévues sont de 3 à 6 mois d'emprisonnement et de 5 à 20.000 francs d'amende.

Cette loi de 1959, totalement inadaptée, est restée fort heureusement inappliquée. Ainsi, comme écrivait Chapelle, « *ce qui était incontrôlable est resté incontrôlé et le fossé s'est creusé entre nomades et administration* » (Chapelle, 1986).

Dans le décret n°102/PR INT du 6 mai 1970 portant statut de la chefferie, l'Etat tchadien reconnaît l'existence des sultans, des chefs de canton et des chefs de village. Les chefs de tribu (ou chefs de canton nomade) comme nous l'avons vu, ne correspondent pourtant pas à une chefferie traditionnelle. Leur rôle est rendu d'autant plus ambigu qu'ils cumulent les fonctions « traditionnelles » (hiérarchie et représentation du groupe) et administratives (prélèvement de l'impôt).

Ainsi, la législation ne se trouve pas en phase avec les réalités locales, et elle reste le plus souvent lettre morte. Elle ne reflète pas les « droits vivants » coutumiers et oraux. Elle ne laisse pas de place aux usagers dans la participation à la gestion des ressources.

Le **droit traditionnel** sur la gestion des ressources pastorales est plus ou moins mêlé au **droit musulman**. Contrairement à la conception du droit moderne, l'espace foncier ne fait pas l'objet d'appropriation, mais renvoie à des **droits**, transmissibles dans le lignage.

Le **terroir villageois** est revendiqué d'abord dans un souci agricole : il est délimité par les surfaces cultivées et par « la brousse » environnante, vue comme une réserve agraire. Mais d'autres systèmes d'exploitation, comme les systèmes transhumants, coexistent dans le même espace, que l'on peut qualifier de multifonctionnel. Les **territoires pastoraux** qui se superposent marquent cependant beaucoup moins l'espace que la mise en valeur agricole, et font l'objet de droits moins affirmés.

Les pâturages (« la brousse ») « appartiennent » à tout le monde, de même que les mares naturelles. L'eau ne peut être refusée pour boire ou pour abreuver un troupeau. Cependant, il existe des droits sur les points d'eau :

Les « **puits traditionnels** » (réalisés par une communauté ou une famille) appartiennent à ceux qui les ont réalisés. Ces derniers ne peuvent refuser l'eau à un éleveur de **passage**. Mais ils ont tout droit d'autoriser ou non une utilisation supérieure de 1 à 3 jours. Les puits modernes pour lesquels un groupe a fourni une participation financière sont appropriés de la même façon.

Les « **puits publics** » (réalisés par l'Etat ou par un projet, sans participation financière) « appartiennent à tout le monde ». Cependant, selon le territoire sur lequel ils ont été implantés, des **droits d'usage prioritaires** existent. Ces droits sont d'autant plus nets que la

---

<sup>94</sup> Ce papier doit être remis en 4 exemplaires : chef de khachimbèt, district nomade, district sédentaire de destination, gendarmerie...

zone est clairement territorialisée. Dans le cas de certains puits très anciens, où les points d'eau sont rares, ces droits peuvent aller jusqu'à des droits d'exclusivité. Le chef de tribu ou de village désigne un responsable chargé de la gestion du puits et de son entretien.

Sur les **puisards**, un droit d'usage prioritaire revient à ceux qui ont découvert en premier la zone de puisards et à leurs descendants.

Quant aux **axes de transhumance**, la culture y est interdite et les agriculteurs doivent laisser le libre passage aux troupeaux.. Le berger est responsable du contrôle de son troupeau, et donc des dégâts éventuels qu'il provoque dans un champ.

Mais, comme nous l'avons évoqué plus haut, on constate que lorsque la concurrence sur la ressource devient forte, **ces règles ne sont plus respectées**. Aucune autorité ne sanctionne vraiment les contrevenants. L'administration et la chefferie s'impliquent plutôt dans l'arbitrage de conflits déclarés qui n'ont pu se régler localement.

Les règles d'usage sur les ressources pastorales varient ainsi selon le type de ressource, et vont du libre accès au droit exclusif. Lorsque la pression est forte, elles ne sont plus respectées. La transhumance est ainsi marquée par une forte **précarité du droit d'usage pastoral**.

### **IV.1.3 Des conditions de production difficiles**

#### *a) Une médecine vétérinaire encore lointaine*

Même si, comme nous l'avons vu, le Tchad Oriental est un milieu assez sain, les éleveurs subissent la pression de la trypanosomose sur leurs dromadaires et la menace de la peste sur leurs bovins. Mais les éleveurs ont encore aujourd'hui un accès très limité aux soins dits « modernes ». On peut à juste titre penser que la survie des systèmes mobiles dans l'avenir passe par un meilleur contrôle de la santé du cheptel par les éleveurs.

Les services vétérinaires sont, depuis quelques années, en cours de privatisation au Tchad. Sur l'ensemble de la région du Tchad Oriental, on compte quatre vétérinaires privés installés. Ces derniers tirent les trois-quarts de leur revenu de la vaccination antibovipestique, qui est encore obligatoire et en partie financée par l'Etat. Ils ne pratiquent que peu de vente de médicaments et de soins aux animaux et cela uniquement à proximité de leur lieu d'implantation.

Les services étatiques comptent une trentaine de postes vétérinaires et sont chargés de la mise en œuvre de la politique sanitaire. Ils interviennent également lors des campagnes de vaccination contre la peste bovine. Ils ne sont censés effectuer des soins aux animaux et vendre des médicaments que dans les endroits isolés, non touchés par les privés. Dans les faits, on assiste le plus souvent à des chevauchements là où l'activité est la plus rémunératrice au détriment de nombreuses zones qui restent non couvertes.

Dans un tel contexte, l'accès à des soins de qualité réalisés par des professionnels est très difficile pour la grande majorité des éleveurs. Les médicaments vétérinaires circulent par deux grands circuits de commercialisation : l'un est « officiel », l'autre « illégal ».

La plupart des médicaments du circuit officiel (vétérinaires privés, grossistes, administration) sont vendus directement aux éleveurs, par deux grossistes qui assurent 95% de l'importation

de médicaments au Tchad, et qui ont ouvert des antennes locales au Tchad oriental. Le reste des ventes est assuré par les vétérinaires privés et les services étatiques.

Les médicaments « illégaux », d'origine diverse (Nigeria notamment) représentent un marché a priori beaucoup plus élevé mais difficile à chiffrer. Les vendeurs « illégaux », appelés « docteurs *Choukou* », ont un réseau particulièrement adapté aux transhumants : ils couvrent les marchés les plus reculés, suivent la transhumance, et se rendent parfois jusque dans les campements. Mais leurs médicaments sont très souvent de qualité douteuse, périmés ou mal conservés. D'autre part, les « docteurs *Choukou* », commerçants avant tout, donnent peu ou pas de conseils, ou des conseils erronés.

Le niveau de maîtrise des éleveurs sur la médecine moderne est malheureusement encore très bas, et, souvent, les quelques éleveurs formés (« auxiliaires d'élevage ») sont des agro-éleveurs sédentaires, appartenant à des groupements villageois. Cependant, le projet ASETO a mené des actions prometteuses de formation des éleveurs transhumants en santé animale de base. Six cent éleveurs ont ainsi été initiés à la médecine vétérinaire moderne et cent quarante cinq auxiliaires d'élevage transhumant ont été formés. Une meilleure connaissance en santé animale permettra aux éleveurs d'être plus exigeants sur la qualité des médicaments qu'ils achètent.

#### ***b) Dans un marché « mondialisé »***

Dans cet ouvrage, nous n'avons pas abordé les logiques économiques des éleveurs, pourtant très présentes dans les décisions concernant le troupeau. Les systèmes transhumants sont basés en grande partie sur la production de lait pour la famille, mais ils reposent aussi sur des ventes régulières d'animaux sur pied, principales sources de revenus monétaires. En deçà d'un certain prix de vente du bétail, ces systèmes sont menacés et risquent d'entrer en décapitalisation.

Au Sahel occidental, le bétail est exporté vers les pays côtiers, qui importent de plus en plus de viande extra-africaine. Depuis le début des années 80, des viandes d'origines européennes et fortement subventionnées sont venues concurrencer la viande sahéenne, provoquant des baisses de prix de 20 à 30%<sup>95</sup> voire 40% en 10 ans pour le zébu dans les années 80<sup>96</sup>.

La dévaluation du Franc CFA (1994) a rehaussé momentanément le prix relatif du bétail. Les exportations sahéennes ont augmenté, et les importations de viandes extra-africaines des pays côtiers ont diminué. Aujourd'hui, la volaille, qui est venue remplacer pour une grande part les bovins dans les exportations de l'Europe vers l'Afrique, concurrence fortement les viandes sahéennes.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de savoir si le Tchad se retrouve dans une situation comparable à ses voisins de l'Ouest puisque l'essentiel de ses exportations bovines est destiné au Nigeria (le reste en RCA) et que les dromadaires partent pour la Libye et le Soudan. D'autre part, il faut remarquer que le prix du bétail au Tchad est globalement relativement plus bas que dans le Sahel occidental. Il serait intéressant de chercher à en cerner les causes et les conséquences pour l'élevage au Tchad Oriental.

---

<sup>95</sup> Sur la période 1983-92, au Niger, Burkina Faso et Mali, d'après Jadot et Rolland, 1996

<sup>96</sup> D'après Clanet, 1994

Le maintien d'un marché d'écoulement du cheptel à des prix suffisamment rémunérateurs est une condition nécessaire à la survie de l'élevage et de la transhumance. Cela impliquerait, dans un premier temps, de disposer d'une meilleure connaissance des mécanismes qui soutiennent le marché du bétail

#### **IV.1.4 Des politiques et des actions de développement parfois contradictoires**

Les problématiques de l'élevage mobile sont rarement pleinement intégrées aux politiques de développement. C'est ce qu'exprimait M. Bonfiglioli en ces termes : *« Il y a un profond décalage entre cette situation pastorale telle qu'elle est vécue, et le discours de ceux qui ont la charge du développement économique et social des sociétés pastorales, à savoir les gouvernements et les organismes internationaux [...]. Deux langages, deux logiques, deux univers mentaux se trouvent ainsi l'un contre l'autre, nourris par tout un carcan de mythes, de préjugés, de clichés et de méfiances réciproques »* (Bonfiglioli, 1989)

Bien qu'à l'échelle nationale, le positionnement en faveur d'une sécurisation de la transhumance soit de plus en plus marqué, des contradictions persistent : les discours ou écrits relevant du « progrès par la sédentarisation » sont encore courants.

Mais c'est aussi au niveau local ou régional que s'expriment des politiques d'intervention contradictoires. Trop souvent encore, des intervenants, qui cherchent à promouvoir le développement agricole ou plus simplement le développement d'une zone, n'intègrent dans leurs analyses que les systèmes de production des populations sédentaires qui sont leurs seuls interlocuteurs. C'est une fois les réalisations achevées « qu'apparaissent » les transhumants, également utilisateurs de l'espace. Ces derniers sont alors vus comme « un problème », venant entraver le bon fonctionnement du projet, et sources de conflits.

C'est par exemple le cas lors d'aménagements de bas-fonds, ou la réalisation de retenues d'eau à vocation agricole. L'ancienne mare, qui était utilisée pendant les déplacements des transhumants, leur devient tout à coup inaccessible.

Il est vrai que la transhumance est un système complexe, plus difficile à appréhender que le fonctionnement des systèmes sédentaires. Les systèmes transhumants s'inscrivent la plupart du temps à des échelles différentes, plus larges que des interventions locales ou régionales. Ces éleveurs ne sont présents que certaines périodes de l'année, à des dates fluctuantes. Le reste du temps, il n'est pas toujours simple de les retrouver, parfois à plusieurs centaines de kilomètres, au fond de la brousse ! Mais cela ne doit pas exclure la prise en compte par les opérateurs de développement de la problématique de la transhumance.

Les projets fonctionnent souvent selon leur dynamique propre et, du fait des apports de fonds qu'ils représentent, bénéficient d'une légitimité de fait. Mais ils s'inscrivent parfois en contradiction avec les règlements locaux. On peut citer en ce sens un projet de développement agricole, qui, près d'Abéché, a fixé des panneaux d'interdiction au bétail sur une zone délimitée par l'administration locale (et les chefs traditionnels) comme aire de stationnement pour les transhumants.

Ces interventions et ces contradictions dans les politiques de développement ne font que contribuer à une confusion sur les droits d'usage, et, au lieu de sécuriser la mobilité des troupeaux, contribuent à la précariser. Une politique plus précise au niveau national et des

efforts de concertation entre intervenants pourraient contribuer à une meilleure harmonisation nationale et locale.

## IV.2 L'ELEVAGE TRANSHUMANT, UN FUTUR RICHE DE POTENTIALITES

La mobilité de l'élevage constitue au Tchad Oriental un mode de gestion particulièrement adapté et productif, jouant un rôle fondamental du point de vue socio-économique.

Behnke et Scoones (1990) ont déjà souligné ailleurs l'importance de ces systèmes de production : « Il est clair, désormais, que les pratiques pastorales d'utilisation des terres représentent une **réaction efficace aux exigences d'un environnement naturel difficile** et que le développement de la production animale en Afrique aride nécessite l'affinement et l'ajustement de ces pratiques et non leur élimination pure et simple. ».

La transhumance tend à se généraliser : de plus en plus d'agriculteurs capitalisent à partir des revenus agricoles dans l'élevage et font transhumer leurs troupeaux. Paradoxalement, le système transhumant devient de plus en plus nécessaire au moment où il est sérieusement menacé.

La sécurisation des systèmes transhumants apparaît donc comme un défi à l'aube du XXIème siècle. Cette sécurisation implique d'agir aussi bien à l'échelle nationale que locale. Des politiques publiques volontaristes sont indispensables pour favoriser la construction d'un cadre juridique adapté et assurer l'accès des populations mobiles aux services de base, éducation, santé humaine et animale.

De nouvelles formes de régulation sont à inventer, qui puisent dans le savoir traditionnel et qui soient adaptées aux conditions actuelles. La mise en place de nouvelles règles sur le droit pastoral et agropastoral passe par une réécriture du droit moderne.

A l'échelle locale, différents projets mis en œuvre par le gouvernement tchadien avec l'appui de l'aide internationale, ont montré qu'il était possible d'adapter le développement à la mobilité plutôt que le contraire. La gestion concertée des points d'eau ou des couloirs de transhumance, la formation de masse des éleveurs en santé animale semblent être des réponses pertinentes aux conditions particulières de l'élevage mobile.

La transhumance devient de plus en plus une problématique transversale, reposant de moins en moins sur des spécificités sociales d'appartenances « ethniques ». Elle constitue un facteur potentiel de cohésion géographique entre le Nord et le Sud. Pourquoi la transhumance ne deviendrait-elle pas dans l'avenir un réel facteur d'unité ?

## Bibliographie

Remarque : « x pages\* » désigne un nombre de pages hors annexes

### Histoire

**Affaires du Wadaï, 1906** : Le Président du Conseil Min. des Affaires Etrangères à M. le Ministre des Colonies, Affaires du Wadaï, 7/3/1906, Aff. Pol., Carton 3093.

**Abmat Kinder, 1980** : Les mouvements de population en République du Tchad, Revue Juridique et Politique. Indépendance et Coopération, n. 1, 1980/03, pp. 218-236.

**Arrêté, 1937** : Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale Française, Arrêté portant sur l'organisation et la réglementation de l'administration locale indigène en AFE, 1937, Aff. Pol., Carton 662, dos. 2.

**Ballot, 1921** : Rapport sur l'ensemble de la situation de la Colonie du Tchad pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1921 de l'Administrateur Ballot, Aff. Pol., Carton 922, dos. 1.

**Barth H., 1861** : Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale (1849-1855), Paris-Bruxelles, Lacroix-Van Meenen & C. Ed., 320 pages

**Bergerul H., 1955** : Les chefferies traditionnelles au Tchad pendant la période coloniale, Fort Lamy, Administration Générale.

**Berre H., 1985** : Sultans Dadio du Sila (Tchad), 119 pages

**Bonfiglioli A.M, 1990** : Eleveurs du Tchad Oriental, repères socio-économiques sur l'élevage du Ouaddaï et du Biltine, Projet Elevage adapté au milieu du Ouaddaï-Biltine.

**Caillat R., 1950** : Contribution à l'étude du Ouaddaï, Mémoire de candidature au Centre des Hautes Etudes Musulmanes, Abéché.

**Carbou H., 1912** : La région du Tchad et du Ouaddaï. II, Paris, Ernest Leroux Ed., 276 pages

**Chabert P. Henri, non daté** : Histoire du Ouaddaï, CEFOD, 237 pages

**Chapelle J., 1986** : Le peuple tchadien, ses racines sa vie quotidienne et ses combats, Paris, L'Harmattan.

**Clanet JC., 1990** : Une ville précoloniale en déclin : Abéché, INALCO, Paris, janvier 1990.

**Clanet JC., 1994** : Géographie pastorale au Sahel Central (tomes 1 et 2), 701 pages

**Clanet JC., 1999** : « Stabilité du peuplement nomade au Sahel central », Sécheresse, 10 (2), pp. 93-103.

**Colombani L., 1955** : Les chefferies traditionnelles au Tchad pendant la période coloniale : allocations des chefs de canton, Fort Lamy, Administration Générale.

**Courteruisse L., 1950**, Territoire du Tchad, région du Ouaddaï : les Arabes Mahamid du district de Biltine, Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane.

**Courteruisse L., 1950** : Les Arabes Mahamid du district de Biltine (Ouaddaï) [in "Quelques populations de la République du Tchad", 1971, 300 pages], 52 pages

**De Burthe D'Annelet, 1938**, dans Chabert : A travers l'Afrique Française du Sénégal au Cameroun par les confins Libyens, t. II, Didot, dans Chabert (CEFOD).

**Dépêche tel., 2/3/16** : Dépêche télégraphique du 2/3/16 (Merlet), Aff. Pol., Carton 922, dos. 5.

**Dépêche tel., 31/1/16** : Dépêche télégraphique du 31/1/16 (Merlet), Aff. Pol., Carton 922, dos. 5.

**Djian (officier interprète), septembre 1996** : Le Tchad et sa conquête, 1900-1914, 221 pages

**El Tounsy Mohammed Ibn-O, 1851** : Voyage au Ouaddaï, Paris, E. Thunot et C.

**Etude-Abéché, 1963-65** : Ministère de la Coopération, République du Tchad Etude socio-économique de la ville de Abéché, 1963-65.

**Ferrandi, 1908** : Rapport du Lieutenant Ferrandi au sujet de la reconnaissance faite sur Arada, 17/4/1908, Aff. Pol., Carton 3093.

**Frederic C. Thomas, 1959** : The Juhaina Arabs of Chad, The Middle East Journal, 13, 1959, n. 2, pp. 143-155.

**Fresnel F., 1849** : Mémoire sur le Waday, Bulletin de la Société de géographie, janvier-février 1849.

**Goual Nanassoum, octobre 1995** : 300 dates de l'histoire du Tchad, 67 pages

**Hugot P., 1983** : Les guerres du Tchad, 1964-1983, Etudes, octobre 1983.

**Hugot P., 1997** : La transhumance des Arabes Missirié et les batailles intertribales d'Oum Hadjer de 1947, 180 pages

**Largreau, 1906** : Rapport politique et économique du Lieutenant Colonel Largreau, commandant du Territoire



militaire du Tchad, Aff. Pol., Carton 3093.

Largeau, avril 1911 : Rapport politique mensuel (avril 1911) du Colonel Largeau, Aff. Pol., Carton 2860, dos. 2.

Largeau, janv.-fév. 1911 : Résumé des événements survenus pendant les mois de janvier et février du Colonel Largeau, Aff. Pol., Carton 2860, dos. 2.

Largeau, nov. 1911 : Rapport mensuel de novembre 1911 du Colonel commandant le territoire du Tchad Largeau, Aff. Pol., Carton 2860, dos. 2.

Latruffe J., février 1949 : Les Arabes Missirié du District d'Oum Hadjer (Batha), 56 pages

Latruffe J., 1949 : Le sultanat du Ouaddaï, N'Djamena.

Latruffe J., 1950 : Un problème politique au Tchad : les Arabes Missirié, N'Djamena, Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane.

Le Progrès, 1/8/1995 : Ouaddaï : Des militaires auto-proclamés (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n. 99, du 1er août 1995, p. 9

Le Progrès, 10/5/1994 : Ouaddaï, fessi ou les revendications des voisins soudanais, (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n. 36 du 10 mai 1994, pp. 8-9.

Le Progrès, 16/8/1994 : Ouaddaï : La remontée des éleveurs, (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n. 50 du 16 août 1994, p. 7.

Le Progrès, 18/4/1994

Le Progrès, 18/4/1995 : Abéché : Procès des éleveurs armés (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n. 84, du 18 avril 1995, p. 6.

Le Progrès, 19/10/1993 : Élevage : Les vaccins ne seront plus gratuits (Mahamar Hissène), Le Progrès, n. 7 du 19 octobre 1993, p. 4 et p. 9).

Le Progrès, 21/12/1993 : Dans le Batha (et bientôt le Guéra) la famine chasse les villageois (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n.16 du 21 décembre 1993, pp. 6-7.

Le Progrès, 26/4/1994 : Développement : Youssouf Assad parie sur le terre, (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n. 34 du 26 avril 1994, pp. 6-7.

Le Progrès, 27/9/1994 : Biltine- Ouaddaï. Un couloir pour les éleveurs nomades, Le Progrès, n. 56 du 27 septembre 1994, p. 5.

Le Progrès, 28/9/1993 : Linguelim : Le verdict des notables : 8200 chameaux (diya) ou l'exécution publique (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n. 4 du 28 septembre 1993, p. 4).

Le Progrès, 30/8/1994 : Ouaddaï : Les rebelles surgissent avec les pluies, (G.B.), Le Progrès, n. 52 du 30 août 1994, p. 4.

Le Progrès, 6/12/1994 : Biltine. La population appelle au secours (A. Oumar-G. Bakoumi), Le Progrès, n. 66 du 6 décembre 1994, p. 3.

Le Progrès, mars 1994 : Biltine : Séquelle de guerre, plaies de sécheresse, (Gamarga Bakoumi), Le Progrès, n.16, mars 1994, p. 6.

Le Rouvreur A., 1962 : Sahéliens et sabariens du Tchad, Paris, L'Harmattan, 470 pages

Lebeuf A., 1959 : Les populations du Tchad au nord du 10è parallèle, Paris, PUF.

Lucien, 1910 : Bulletin du Comité de l'Afrique française, 1910, CEFOD

Magnant JP., 1984 : Peuple ethnies et nation : le cas du Tchad, Droit et Culture, 8, pp. 29-50.

Mission Chevalier, 1903 : Rapport de la Mission scientifique de Aug. Chevalier, Chef de la Mission scientifique Chari-Lac-Tchad, 12/11/1903, Aff. Pol., Carton 3092.

Mission Pégourier, 1921-22 : Rapport de la Mission Pégourier, 1921-22, Aff. Pol., Carton 3127.

Morovich B., décembre 199 : Etude sur la structuration du milieu éleveur transhumant au Tchad Oriental. Analyses et propositions, 64 pages\*

Morovich B., mai 2000 : Histoire de la transhumance au Tchad Oriental. Etude bibliographique, 72 pages

Moukhtar Bachar Moukhtar, 1982 : De 1909 à 1960 aux confins des états : les peuples du Tchad Oriental et leur évolution dans un Ouaddaï statique, Thèse 3è cycle, Paris VII-Jussieu, 421 pages

Moussa Djibrine M., 1993 : Les Ouadal Rachid de l'Ouadi Rimé (Djédâa-Batha) : une chefferie agro-pastorale du Sahel tchadien face à la sécheresse des années 80, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.

Nachtigal G., 1903 : Voyage de Nachtigal au Ouaddaï traduit par Joost Van Vollenhoven, Publications du Comité de l'Afrique Française, Paris.

- Nercho Abbo, 1997 : Mangalmé 1965. La révolte des Mouli, 103 pages
- Nicolaï, 1947 : Au sujet des incidents qui se sont produits du 27 août au 6 septembre 1947 entre Missirié et Rataniés dans le Nord du District d'Oum-Hadjer (CEFOD).
- Notes d'ensemble, 1911 : Administration française, Opérations militaires : le Ouaddaï, Notes d'Ensemble, Aff. Pol., Carton 2860, dos. 2.
- Questions se rapportant : Administration Coloniale, Questions se rapportant à la politique indigène, principaux groupements..., sans date (CEFOD).
- Tchad et Culture, avril 1993 : L'élevage au Tchad : Finis les beaux jours ? (Naygotimti Bambé M.) Tchad et Culture n. 131 avril 1993, p.2 ; Agriculteurs et éleveurs : d'où vient le malentendu ? (Naygotimti Bambé M.) Tchad et Culture n. 131 avril 1993, pp. 4-5.
- Tchad et Culture, avril 1995 : Conflit des ruraux. La difficile cohabitation (Djimtibaye Lapia Neldjita) Tchad et Culture n. 140 avril 1995, p. 21.
- Tchad et Culture, février 1999 : Batha. Une région d'élevage et d'agriculture (N.B.) Tchad et Culture n. 177, février 1999, pp. 14-15.
- Tchad et Culture, juin 1975 : L'économie du Tchad, élevage commerce industrie (Djimadour Kogongar), Tchad et Culture, n. 87, juin 1975, pp. 5-11.
- Tchad et Culture, mars 1974 : La lutte contre la sécheresse au Tchad (Comité National chargé des problèmes de la sécheresse...), Tchad et Culture, n. 76, mars 1974, pp. 14-18.
- Tchad et Culture, mars 1997 : Conflits éleveurs-agriculteurs. De nouveaux modes de règlement, (L.G.) Tchad et Culture n. 158, mars 1997, pp. 14-15.
- Tribus Teda et Arabes insoumis, 1907 : Anonyme, Tribus Teda et arabe insoumis, vers 1907, Aff. Pol., Carton 992, dos. 2.
- Tubiana M.J., 1983 : Réaction à la famine dans une société traditionnelle, dans Guirlande P.A.J., Le Mois en Afrique, Paris, pp. 265-274.
- Tubiana M.J., Hassan Khayar I., Deville P., 1977 : Abd El-Karim (?-1655) propagateur de l'Islam et fondateur du royaume du Ouaddaï, Les Africains, v. 1977, pp. 17-43.
- Varsia Kovana, octobre 1994 : Précis des guerres et conflits au Tchad, 160 pages
- Yosko I., 1995 : Elevage transhumant dans le Ouaddaï-Biltine, éléments pour une approche plus cohérente des stratégies d'intervention, Abéché, GTZ-PEA.
- Yosko I., 1999 : Expériences d'organisation des éleveurs en milieu transhumant au Ouaddaï-Biltine, Rapport Provisoire.
- Zeltner J.C., 1977 : « Les Arabes », Tchad & Culture, 104, 1977/11, pp. 19-21.
- Zeltner J.C., 1978 : Les Arabes au Tchad, 1978.
- Documents des projets Aslto et Almy Bahaïm (non exhaustif)**
- Almy Bahaïm (volet élevage), janvier 1996 : Proposition pour la construction d'ouvrages d'hydraulique pastorale dans les zones Nord et centre du projet, 25 pages\*
- Almy Bahaïm (volet élevage), juin 1996 : Proposition pour la construction d'ouvrages d'hydraulique pastorale dans la zone Sud du projet, 20 pages\*
- Almy Bahaïm Authossierre L., juin 1998 : Potentiel fourager, potentiel hydraulique, l'équilibre..., 3 pages\*
- Almy Bahaïm Barraud V., juin 1995 : Synthèse des résultats de l'étude menée dans la zone d'Haraze Djombe pour la réhabilitation de puits, 37 pages\*
- Almy Bahaïm Barraud V., juin 1996 : Problématique de l'élevage autour du parc de Zakouma, 10 pages\*
- Almy Bahaïm Barraud V., juin 1996 : Les contraintes à la transhumance au Tchad oriental, 6 pages\*
- Almy Bahaïm Barraud V., juin 1996 : Récueil de témoignages d'éleveurs sur les conflits sur les axes de transhumance et pour l'accès aux points d'eau, 7 pages
- Almy Bahaïm Barraud V., avril 1998 : Eléments sur la mobilité de l'élevage au Tchad Oriental. Document brut de capitalisation n°3, Barraud, 33 pages\*
- Almy Bahaïm Barraud V., février 1998 : Réponses à quelques questions de base, 6 pages
- Almy Bahaïm Barraud V., mai 1998 : Méthode d'estimation des effectifs du cheptel au Batha oriental. Document brut de capitalisation n° 4, Barraud, 13 pages\*
- Almy Bahaïm Barraud V., mars 1998 : Eléments quantitatifs sur le cheptel. Document de capitalisation n° 1.

Barraud, 38 pages\*

Almy Bahaïm Barraud V., mars 1998 : Typologie des éleveurs du Tchad oriental. Document de capitalisation n°2. Barraud, 20 pages\*

Almy Bahaïm Barraud V., janvier 1999 : Suivi au Batha oriental (résultats fin 98), document de capitalisation n°5, 26 pages\*

Almy Bahaïm Barraud V., mai 1999 : La prévention des conflits agriculteurs-éleveurs: contribution du projet Almy Bahaïm au Séminaire National sur les Conflits Agriculteurs-Eleveurs (11-14 mai 99), 9 pages

Almy Bahaïm Barraud V. et Mansour Ali D., août 1997 : Sécurisation des infrastructures pastorales au Tchad oriental, 5 pages\*

Almy Bahaïm Barraud V. et Mansour Ali D., avril 1997 : Présentation de la démarche de sécurisation des infrastructures pastorales, 10 pages\*

Almy Bahaïm Barraud V. et Mansour Ali D., mars 1997 : Synthèse des réunions de concertation sur la gestion des points d'eau, 15 pages\*

Almy Bahaïm Gerschwitz Rodriguez R., juillet 1998 : Cartographie des principaux axes de transhumance de la zone de Biltine, 4 pages\*

Almy Bahaïm Laloux E., décembre 1997 : Première analyse de l'étude synchronique de la végétation herbacée autour de quelques aménagements du projet Almy Bahaïm, 46 pages\*

Almy Bahaïm Mansour Ali D., octobre 1997 : Cartographie des mourhal des alentours d'Abéché, 5 pages\*

Almy Bahaïm et Aséto Barraud V. et Chevaux E., juin 1997 : Comptage des troupeaux sur les mourhals, 20 pages\*

Almy Bahaïm et Aséto Barraud V. et Mamis D., juin 1999 : Estimation des effectifs du cheptel au Tchad Oriental. Résumé, 9 pages

Almy Bahaïm et Aséto Chevaux E., mai 1999 : Estimation des effectifs du cheptel au Tchad Oriental, 29 pages\*

Aséto (VSF), décembre 1998 : Rapport final de Vétérinaires Sans Frontières - projet Aséto, 37 pages\*

Aséto de Ruyter T., juin 1998 : Etude sur la commercialisation du bétail sur le marché d'Abéché, 45 pages\*

Aséto Vigneau A., mars 1998 : Etude sur l'organisation du commerce d'exportation de bétail à partir du marché d'Abéché. A. Vigneau VSF ASÉTO., 25 pages\*

Aséto Brémé A. et Mamis D., avril 2000 : Expérience de formation d'auxiliaires d'élevage en milieu transhumant au Tchad Oriental. Rapport, 21 pages\*

Aséto Mahamat Saleh O. et Mamis D., décembre 1999 : Les docteurs Choukou : vendeurs ambulants de produits vétérinaires au Tchad Oriental. Compte-rendu d'une enquête, 8 pages

CIRAD-EMVT Lesnoff M., avril 1999 : Mission d'appui aux projets Almy Bahaïm et Aséto: "Evaluation des méthodes d'estimation de la taille du cheptel au Tchad Oriental" du 25.03.99 au 15.04.99, 20 pages\*

CIRAD-EMVT Lhoste P., décembre 1997 : Rapport de mission d'appui du 22/11 au 3/12/97. CIRAD-EMVT, 19 pages\*

CIRAD-EMVT Poissonnet, Forgiarini et Toutain, décembre 1997 : Cartographie de la végétation pastorale. Notice détaillée. Poissonnet; Forgiarini, Toutain, Touré. CIRAD-EMVT, 83 pages

IRAM Marty A., janvier 1997 : Rapport de mission, 47 pages\*

IRAM Marty A., janvier 1998 : Deuxième mission d'appui, du 3/11 au 4/12/97. Marty. IRAM., 37 pages\*

IRAM Marty A., mai 1999 : Mission d'appui (15 avril-15 mai 1999), 27 pages\*

Ministère de l'Elevage M. Le Ministre, août 1998 : Rapport de mission du ministre de l'Elevage au Ouaddaï/Biltine du 31/7/98 au 11/8/98, 16 pages

Ministère de l'Elevage M. Le Ministre, février 1999 : Rapport de mission de Monsieur le Ministre de l'élevage dans les préfectures de: Ouaddaï, Biltine, Salamat, Guéra et Chari-Baguirmi, 16 pages

VSF Thomé O., mai 1999 : Rapport de mission d'appui au projet Aséto du 15/04/99 au 28/04/99, Olivier Thomé, 11 pages\*

#### **Autres documents**

Ade Ajayi JF et Crowder M., 1988 : Atlas historique de l'Afrique (éditions du Jaguar), 174 pages

Amnesty International, 1993 : Tchad – Le cauchemar continue, pages

- Arditi C. et Lainé F., septembre 1999 :** Evaluation du processus de privatisation des services de santé animale au Tchad, 74 pages\*
- Banque Mondiale, 1993 :** Gestion des ressources et renforcement des institutions pastorales dans la région sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. [Documents de synthèse de la Banque Mondiale. Série du département technique Afrique]. 87 pages
- Barrière, juillet 1998 :** Appui foncier au projet gommier. Droit foncier et environnement au Tchad: logique législative et pratiques juridiques locales. AFVP et ORSTOM, 78 pages\*
- Barry, Boudet, Bourgeot, Celles, Coulibaly, Leprun et Maniere, 1983 :** Etude des potentialités pastorales et de leur évolution en milieu sahélien au Mali. pages
- Beauvilain A., août 1993 :** Tableau de la population du Tchad des années vingt à 1993, 112 pages
- Beauvilain A., mars 1995 :** Tableau de la pluviométrie dans les bassins du Tchad et de la Bénoué, de la création des stations à décembre 1994, 103 pages
- Bchuke R.H. et Scönes L., novembre 1990 :** Repenser l'écologie des parcours : implications pour la gestion des terres de parcours en Afrique, 46 pages
- Bernus E., :** Hydraulique pastorale et gestion de parcours [in "L'aridité, une contrainte au développement"], pages
- Bernus E., 1984 :** L'homme et l'animal concurrent. Problèmes d'écologie pastorale sahélienne. pages
- Bonfiglioli A.M., 1989 :** Mobilité et survie. Les pasteurs sahéliens face aux changements de leur environnement [in « Savoirs paysans et développement »], 16 pages
- Bonfiglioli A.M., 1990 :** Classification des principaux groupes d'éleveurs du Ouaddaï. In : R.A.P.F.I., PNE, 5 pages
- Bonfiglioli A.M., 1990 :** Eleveurs du Tchad (Oriental), repères socio-économiques sur l'élevage du Ouaddaï et du Biltine. Projet Elevage adapté au milieu du Ouaddaï-Biltine.
- Bonfiglioli A.M., mars 1992 :** L'agro-pastoralisme au Tchad comme stratégie de survie. Essai sur la relation entre l'anthropologie et la statistique. [in "Les dimensions sociales de l'ajustement en Afrique subsaharienne. Document de travail n°11], 59 pages
- Bourgeot A., :** Etude des systèmes de production animale (PNE-Tchad). Rapport de campagne, 8 pages
- Bourgeot A., janvier 1993 :** Etude des systèmes de production au Tchad (PNE-Tchad). Rapport de synthèse, 127 pages
- Brahim, Dannonaye, Laoundji et Monnier, 1984 :** Tchad. Bilan-diagnostic du secteur élevage, 225 pages
- Brückle, Schillingen, Buron et Saint-Martin, 1988 :** Promotion de l'élevage adapté aux conditions du milieu dans la région du Ouaddaï géographique-Tchad. Evaluation de l'élevage du dromadaire, 61 pages
- Buron S. et Ganda K., 1989 :** Projet camel in du Biltine. Rapport d'activité, 10 pages
- Buron S. et Ganda K., 1992 :** Rapport de synthèse, 89 pages\*
- Conférence des Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre, :** Marchés bétail viande en Afrique de l'Ouest et du Centre. 2<sup>o</sup> trimestre 1997 bulletin n°002. 23 pages; 3<sup>o</sup> trimestre 1997 bulletin n°001. 19 pages; 4<sup>o</sup> trimestre 1997 bulletin n°003. 23 pages; 1<sup>o</sup> trimestre 1998 bulletin n°005. 23 pages.
- CTA et IEMVT, 1984 :** Elevage et potentialités pastorales sahéliennes. Synthèses cartographiques. Tchad, 28 pages
- Cuisance D., mai 1996 :** Réactualisation de la situation des Tse-Tsé et des trypanosomoses animales au Tchad. Phase II: zone du Lac, Guéra, Salamal. Rapport d'enquête, 73 pages
- Cuisance D., Mai 1996 :** Réactualisation de la situation des tse-tse et des trypanosomoses animales au Tchad. Phase II: zone du Lac, Guéra, Salamal, 74 pages
- Daget P., Gudron M. et al., 1995 :** Pastoralisme. Troupeaux, espaces et sociétés, 510 pages
- Delafosse A., Doutoum A.A. Saboun M. et Michaux Y., mai 1998 :** Epidémiologie de la trypanosomose cameline au Tchad Oriental. Article scientifique présenté à l'occasion de la réunion annuelle OIE à Paris en 1998, 5 pages
- Dollé Vincent, 1984 :** Les outils et méthodes du diagnostic sur les systèmes d'élevage [in : Les cahiers de la Recherche-Développement n°3-4], pages
- Doutoum Abdessalam Adoum et Delafosse A., 2000 (non publié) :** Vecteurs potentiels de Trypanosoma evansi chez les dromadaires au Tchad Oriental, 11 pages
- Doutoum A.A., Delafosse A., Elsen P., Amstler-Delafosse S., 2000 :** Vecteurs potentiels de Trypanosoma

- evansi chez les dromadaires du Tchad Oriental. Article scientifique., 11 pages
- Dromard , 1989** : Résultats de l'enquête sur la situation de l'élevage bovin, ovin et caprin au Tchad. Rapport de synthèse., 61 pages
- FAPIS , 1984** : Séminaire régional sur l'organisation des éleveurs en milieu pastoral sahélien et les effets des différentes formes d'appui technique et économique, 187 pages
- Gaston et Dulieu , 1976** : Pâturages naturels du Tchad. Manuel de vulgarisation, 117 pages
- Hamel & al. , 1988** : Conservation des ressources naturelles et développement rural (Tchad). Tome 1: ressources-besoins-diagnostic., 330 pages
- Ickkowitz, Monnier et Silvestre, 1987** : Mission d'études hydrogéologiques et agrostologiques des axes actuels de transhumance de l'Est du Tchad, 108 pages
- Jadot Y. et Rolland JP., janvier 1996** : Les contradictions des politiques européennes à l'égard des pays en développement, 118 pages
- Landais E., 1977** : L'élevage bovin dans les zones tropicales du sud du Tchad. [in "Recherche sur l'élevage bovin en zone tropicale humide"], pages
- Landais E., 1987** : Recherche sur les systèmes d'élevage. Questions et perspectives., 116 pages
- Landais E., 1992** : Principes de modélisation des systèmes d'élevage. Approches graphiques. [in: Les cahiers de la Recherche-Développement n°32, 2/1992], 11 pages
- Landais E. et Faye B., 1986** : Méthodes pour la recherche sur les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale, pages
- Lemasson Claude et Assana Remayero, mai 1990** : Les éleveurs Mbororo. Etude socio-économique, 227 pages
- Lhoste Philippe, 1984** : Le diagnostic de système d'élevage [in: Les cahiers de la Recherche-Développement n°3-4], pages
- Louis Berger International/BCEOM CIRAD-EMVT/Min. Elev. Hyd. past., 1988** : Résultats de l'enquête sur la situation de l'élevage bovin, ovin et caprin au Tchad (zone 1), 135 pages
- Morovich Barbara, décembre 1999** : Etude sur la structuration du milieu éleveur transhumant au Tchad Oriental. Analyses et propositions, 65 pages\*
- Morovich Barbara, mai 2000** : Etude bibliographique sur l'histoire de la transhumance au Tchad Oriental, 57 pages
- Oxby Clare (ACORD), 1991** : Peuples pasteurs en crise: les réponses des ONG en Afrique, pages
- Peyre de Fabrègues, 1987** : Aspects pastoraux du développement de l'élevage en zone sahélienne dans le contexte de la période de sécheresse. Le cas du Niger. [in "Le développement rural: comprendre pour agir. Colloques et séminaires Orstom], pages
- Rochette R.M., mars 1997** : Pastoralisme et développement au Sahel. Contribution à Sahel 21., 38 pages
- Royoumbaye Nadoumgar, 2000** : Présentation générale du Tchad (réseau internet Ibiscus), 16 pages
- Serres H., 1980** : Politiques d'hydraulique pastorale, 118 pages
- Solagral , mai 1996** : Deux ans après la dévaluation du Franc CFA : aperçu des filières bétail et viandes en Afrique de l'Ouest et du Centre, 7 pages
- Swift J., 1984** : Pastoral development in central Niger : report of the Niger range and livestock project, 530 pages
- Thébaud B., février 1995** : Atelier régional sur les systèmes traditionnels de gestion des ressources pastorales et l'harmonisation des règlements en matière de pastoralisme., 73 pages
- Wilson R.T., de Leeuw P.N. et de Haan C., Mai 1993** : Recherche sur les systèmes des zones arides du Mali: résultats préliminaires [CIPEA, rapport de Recherche n°5], 189 pages

## Liste des iconographies

Page

### **Cartes :**

N°1 : Le royaume du Ouaddaï et son extension au XIX <sup>e</sup> siècle	18
N°2 : La région du Tchad oriental	48
N°3 : Le climat du Tchad oriental	50
N°4 : Hydrologie et ressources en eau	56
N°5 : Cartes thématiques extraites de la carte des unités pastorales	58
N°6 : Densité de population	62
N°7 : Zonage général	65
N°8 : Recensement exhaustif des points d'eau sur un échantillon de la zone d'influence du Batha	68
N°9 : Corrélation entre la répartition des troupeaux moyens et grands transhumants et l'état des ressources aux deux saisons-clés	70
N°10 : Les types de transhumance	79
N°11 : Densité de répartition des troupeaux moyens et grands transhumants comptés aux deux saisons-clés	80
N°12 : Répartition du cheptel par sous-préfecture aux deux saisons-clés	82
N°13 : Une image de l'occupation de l'espace par les petits transhumants au Batha oriental (saison sèche)	85
N°14 : Capacités de charge et charges réelles en saison sèche	86
N°15 : Ligne de comptage lors de la transhumance 1998	106
N°16 : Axes de transhumance (« Mourhal »)	108
N°17 : Les principaux circuits d'exportation	111

### **Schémas :**

N°1 : L'administration du Ouaddaï jusqu'à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	14
N°2 : L'organisation du Ouaddaï au XIX <sup>e</sup> siècle	14
N°3 : Fonctionnement du climat	49
N°4 : Les différents types de points d'eau (hors eau de surface)	54
N°5 : Importance des types d'éleveurs par groupe social (quelques exemples)	81

### **Graphiques :**

N°1 : Exemples de variation des précipitations annuelles	51
--	----

### **Figures :**

N°1 : Exemples de variation des précipitations mensuelles	53
N°2 : Importance relative des types de troupeaux chez les grands transhumants	77
N°3 : Flux hebdomadaire par espèce (1998-99)	103
N°4 : Flux hebdomadaire des différents types de troupeaux, par type de transhumance	104
N°5 : Exemple des flux journaliers par groupes sociaux sur un axe de transhumance	105
N°6 : Caractérisation quantitative des 12 axes de transhumance comptés (descente 1998)	109
N°7 : Comparaison aux chiffres officiels	111
N°8 : Animaux vendus sur le marché d'Abéché (d'après archives du sultanat)	114
N°9 : Origine des animaux vendus à Abéché (en 97-98) d'après enquêtes	115
N°10 : Evolution mensuelle du taux de vente (d'après enquêtes)	116
N°11 : Fluctuations de prix à Oum Hadjer (DERA)	117
N°12 : Fluctuation mensuelle des prix du bovin et du dromadaire sur le marché d'Abéché de mai 95 à septembre 96 (d'après DERA)	118

Ce document présente un état des connaissances des systèmes d'élevage transhumants de l'Est du Tchad à travers les expériences de deux projets de développement intervenus dans cette région entre 1995 et 2000 : le projet Appui au secteur de l'élevage au Tchad oriental (ASETO) et le projet Almy Bahaim (" de l'eau pour le bétail ", en arabe tchadien).

Des aspects historiques et sociaux sont abordés dans un premier temps ; ils mettent en lumière l'existence d'éleveurs transhumants à l'Est du Tchad au moins dès le VIIe siècle de notre ère et la place qu'ils occupaient à l'époque des sultanats, de la colonisation et jusqu'à nos jours. La transhumance est ensuite décrite comme un mode de vie et de production particulièrement adapté aux aléas du milieu (climat, ressources en eau et en pâturages, maladies du bétail...). Des données concernant les flux de bétail lors des transhumances et de la commercialisation des animaux sont également présentées. Ils montrent que ces systèmes sont un véritable capital productif.

Ce document destiné à un large public est une illustration d'une part de la forte adaptation de ces modes d'élevage à la rudesse des zones sahéliennes et d'autre part de leur actualité mais aussi de leur avenir menacé.

Véronique Barraud  
Ousman Mahamat Saleh  
Didier Mamis

*Photo couverture : Emmanuelle Mamis*

République du Tchad  
*Unité - Travail - Progrès*

Ministère de l'Élevage

Ministère de l'Environnement et de l'Eau



© VSF, Tchad, 2001

ISBN : 2-911159-17-9

Dépôt légal : Juin 2001

